

Budget
fédéral alternatif
2022

Mission essentielle

Une reprise
juste et équitable



Centre Canadien
de politiques alternatives

Budget fédéral alternatif 2022

Mission essentielle : Une reprise juste et équitable

Introduction **6**

Un plan de sécurité du revenu **12**

Une infrastructure sociale de haute qualité et
une économie des soins dynamique **34**

Équité en santé **71**

Une vision pour l'inclusion et le bien-être **104**

Le bien-être des Premières Nations **113**

Une vision pour la création d'emploi et le travail décent **120**

Une infrastructure physique pour les personnes,
la biodiversité et la planète **133**

Le Canada dans le monde **152**

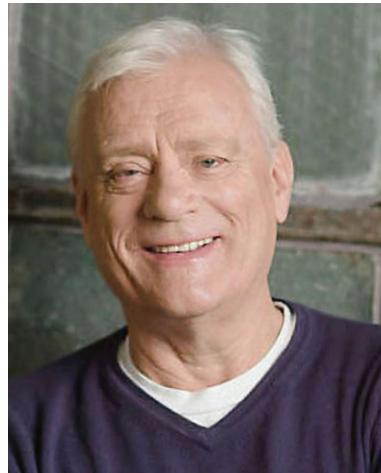
Vers un système fiscal plus équitable **168**

Projections économiques et fiscales **178**

Notes **193**

ISBN 978-1-77125-577-6

Le CCPA est un organisme de recherche indépendant. Ce rapport a été soumis à un examen par les pairs et répond aux normes de recherche du Centre. Les opinions et recommandations formulées dans le présent rapport, ainsi que s'il y avait erreurs, sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement l'opinion des éditeurs ou des donateurs de ce rapport.



In memoriam

Nous déplorons le décès du professeur John Loxley en juillet 2020. John a lancé le mouvement du budget alternatif à Winnipeg dans les années 1990 et il a œuvré à insuffler à cette idée une importance nationale au sein du bureau du CCPA à Ottawa.

Le programme du Budget fédéral alternatif du CCPA célèbre sa 26e année en 2021 et témoigne de la profonde influence que John a eue sur nous tous et toutes.

Remerciements

LE BUDGET FÉDÉRAL ALTERNATIF est une collaboration canadienne unique fondée sur les valeurs de la justice sociale—comme la dignité humaine et la liberté, l'équité, l'égalité, la solidarité, la durabilité de l'environnement et le bien public—and une forte croyance dans le pouvoir de la démocratie participative. Cette collaboration ne serait pas possible sans les généreuses contributions bénévoles des personnes suivantes, qui proviennent d'un ensemble diversifié de secteurs, de populations et de domaines d'expertise, y compris les domaines des droits de la personne, du travail, de la protection de l'environnement, de la lutte contre la pauvreté, des arts et de la culture, du développement social, du développement de l'enfant, du développement international, de la condition féminine, des Peuples Autochtones, de la communauté confessionnelle, des étudiants, des enseignants, de l'éducation et de la santé.¹

Lynell Anderson (Un enfant, une place), **Natalie Appleyard** (Citoyens pour une politique juste), **Kumsa Baker** (Toronto Community Benefits Network), **Morna Ballantyne** (Un enfant, une place), **Thilina Bandara** (Réseau pour la santé publique urbain), **Natasha Beedie** (Assemblée des Premières Nations), **Michèle Biss** (Réseau national du droit au logement), **Gary Bloch** (Hôpital St. Michael et Inner City Health Associates), **Ryan Campbell** (Institut professionnel de la fonction publique du Canada), **James Casey** (Canada sans pauvreté), **Amy Casipullai** (Conseil ontarien des organismes de services aux immigrants/Couleur de la pauvreté—Couleur du changement), **Frédérique Chabot** (Action Canada pour la santé et les droits sexuels), **Angelo DiCaro** (Unifor), **Ben Dick** (Mobilisation culturelle), **Marie Dolcetti-Koros** (Fédération canadienne des étudiantes et étudiants), **Omar Elsharkawy** (Réseau pour une alimentation durable), **Sid Frankel** (Université du Manitoba), **Martha Friendly** (Childcare Resource and Research Unit), **Michele Girash**

(Alliance de la fonction publique du Canada), **Erin Harrison** (Unifor), **Cathy Holtslander** (Union nationale des fermiers), **Erin Hunt** (Mines Action Canada), **Sarah Jama** (Disability Justice Network of Ontario), **Emily Jensen** (Imagine Canada), **Shalini Konanur** (South Asian Legal Clinic of Ontario/Couleur de la pauvreté—Couleur du changement), **Elizabeth Kwan** (Congrès du travail du Canada), **Seema Lamba** (Alliance de la fonction publique du Canada), **SM Leduc** (Association canadienne des professeures et professeurs d'université), **Keith Lowe** (Centre canadien de politiques alternatives, Manitoba; Université du Manitoba), **Raissa Marks** (Réseau canadien de développement économique communautaire), **Kate Mulligan** (Université de Toronto), **Karri Munn-Venn** (Citoyens pour une politique juste), **Gloria Novovic** (Coopération Canada), **Dianne Oickle** (Centre de collaboration nationale des déterminants de la santé), **Chandra Pasma** (Syndicat canadien de la fonction publique), **Allison Pytlak** (Ligne internationale des femmes pour la paix et la liberté), **Darrin Qualman** (Union nationale des fermiers), **Carlos Quiñonez** (Université de Toronto), **Danyaal Raza** (Hôpital St. Michael), **Tim Richter** (Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance), **Laurell Ritchie** (Coalition Good Jobs for All), **Chris Roberts** (Congrès du travail du Canada), **Toby Sanger** (Canadiens pour une fiscalité équitable), **Leila Sarangi** (Family Service Toronto/Campagne 2000), **Paul Shaker** (Civicplan), **Navjeet Sidhu** (Unifor), **Adrienne Silnicki** (Syndicat canadien de la fonction publique), **Charles Smith** (Mouvement ontarien pour le pluralisme culturel dans les arts/Coalition des arts du Canada), **Jim Stanford** (Centre for Future Work), **Steve Staples** (Coalition canadienne de la santé), **Naomi Stokes** (Mobilisation culturelle), **Anjum Sultana** (YWCA Canada), **Kaylie Tiessen** (Unifor), **Mauriene Tolentino, Pamela Uppal** (Ontario Nonprofit Network), **Andrew Van Iterson** (Coalition du budget vert), **Howie West** (Alliance de la fonction publique du Canada), **Edward Xie** (Université de Toronto).

Les membres du personnel, les bénévoles et les associés de recherche du Centre canadien de politiques alternatives suivants ont joué un rôle essentiel dans la création du BFA de cette année : Sheila Block, Alex Hemingway, Trish Hennessy, Iglika Ivanova, Marc Lee, Jolson Lim, David Macdonald, Jean Mathew, Lindsay McLaren, Hadrian Mertins-Kirkwood, Alyssa O'Dell, Tim Scarth, Katherine Scott, Erika Shaker, Katie Sheedy, Rick Telfer, Ricardo Tranjan, Stuart Trew, Rishika Wadehra et Róisín West. Cette année, nous remercions tout particulièrement Alicia Massie, notre boursière en économie progressiste, pour son soutien organisationnel.



Introduction

La qualité de notre avenir collectif est en jeu.

ALORS QUE LA pandémie de COVID-19 continue de perturber notre vie et de mettre à rude épreuve tous les systèmes dont nous dépendons, il est essentiel que tous les gouvernements fassent front commun pour piloter une reprise juste et équitable menée par les pouvoirs publics.

Le Canada ne manque pas de défis et de crises : dans certains cas, nous tirons la sonnette d'alarme depuis des années. La crise de la COVID-19 a braqué les projecteurs sur plusieurs de ces préoccupations. Et les défis sont loin d'être terminés. L'incertitude est la nouvelle certitude.

À travers le monde, les chaînes d'approvisionnement demeurent fragiles.

Les emplois précaires et atypiques continuent d'aggraver l'insécurité alimentaire et financière d'un trop grand nombre de travailleurs.

Les loyers et le prix des logements étant incroyablement élevés, de nombreuses personnes se retrouvent dans une situation financière difficile et sont surendettées.

Les systèmes de santé de l'Alberta et de la Saskatchewan sont en plein chaos.

Les inégalités en matière de santé ont été mises en évidence et exacerbées par la pandémie, mais elles existent depuis longtemps au Canada.

Depuis son tout premier Budget fédéral alternatif (BFA) dans les années 1990, le Centre canadien de politiques alternatives (CCPA) tire la sonnette d'alarme sur des inégalités de revenu et de richesse profondément engrangées au Canada, en particulier en ce qui touche les femmes et les genres marginalisés, les communautés racialisées et immigrantes, les Peuples Autochtones et les personnes handicapées.

Les démocraties qui tolèrent des niveaux élevés d'inégalités se retrouvent sur un terrain glissant. L'absence d'égalité de traitement peut être source de polarisation : elle érode la confiance des uns envers les autres et envers nos institutions, tout en accentuant la crainte que nos enfants et petits-enfants soient laissés pour compte.

Et une autre crise existentielle—la crise climatique—continue de menacer les communautés, les forêts, les champs agricoles, les réserves d'eau, la qualité de l'air et, surtout, le sort d'espèces entières. Nous subissons aujourd'hui les effets du changement climatique et, comme toujours, ce sont les plus vulnérables qui en paient le prix. Une transition équitable est la seule voie possible.

Pour affronter ces défis, il faut un front uni, avec un leadership fédéral fort et un parlement dont la mission principale est d'assurer une reprise inclusive dirigée par les pouvoirs publics. En particulier avec un gouvernement minoritaire, chaque parti qui a remporté des sièges a un rôle à jouer dans cette mission cruciale. La situation exige également une stratégie claire et un engagement avec les autres paliers de gouvernement. La qualité de notre avenir collectif est en jeu.

Pendant la crise pandémique mondiale, nous nous sommes tournés vers les gouvernements pour qu'ils interviennent et protègent le public. Même le « marché » s'est tourné vers les gouvernements pour obtenir de l'aide. La pandémie nous a montré à quel point la santé publique est essentielle à l'économie et au bien-être communautaire. Si le programme d'avant la pandémie visait la prospérité d'un petit nombre, celui d'après la pandémie doit viser le bien-être du plus grand nombre. Pour cela, il faut regarder en face certaines vérités gênantes sur l'histoire coloniale du Canada et sur la discrimination raciale qui persiste encore dans la société d'aujourd'hui.

Le Budget fédéral alternatif (BFA) de cette année considère l'équité en matière de revenu et l'équité en santé comme une mission essentielle. Il nous montre comment remplir cette mission grâce à un leadership fédéral fort. Notre plan pour un changement transformateur est présenté en neuf chapitres qui se recoupent :

1. Un plan de sécurité du revenu
2. Une infrastructure sociale de haute qualité et une économie des soins dynamique
3. Équité en santé : santé et bien-être pour tous
4. Une vision pour l'inclusion et le bien-être
5. Le bien-être des Premières Nations
6. Une vision pour la création d'emploi et le travail décent
7. Une infrastructure physique pour les personnes, la biodiversité et la planète
8. Le Canada dans le monde

9. Vers un système fiscal plus équitable

Le plan du BFA repose sur des solutions viables pour faire face aux défis les plus pressants de notre société. Notre aperçu macroéconomique démontre que nous avons les moyens de le financer.

Une étude du CCPA a montré que le marché du travail canadien est très inéquitable, ce qui renforce l'écart de revenu persistant entre les hommes et les femmes, les personnes racialisées et non racialisées, les Peuples Autochtones et non Autochtones, les immigrants et les résidents nés au Canada. L'étude montre également que l'écart de revenu persiste même à la retraite.

Le BFA présente une série de réformes du régime de sécurité du revenu dont le but est de créer un seuil de revenu prévisible, notamment en réformant l'assurance-emploi (AE), en créant la nouvelle Prestation d'invalidité canadienne, en instaurant le nouveau Revenu de subsistance canadien pour les adultes en âge de travailler à faible revenu, en bonifiant du Supplément de revenu garanti (SRG) pour les personnes âgées et en créant l'Allocation canadienne pour enfants pour les familles avec enfants. Le BFA favorise également la réforme de l'aide sociale par une augmentation du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS), conditionnelle à ce que les provinces augmentent les taux des prestations d'aide sociale. Une reprise inclusive dirigée par les pouvoirs publics, c'est une reprise où personne n'est laissé pour compte.

La pandémie a montré sans équivoque que la santé publique ne peut pas fonctionner distinctement de l'environnement social, économique et politique dans son ensemble. Le BFA propose une nouvelle approche des soins de santé au Canada—une approche qui tient compte des déterminants sociaux et écologiques de la santé, dans un souci d'équité en santé pour tous. Il tient compte des bénéfices humains et économiques que procure l'investissement dans la prévention.

L'économie des soins du Canada est au cœur de cette mission. Le BFA soutient le programme de services de garde d'enfants à 10 \$ par jour qui se déploie à l'échelle du Canada. Cependant, comme pour le secteur des soins de longue durée (SLD), le BFA propose un plan pour éliminer la quête de profits de l'équation. Nous présentons également un plan visant à assurer que notre système de santé réponde enfin aux besoins de tous ceux qui vivent au Canada en élargissant son volet public pour inclure une assurance-médicaments, un programme national de santé mentale, un régime de soins dentaires et 10 jours de congé de maladie payés pour tous.

Ce sont là des droits fondamentaux. Les femmes, en particulier racialisées et immigrantes, constituent la majorité des travailleurs de l'économie des soins. La pandémie nous rappelle le travail précieux qu'elles accomplissent. Dans le cadre de sa stratégie globale de renouvellement de la main-d'œuvre, le BFA investit dans les travailleurs de l'économie des soins.

La mission qui consiste à assurer une transition équitable en s'éloignant de l'économie pétrolière et gazière n'a jamais été aussi cruciale, et le BFA reconnaît la nécessité d'un plan national pour aider les travailleurs à faire la transition vers une nouvelle économie verte qui soit durable, ce qui passe par un plan d'infrastructure physique écologique qui crée des communautés plus vivables.

Le BFA trace également la voie vers une économie plus inclusive, de bons emplois et des protections pour les travailleurs, en partie en s'assurant que les achats fédéraux viennent augmenter la valeur sociale et contribuer au développement communautaire.

Et parce que nous savons qu'une reprise inclusive dirigée par les pouvoirs publics est essentielle, le BFA présente un plan financier qui montre que le Canada dispose de tous les outils nécessaires pour financer ce changement transformateur.

Nous sommes d'accord avec le postulat central de l'économiste Marianna Mazzucato, qui estime qu'il ne faut pas se demander combien d'argent on a et ce qu'on peut faire avec. Il faut plutôt se demander ce qui doit être fait et comment structurer les budgets pour atteindre cet objectif ou pour créer une économie orientée vers un but précis.

Nos propositions comprennent une série d'options visant à mettre en œuvre un impôt sur la richesse, à supprimer les échappatoires fiscales, à lutter contre la fraude fiscale et à favoriser la transparence. Le BFA imposera les bénéfices excédentaires que les entreprises ont accumulés pendant la pandémie. Il rétablira le taux général d'imposition des sociétés à 20 %. Il élargira la base d'imposition du capital des sociétés, augmentera le taux d'imposition et éliminera les exemptions. Et oui, nous demanderons à ceux qui ont le plus profité de la situation actuelle de contribuer davantage à l'amélioration de la situation globale. Et enfin, nous ferons ce qu'il faut pour renforcer l'action climatique par une tarification plus efficace de la pollution.

Par le passé, le Canada a su se montrer à la hauteur lorsque les enjeux étaient importants.

À titre d'exemple, après la Grande Crise et la Seconde Guerre mondiale, lorsque les anciens combattants du Canada ont commencé à revenir au pays, les gouvernements ont compris que ces gens auraient

besoin de logements, d'emplois et de mesures de soutien du revenu pour se réinsérer dans la société.

Dans l'après-guerre, le Canada a créé un filet de sécurité sociale et un système fiscal progressif qui ont permis de réduire les inégalités de revenus tout en développant la classe moyenne.

En 1965, un gouvernement libéral dirigé par Lester B. Pearson a été élu en situation minoritaire. En collaborant avec le NPD, ce gouvernement a mis en œuvre des politiques publiques transformatrices, notamment un système universel de soins de santé, un régime public de pensions et des frais de scolarité plus abordables à l'université. C'est un exemple frappant de ce qu'un gouvernement minoritaire disposé à collaborer pour le bien commun est en mesure de réaliser.

Notre gouvernement doit répondre à l'appel d'aujourd'hui qui, bien que d'une nature différente, est tout aussi important, car nous devons encore naviguer à travers des crises multiples qui se chevauchent. Et il faut répondre à cet appel en prenant soin de ne pas renforcer les inégalités existantes. Le BFA énonce une mission claire pour le gouvernement fédéral du Canada et il présente un plan intégré pour assurer une reprise équitable et durable.

Ce programme, ambitieux et transformateur, est à notre portée.



Chapitre un

Un plan de sécurité du revenu

Protéger les gens pour qu'ils ne passent pas entre les mailles du filet.

AU CANADA, le soutien du revenu s'oriente de plus en plus vers une approche qui se base sur un seuil de revenu. Malheureusement, les adultes en âge de travailler et sans enfant sont confrontés à des niveaux de pauvreté beaucoup plus élevés que les autres groupes, et pourtant, les mesures de soutien qui s'adressent à eux sont rares. Les Peuples Autochtones, les personnes racialisées, les personnes handicapées, les femmes, les personnes d'identité de genre différente, les nouveaux arrivants et les migrants sont également confrontés à des taux de pauvreté disproportionnés.

La Sécurité de la vieillesse (SV) et le Supplément de revenu garanti (SRG) constituent un revenu plancher pour les personnes âgées, et l'Allocation canadienne pour enfants (ACE) fait de même pour les familles avec enfants, bien que ces soutiens ne soient pas toujours suffisants pour répondre aux besoins de base. Ces programmes constituent deux des quatre piliers du soutien au revenu dont le Canada a besoin. Il manque deux autres piliers : un premier pour les adultes en âge de travailler (sans enfant) et un second pour les personnes handicapées.

Le manque de revenus est à la base de l'insécurité alimentaire. Le Canada ayant adhéré au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies, notre gouvernement est légalement tenu de garantir à ses citoyens le droit à une alimentation adéquate. Puisque la nourriture est un droit humain fondamental,² chacun a le droit de se nourrir, de nourrir sa famille et de nourrir sa communauté dans la dignité. Depuis la ratification du Pacte en 1976, le gouvernement fédéral a l'obligation internationale de respecter (ne pas enfreindre), de protéger (empêcher des tiers d'enfreindre) et de réaliser (mettre des programmes en place) ce droit. Pourtant, avant la COVID-19, plus de 4,4 millions de personnes vivaient déjà dans l'insécurité alimentaire au Canada et ce chiffre ne cessait d'augmenter.

Notre système fédéral actuel de soutien du revenu ne prévoit pratiquement aucune aide pour les adultes en âge de travailler qui n'ont pas d'enfant et qui ne sont pas des personnes âgées, mais qui tombent

dans la catégorie des faibles revenus. En fait, les adultes célibataires en âge de travailler et sans enfant ont le taux de pauvreté le plus élevé au pays, plus que les aînés et ceux qui ont des enfants. Les membres de ce groupe, qui comprend les 18 à 62 ans, peuvent avoir accès à l'Allocation canadienne pour les travailleurs (ACT), mais seulement s'ils gagnent un revenu suffisant. Étant donné que la pauvreté découle souvent de l'insuffisance du revenu, l'ACT ne parvient pas à soutenir les adultes en âge de travailler qui ont les revenus les plus faibles. L'aide sociale est souvent leur seule source de revenu et les prestations d'aide sociale sont nettement inférieures au seuil de pauvreté dans toutes les provinces, tous les territoires et toutes les communautés des Premières Nations. De plus, l'aide sociale est souvent punitive et stigmatisante, elle crée des obstacles à l'emploi et dissuade les gens de poursuivre leurs études.

Les personnes handicapées subissent également un niveau élevé de pauvreté. Si les Canadiens handicapés sont pris en compte dans le contexte du soutien du revenu, c'est par le biais d'un paiement compensatoire pour invalidité qui s'ajoute à d'autres programmes de soutien du revenu. Le crédit d'impôt non remboursable pour personnes handicapées n'est accessible qu'avec un revenu est suffisamment élevé pour payer des impôts. Les Canadiens handicapés sont fortement surreprésentés parmi les bénéficiaires de l'aide sociale, en grande partie parce qu'il n'y a tout simplement pas d'autre système de soutien disponible, en particulier au palier fédéral.

Pour résoudre ces deux problèmes (soutien limité ou inexistant pour les adultes sans enfant en âge de travailler et pour les personnes handicapées), le BFA créera les deux piliers de soutien du revenu manquants en instaurant le Revenu de subsistance canadien (RSC) et la Prestation d'invalidité du Canada (PIC). L'architecture sociale des quatre piliers fédéraux permettra aux Canadiens de compter leur vie durant sur un revenu minimum adéquat. L'étape suivante consistera à faire en sorte que les prestations suffisent à répondre aux besoins fondamentaux. Ces piliers de revenu minimum existeront parallèlement aux principaux programmes sociaux fédéraux que sont l'assurance-emploi et le Régime de pensions du Canada. Il est essentiel de faire en sorte que les enseignements tirés de la Prestation canadienne d'urgence (PCU) soient appliqués aux prestations de chômage afin que nous soyons mieux préparés à la prochaine crise.

Ces quatre piliers fédéraux de la sécurité du revenu contribueront également à soutenir le seul pilier provincial de la sécurité du revenu : l'aide sociale. Malheureusement, l'aide sociale est loin d'être un revenu de base. Les obstacles à son obtention sont importants, les niveaux

de prestations varient considérablement d'une province à l'autre (mais sont largement insuffisants partout), et le maintien des prestations s'accompagne souvent de conditions paternalistes et stigmatisantes qu'il impose le gouvernement en matière de traitement, de surveillance et de comportement. Le BFA s'efforcera d'améliorer ces systèmes grâce à un nouveau supplément au Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS), assorti de conditions que les provinces et les territoires devront respecter pour le recevoir.

La pandémie a poussé le système de soutien du revenu d'emploi (AE) du Canada à son point de rupture, ce qui a rendu nécessaire son remplacement partiel par la PCU. Lorsque le besoin de PCU a diminué, le système d'AE a été relancé, en conservant plusieurs des innovations de la PCU. Maintenant que la pandémie touche à sa fin, il est impératif de conserver les innovations que la PCU a apportées aux prestations de chômage. Le BFA apporte des changements fondamentaux au système d'AE sans attendre les résultats d'une énième étude d'une commission ou d'un comité de la Chambre des communes.

Un problème important des programmes de soutien du revenu du gouvernement fédéral est que de nombreuses personnes passent entre les mailles du filet. Ce sont elles qui subissent une discrimination et une marginalisation systémiques fondées sur leur situation sociale, culturelle et économique, comme l'appartenance autochtone, la race, la capacité, l'expression et l'orientation sexuelles, le handicap, l'absence de statut de citoyen et la situation familiale, entre autres. Le BFA prend des mesures spécifiques pour réduire la pauvreté au Canada en éliminant les obstacles systémiques, en rendant le système plus équitable et en incluant ceux qui ont été historiquement laissés pour compte.

Des soutiens du revenu pour créer un revenu minimum prévisible

Au Canada, la sécurité du revenu devrait reposer sur quatre piliers fédéraux et un pilier provincial/territorial. Le pilier provincial/territorial est le programme d'aide sociale, qui devrait être considéré comme un soutien de dernier recours. En théorie, l'aide sociale pourrait agir rapidement pour empêcher les Canadiens de tomber dans une pauvreté abjecte. En pratique, les prestations sont difficiles d'accès et insuffisantes pour répondre aux besoins fondamentaux. De plus, les Canadiens handicapés représentent une proportion importante des prestataires d'aide sociale,

ce qui témoigne, en partie, de l'absence d'un programme fédéral de prestations cohérent et complet.

Le BFA créera, comme nous l'avons mentionné, deux nouveaux piliers de soutien du revenu : le RSC pour les personnes sans enfant en âge de travailler et la PIC pour les personnes handicapées. Cependant, il reste encore à améliorer les programmes provinciaux d'aide sociale et tous les piliers doivent fonctionner de concert pour éviter que les nouveaux soutiens fédéraux ne deviennent par mégarde des transferts provinciaux si l'aide sociale fait l'objet d'une mesure de récupération.

Créer le Revenu de subsistance canadien pour les 18 à 62 ans³

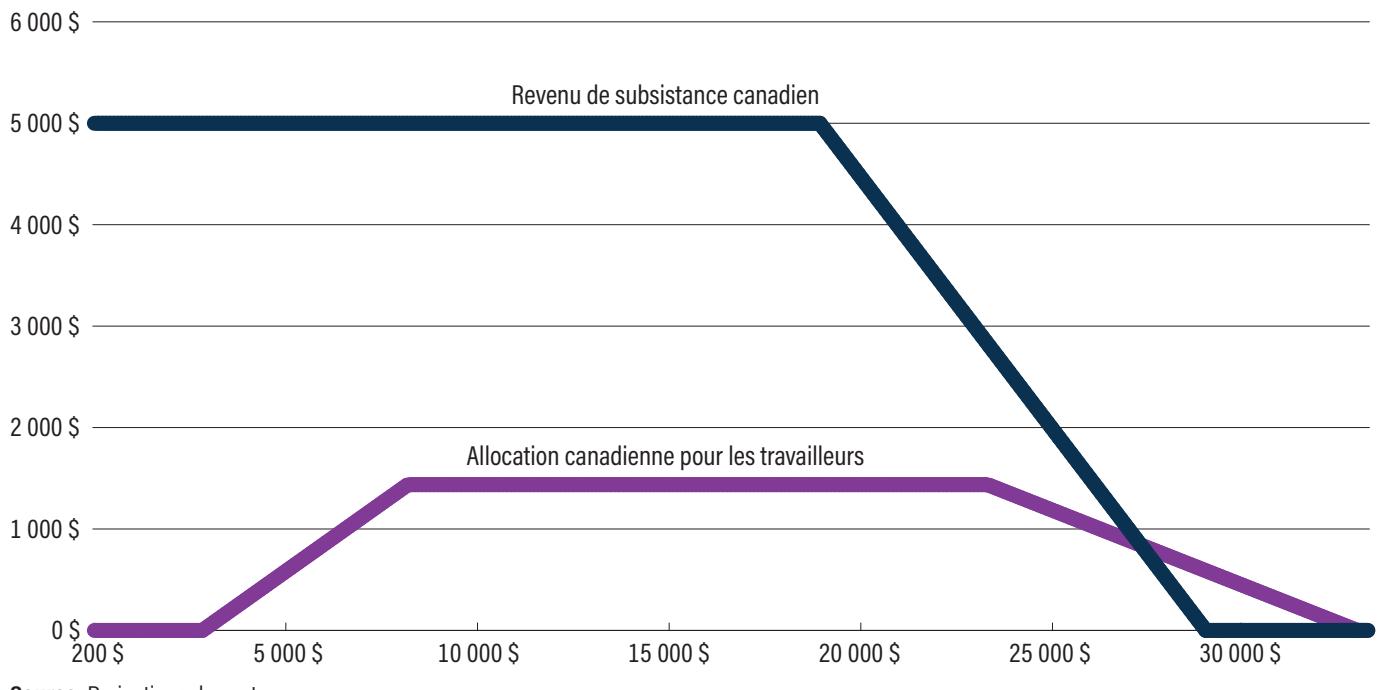
Il existe des prestations fédérales limitées pour les Canadiens âgés de 18 à 62 ans qui n'ont pas d'enfant. La prestation la plus importante offerte à ce groupe est l'Allocation canadienne pour les travailleurs (ACT), qui a été considérablement augmentée dans le budget fédéral de 2021, certains changements ayant presque doublé le montant global à verser en 2022. Néanmoins, le montant maximal d'ACT (seulement 1 400 \$ par année ou 2 400 \$ pour un couple) est bas et bien inférieur aux prestations destinées aux personnes âgées ou aux familles avec enfants.

De plus, à la base, l'ACT est mal conçue. Elle ne propose pas un revenu de base accessible à tous : au contraire, elle est limitée à ceux qui ont un revenu. Plus précisément, la prestation annuelle de 1 400 \$ (pour les célibataires) ou de 2 400 \$ (pour les couples et les familles) échappe à ceux qui n'ont pas gagné un revenu d'au moins 3 000 \$. Un grand nombre des Canadiens les plus pauvres, âgés de 18 à 62 ans, vivent dans la pauvreté parce qu'ils ne peuvent pas travailler pour diverses raisons (handicap, maladie, manque de soutien, manque d'emplois accessibles, etc.). Par conséquent, l'ACT—qui est, répétons-le, la plus importante prestation offerte aux personnes âgées de 18 à 62 ans qui n'ont pas d'enfant—n'est pas accessible aux personnes qui ont les revenus les plus faibles.

De plus, l'ACT est structurée de manière à augmenter à mesure que le revenu gagné dépasse 3 000 \$, au lieu de commencer à la valeur maximale. Cette structure désavantage ceux qui dépendent d'un emploi précaire, irrégulier ou instable, en plus de renforcer des suppositions dépassées et stigmatisantes (les personnes à faible revenu ne veulent pas travailler ou ont besoin d'incitatifs, etc.). Le BFA conteste vigoureusement ces suppositions fausses et discriminatoires. Les Canadiens à faible revenu n'ont pas besoin qu'on les juge : ils ont besoin d'un revenu minimum prévisible suffisamment élevé pour faire baisser le taux de

Figure 1.1 Revenu de subsistance canadien pour les célibataires

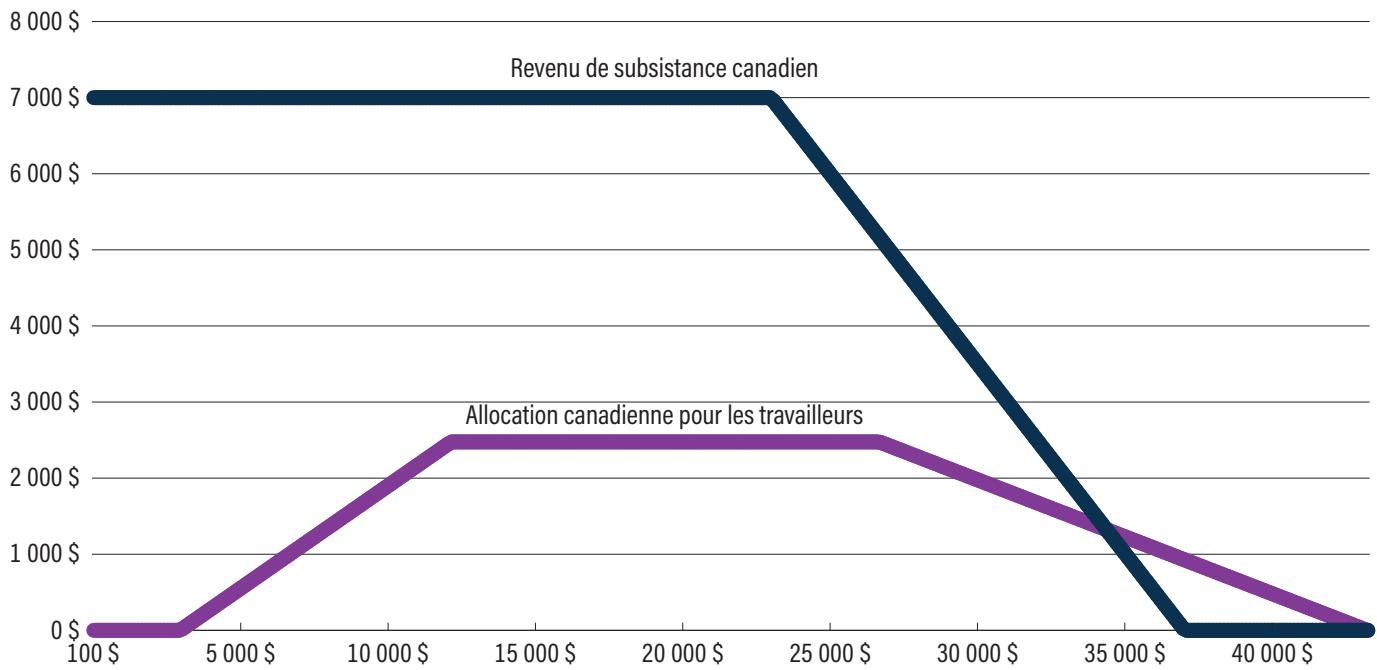
Valeur de la prestation selon revenu net d'une famille de recensement



Source Projections des auteurs

Figure 1.2 Revenu de subsistance canadien pour les couples

Valeur de la prestation selon revenu net d'une famille de recensement



Source Projections des auteurs

pauvreté. Par conséquent, le BFA annulera l'ACT et la remplacera par le nouveau Revenu de subsistance canadien (RSC).

N'utilisant pas le revenu d'emploi comme critère d'admissibilité, le nouveau RSC serait non imposable. Comme l'illustrent les figures 1.1 et 1.2, le RSC commencerait à sa pleine valeur, soit 5 000 \$ par année pour les célibataires et 7 000 \$ par année pour les couples. Après un revenu net de 19 000 \$ pour les célibataires et de 21 000 \$ pour les couples, la prestation serait réduite progressivement de 0,50 \$ pour chaque dollar de revenu excédentaire. Elle serait offerte aux Canadiens de 18 à 62 ans sans enfant. Et comme nous le verrons plus loin, à compter de 63 ans, les particuliers bénéficieraient de la modification de l'âge d'admissibilité au SRG.

Nous sommes conscients que ces changements pourraient être préjudiciables à certaines familles à faible revenu, car celles qui ont des enfants ne seraient pas admissibles à la nouvelle prestation. Pour cette raison, le BFA maintiendrait l'ACT pendant cinq ans pour les personnes avec enfants. Pour la première année, le coût de cette mesure serait de 886 millions de dollars, mais il diminuerait au fil du temps, car bon nombre de ces parents sortiraient progressivement de la pauvreté.

Les personnes handicapées auraient accès à la nouvelle Prestation d'invalidité du Canada (PIC) (comme nous le verrons plus loin) et pourraient choisir soit cette prestation, soit le RSC, mais pas les deux. Le RSC (troisième pilier de sécurité du revenu au Canada) serait versé trimestriellement. Le BFA collaborerait avec les provinces pour veiller à ce que les sommes versées au titre de la PIC et du RSC ne fassent pas l'objet de mesures de récupération lorsqu'un autre programme provincial intervient, notamment l'aide sociale.

Le RSC comblerait un vide important dans le système canadien de sécurité du revenu et permettrait à environ 400 000 personnes de sortir de la pauvreté (selon la mesure du panier de consommation). Le coût de cette mesure serait de 6,1 milliards de dollars par année (déduction faite de l'annulation de l'ACT).

Créer la Prestation d'invalidité du Canada

Lorsqu'un programme est conçu, ce n'est souvent qu'après coup que l'on se souvient du fait que la grande majorité des personnes handicapées vivent dans des conditions de faible revenu. Il existe des paiements compensatoires pour invalidité, par exemple dans le programme de l'ACT, et il y existe un crédit d'impôt mineur pour les Canadiens handicapés. Toutefois, ces mesures disparates ne font rien pour prendre le problème de front. Les Canadiens vivant avec un handicap doivent compter depuis bien trop longtemps sur les programmes provinciaux d'aide sociale pour

obtenir du soutien. Dans le discours du Trône de l'automne 2020 et dans le budget fédéral de 2021, le gouvernement fédéral a reconnu la nécessité de créer une prestation pour les personnes handicapées. Le BFA donnera suite à cette promesse en créant la Prestation d'invalidité du Canada (PIC).

La mise en œuvre de la nouvelle PIC doit être rapide et soigneusement planifiée. La prestation serait fixée à 11 040 \$ et les bénéficiaires pourraient gagner jusqu'à 15 000 \$ avant que la mesure de récupération de 0,50 \$ par dollar excédentaire ne commence à s'appliquer. Ainsi, la prestation serait totalement supprimé à un revenu d'emploi de 37 000 \$. Elle serait offerte à toute personne handicapée âgée de 18 à 62 ans, mais ne pourrait pas être combinée au RSC, comme nous l'avons indiqué précédemment.

Au cours de la première année, le BFA étendrait cet avantage à tous ceux qui répondent aux critères de l'Agence du revenu du Canada pour l'admissibilité au crédit d'impôt pour personnes handicapées ou qui reçoivent une rente d'invalidité du Régime de pensions du Canada. Dans un premier temps, la PIC serait structurée comme un crédit d'impôt remboursable et remplacerait l'actuel crédit d'impôt non remboursable pour personnes handicapées. En tant que crédit d'impôt remboursable, la PIC serait protégée contre les mesures de récupération des provinces. Cette première étape, qui pourrait être mise en œuvre rapidement, coûterait 900 millions de dollars d'argent neuf la première année, déduction faite de l'annulation du crédit d'impôt pour personnes handicapées. Un problème important demeure toutefois : la définition fédérale de l'invalidité, qui est trop restrictive.

Au-delà de la première année, avec l'aide des provinces, le BFA étendrait la PIC de 11 040 \$ à tous les bénéficiaires de l'aide sociale provinciale qui ont un handicap selon les définitions provinciales. Cette mesure porterait le coût fédéral net à 6,6 milliards de dollars pour l'ensemble des provinces, après l'annulation du crédit d'impôt pour personnes handicapées. En revanche, elle entraînerait des économies provinciales nettes de 1,5 milliard de dollars. Dans le cadre de cet arrangement coordonné, les provinces accepteraient d'utiliser ce milliard et demi de dollars pour élargir leur programme d'aide sociale.

Une fois complétée la mise en œuvre du PIC et de son volet d'aide sociale, on estime que 647 000 personnes handicapées seraient sorties de la pauvreté (selon la mesure du panier de consommation).

Le BFA mettra en œuvre la Prestation d'invalidité du Canada de 11 040 \$, qui constituera le quatrième pilier de la sécurité du revenu.

Ramener à 63 ans l'âge d'admissibilité au Supplément de revenu garanti (SRG) au lieu de bonifier la Sécurité de la vieillesse (SV) à compter de 75 ans

Le budget de 2021 a augmenté la prestation de la Sécurité de la vieillesse (SV) de 10 % pour les personnes de 75 ans et plus. Or, la plupart des aînés qui reçoivent la SV ne vivent pas dans la pauvreté, ce qui réduit d'autant l'incidence de cette décision sur la réduction de la pauvreté. Le BFA utiliserait plutôt les 1,6 milliard de dollars consacrés à ce changement pour ramener de 65 à 63 ans l'âge d'admissibilité au Supplément de revenu garanti (SRG), qui est destiné aux **aînés** ayant les revenus les plus faibles.

Ce changement coûterait 1,6 milliard de dollars, mais il serait compensé par l'annulation de l'augmentation de la SV à compter de 75 ans (1,6 milliard de dollars également). Cette mesure permettrait à environ 73 000 personnes de sortir de la pauvreté (selon la mesure du panier de consommation).

Un faible revenu dans la soixantaine prédit une espérance de vie plus courte. Le taux de pauvreté diminue sensiblement lorsque les adultes atteignent l'âge de 65 ans, car ils deviennent admissibles à la SV et au SRG, qui assurent un revenu de base. Ceux qui ont des enfants auront peut-être un revenu de base pour la toute première fois depuis qu'ils ont touché des allocations familiales.

Le taux de pauvreté des adultes au début de la soixantaine est élevé, notamment parce que certains ne peuvent plus travailler en raison de blessures ou doivent prendre soin d'une personne qui ne peut plus travailler. Pour compenser cette pauvreté en fin de vie active, ceux qui ont 60 ans peuvent demander une rente du Régime de pensions du Canada. Par contre, le SRG n'offre pas cette flexibilité. En plus de ramener l'âge d'admissibilité au SRG à 63 ans, le BFA analysera si cette admissibilité devrait être ramenée encore plus tôt, à 60 ans, éventuellement.

Améliorer l'aide sociale

La pandémie a mis en évidence de graves lacunes dans le système de sécurité du revenu du Canada, ce qui confirme l'urgence de transformer l'approche actuelle fondée sur l'exclusion et la marginalisation en une approche qui assure la dignité de tous.

Pour dire les choses simplement, le système d'aide sociale du Canada est fondamentalement défaillant. Peu importe la province ou le territoire, il est difficile de s'y retrouver et d'accéder à ses prestations en raison de nombreux obstacles structurels et administratifs, sans parler du fait qu'il fournit un soutien totalement inadéquat à des personnes qui sont souvent

dans le plus grand dénuement. Les prestations sont bien inférieures à ce que le gouvernement fédéral juge adéquat (dans la plupart des cas, de plus de la moitié) comparativement à la Prestation canadienne d'urgence (PCU) et aux diverses prestations de relance fédérales. Une multitude de critères d'admissibilité privent de leur dignité les personnes qui ont besoin d'aide. Plusieurs provinces exigent que les demandeurs épuisent presque toutes leurs économies personnelles et bon nombre de leurs biens pour être admissibles, ce qui ne facilite pas la transition vers un retour au travail et une sortie de la pauvreté. Les pratiques des programmes d'aide sociale, notamment l'imposition de conditions de comportement, une surveillance intrusive et l'exercice d'un contrôle abusif des dépenses courantes au moyen d'autorisations spéciales, aboutissent à une stigmatisation et à une érosion de l'estime de soi que l'on associe à une mauvaise santé. Il y a peu de soutien disponible pour aider les bénéficiaires en recherche d'emploi à répondre aux attentes. De façon générale, l'abandon de l'aide sociale est découragé par de nombreux facteurs, notamment le manque de possibilités de formation, les taux punitifs élevés de récupération sur le revenu gagné, le faible salaire minimum, la précarité d'emploi et d'autres obstacles auxquels sont confrontés les personnes à faible revenu pour décrocher un emploi qui leur permettra de subvenir aux besoins de leur famille.

Comme l'aide sociale est financée en partie par le gouvernement fédéral, le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) est un levier fédéral déterminant pour transformer les programmes de sécurité du revenu du Canada en un système cohérent qui soutiendra adéquatement tous ceux qui sont dans le besoin. Pour l'utiliser à cette fin, il faudrait imposer une condition d'accès sous la forme de normes nationales exécutoires en matière d'aide sociale. Ces normes garantiraient que, peu importe où une personne vit au Canada, elle ait accès à un système d'aide sociale qui fournit un minimum de soutien du revenu suffisant pour répondre à ses besoins fondamentaux. L'aide sociale devrait être simple de fonctionnement et d'accès, fournie d'une manière qui préserve la dignité, et apte à soutenir les gens qui aspirent à intégrer le marché du travail. Elle ne devrait pas utiliser de mesures punitives de récupération sur le revenu d'emploi. L'imposition de normes nationales a déjà permis de mettre en place des programmes sociaux provinciaux (notamment le système public de santé). Ce nouveau complément au TCPS permettra de fournir un soutien provincial d'une manière qui empêche la récupération du nouveau soutien fédéral.

Le BFA portera le Transfert canadien en matière de programmes sociaux à un niveau valant 10 % du soutien au revenu de l'aide

sociale provinciale, soit 2,04 milliards de dollars par année. Ainsi, les gouvernements provinciaux et territoriaux seront en mesure d'augmenter les prestations d'aide sociale pour qu'elles répondent aux besoins de base des bénéficiaires, de s'assurer que les normes nationales sont respectées et de moderniser le système d'aide sociale afin qu'il soit simple d'accès, qu'il préserve la dignité des bénéficiaires et qu'il les aide à transiter vers le marché du travail lorsque leur situation évolue.

Améliorer l'assurance-emploi

Nous reconnaissons le besoin urgent d'apporter des changements permanents à la *Loi sur l'assurance-emploi* afin de rendre ce système plus fiable et d'améliorer ses prestations.

À ce jour, le seul changement lié à la COVID-19 qui a été rendu permanent est la prolongation des prestations de maladie de l'assurance-emploi à un maximum de 26 semaines à compter de l'été 2022. Or, la pandémie a mis en lumière d'autres lacunes systémiques. Il faut ressortir de l'expérience pandémique avec un système d'assurance-emploi plus équitable, plus inclusif et mieux adapté.

L'abaissement de la condition d'admissibilité générale à 360 heures pour les prestations régulières et spéciales permettra l'accès d'un plus grand nombre de travailleurs, y compris à bas salaire, précaires et autonomes, lesquels ont été les plus touchés par les pertes d'emploi liées à la pandémie. **L'autre formule de calcul à 12 semaines** permettra aux travailleurs d'industries saisonnières d'en bénéficier également. Ces mesures permanentes remplaceront l'exigence temporaire de 420 heures. Bien que les mesures temporaires aient pu représenter un répit comparativement aux 420 à 700 heures prévues par la réglementation, elles continuent de coûter cher à de nombreuses personnes dont les horaires de travail sont irréguliers ou ne correspondent pas à une année complète à temps plein.

L'établissement d'un maximum permanent de 50 semaines pour les prestations régulières d'assurance-emploi assurera un remplacement fiable du revenu pour les personnes qui connaissent de longues périodes de chômage, avec des retombées positives pour les industries et les collectivités touchées. Tous les chômeurs n'ont pas besoin de la durée maximale de prestations : en moyenne, elle a été de 18 à 20 semaines au cours des dernières années. La durée maximale a été réduite à 45 semaines en 1996. Depuis, le maximum de 50 semaines

n'a été appliqué que de manière temporaire et ponctuelle dans certaines circonstances : urgences sectorielles, crise économique de 2008–2010, pandémie de COVID-19 et projets pilotes régionaux, dont certains ont permis aux travailleurs de longue date de bénéficier de 70 semaines de prestations. Les prolongations liées à la COVID-19 ont démontré également qu'un maximum universel de 50 semaines simplifie et accélère les procédures administratives.

Pour offrir des prestations d'assurance-emploi dès la première semaine, il faut éliminer la semaine de carence. Cette semaine permet au système de réaliser des économies, mais impose un fardeau injuste au travailleur sans revenu de travail. L'élimination de la semaine de carence a été l'une des premières mesures du gouvernement pour faire face à la COVID-19, dans un premier temps pour les prestations de maladie et de quarantaine de l'AE, et plus tard pour les prestations d'AE post-PCU. Cette mesure a été prise explicitement afin de maximiser l'accès à l'AE. Nous en avons tiré des enseignements.

En donnant une plus grande visibilité au programme Travail partagé de l'AE, on le positionnera pour jouer un rôle beaucoup plus important et efficace dans nos stratégies pour le marché du travail. Ce rôle est crucial lorsqu'il se produit des événements économiques majeurs tels qu'une récession, une pandémie ou une crise climatique régionale. Ainsi, un plus grand nombre d'employeurs pourront conserver leur personnel à horaire réduit sur la liste de paie au lieu de procéder à des mises à pied.

Cette révision majeure nécessitera une préinscription pour faciliter le contrôle et accélérer le roulement lorsque les demandes de prestations sont déposées. Elle permettra également aux employeurs d'accéder rapidement et facilement aux renseignements et aux personnes-ressources du personnel gouvernemental. Les grands employeurs devront négocier un protocole de partage du travail si leur main-d'œuvre est syndiquée ou s'ils consultent en vue de l'adoption d'une politique dans un cadre non syndiqué; ce protocole devra être mis à jour chaque année. Nous chercherons à développer d'autres adaptations du programme, notamment pour les cas où le rappel à temps complet se fait lentement dans certains secteurs, ainsi que pour développer une composante formelle de « formation pendant le travail partagé », en plus de rendre officiels les assouplissements introduits pendant la COVID-19. Seront inclus les organismes du secteur parapublic tels que les universités. Dans cette optique, **le BFA élargira l'admissibilité à un plus grand nombre de classifications professionnelles et de types d'entreprises. De plus, il augmentera de 76 à 104 semaines la durée maximale de l'accord**

de travail partagé. À l'instar de l'Allemagne, qui a fait du travail partagé un élément central de sa capacité à réagir rapidement aux perturbations économiques, le gouvernement fédéral du Canada devrait contribuer au financement du travail partagé lors d'un événement économique majeur.

Éliminer l'indemnité de cessation d'emploi de l'équation du droit aux prestations

L'une des mesures les plus punitives du régime d'assurance-emploi du Canada est la réduction du droit aux prestations en fonction des montants reçus à titre d'indemnité de cessation d'emploi. Cette pratique ne tient pas compte du fait que cette indemnité a expressément pour but de compenser les coûts d'adaptation des travailleurs qui se retrouvent dans l'obligation de chercher un nouvel emploi. De plus, elle impose un calcul excessivement compliqué à Service Canada, d'où des erreurs, des paiements en trop et des appels dont pourraient bien se passer ceux qui vivent cette période critique et qui ont besoin d'un revenu de soutien.

Les travailleurs qui ont accès aux prestations d'aide sociale sont également confrontés à une mesure de récupération de leur province qui leur enlève l'équivalent de chaque dollar touché en prestations d'AE. Il s'agit là d'une mesure punitive inutile pour les travailleurs vulnérables à bas salaire. À l'instar des prestations d'aide sociale, l'indemnité de cessation d'emploi sert d'amortisseur lorsqu'on se retrouve sans travail.

Le BFA éliminera la prise en compte de l'indemnité de départ dans le calcul du droit aux prestations, y compris la pratique consistant à couper les premières semaines de prestations en fonction du montant d'indemnité reçu. Le BFA travaillera également avec les provinces pour éliminer les mesures de récupération de l'aide sociale.

Améliorer le montant de la prestation d'assurance-emploi

L'actuel maximum annuel de la rémunération assurable (MRA) de 56 300 \$ limite la capacité de générer les revenus nécessaires à un élargissement du programme. Ce plafond continue d'être le facteur déterminant dans le calcul du taux hebdomadaire maximal pour tous les types de prestations. Avec le MRA annuel actuel, près de la moitié des prestataires d'AE encaissent le maximum de prestations, ce qui réduit leur taux de remplacement à moins de 55 %. **Le BFA propose de relever le MRA au même niveau que l'actuel maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP) du RPC, qui s'établit à 64 900 \$ pour 2022.**

Par ailleurs, il est nécessaire d'imposer un montant minimum de prestations d'AE. Pendant la période de la COVID-19, les prestataires d'AE

se sont vu garantir 500 \$ par semaine (imposables). Ce minimum garanti a fait une énorme différence pour les travailleurs faiblement rémunérés. En l'absence d'un tel minimum, le programme coûte trop cher et, par défaut, il est inaccessible pour ces personnes qui se retrouvent forcées d'occuper un emploi de survie après l'autre sans avoir la possibilité de chercher mieux.

Le BFA établira un montant minimum de subsistance de 500 \$ pour les prestations d'AE.

Étendre l'AE aux travailleurs migrants qui y cotisent

À l'heure actuelle, les travailleurs migrants ont l'obligation de cotiser au programme d'assurance-emploi au même taux que les travailleurs canadiens et les résidents permanents, mais ils sont généralement exclus de l'admissibilité aux prestations – en dépit du fait qu'ils sont particulièrement vulnérables en période de ralentissement de l'emploi parce qu'ils sont plus susceptibles d'être parmi les premiers mis à pied. Cette situation est profondément injuste et elle prive de soutien un groupe de travailleurs dont la situation est déjà précaire et dont la plupart sont racialisés. Leur exclusion continue constitue un traitement discriminatoire. En plus de poser un problème éthique, cette pratique pose probablement aussi un problème juridique.

Les travailleurs migrants ont toujours été exclus des prestations régulières d'AE en raison d'une interprétation antérieure de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* voulant que le prestataire doit être « capable de travailler et disponible à cette fin et incapable d'obtenir un emploi convenable » puisqu'il est censé retourner dans son pays lorsqu'il perd son emploi au Canada. Ce problème est plus marqué pour les participants du Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS) qui ont un permis restreint et un numéro d'assurance sociale qui expire à la fin de la saison de croissance⁴⁵. Les travailleurs migrants de la catégorie la plus nombreuse (notamment, les travailleurs dits « peu spécialisés » des usines d'emballage de viande) ont un accès à l'AE qui existe davantage sur papier que dans la pratique.

En réponse à la pandémie de COVID-19, le gouvernement fédéral a élargi l'accès aux prestations d'AE et à d'autres soutiens connexes aux travailleurs migrants qui sont tombés malades, ont été mis à pied ou ont dû se mettre en quarantaine. Le BFA s'appuie sur cette importante avancée pour rétablir de façon permanente l'accès, éliminé en 2013, aux prestations spéciales pour les travailleurs migrants qui cotisent à l'AE. Un système d'assurance-emploi modernisé doit offrir à tous les travailleurs migrants un accès significatif aux prestations régulières, ainsi que des

services d'interprétation et des renseignements sur la marche à suivre en langage clair dans différentes langues.

Bien que certains travailleurs migrants soient présentement admissibles à l'AE, un certain nombre s'est vu refuser à tort des prestations en raison d'erreurs administratives. Une meilleure formation des employés est nécessaire pour s'assurer que tous les employés de Service Canada soient au courant des conditions d'admissibilité des travailleurs migrants à l'AE.

Le BFA étendra l'accès à l'AE à tous les travailleurs migrants qui cotisent au programme d'assurance-emploi. Il veillera également à ce que la marche à suivre pour demander des prestations soit accessible à tous, en éliminant les exclusions attribuables à des erreurs administratives.

Prévoir une nouvelle cotisation fédérale au système d'assurance-emploi

Tel qu'il est actuellement organisé, le système d'assurance-emploi est financé par deux catégories de cotisants : les employeurs et les travailleurs. Avec leurs cotisations, la caisse d'AE est censée rester équilibrée sur une période de sept ans. Dans la pratique, en période de récession économique, le gouvernement fédéral devient le troisième cotisant. Pendant la récession de 2008–2009 et celle provoquée par la COVID-19, le gouvernement fédéral est rapidement intervenu pour soutenir le système sans augmenter les cotisations des employeurs ou des travailleurs. Son implication a été particulièrement évidente pendant la récession causée par la COVID-19, alors que les prestations régulières ont été entièrement abandonnées en faveur de la Prestation canadienne d'urgence (PCU, en place de mars à septembre 2020). Les coûts de la PCU ont été entièrement absorbés par le gouvernement fédéral, et non par la caisse d'AE.

Le fait que le gouvernement s'implique dans le financement des prestations de chômage uniquement en temps de récession est problématique. En prenant acte de cette participation fédérale et en l'encadrant, on s'assurera désormais que ni les travailleurs ni les employeurs n'aient à s'inquiéter d'une hausse inattendue du taux de cotisation en période de ralentissement économique. Le BFA rétablira le financement fédéral permanent du programme d'assurance-emploi afin de financer une partie du coût de la bonification des prestations à partir des recettes générales. Le mécanisme actuel de financement d'équilibre sur sept ans sera également examiné, dans le but de rétablir le financement anticyclique de l'AE.

Le BFA fixera le financement fédéral du système d'assurance-emploi à hauteur de 1 milliard de dollars pour chaque point de pourcentage où le taux de chômage dépasse 4 %. Cette mesure a un précédent historique. En 1972, le gouvernement fédéral est devenu responsable du coût des prestations régulières initiales attribuables à un taux de chômage national supérieur à 4 %; ce taux est passé à 6 % en 1989 lorsque le seuil a été supprimé⁶.

Cette proposition incitera également le gouvernement fédéral à atteindre et à maintenir le plein emploi. Autrement, il sera peu intéressé à réduire le chômage, car le financement des prestations d'AE—qui représentent pour le gouvernement un coût plus direct lié au chômage—restera la responsabilité des travailleurs et des employeurs.

Un meilleur soutien des laissés pour compte

Les programmes de soutien du revenu du Canada sont essentiels pour réduire la pauvreté. De modestes changements permettront de rattraper les personnes qui passent actuellement entre les mailles du filet.

Réduire à trois ans l'exigence de résidence de la Sécurité de la vieillesse

En 2009, la députée Ruby Dhalla a présenté le projet de loi C-428 visant à modifier la *Loi sur la sécurité de la vieillesse* afin de réduire de dix à trois ans la durée de résidence requise pour avoir droit à une pension mensuelle⁷. Malheureusement, cette mesure n'a jamais été adoptée. À l'heure actuelle, les personnes âgées qui ont récemment immigré au Canada doivent avoir 10 ans de résidence pour être admissibles à une pension réduite de la Sécurité de la vieillesse (SV). Tout Canadien ayant immigré et résidant au pays depuis 40 ans ou plus reçoit le plein montant de la SV. Cependant, une fois admissible à la SV, même à un taux bas, on est admissible au Supplément de revenu garanti (SRG) avec un revenu inférieur au seuil de faible revenu. Lorsqu'une personne âgée ne reçoit pas sa pleine pension de la SV, le SRG augmente pour couvrir la différence. Le SRG permet donc de réduire considérablement le taux de pauvreté des immigrants âgés canadiens. Cependant, le plein montant de SRG n'est versé que si le revenu de l'aîné est suffisamment bas; autrement, il diminue progressivement en fonction du revenu, ce qui ne change pas grand-chose à la situation des aînés immigrants récents à revenu élevé.

Les aînés racialisés à la retraite connaissent un taux de pauvreté plus élevé et ont un revenu plus faible que les aînés non racialisés. Les aînés chinois nés à l'étranger ont le taux de pauvreté le plus élevé de tous les groupes racialisés. Cette réduction de l'exigence de résidence de la SV aiderait particulièrement les aînés racialisés à vivre une vie plus digne à la retraite.

L'exigence actuelle de dix ans de résidence laisse de nombreuses personnes âgées immigrantes en dehors du système de soutien du revenu du Canada. Par conséquent, le taux de pauvreté de ce groupe, qui comprend surtout des femmes racialisées, est inutilement élevé. **Afin de soulager les souffrances inutiles des immigrants canadiens âgés, le BFA réduira de dix à trois ans le nombre d'années de résidence requis pour l'admissibilité à la SV. Ce changement coûtera 1,43 milliard de dollars par année et permettra à environ 25 000 aînés de sortir de la pauvreté (selon la mesure du panier de consommation).**

Rendre les enfants réfugiés admissibles à l'Allocation canadienne pour enfants

L'Allocation canadienne pour enfants (ACE) a pour but d'aider les familles à faible et moyen revenu à subvenir aux besoins de leurs enfants. Cependant, certains des enfants les plus vulnérables du Canada ne sont pas admissibles à l'ACE en raison du statut d'immigration de leurs parents. Cette situation a une incidence négative sur les communautés racialisées qui sont déjà plus exposées à la pauvreté. Elle renforce également la pauvreté préexistante liée au genre, car les femmes restent les principales responsables des enfants dans la plupart des familles canadiennes.

En modifiant les critères d'admissibilité de l'ACE pour inclure tous les enfants, on contribuerait à réduire la pauvreté infantile et à améliorer la santé et le bien-être des enfants au Canada.

En 2017, l'année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles, on dénombrait 24 100 enfants de moins de 18 ans qui n'avaient pas accès à l'ACE en raison du statut d'immigration de leurs parents. Parmi ceux-ci, 10 500 avaient moins de 6 ans. Cette exclusion de l'ACE a une incidence négative sur les enfants et leurs familles :

- elle augmente le risque de pauvreté et a des effets négatifs sur l'éducation, la santé et le bien-être des enfants;
- elle force les femmes à rester avec des partenaires violents qui ont un statut au Canada afin de conserver l'ACE de leurs enfants (ce qui

est préjudiciable au bien-être émotionnel et au développement des enfants);

- elle envoie le message que certains enfants sont moins dignes d'être protégés de la pauvreté que d'autres.

Le BFA élargira l'accès à l'Allocation canadienne pour enfants en abrogeant le paragraphe e) de la définition de « particulier admissible » de l'article 122.6 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, et il élargira l'admissibilité à l'ACE à tous les enfants qui résident au Canada, quel que soit le statut d'immigration de leurs parents. Cette mesure coûtera 160 millions de dollars par année, ce qui représente une augmentation de seulement 0,6 % du total des allocations versées.

Éliminer les obstacles à l'aide en fonction du statut d'immigration

Le Canada compte une population importante et croissante de personnes qui ont un statut d'immigration précaire ou qui sont sans statut. Ces personnes sont aussi souvent racialisés et n'ont pas accès à un soutien du revenu, à l'aide au logement et à d'autres formes d'aide (en dehors de l'ACE vue précédemment) parce qu'elles ne répondent pas aux critères d'admissibilité à l'immigration. Par conséquent, elles sont confrontés à des niveaux élevés de pauvreté, d'itinérance et d'insécurité alimentaire.

Le BFA éliminera tous les obstacles liés au statut d'immigration qui empêchent l'accès au soutien du revenu, à l'aide au logement subventionné (y compris la nouvelle Allocation canadienne pour le logement) et à d'autres soutiens. Le gouvernement fédéral collaborera également avec les provinces et les territoires afin d'éliminer ces obstacles à l'aide sociale.

Permettre la distribution des prestations fédérales en dehors du système fiscal

Les transferts de prestations aux personnes dans le besoin se font présentement par l'intermédiaire du système d'impôt sur le revenu des particuliers administré par l'Agence du revenu du Canada (ARC). Bien que ce système soit le plus large disponible, il n'est pas universel. En 2018, 73,4 % des particuliers canadiens ont produit une déclaration de revenus, ce qui n'est pas le cas des personnes marginalisées, notamment des personnes à faible revenu ou sans revenu, des Autochtones, des personnes vivant dans des communautés éloignées, des femmes fuyant la violence familiale, des personnes 2SLGBTQQIA+, des personnes

d'identité de genre différente, des nouveaux arrivants, des sans papiers, des sans-abri, des personnes qui travaillent dans des économies parallèles et criminalisées et des personnes non bancarisées.

Différents obstacles (qui peuvent inclure l'absence de pièces d'identité, de numéro d'assurance sociale, de statut d'immigration, de citoyenneté, de compte à l'ARC ou d'adresse fixe) peuvent empêcher des personnes déjà marginalisées d'accéder aux prestations fédérales, provinciales ou territoriales par l'intermédiaire du système fiscal.

Les efforts qui visent à rendre le système fiscal plus inclusif, comme le financement de cliniques fiscales communautaires et la déclaration de revenus automatisée, sont des interventions anti-pauvreté importantes et doivent se poursuivre. Toutefois, de nombreuses personnes vont continuer à ne pas vouloir s'engager dans le système fiscal pour diverses raisons, incluant celles qui résultent de la longue histoire de colonialisme et de racisme systémique du Canada.

Des gouvernements du monde entier ont mis au point différents systèmes de transfert numérique et en espèces, qui ont réussi à atteindre les populations isolées, à faible revenu et non bancarisées. À titre d'exemple, citons Bolsa Familia au Brésil et Stockton Economic Empowerment Development en Californie. Ces initiatives ont établi des exigences en matière d'inscription, d'évaluation de l'admissibilité et de protection des données. Pour remettre les fonds directement aux personnes dans le besoin, certains systèmes ont utilisé des portefeuilles mobiles connectés à des téléphones cellulaires individuels et d'autres ont utilisé des cartes de crédit prépayées rechargeables ou des cartes de débit. Certains de ces systèmes de distribution sont administrés par des sociétés, tandis que d'autres impliquent des organismes gouvernementaux ou des organismes de bienfaisance.

Au Canada, certains organismes sans but lucratif qui ont la confiance des communautés ont mis sur pied leur propre système pour percevoir et distribuer des fonds en espèces ou des cartes-cadeaux à des utilisateurs de services qui ne peuvent pas accéder aux transferts gouvernementaux.

Pour guider le développement d'un système canadien qui permettrait l'accès des communautés marginalisées au soutien du revenu, le Canada doit s'inspirer des modèles internationaux et évaluer ce qui fonctionne bien et moins bien. **Le BFA développera un système d'évaluation de l'admissibilité et de distribution des prestations de revenu qui fonctionne en partenariat avec des organismes de bienfaisance locaux de confiance et parallèlement au système d'impôt sur le revenu des particuliers pour les non-déclarants qui vivent dans la pauvreté.**

Renoncer au remboursement de la PCU pour les personnes vivant dans la pauvreté

Lors de la création de la PCU, la modification fréquente des conditions d'admissibilité a suscité une grande confusion chez les demandeurs, de même que chez les usagers de l'aide au revenu provinciale, leurs défenseurs, les travailleurs sociaux et les agences gouvernementales. Les personnes qui ont gagné moins de 5 000 \$ pour l'année 2019 ont été exclues des mesures d'intervention à court et à long terme liées à la pandémie. Les rajustements qui ont permis de gagner jusqu'à 1 000 \$ par mois tout en continuant à recevoir la PCU ont fait grimper brusquement le nombre de personnes admissibles. Malgré cette faille et la confusion qui l'entourait, de nombreuses personnes à faible revenu se sont fait conseiller, parfois même ordonner, de présenter une demande de bonne foi par des travailleurs sociaux, des fonctionnaires et l'ARC.

Comme le gouvernement fédéral n'avait pas établi de norme nationale pour cette aide au revenu, le traitement de la PCU pour les prestataires de l'aide sociale a considérablement varié d'une province et d'un territoire à l'autre, aggravant d'autant les disparités régionales et les problèmes de remboursement. Certaines provinces et territoires ont récupéré 100 % de la PCU des usagers de l'aide sociale, d'autres leur ont permis de conserver des montants variables, et d'autres encore ont décidé que la PCU s'ajouterait à l'aide sociale.

Le fait d'obliger les plus vulnérables à rembourser la PCU ou d'imposer des milliers de dollars de dette fédérale à la population aura des effets dévastateurs à long terme, en particulier pour les personnes à faible revenu, racialisées, Autochtones, handicapées et de sexe féminin, qui sont toutes confrontées à des inégalités préexistantes sur le marché du travail sous la forme de revenus plus faibles et d'emplois précaires. Il est déraisonnable de forcer le remboursement des prestations d'urgence, surtout maintenant, en cette deuxième année d'une pandémie mondiale et en l'absence d'une reprise économique complète.

Le BFA accordera une amnistie de remboursement à toutes les personnes ayant reçu la Prestation canadienne d'urgence (PCU) et ont par la suite été jugés inéligibles, mais dont les revenus sont inférieurs ou proches de la mesure de faible revenu et à tous les jeunes en phase de quitter la prise en charge de l'État. De plus, il cessera de traiter la PCU comme un revenu imposable pour les personnes ayant eu un revenu inférieur au seuil de pauvreté en 2020 (tel qu'établi par les seuils après impôt de la mesure de faible revenu des familles du Recensement).

Aider les aînés à faible revenu à conserver une plus grande partie de leurs prestations du Régime de pensions du Canada

En 2016, Ottawa et les provinces ont convenu d'une modeste bonification des prestations de retraite du Régime de pensions du Canada (RPC).

De 2019 à 2023, une augmentation de 1 % du taux de cotisation salarial sera progressivement mise en place. Puis, en 2024 et 2025, un deuxième plafond des gains ouvrant droit à pension sera progressivement introduit pour atteindre 14 % de plus que le premier plafond, avec un taux de cotisation combiné de 8 % sur les gains compris entre le premier et le deuxième plafonds.

Bien que la bonification du RPC visait principalement à améliorer la sécurité de la retraite des personnes à revenu moyen, le fait que le Supplément de revenu garanti (SRG) dépende du revenu signifie qu'une grande partie de l'avantage apporté par la bonification du RPC s'annule pour les aînés à faible revenu. Toutes choses étant égales par ailleurs, les aînés à revenus très modestes qui reçoivent à la fois la prestation de base et la prestation complémentaire du SRG verront leur chèque réduit de 75 cents pour chaque dollar de revenu du RPC au-delà de 2 000 \$.

Une étude réalisée en 2016 par Kevin Milligan et Tammy Schirle a estimé qu'une modification des conditions de récupération du SRG afin d'exonérer la première tranche de 3 500 \$ de revenus du RPC qui excède ce seuil permettrait aux bénéficiaires qui gagnent moins de 44 000 \$ d'encaisser la totalité de la bonification du RPC, sans aucune incidence sur leurs prestations de SRG⁸. **Par conséquent, le BFA introduira une exonération additionnelle de 3 500 \$ du revenu tiré du RPC à compter de la bonification de 2016, en plus de l'exonération de 3 500 \$ du revenu d'emploi annuel déjà prévue par le programme du SRG.**

Tableau 1.1 1 L'établissement des coûts pour les mesures de sécurité du revenu (en millions de dollars)

Sécurité du revenu	2022-23	2023-24	2024-25
Pauvreté			
Créer le Revenu de subsistance canadien pour les 18 à 62 ans (net de l'annulation de l'ACT)	5 470	5 744	6 031
Maintenir l'ACT pour les parents pendant cinq ans	886	600	500
Créer la Prestation d'invalidité du Canada (net de l'annulation du crédit pour personnes handicapées)	909	4 000	6 600
Ramener à 63 ans l'âge d'admissibilité au SRG au lieu de bonifier la SV	1 646	2 323	2 474
Annuler la bonification de la SV pour les 75 ans et plus	-1 660	-2 343	-2 495
Améliorer l'aide sociale provinciale de 10 % par l'entremise du Transfert canadien en matière de programmes sociaux	2 040	2 040	2 040
Assurance-emploi			
Établir une condition d'admissibilité uniforme à l'AE de 360 heures ou 12 semaines (diminution par rapport aux 420 heures actuelles)	180	180	180
Établir un maximum permanent de 50 semaines pour les prestations régulières d'assurance-emploi	500	2 000	2 000
Lever la période d'attente d'une semaine pour les prestations	230	230	230
Donner une plus grande visibilité au programme Travail partagé de l'AE	100	100	100
Éliminer l'indemnité de cessation d'emploi de l'équation du droit aux prestations d'AE	100	100	100
Harmoniser le maximum de rémunération assurable de l'AE avec le nouveau plafond des gains du RPC	53	53	53
Conserver le minimum de 500 \$ par semaine pour les prestations d'AE	1 900	1 900	1 900
Rétablissement les prestations spéciales d'AE pour les travailleurs migrants qui cotisent	18	18	18
Établir le financement fédéral du système d'AE à 1 milliard \$ pour chaque point de pourcentage où le taux de chômage dépasse 4 %	2 500	2 200	2 000
Meilleur soutien des laissés pour compte			
Réduire à trois ans l'exigence de résidence de la SV	1 430	1 430	1 430
Rendre les enfants réfugiés admissibles à l'Allocation canadienne pour enfants	160	160	160
Permettre la distribution des prestations fédérales en dehors du système fiscal	100	100	100
Renoncer au remboursement de la PCU pour les personnes vivant dans la pauvreté	822	0	0
Introduire une exonération additionnelle de 3 500 \$ du revenu tiré du RPC pour empêcher la récupération du SRG	50	75	100



Chapitre deux

Une infrastructure sociale de haute qualité et une économie des soins dynamique

Le moment est venu de revitaliser l'infrastructure sociale du Canada.

A PRÈS 30 ANS D'AUSTÉRITÉ et de privatisation, la COVID-19 a révélé la précarité économique et sociale de nombreux Canadiens et des services dont ils dépendent. La pandémie a également mis en évidence la sous-évaluation systématique du travail de soins rémunéré et non rémunéré. Les mesures d'urgence pandémiques ont donné la priorité au bien public collectif—la planification de la relance doit faire de même en éliminant les préjugés sexistes, raciaux, de capacité et de classe de la politique économique et sociale et en plaçant les expériences et les voix des communautés marginalisées au cœur de tous nos efforts.

Le moment est venu de revitaliser l'infrastructure sociale du Canada en posant des bases solides pour développer des services de haute qualité administrés et fournis par l'État. La qualité de vie ne dépend pas seulement du revenu, aussi crucial soit-il : elle dépend aussi des services et soutiens sociaux que les gens doivent autrement payer à même leur budget personnel ou celui de leur ménage. Il est essentiel d'investir dans l'infrastructure sociale, c'est-à-dire dans les services et les installations qui sont essentiels à l'épanouissement de tous les individus et de toutes les communautés. Cela n'est pas moins important que les infrastructures physiques dont nous dépendons tous. Bien que ces services, soutiens et protections soient considérés comme allant de soi, ils constituent le fondement de la vie quotidienne en tant que composantes de l'« infrastructure du bien-être »⁹.

La pandémie a mis en évidence l'importance vitale des infrastructures sociales telles que la santé publique, le logement abordable, l'accès Internet à haut débit, l'éducation de la petite enfance jusqu'au niveau postsecondaire et, tout particulièrement, le travail invisible des prestataires de soins, entre autres, dans les garderies, les agences de soins à domicile et les refuges pour les personnes fuyant la violence. Comme le fait remarquer Donegan :

L'inclusion du travail de soins dans le cadre de l'infrastructure est plus qu'un tour de passe-passe sémantique. C'est plutôt la concrétisation d'un

argument que les féministes avancent depuis des décennies : le travail de soins traditionnellement féminisé, ou travail dit ‘reproductif’, est tout aussi essentiel au fonctionnement de l’économie que les routes et les ponts.¹⁰

Le taux de mortalité honteusement élevé des suites de la COVID-19 au Canada chez les personnes âgées vulnérables et l’incidence disproportionnée des cas de maladie et de décès parmi les travailleurs de soins (en grande partie des femmes et des personnes racialisées) sont des preuves accablantes de notre échec à investir dans l’infrastructure sociale. Des décennies de négligence ont miné les services publics et compromis les droits et le bien-être de la main-d’œuvre. Cela a favorisé, « par défaut et à dessein », une présence accrue d’entreprises à but lucratif en quête d’opportunités d’investissement profitables dans l’économie des soins, en même temps qu’un pelletage des coûts et des tâches vers les personnes âgées et leurs familles. Il n’est pas surprenant que le taux de décès des résidents des établissements de soins de longue durée (SLD) soit plus élevé dans les établissements à but lucratif¹¹. Au Canada et à travers le monde, le virus s’est propagé en profitant de vulnérabilités bien connues : une dépendance croissante à l’égard d’un personnel contractuel non syndiqué dont les membres doivent cumuler plusieurs emplois pour joindre les deux bouts, ainsi que des conditions d’emploi qui compromettent la qualité des soins et le recrutement, telles qu’un personnel restreint, une multiplication des horaires à temps partiel, un taux de roulement élevé, une charge de travail lourde, un niveau de violence croissant et des salaires et avantages sociaux médiocres.

Depuis le début des mesures de lutte contre la pandémie, une augmentation considérable de la proportion de femmes dans le travail de soins et domestique non rémunéré a été observée. C’était un autre résultat à prévoir pour avoir négligé de l’économie des soins au Canada, et cela représente un obstacle considérable à la participation future des femmes au marché du travail et à leur accès à de meilleures conditions de travail et à des revenus plus élevés. La reconstruction économique des femmes a toujours été à la traîne de celle des hommes. Ce décalage entre les sexes témoigne de la présence accrue des femmes dans les secteurs faiblement rémunérés de l’économie qui ont été durement touchés par la pandémie, et il s’ajoute, dans certains cas, à des responsabilités à la maison lorsque l’accès aux services de garde devient incertain et que les établissements scolaires ferment périodiquement. À cet égard, les parents seuls et les femmes issues de communautés marginalisées ont subi les pertes les plus importantes¹².

Au cours de la pandémie, les travailleurs du secteur public et des organismes sans but lucratif du Canada se sont mobilisés massivement, multipliant les heures sans compter pour que les patients atteints de la COVID-19 reçoivent des soins, que les chômeurs reçoivent un soutien et que les sans-abri trouvent un endroit sûr où se loger. Mais les failles de notre réponse (p. ex., les stocks d'équipements de protection individuelle (EPI) périmés, la réouverture désordonnée des écoles, l'absence de protection des travailleurs migrants) ont révélé à quel point nos infrastructures publiques ont été négligées. Nous nous sommes trouvés incapables de fournir aux travailleurs les outils dont ils avaient besoin pour assurer notre sécurité à tous.

S'il y a un point positif à tirer de la pandémie, c'est qu'elle a démontré l'importance d'une infrastructure de bien-être forte et résiliente. Reste à savoir si les choses vont revenir comme avant ou si nous allons utiliser cette crise comme un levier pour reconstruire quelque chose de mieux et de plus équitable pour les groupes comme :

- les jeunes, dont l'éducation a été chamboulée et qui se cherchent un emploi sur un marché du travail de plus en plus polarisé;
- les communautés Autochtones, qui sont dévastées par les répercussions continues du racisme structurel dans leur accès aux soins de santé, au logement, à la sécurité du revenu et à d'autres déterminants clés de la santé et du bien-être;
- les personnes handicapées, qui demeurent isolées et vulnérables après avoir enduré des mois d'annulations et de retards dans l'accès aux soins et aux traitements, sans pouvoir compter sur le soutien de leur famille, de leurs amis et des services communautaires.

La planification de la relance doit avoir pour priorité de libérer notre infrastructure sociale de cette approche fragmentée alimentée par une discrimination systémique et caractérisée par le sous-financement, la privatisation et l'exploitation.

Pourquoi les choses doivent-elles changer?

Dans l'ensemble du pays, la force de notre infrastructure sociale varie considérablement en termes d'accès, de diversité de prestataires, ainsi que de niveau de qualité et de sécurité des accords de financement. La pandémie a exacerbé les inégalités de prestation des services entre les régions, les secteurs et les communautés desservies. Le secteur des organismes sans but lucratif et de bienfaisance a été soumis à un stress majeur, car les demandes de services ont considérablement

augmenté. D'autres secteurs, comme ceux des arts, de la culture et des loisirs, ont été contraints de réduire leurs activités afin de se conformer aux ordonnances de santé publique. Tous ont eu du mal à générer les recettes d'exploitation dont ils avaient besoin dans ce contexte de grande incertitude économique¹³. Sans le soutien crucial du gouvernement, comme l'aide d'urgence à certains services (comme aux banques alimentaires) et le programme de la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC), la situation aurait été bien pire.

Plus d'un an après le début de la pandémie, ces services et soutiens restent extrêmement fragiles. La tendance à une plus grande privatisation et à un plus grand financement—qui est bien établie dans les secteurs de la garde d'enfants, du logement, des soins de longue durée et de l'éducation postsecondaire—continue de miner la disponibilité, l'accessibilité et la qualité des services, en même temps que le principe de la communauté d'intérêts et d'objectifs¹⁴. De plus, les services qui restent publics sont soumis aux principes du marché et aux appels d'offres, ce qui les oblige à privilégier la réduction des coûts au détriment du bien-être de ceux qui dépendent des services et des soins et de ceux qui les dispensent (principalement des femmes). Encore aujourd'hui, les gouvernements songent à réduire rapidement le financement d'urgence aux niveaux prépandémiques et à éliminer les compléments de salaire pour les travailleurs de soins, réduisant ainsi les ressources nécessaires pour transformer notre infrastructure publique et nous positionner pour un avenir équitable et durable. La perspective d'une austérité postpandémique ne fera qu'accélérer l'érosion des soutiens et services publics vitaux.

Il est impératif de démanteler de toute urgence les barrières systémiques intersectionnelles qui sapent le droit des communautés marginalisées à participer pleinement et activement à la vie économique et communautaire. Les écarts croissants dans l'accès aux soins de santé, à l'éducation, à la formation, aux services de garde d'enfants, aux services communautaires et d'auxiliaires, aux transports abordables, aux services Internet et au logement soulignent la nécessité de mettre en place une infrastructure sociale complète et adaptée en collaboration avec les personnes confrontées aux plus grands obstacles. À mesure que nous avançons vers une réforme, les effets dévastateurs et continus du colonialisme nous obligent à reconnaître et à tenir compte de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples Autochtones, des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, des appels à la justice lancés par l'Enquête nationale sur les

femmes et les filles Autochtones disparues et assassinées, et du principe de Jordan.

Comment les choses doivent-elles changer?

Il ne peut pas y avoir une seule approche ni même une approche uniforme pour transformer et renforcer l'infrastructure sociale du Canada. Chaque secteur ou domaine exige une stratégie qui tient compte de son histoire unique, de l'ensemble de ses acteurs, de son contexte réglementaire et de son degré d'implication dans le marché privé. Certains services, comme les soins de santé, sont déjà offerts gratuitement au point de service. D'autres, comme la garde d'enfants ou les soins auxiliaires (lorsqu'ils sont offerts), sont subventionnés en partie en fonction de l'endroit et du revenu du ménage. D'autres encore (comme l'aide juridique, les arts et les loisirs, et la conservation de l'environnement), autrefois considérés comme des infrastructures communautaires de base, sont désormais considérés comme accessoires ou « un plus » dans de nombreuses communautés et régions. À titre d'exemple, citons, le logement social, qui n'a attiré que récemment de nouveaux investissements dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement (SNL).

En dépit de cette diversité de circonstances, nous sommes d'accord avec Gough pour dire que « *le droit à un certain niveau de prestations peut être garanti et soutenu par une série d'interventions publiques* »¹⁵. Cette série d'interventions devrait inclure l'établissement et le suivi de normes, des protections et des réglementations robustes en matière d'emploi, des services publics améliorés, une fiscalité progressive, ainsi que des subventions et des transferts de fonctionnement directs—and le BFA inclut tous ces éléments.

Les services gérés par l'État, fournis par le secteur public ou par des prestataires sans but lucratif, ont une valeur bien supérieure à celle des services fournis par le marché pour la plupart des individus et des familles à tous les niveaux de l'échelle des revenus et en particulier pour les groupes marginalisés. Selon l'OCDE, les personnes qui appartiennent au quintile le plus bas devraient consacrer les trois quarts de leur revenu après impôt aux services essentiels s'il leur fallait les acheter directement. Les services publics réduisent effectivement les inégalités de revenus d'un cinquième à un tiers, selon la mesure utilisée¹⁶. L'investissement dans une infrastructure sociale solide et le renforcement de l'économie des soins en difficulté constituent la stratégie idéale pour offrir des services de haute qualité et adaptés aux besoins, pour donner plus d'autonomie aux communautés marginalisées, pour renforcer la solidarité collective et le soutien mutuel et pour assurer la durabilité à long terme.

Le renforcement de notre infrastructure sociale présente l'avantage supplémentaire de s'amortir avec le temps, ce qui peut se traduire par une augmentation des emplois et des revenus, une diminution du recours aux prestations de sécurité du revenu et aux services d'urgence, et l'avènement de communautés plus saines. Une étude de Jim Stanford, par exemple, estime qu'un investissement dans les services universels d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (tel qu'annoncé dans le budget 2021) pourrait créer plus de 200 000 emplois directs dans les centres de garde d'enfants, ainsi que 100 000 emplois supplémentaires dans les industries qui soutiennent et alimentent le secteur de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants, facilitant ainsi une participation accrue au marché du travail et l'emploi de jusqu'à 725 000 femmes dans les meilleures années de leur vie de parent. Une telle expansion ferait augmenter le PIB national annuel de 63 à 107 milliards de dollars au bout de 10 ans, et le trésor public s'enrichirait de 17 à 29 milliards de dollars, ce qui est amplement suffisant pour compenser les coûts du programme¹⁷. La conclusion de l'étude est claire : investir dans le secteur public stimule la croissance économique, en plus d'être une source importante d'emplois bien rémunérés (notamment pour les femmes et d'autres groupes marginalisés) et d'activité économique dans les communautés locales, dans les périodes fastes comme dans les conjonctures plus difficiles.

Les efforts visant à assurer une approche pancanadienne de nombreux systèmes doivent tenir compte des compétences et des défis du fédéralisme. Ils doivent également tenir compte de la place spécifique du Québec dans la fédération, des relations avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis, ainsi que de la nécessité de trouver des solutions émanant des Autochtones. Bien que ces dynamiques soient compliquées, elles n'ont pas à être des obstacles insurmontables. Le gouvernement fédéral a une occasion importante de jouer son rôle de chef de file et, en utilisant les ressources nécessaires, de soutenir le changement progressiste et de le faire avancer.

Assurer une reprise inclusive pour tous

Le BFA prendra les mesures suivantes :

Veiller à ce que l'intérêt public et les valeurs de la fonction publique soient au cœur du travail du gouvernement fédéral.

Cette crise a fait ressortir les faiblesses considérables d'un modèle de fonctionnement qui privilégie le profit privé.

Renforcer la fonction publique afin qu'elle dispose des capacités humaines et des ressources nécessaires pour conseiller, planifier,

élaborer, mettre en œuvre et évaluer les politiques et les programmes qui s'imposent pour relever les défis critiques auxquels le Canada est confronté et qui ont été mis en évidence par la pandémie (p. ex., l'inégalité économique croissante et l'urgence climatique).

Veiller à ce que l'infrastructure sociale et physique—y compris l'économie des soins du Canada—reste entre les mains du public en orientant tous les investissements fédéraux vers des fournisseurs publics et sans but lucratif.

Protéger la capacité des fonctionnaires à dire la vérité aux autorités sans subir de conséquences négatives, en renforçant le cadre canadien de dénonciation et en élargissant la portée et l'applicabilité de la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles* afin qu'elle englobe les entrepreneurs du secteur privé et les anciens fonctionnaires.

Des stratégies pour construire une infrastructure sociale solide au Canada

La section suivante porte sur les principaux secteurs et services qui constituent l'infrastructure sociale et l'économie des soins du Canada. En combinaison avec des aspects abordés ailleurs dans ces pages, comme le logement, l'établissement des immigrants, la sécurité alimentaire, les services aux Autochtones et la formation, ces secteurs et services se situent à la base de notre réponse collective à nos besoins fondamentaux communs. Ils assurent un soutien significatif qui permet à toutes les personnes, familles et communautés, indépendamment de leur capacité de paiement ou de leur situation sociale, « d'être en mesure de survivre et de s'épanouir en toute sécurité en profitant des opportunités et en s'impliquant »¹⁸.

Le BFA plaide résolument en faveur de programmes et de services publics universels solides qui démantèlent les disparités systémiques et renforcent la solidarité collective. Dans ce contexte, les organismes sans but lucratif et de bienfaisance jouent un rôle crucial dans toute une série de domaines, de l'économie des soins jusqu'aux arts en passant par la santé et l'éducation. Ils fournissent un travail décent et contribuent à l'économie tout en servant les individus et en construisant la communauté.

Investir dans l'économie des soins du Canada

L'investissement dans l'économie des soins est particulièrement important, compte tenu de dimension genrée des pertes économiques liées à la pandémie, notamment parmi les femmes noires, des Premières Nations, inuites, métisses, immigrées et racialisées. Cet argent permettra de créer des emplois dans les services de soins ainsi que dans les industries qui fournissent des soins et qui construisent les installations nécessaires et les infrastructures vertes. Il contribuera à « réduire les nombreuses inégalités entre les sexes qui découlent de la répartition inégale des responsabilités des soins non rémunérées entre les femmes et les hommes »¹⁹. Enfin, il améliorera la qualité des soins et, partant, le bien-être de tous ceux d'entre nous qui dépendent des travailleurs de soins.

Les recommandations formulées ici portent sur l'apprentissage préscolaire et les services de garde d'enfants, les soins de longue durée et les soins à domicile, ainsi que sur la violence à caractère sexiste. Dans tous ces domaines, la pandémie a fait ressortir l'urgence d'une réforme fondamentale en braquant les projecteurs sur le rôle intrinsèque des soins pour maintenir la vie humaine, contenir la maladie et permettre à nombre d'entre nous de continuer à travailler. Le dicton voulant que « tout le monde dépend de quelqu'un qui dépend des services de garde » n'a jamais été aussi vrai qu'au moment où les gouvernements provinciaux, après avoir annoncé une fermeture générale des garderies, ont dû changer de cap pour rouvrir des places aux enfants des travailleurs essentiels. La situation des établissements de soins de longue durée a été une tragédie évitable qui a mis en lumière les limites mortifères de l'économie de marché. La fragilité et la résilience des services de lutte contre la violence à caractère sexiste ont mis en évidence le besoin urgent d'une réponse soutenue et prioritaire pour protéger les plus vulnérables et créer les conditions dans lesquelles nous pourrons tous vivre sans violence.

Les réformes proposées dans cette section visent à renforcer et à développer la gamme de services afin de permettre l'avènement d'une plus grande équité, d'une plus grande efficacité, d'une plus grande solidarité et d'une plus grande durabilité. En collaboration avec les gouvernements, les partenaires communautaires, les organisations syndicales, les défenseurs des droits et les experts, **le BFA procédera comme suit :**

Créer la Commission nationale sur l'économie des soins—comme l'a recommandé le Comité permanent de la condition féminine—afin d'examiner, dans un cadre intersectionnel, le travail de soins rémunéré et

non rémunéré au Canada, l'évolution de la démographie et des besoins en matière de soins, les modèles actuels de prestation privée et publique, l'utilisation et l'abus des travailleurs de soins migrants, et les options de transformation et de redistribution du travail de soins. À cette fin, la commission soutiendra l'élaboration :

- de données ventilées sur le travail non rémunéré et le travail de soins, en se concentrant sur le niveau d'effort, l'incidence sur le bien-être et la sécurité économique, et la valeur pour la communauté et l'économie;
- de stratégies sectorielles de la main-d'œuvre visant à augmenter le nombre d'emplois de soins de haute qualité et à améliorer la condition et le traitement des travailleurs de soins migrants, sur la base du cadre 5R pour un travail de soins décent de l'Organisation internationale du travail (voir également les propositions ci-dessous et les chapitres sur l'équité en santé, la création d'emploi et le travail décent, et le Canada dans le monde);
- de normes de bonne pratique spécifiques au secteur et fondées sur des données probantes pour un service de qualité, portant sur les niveaux de dotation en personnel, la formation, la gestion et la prestation de services, et la protection des droits des travailleurs, y compris l'accès à la syndicalisation et à la négociation collective;
- de politiques transformatrices visant à reconnaître, réduire et redistribuer les soins, en favorisant un travail décent et en développant le stock et la qualité des services et des infrastructures de soins administrés par le secteur public.

Créer un système de garde universel

Les raisons qui justifient de réformer le secteur canadien des services de garde d'enfants basé sur le marché pour le transformer en un système administré par l'État avec un leadership fédéral et un financement substantiel, sont connues depuis des dizaines d'années. Ces raisons ont été confirmées par de nombreuses études et comparaisons internationales. Cependant, comme le fait remarquer Pasolli : « les gouvernements ont promis d'agir à de nombreuses reprises pour revenir plus tard sur leurs engagements ou pour voir leur plan tomber à l'eau à cause de courants politiques adverses » (traduction libre).

Lorsque la vice-première ministre et ministre des Finances Chrystia Freeland a présenté le budget fédéral de 2021, elle a promis aux Canadiens : « Cette fois, nous allons le faire ».

Le budget de 2021 a clairement indiqué que le gouvernement fédéral utiliserait son important pouvoir de dépenser pour convaincre les provinces et les territoires de collaborer à la mise en place d'un système communautaire pancanadien de services de garde d'enfants de qualité, le qualifiant de « projet transformateur de la même envergure que les efforts de générations précédentes de Canadiens qui ont bâti les systèmes d'écoles publiques et de santé publique »—avec l'objectif de ramener les frais de garde d'enfants réglementés à 10 \$ par jour en moyenne au cours des cinq prochaines années, en commençant par une réduction de 50 % en moyenne d'ici la fin de 2022.

En plus de la réduction des frais parentaux, le budget a confirmé que les priorités du gouvernement fédéral pour le nouveau financement des provinces et des territoires (par le biais d'ententes bilatérales négociées) comprennent la valorisation adéquate du travail des éducateurs de la petite enfance et le soutien à l'expansion des services de garde d'enfants sans but lucratif. Le budget 2021 s'appuie également sur l'approche du Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants Autochtones, fondée sur les distinctions. Il engage le gouvernement fédéral à déposer un projet de loi à l'automne 2021, à la suite de vastes consultations, « en vue d'inscrire dans la loi les principes d'un système pancanadien de garde d'enfants ». Les élections fédérales étant derrière nous, il est temps d'aller de l'avant.

Introduire des stratégies d'expansion planifiées et administrées par le secteur public

Pour atteindre les objectifs communs du mouvement des services de garde d'enfants en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (AGJE), des fonds fédéraux substantiels doivent être utilisés pour provoquer un changement transformateur en ce qui concerne la responsabilité publique du financement, de la gestion et de la prestation. Une transformation est nécessaire pour remplacer le modèle actuel de prestation privée par un système public universel qui assurera des services d'AGJE de haute qualité, abordables, inclusifs, flexibles, culturellement sûrs et réglementés pour tous ceux qui souhaitent y accéder, tout en rémunérant convenablement ceux qui travaillent dans ce secteur.

Les provinces et les territoires doivent assumer la responsabilité de la planification, de la gestion et du financement de cette expansion. Seules des stratégies d'expansion publiques permettront de mettre fin au décalage offre/demande qui a créé des pénuries de services (« déserts de services de garde »), un accès inéquitable et une absence de flexibilité

pour ceux qui ont besoin de services « non standards », comme les travailleurs de fin de semaine ou les étudiants à temps partiel.

Les défenseurs des services de garde d'enfants soulignent que l'élaboration d'un système pancanadien d'AGJE doit honorer et respecter le Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants Autochtones, qui met l'accent sur un système complet et coordonné qui est « dirigé par les Autochtones, établit les principes communs à respecter et prévoit les facteurs particuliers à considérer en ce qui a trait au sexe et à la géographie qui représentent les points de vue de tous les enfants et de toutes les familles Autochtones ».

La transformation du système canadien d'AGJE nécessitera deux volets primordiaux :

1) Un changement dans la façon de planifier les services de garde d'enfants. Le Canada s'en remet actuellement à des groupes et à des sociétés pour développer et administrer de nouveaux services. Il faut remplacer cette approche risquée, inefficace et fondée sur le marché par des stratégies d'expansion planifiées et administrées par le secteur public afin d'augmenter l'offre de services réglementés publics sans but lucratif.

2) Un changement dans le mode de financement de l'ensemble des services de garde d'enfants réglementés. Dans la plupart des régions du Canada, le financement public des services de garde réglementés est assuré par une série de subventions gouvernementales disparates qui sont loin de couvrir les coûts nécessaires pour offrir des programmes de qualité, ce qui force les prestataires de services à se fier sur les frais élevés imposés aux parents pour couvrir leurs coûts de fonctionnement. Cette approche commerciale inefficace doit être remplacée par un modèle de financement direct complet et équitable qui assure un budget opérationnel adéquat pour rémunérer équitablement le personnel, offrir une programmation de haute qualité aux enfants et facturer des frais abordables aux familles.

Permettre aux exploitants de services de garde d'accéder au financement public

Tous les exploitants actuels de services d'AGJE agréés, qu'ils soient publics, sans but lucratif ou à but lucratif, devraient être invités à faire partie du nouveau système pancanadien financé et administré par l'État. Ceux qui accepteront devront rendre compte de l'utilisation des fonds publics et accepter de fonctionner de manière à ce que le Canada atteigne les objectifs fixés en matière de qualité, d'abordabilité, d'accessibilité, de souplesse et d'inclusion.

Les conditions clés pour recevoir des fonds publics doivent prévoir, entre autres :

- de rémunérer le personnel selon des barèmes salariaux provinciaux et territoriaux compétitifs;
- de respecter la structure tarifaire des parents de la province ou du territoire (toute surfacturation, quelle qu'elle soit, sera interdite);
- d'assurer la sécurité culturelle des enfants et des familles Autochtones;
- d'accueillir les enfants ayant des besoins de soutien spécifiques pour qu'ils participent pleinement au programme;
- d'accueillir, de cultiver et de respecter les enfants et les familles dans toute leur diversité et dans toutes leurs identités, y compris l'appartenance autochtone, la capacités, la race, le statut d'immigration, ainsi que l'identité et l'orientation sexuelle;
- de faire preuve de transparence et de rendre des comptes en matière de finances et de gouvernance.

Diriger le financement d'expansion vers les prestataires publics et sans but lucratif

Pour protéger le système transformé, l'expansion des services d'AGJE financés par l'État doit être limitée aux prestataires publics et sans but lucratif. À l'heure actuelle, de nombreuses familles utilisent des services à but lucratif, lesquels représentent 28 % des places au Canada. Plusieurs de ces services ont été mis sur pied à une époque où les gouvernements ne s'intéressaient pas à la création d'un système de garderies. Les défenseurs des services de garde d'enfants ont proposé une solution politique équilibrée qui prévoit le financement opérationnel des services à but lucratif existants, ainsi qu'une réglementation rigoureuse de ces services, au même titre que les services publics et sans but lucratif.

Une croissance additionnelle des services à but lucratif serait préjudiciable à l'objectif d'un système universel, équitable et de haute qualité. Il a été prouvé que le secteur à but lucratif cherche à faire régresser la réglementation, les salaires et les normes de qualité des services d'AGJE. Les données actuelles montrent que les services à but lucratif se sont consolidés, de nombreux petits prestataires ayant été rachetés par des prestataires plus importants. Les faits montrent également que les services de garde d'enfants offerts par les grandes entreprises sont inéquitables et ne sont pas tenus de rendre des comptes.

Les nouvelles possibilités de financement qui ont fait du Canada un aimant pour les sociétés qui investissent dans des services de garde menacent maintenant de saper les objectifs fixés dans le budget fédéral. Si l'objectif du Canada est de construire un système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants financé et administré par l'État, accessible, abordable, de haute qualité et équitable, l'expansion des services à but lucratif nous amène manifestement dans la mauvaise direction. L'expansion future doit nécessairement passer uniquement par le système public et sans but lucratif.

Construire une infrastructure pour des services de garde d'enfants de qualité, accessibles et abordables

La mise en place d'un système de services d'AGJE de qualité exige d'apporter des corrections et des améliorations permanentes fondées sur l'expérience, les faits, l'évaluation et l'implication du public. La progression des deux volets primordiaux de changement transformationnel décrits précédemment passe par les éléments qui suivent.

Stratégie en matière de ressources humaines. Une main-d'œuvre bien formée, bien soutenue et décentement rémunérée (selon un barème salarial provincial) est essentielle à un système de haute qualité. Pour ce faire, il faut des stratégies adaptées qui s'attaqueront aux facteurs qui entravent le recrutement et la rétention des éducateurs de la petite enfance, à savoir les conditions de travail difficiles, l'insécurité et la précarité d'emploi, les obstacles à la syndicalisation et le manque de respect pour la valeur du travail des éducateurs des services d'AGJE.

Données et recherche. En matière de données et de recherche, le développement d'un système d'AGJE de qualité exige une approche pancanadienne qui englobe le gouvernement fédéral, les partenaires provinciaux et territoriaux, les chercheurs et la communauté des services de garde d'enfants. Il faudra notamment s'engager à rendre les données et les recherches largement accessibles au public, au secteur des services de garde, aux chercheurs et aux spécialistes des politiques.

Reddition de comptes publique. Les gouvernements doivent s'engager à élaborer et à publier des plans annuels et pluriannuels, assortis d'échéances et d'objectifs de qualité, d'abordabilité, d'inclusion et d'accessibilité. Ils doivent également s'engager à faire un suivi et à rendre compte publiquement de leurs progrès, ainsi qu'à mettre leurs plans à jour en fonction des enseignements tirés et de l'évolution des besoins des services d'AGJE et du contexte.

Participation démocratique. Que l'on parle de groupes consultatifs de parents ou de processus d'implication citoyenne à tous les paliers

de gouvernement, la participation démocratique doit alimenter et soutenir la mise en œuvre d'un système de garde d'enfants de qualité. De nombreux citoyens concernés par le sujet doivent être impliqués, y compris les enfants et les parents, les éducateurs, les employeurs, les défenseurs des droits, les chercheurs et les universitaires. Une approche efficace garantit une participation significative et valorisée. Le temps, l'énergie et l'expertise des membres du mouvement de défense des services de garde, en grande partie bénévoles, y compris les éducateurs de la petite enfance, devraient être compensés par un financement public organisationnel à long terme qui privilégie l'inclusion d'opinions différentes et de multiples perspectives et expériences.

Le BFA prendra les mesures suivantes :

Compléter la négociation d'accords bilatéraux avec les provinces et les territoires qui intègrent les éléments transformationnels décrits précédemment et qui sont soutenus par un financement fédéral accru, afin que le Canada se dote d'un système d'AGJE administré et planifié par le secteur public.

Déposer un projet de loi qui garantit le droit à des services d'AGJE de haute qualité, abordables et inclusifs.

Transformer le secteur des soins de longue durée

La pandémie de COVID-19 a mis en lumière un aspect qui est le plus souvent invisible : la nécessité d'une action collective pilotée par le gouvernement. Le fait d'avoir laissé les soins de longue durée et à domicile se structurer comme un travail précaire et mal payé, fourni principalement par des femmes racisées qui ne peuvent pas se permettre de rester à la maison en cas de maladie, s'est avéré désastreux.

L'expansion des grandes chaînes privées qui dégagent des profits considérables avec un personnel réduit, des salaires inférieurs, de rares avantages sociaux et sans régime de retraite, s'est faite au détriment des résidents et des travailleurs vulnérables. Le Canada a un besoin urgent de faire, dans l'économie des soins, de nouveaux investissements liés à des normes nationales de soins et d'emploi qui assurent un accès fiable à la formation, à l'équipement de protection individuelle et aux soutiens connexes.

Bien que le gouvernement se concentre actuellement sur les établissements de soins infirmiers, cette question est tout aussi importante en ce qui a trait aux services de soins à domicile, qui sont en proie à des difficultés similaires, notamment un accès inadéquat et inéquitable aux services, une faible rémunération, une mauvaise coordination avec d'autres services (entretien ménager, soutien aux

nouveaux arrivants ou garde d'enfants), une faible protection des clients et une supervision déficiente. Ces problèmes se sont aggravés au cours des dernières années, car la prestation de services à but lucratif s'est imposée dans plusieurs provinces. Les personnes âgées, handicapées et autres qui dépendent des services de soins à domicile méritent un accès équitable à un continuum complet de soins culturellement appropriés qui leur permettront de vivre dans la dignité, le respect et l'autonomie. À défaut d'un leadership fédéral qui assure un continuum complet de soins et reconnaît les obstacles systémiques intégrés aux systèmes actuels, les aînés et tous ceux qui dépendent des soins à domicile et des soutiens communautaires connexes continueront de passer entre les mailles du filet.

Le BFA prend des mesures immédiates afin d'élargir et d'accélérer le soutien financier aux provinces et aux territoires pour soutenir les services de soins de longue durée et à domicile pour tous ceux qui en ont besoin. Les fonds seront assujettis à de nouvelles normes, à des mécanismes de reddition de comptes et à des conditions de participation démocratique au processus décisionnel qui garantiront des soins de haute qualité, complets, accessibles et administrés par l'État à travers le pays. Ils comprendront des investissements dans l'expansion des services publics et sans but lucratif, ainsi que dans le financement en capital pour la rénovation d'installations existantes et la construction de nouvelles infrastructures publiques. Une stratégie en matière de ressources humaines spécifique au secteur des soins de longue durée sera élaborée en collaboration avec les travailleurs dans le cadre de la nouvelle stratégie nationale du secteur de la santé afin de s'assurer que les compétences, les efforts et les responsabilités liés au travail de soins soient adéquatement valorisés et de soutenir des conditions de travail équitables et décentes pour ce secteur majoritairement féminin. Des ressources supplémentaires seront également fournies pour les services de soins à domicile sans but lucratif (voir le chapitre sur l'équité en santé).

Introduire une stratégie nationale des soins aux aînés

Le Canada a besoin d'une stratégie nationale des soins aux aînés pour s'assurer que tous les aînés puissent avoir accès à des soins de qualité, peu importe où ils vivent. Nous devons agir dès maintenant pour assurer un financement, des normes de soins et des niveaux de dotation uniformes afin de soutenir environ un million d'aînés qui dépendent actuellement de soins en établissement ou à domicile/en milieu communautaire²⁰, ainsi que de nombreux autres qui comptent sur l'aide dite « non structurée » de la famille et des amis²¹. Il faudra pour cela

une coordination et des efforts concertés entre les municipalités et les provinces et territoires, le gouvernement fédéral jouant un rôle de premier plan dans l'établissement de normes et le financement de changements substantiels.

Le BFA prendra les mesures suivantes :

Augmenter le financement des établissements de soins infirmiers et des programmes de soins communautaires et à domicile dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé. Au Canada, les gouvernements consacrent 1,3 % du PIB aux soins de longue durée, soit environ 20 milliards de dollars pour les établissements de soins infirmiers et 4 milliards de dollars pour les soins communautaires²². Le BFA fait passer ce montant à 2 % du PIB sur cinq ans, avec des transferts fédéraux ciblés. Cette mesure coûtera un total de 2 milliards de dollars sur trois ans. Ces fonds s'ajouteront aux montants prévus dans le budget 2021 pour les soins de longue durée. Ils seront inclus dans l'augmentation graduelle des versements fédéraux au titre du Transfert canadien en matière de santé (voir le chapitre sur l'équité en santé).

Établir et mettre en vigueur des normes nationales qui garantissent que les soins aux personnes âgées sont universels, publics, complets, accessibles et transférables comme condition du financement fédéral. Les normes de soins actuelles, qui se mesurent en heures directes, sont très loin des valeurs minimales reconnues. Certaines provinces ont promis de relever la moyenne provinciale. En Ontario, on estime qu'il en coûterait environ 1,8 milliard de dollars d'ici 2023–2024 pour augmenter les niveaux de soins et égaliser les taux de rémunération dans tout le secteur, en fonction de l'augmentation de main-d'œuvre prévue²³. Si l'on supposait des expansions similaires dans toutes les provinces, cela représenterait 4,7 milliards de dollars en 2022–2023. Les fonds fédéraux ne pourraient pas être utilisés pour soutenir des établissements de soins à but lucratif ni des services à but lucratif dans les établissements de soins de longue durée. Le BFA partagerait cette somme avec les provinces, ce qui représenterait une contribution fédérale de 2,35 milliards de dollars d'ici 2023–2024.

Établir une stratégie en matière de ressources humaines en soins de longue durée qui repose sur une démarche d'équité, afin de s'assurer que les compétences, les efforts, les responsabilités et les conditions de travail sont adéquatement valorisés et adaptés à chaque profession et à chaque contexte de service (p. ex., aux travailleurs de soins à domicile). Tout comme pour le récent soutien fédéral à la formation dans le secteur de la garde d'enfants, le BFA créera un fonds de 500 millions de dollars

pour soutenir la stratégie en matière de ressources humaines en soins de longue durée (voir le chapitre sur l'équité en santé).

Éliminer la violence fondée sur le sexe

La violence fondée sur le sexe est un fléau persistant dans la vie des femmes et des enfants au Canada. La pandémie actuelle a considérablement aggravé cette situation en créant des obstacles encore plus importants pour celles qui tentent de fuir cette violence. La pression a été particulièrement intense sur les personnes les plus exposées à la violence, notamment les femmes Autochtones, les femmes ayant des problèmes de santé mentale importants, les personnes 2SLGBTQQIA+, les femmes handicapées, les résidentes des régions rurales et les immigrantes.

L'année dernière, les données recueillies auprès des organisations de première ligne ont révélé une augmentation de 20 % à 30 % du taux de violence fondée sur le sexe dans certaines régions. Les organismes de soutien aux victimes peinent à répondre à l'augmentation de la demande²⁴.

L'augmentation de la violence ne se limite pas à la seule violence entre partenaires intimes. La violence en ligne, facilitée par les nouvelles technologies et plateformes, a également été amplifiée dans le contexte de la pandémie. Les femmes sont soumises à des formes institutionnelles de violence, comme le fait que les employeurs ne leur fournissent pas le soutien nécessaire au travail (p. ex., EPI, protocoles de distanciation appropriés, jours de maladie payés) et que les gouvernements n'adoptent pas de mesures de protection du marché du travail, en particulier pour les personnes vulnérables. D'un océan à l'autre, les personnes handicapées sont encore soumises à des protocoles de triage médical qui menacent leur droit même aux soins de santé et à la vie, malgré les efforts concertés de la communauté des personnes handicapées²⁵. Ces mesures (et l'absence de mesures) mettent sciemment les communautés marginalisées en situation de grand danger.

À la grande honte du Canada, le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles Autochtones disparues et assassinées (FFADA) a révélé les effets dévastateurs de la colonisation, du génocide, du racisme et du sexism qui ont entraîné des niveaux élevés de pauvreté, une sous-scolarisation, une surincarcération, une surreprésentation dans les services de protection de l'enfance, une mauvaise santé, ainsi que des taux plus élevés de violence et de disparitions ou meurtres de femmes Autochtones²⁶. Le rapport conclut que les lois, politiques et pratiques fédérales, provinciales et municipales du Canada ont mené à de graves

violations des droits humains. Les 231 appels à la justice lancés par l'Enquête nationale exigent des changements systémiques profonds sous le leadership et la supervision des femmes Autochtones.

Ces dernières années, le gouvernement fédéral a fait des investissements ciblés dans les services communautaires, le soutien aux victimes et à leurs familles, les réformes juridiques connexes et la recherche. L'année dernière, le gouvernement a alloué 100 millions de dollars aux refuges pour femmes et enfants fuyant la violence, aux centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle et à d'autres programmes pour les aider à acheter des fournitures et à réorienter les services. Ces investissements ont apporté un soutien crucial, mais ils sont loin d'être suffisants pour financer la nécessaire approche globale, intergouvernementale et intersectionnelle qui viendra renverser les niveaux croissants de violence et mettre les femmes et leurs familles à l'abri de la violence et de la menace de violence, où qu'elles vivent.

Mettre en œuvre un plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe et la prévenir

Après 10 ans de militantisme soutenu de la part des organismes de lutte contre la violence et des organisations féministes, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont conclu un accord en vue d'élaborer un plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe. En janvier 2021, ils ont publié une *Déclaration commune pour un Canada sans violence fondée sur le sexe*²⁷. Dans le budget 2021, le gouvernement fédéral s'est engagé à verser 600 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir les programmes de lutte contre la violence, dont 14 millions de dollars pour financer un secrétariat de coordination des travaux en vue d'élaborer et de mettre en œuvre le plan d'action national, en collaboration avec les provinces, les territoires, les municipalités, les communautés Autochtones, les experts en violence fondée sur le genre, les intervenants et les survivants de la violence fondée sur le genre. Reste à voir ce que le plan d'action national contiendra et comment son développement se déroulera.

Parallèlement, une coalition d'experts en matière de lutte contre la violence, dirigée par Hébergement Femmes Canada (HFC), a élaboré une feuille de route qui sert de base aux recommandations du BFA²⁸. Cette feuille de route énonce 128 recommandations pour la création d'une approche à long terme du soutien nécessaire pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe au Canada. Cette approche s'articule autour de quatre des cinq piliers clés de la *Déclaration commune* fédérale-provinciale-territoriale : infrastructure sociale et environnement propice; prévention;

promotion de la réactivité du système juridique et judiciaire; et soutien aux personnes survivantes et à leur famille. La feuille de route contient également des recommandations visant à élaborer un cadre féministe intersectionnel de suivi, d'évaluation, de reddition de comptes et de formation qui sera essentiel à la réussite du plan et à la responsabilisation des gouvernements quant aux mesures prises pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe.

Le BFA prendra les mesures suivantes :

Élaborer un plan d'action national complet sur 10 ans, doté de ressources suffisantes, pour prévenir et combattre toutes les formes de violence faite aux femmes. Ce plan d'action national doit être fondé sur une analyse féministe intersectionnelle, être coordonné à tous les palier de gouvernement, et être mis en œuvre parallèlement à un d'action national et une stratégie de déploiement pilotés par les communautés Autochtones pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles Autochtones.

Le plan d'action national comprendra :

- des buts et des objectifs clairs pour réduire la violence;
- un centre administratif efficace (p. ex., un secrétariat) pour l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du plan d'action national, y compris l'implication continue des survivants/communautés;
- un mécanisme indépendant de suivi et de communication publique des progrès et des enseignements tirés; et
- des investissements croissants dans la prévention et le soutien global aux survivants et dans les stratégies de réforme des systèmes juridique et judiciaire. Un financement substantiel et durable du plan d'action national sera nécessaire pour débarrasser le Canada de la violence en fonction du sexe.

Ces éléments seraient financés dans le cadre des ressources existantes.

Mettre en place des moyens à long terme afin de financer le secrétariat du plan d'action national ainsi qu'un organe de surveillance indépendant composé d'experts chargés d'élaborer, de mettre en œuvre, d'évaluer et de superviser le plan sur 10 ans; et afin de soutenir une collaboration efficace entre tous les paliers de gouvernement et d'assurer l'harmonisation avec le plan d'action national et la stratégie de déploiement pilotée par les communautés Autochtones (en cours d'élaboration).

Ratifier et mettre en application la Convention C190 de l'OIT sur la violence et le harcèlement dans le monde du travail, qui comprend une définition complète des salariés (p. ex., les stagiaires) et s'applique à toutes les situations qui peuvent survenir dans le cadre du travail, en lien avec celui-ci ou en découlant—y compris le domicile en tant que lieu de travail et les expériences de violence impliquant des tiers (p. ex., des clients). Le BFA élargira également l'accès au congé pour cause de violence familiale à un minimum de 10 jours payés et de 10 jours sans solde dans les secteurs sous compétence fédérale (20 millions de dollars par année).

Fournir un soutien opérationnel direct aux organismes de lutte contre la violence et aux prestataires de services afin d'améliorer leur sécurité financière et les résultats de leurs programmes. Ce soutien financier sera étendu aux activités essentielles, notamment la prévention, la défense des droits et la sensibilisation, qui sont rarement mentionnées dans les accords de financement opérationnel. Il sera alloué dans le cadre des ressources existantes.

Élaborer le plan d'action national et la stratégie de déploiement pilotés par les communautés Autochtones

Dans le budget 2021, le gouvernement fédéral a également annoncé 2,2 milliards de dollars pour « accélérer » le travail sur le plan d'action national en réponse aux appels à la justice lancés dans le rapport de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles Autochtones disparues et assassinées (FFADA), publié en 2019. Un plan d'action national préparé en collaboration avec les mémoires d'un réseau de groupes de travail chapeautés par des organisations Autochtones a été publié le 3 juin. Le plan d'action national relatif aux FFADA résume les engagements de haut niveau pris par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, mais ne présente pas de priorités explicites assorties d'objectifs et de délais de mise en œuvre clairement associés à chacun des 231 appels à la justice. La stratégie de déploiement est toujours en cours d'élaboration. Les femmes Autochtones continuent d'attendre que des mesures urgentes soient prises pour prévenir les agressions, l'exploitation, les disparitions et les meurtres de femmes et de filles Autochtones.

Le BFA prendra les mesures suivantes :

Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action national complet, doté de ressources suffisantes, ainsi qu'un plan de déploiement complémentaire pour prévenir et combattre toutes les formes de violence à l'égard des femmes, des filles et des personnes bispirituelles des Premières Nations, des Inuits et des Métis, sous la direction des

organisations de femmes Autochtones. Ce plan devra prévoir un calendrier, des objectifs de changement mesurables, ainsi qu'un suivi indépendant rigoureux, en plus d'identifier des actions immédiates pour protéger les femmes qui sont victimes de violence ou qui risquent de l'être. Ce travail s'appuiera sur les idées de ceux qui ont contribué au processus du plan d'action national relatif aux FFADA, ainsi que sur celles des organisations de la base qui représentent les femmes Autochtones et leurs familles à travers le pays.

Accélérer et soutenir le processus permettant aux femmes Autochtones admissibles d'inscrire leurs enfants en vertu des modifications apportées à la *Loi sur les Indiens* (70 millions de dollars la première année et 400 millions de dollars par année ensuite).

Fournir un soutien opérationnel direct aux organisations de femmes Autochtones afin de favoriser la poursuite du travail politique et systémique visant à éradiquer la violence faite aux femmes Autochtones et à leur offrir, ainsi qu'à leur famille, un espace sûr par le biais de services et de programmes. Le BFA mettra cette initiative en œuvre dans le cadre des ressources existantes.

Plusieurs organisations Autochtones ont soumis un plan d'action pour combattre la violence faite aux femmes et aux filles Autochtones :

- [National Family and Survivors Circle](#)
- [Assemblée des Premières Nations](#)
- [National Inuit Action Plan on Missing and Murdered Inuit Women, Girls, and 2SLGBTQQIA+ People](#)
- [2SLGBTQQIA+ Sub-Working Group: MMIWG 2SLGBTQQIA+ National Action Plan Final Report](#)
- [Missing and Murdered Indigenous Women, Girls, and 2SLGBTQQIA+ National Action Plan: Urban Path to Reclaiming Power and Place, Regardless of Residency](#)
- [Interim Report du Congrès des Peuples Autochtones](#)
- [Weaving Miskotahâ: The Métis Nation's Journey to Ending Missing and Murdered Women, Girls and 2SLGBTQQIA+](#)
- [NWAC Action Plan: Our Calls, Our Actions](#) (la Native Women's Association of Canada s'est retirée du processus du plan d'action national relatif aux FFADA et a publié son propre plan).

Renouveler l'éducation postsecondaire et en élargir l'accès

La crise croissante de l'éducation postsecondaire a été mise en lumière par la pandémie et par l'implosion de l'Université Laurentienne. Le sous-financement systémique, la privatisation et la corporatisation accrue du secteur de l'éducation postsecondaire au Canada érodent notre capacité à fournir une éducation académique, professionnelle et de métier complète. Cela laisse également les travailleurs de l'éducation dans des positions précaires, dépourvus des ressources ou des conditions de travail nécessaires pour fournir une éducation et des services de haute qualité aux étudiants.

L'accès à l'éducation postsecondaire est hors de portée pour de nombreux étudiants, en particulier les étudiants à faible revenu, racialisés, noirs, Autochtones, handicapés et les jeunes qui quittent la charge de l'État. Les étudiants sont accablés par des années d'endettement. La recherche universitaire dirigée par des chercheurs est sous-financée et la capacité de recherche est minée par la précarité d'emploi. Le budget 2021 a accordé une aide d'urgence aux étudiants, a donné un coup de pouce bienvenu à l'éducation postsecondaire dans la langue de la minorité et a investi dans la recherche ciblée. Il a toutefois raté l'occasion de s'attaquer aux problèmes fondamentaux du secteur de l'éducation postsecondaire.

Un système d'éducation postsecondaire de haute qualité, financé par des fonds publics et offrant une éducation sans frais aux étudiants qui y sont admissibles, doit être un élément essentiel de la relance économique du Canada et de nos efforts collectifs pour promouvoir l'équité, l'accès, la réconciliation et une transition équitable vers un avenir sans carbone. La poursuite de cet objectif profiterait à tous les étudiants, diplômés et travailleurs de nos établissements postsecondaires et, en bout de ligne, aux collectivités et à notre pays dans son ensemble²⁹.

Mettre en place un système d'éducation postsecondaire financé par les fonds publics

Un financement complet de l'éducation postsecondaire publique est essentiel pour garantir une éducation de haute qualité et accessible, offrir des environnements d'enseignement, d'apprentissage et de recherche optimaux, répondre aux besoins critiques en matière d'infrastructure et réduire la précarité d'emploi qui est désormais monnaie courante sur les campus du pays. Or, la dernière augmentation fédérale pour l'éducation postsecondaire par le biais du Transfert canadien en matière de programmes sociaux remonte à 2008. Le financement public représente maintenant moins de la moitié des revenus totaux des universités canadiennes, et il n'a pas suivi le rythme des inscriptions. Sur le plan

international, le Canada est à la traîne par rapport à bon nombre de ses pairs en matière de soutien public à l'enseignement supérieur et à la formation. Vingt-sept pays de l'OCDE se classent devant le Canada pour ce qui est de la proportion du financement de l'éducation postsecondaire provenant de sources publiques plutôt que privées³⁰.

Le BFA prendra les mesures suivantes :

Travailler avec les provinces et les territoires à l'élaboration d'une vision progressiste pour un système d'éducation postsecondaire renouvelé, fondé sur les principes fondamentaux d'universalité, d'accessibilité, d'abordabilité et d'administration publique. Le BFA s'engagera également à mettre en œuvre un plan d'éducation et d'apprentissage continu gratuit pour tous en réduisant les frais de scolarité pour éventuellement les éliminer. Afin d'appuyer ces efforts, le BFA établira un transfert spécial pour l'éducation postsecondaire, distinct du Transfert canadien en matière de programmes sociaux; il augmentera le financement fédéral direct de l'éducation postsecondaire destiné aux provinces et aux territoires de 3 milliards de dollars supplémentaires à partir de 2022–2023; il veillera à ce que le financement suive l'inflation et la croissance des inscriptions en appliquant un facteur d'indexation de 3 %; et il imposera des conditions de transparence et de reddition de comptes concernant l'utilisation du financement fédéral et des résultats.

Créer un secrétariat fédéral de l'éducation postsecondaire au sein du gouvernement fédéral pour faciliter la collaboration avec les provinces et territoires, les peuples et gouvernements Autochtones, les experts et parties prenantes, et pour coordonner les activités relatives, notamment, à la recherche et aux sciences, à l'aide aux étudiants, à la protection des étudiants étrangers, aux données et à l'innovation (20 millions de dollars sur cinq ans).

Financer adéquatement la recherche réalisée à l'initiative de chercheurs au Canada en mettant en œuvre les recommandations du rapport Naylor de 2017, *Investir dans l'avenir du Canada : Consolider les bases de la recherche au pays*, afin de soutenir la recherche vitale financée et détenue par l'État. Le BFA engagera les derniers 185 millions de dollars par année, en continu et indexés à l'inflation, afin d'atteindre les objectifs du rapport Naylor.

Fusionner les transferts fédéraux existants en matière de formation en un seul Fonds pour le développement des compétences et les possibilités d'emploi (FDCPE) afin de garantir un droit effectif à l'apprentissage tout au long de la vie et d'obliger les employeurs à consacrer au moins 1 % de leur masse salariale à la formation et au développement, avec une pénalité de 2 % de la masse salariale en cas de

non-respect (à verser au nouveau FDCPE; voir le chapitre sur la création d'emploi et le travail décent).

Offrir des salaires équitables et des conditions de travail sécuritaires à tous les travailleurs du secteur

À cause de la diminution progressive mais constante de la part du financement public dans l'éducation postsecondaire, les établissements postsecondaires ont privatisé et précarisé les emplois universitaires, ce qui a créé une main-d'œuvre occasionnelle mal rémunérée. Les établissements postsecondaires utilisent les charges de cours pour éviter les engagements (salaire, avantages sociaux et développement de carrière) qu'ils doivent prendre envers les employés permanents à temps plein. Le personnel académique contractuel assume une charge de travail immense pour un salaire dérisoire, et il fait son travail sans les ressources dont disposent les professeurs à temps plein et permanents. Il leur est donc difficile d'encadrer des étudiants et de contribuer à l'enrichissement des connaissances en tant que chercheurs et scientifiques. Dans bien cas, les contractuels académiques ne sont pas admissibles aux fonds de recherche ou au statut de chercheur principal dans des projets de recherche sans contrat d'affiliation universitaire pluriannuel. Les femmes et les membres racialisés du corps professoral sont surreprésentés parmi le personnel académique contractuel, ce qui ajoute un fardeau supplémentaire à leur travail invisible (p. ex., mentorat et participation à des comités) qui n'est pas pris en compte dans les considérations de titularisation et de promotion³¹.

Le BFA prendra les mesures suivantes :

Soutenir une stratégie de renouvellement de la main-d'œuvre qui limite le recours du secteur aux contrats temporaires et occasionnels ainsi qu'à la sous-traitance et à la privatisation, exigeant un salaire égal pour un travail égal et établissant pour les administrateurs un plafond salarial lié à l'augmentation du financement public.

Limiter l'influence des entreprises sur l'éducation en fournissant un financement public adéquat et en établissant des exigences de transparence et de divulgation publique des contrats et des dons afin de protéger la liberté académique.

Augmenter le soutien à la collecte de données essentielles sur le secteur postsecondaire par le biais d'une nouvelle initiative de Statistique Canada (5 millions de dollars par année), qui prévoirait des normes nationales pour la collecte et la communication de données désagrégées sur l'accès, l'abordabilité, la qualité, l'équité, la santé mentale et les

conditions d'emploi et de travail du corps professoral, du personnel, des chercheurs et des étudiants.

Financer directement les prêts et bourses

L'accès à l'enseignement supérieur est un défi croissant pour les étudiants à faibles et moyens revenus. Le financement public ayant diminué, les frais de scolarité ont grimpé en flèche. Depuis 1980, les frais de scolarité moyens des étudiants canadiens de premier cycle ont augmenté de 215 % et ceux des étudiants canadiens diplômés de 247 %, compte tenu de l'inflation. De nos jours, 50 % des diplômés universitaires quittent avec une dette moyenne de près de 28 000 \$ qu'ils mettent en moyenne 9,5 ans à rembourser³².

Une part importante de l'aide financière disponible pour les étudiants provient de mesures fiscales; cependant, les dépenses fiscales (lorsque le gouvernement renonce à des recettes fiscales qu'il aurait autrement perçues) sont notoirement régressives. À moins d'être remboursables, elles profitent uniquement à ceux qui ont un revenu imposable suffisant pour bénéficier d'une réduction significative de leurs impôts. Une analyse du directeur parlementaire du budget a révélé que près de 40 % de la valeur du crédit d'impôt pour frais de scolarité va aux 20 % des familles les plus riches³³. De même, les subventions canadiennes pour l'épargne-études, qui correspondent aux cotisations à un régime enregistré d'épargne-études (REEE) et représentent 12,5 % de l'aide fédérale directe aux étudiants, vont de façon disproportionnée aux familles à revenu élevé³⁴. Bien que le Bon d'études canadien ait été créé pour donner davantage aux familles à faible revenu par l'entremise des REEE, seul un tiers des familles admissibles en bénéficient réellement³⁵. Seulement 24 % de l'aide fédérale directe aux étudiants vient sous forme de subventions et de bourses d'études non remboursables.

Le BFA prendra les mesures suivantes :

Comme première étape vers l'abordabilité, éliminer l'intérêt sur la dette des prêts étudiants fédéraux, de façon permanente après la dispense de 2022–2023; prolonger le délai de grâce de six mois après la diplomation pour les étudiants à temps partiel; et rendre le Programme d'aide au remboursement accessible à tous les emprunteurs après cinq ans. De plus, le BFA rendra permanent le doublement de la Bourse canadienne pour étudiants annoncé dans le budget 2021, ce qui constitue une étape vers un modèle de financement à parts égales pour les prêts et bourses. Ces réformes seront financées en éliminant le Programme canadien pour l'épargne-études, le crédit d'impôt pour frais de scolarité,

le crédit d'impôt pour les intérêts sur les prêts étudiants et le crédit canadien pour la formation.

Élargir l'admissibilité aux bourses canadiennes des étudiants à temps plein des cycles supérieurs et créer 1 250 nouvelles bourses d'études supérieures du Canada de 20 000 \$ (coût de 25 millions de dollars par année), afin d'améliorer l'accès aux études supérieures des étudiants à faible revenu et des autres étudiants sous-représentés.

Augmenter le financement de l'éducation postsecondaire autochtone de 650 millions de dollars par année au bénéfice des étudiants des Premières Nations, métis et inuits. Cette mesure contribuera à éliminer l'écart entre les étudiants Autochtones et non Autochtones en matière d'accès à l'éducation postsecondaire et soutiendra les efforts visant à élaborer et à développer des modèles et des programmes d'enseignement Autochtones culturellement adaptés.

Introduire des mesures visant à améliorer l'expérience des étudiants internationaux grâce à un meilleur encadrement réglementaire de leur recrutement, y compris des sanctions plus sévères à l'encontre des recruteurs sans scrupules et des employeurs qui exploitent les étudiants (20 millions de dollars par année pour améliorer le travail d'inspection et d'application de la loi).

Assurer la relance d'un secteur culturel inclusif et dynamique

Le budget fédéral de 2021 souligne à juste titre que « les expériences culturelles [...] sont essentielles à notre bien-être ». À cause de la pandémie de COVID-19, les Canadiens ont été privés de bon nombre des activités qu'ils apprécient. La culture est importante dans nos vies. Nous avons besoin d'occasions de créer, de célébrer, de nous divertir et d'être inspirés à agir.

Mais quelles cultures comptent?

Tous les paliers de gouvernement ont joué un rôle dans le soutien du secteur culturel canadien. Le budget fédéral de 2021 a pris des engagements substantiels envers ce secteur pour contrer les effets dévastateurs de la pandémie. Mais alors que la démographie du Canada évolue et que les Canadiens Autochtones et non Autochtones se réconcilient avec le passé et le présent colonial de ce pays, les nouveaux investissements ne font-ils que renforcer les modèles coloniaux et les cultures dominantes? Sommes-nous vraiment en train de « reconstruire en mieux »?

Avant la pandémie, le secteur culturel représentait une part de plus de 57,5 milliards de dollars du PIB du Canada et comptait 670 000 emplois³⁶. Selon l'Enquête sociale générale de 2016, la moitié des Canadiens âgés

de 15 ans ou plus ont fait ou exécuté des œuvres d'art cette année-là et 86 % ont assisté à au moins un événement artistique³⁷. Mais tout le monde ne s'est pas senti le bienvenu. Dans une enquête de 2018, les Peuples Autochtones et les personnes racisées étaient 65 % plus susceptibles que les personnes non Autochtones de déclarer qu'ils se tenaient à l'écart de certaines activités culturelles parce qu'elles ne reflétaient pas la diversité des origines³⁸. Des disparités existent parmi les personnes qui travaillent dans des professions culturelles. Selon le recensement de 2016, les femmes travaillant dans ces professions gagnaient 36 % de moins que leurs homologues masculins³⁹, tandis que les travailleurs culturels Autochtones gagnaient 22 % de moins que les travailleurs culturels non Autochtones⁴⁰.

Assurer un suivi des données désagrégées communautaires sur le secteur culturel

Il est encourageant de constater que le ministère du Patrimoine canadien prévoit de procéder à un examen de plusieurs de ses programmes en mettant l'accent sur l'équité, la diversité et l'inclusion. Nous espérons voir une annonce officielle détaillée dans les mois à venir. Il faut que les programmes soient examinés à travers une lentille intersectionnelle : race, sexe et genres marginalisés, 2SLGBTQQIA+, capacité, nouveaux arrivants et aspects socioéconomiques. Une large consultation des travailleurs culturels, du public et d'autres parties prenantes sera essentielle. Toutes les voix ne sont pas représentées dans les organisations que Patrimoine canadien consulte habituellement.

Le budget 2021 a pris un engagement important en faveur de la création du Plan d'action sur les données désagrégées – une première au Canada. Pour identifier les besoins des communautés mal desservies et y répondre, les organismes du secteur culturel ont besoin de données fiables sur les activités et les intérêts culturels, ventilées selon le sexe, la race, la langue et d'autres facteurs démographiques. Les données doivent être disponibles gratuitement et porter sur les communautés et régions locales, au lieu de se limiter au niveau national.

Le gouvernement lui-même, ainsi que ses agences, commissions et sociétés d'État telles que le CRTC, la SRC et le Conseil des Arts du Canada, doivent utiliser ces données pour suivre les progrès réalisés en vue de créer davantage de possibilités pour les communautés Autochtones et en quête d'équité. Le ministère du Patrimoine canadien doit établir des objectifs clairs pour créer un secteur culturel plus équitable au Canada et les institutions culturelles fédérales doivent rendre des comptes. Comme l'a fait valoir le Racial Equity Media Collective

(REMC) dans son mémoire sur le projet de loi C-10, « s'il n'y a pas de comptes à rendre, de mécanismes de suivi et d'engagement continu, nous sommes condamnés à répéter le passé »⁴¹.

Le BFA créera une nouvelle enquête de Statistique Canada pour produire des données désagrégées communautaires afin de répondre aux besoins des parties prenantes du secteur culturel dans le but d'élargir les possibilités pour des communautés Autochtones et en quête d'équité et de créer un secteur culturel plus équitable au Canada (10 millions de dollars par année).

Garantir une rémunération équitable aux créateurs de contenu

Le secteur culturel canadien était déjà le théâtre de changements substantiels avant 2020, mais la pandémie de COVID-19 en a accéléré certains, notamment la multiplication rapide du contenu numérique et des créateurs de contenu numérique. Une nouvelle génération de créateurs est en train de se constituer un public et des sources de revenus par le biais de plateformes en ligne. Mais le « passage au numérique » a créé des difficultés lorsqu'on parle de garantir les droits des communautés de langue officielle en situation minoritaire et des communautés Autochtones, à cause de la protection des droits d'auteur et d'une réglementation obsolète sur la diffusion.

La disponibilité de certaines plateformes en ligne, telles que YouTube et TikTok, a créé un espace pour les artistes et les créateurs dont le travail n'aurait peut-être pas été promu par les médias traditionnels. Cependant, en raison d'importants écarts dans les niveaux de connectivité à travers le pays, les communautés Autochtones et rurales sont souvent laissées pour compte. Ces plateformes en ligne, qui sont généralement sous contrôle étranger, exercent un pouvoir considérable au moyen d'algorithmes qui déterminent quels contenus sont promus et auprès de qui. Elles reçoivent également une grande partie des revenus qui découlent du contenu affiché. À l'heure actuelle, on ignore quelle part des 700 millions de dollars de recettes fiscales annuelles estimées de la taxe sur les services numériques proviendra des sociétés de diffusion de contenu.

La partie de la taxe sur les services numériques perçue auprès des sociétés étrangères de diffusion de contenu devrait être utilisée pour soutenir les créateurs de contenu canadiens. Les fonds stratégiques du Conseil des arts du Canada, tels que Présent numérique et Connexion Création, ont aidé à soutenir le passage au numérique pendant la pandémie, mais il s'agissait de fonds ponctuels. Le BFA allouera 85 millions de dollars pour créer des initiatives similaires à l'avenir. Il reliera éventuellement le nouveau fonds pour les créateurs numériques à

la taxe sur les services numériques afin d'assurer un financement à long terme et continu à ce secteur.

Soutenir et développer la capacité du secteur artistique et culturel

La pandémie de COVID-19 n'est pas encore terminée. Même avec le déploiement des vaccins et la réouverture d'une grande partie de l'économie, plusieurs volets du secteur culturel sont toujours confrontés à des restrictions. C'est particulièrement vrai pour les arts du spectacle. Le PIB des arts du spectacle et des festivals a diminué de plus de 60 % en 2020⁴². Il faudra peut-être un certain temps avant que le secteur ne se rétablisse complètement, car les restrictions sur les grands rassemblements publics sont maintenues. Même avec la levée des restrictions, certains publics sont hésitants à revenir. Les subventions salariales et le soutien au loyer ont permis à de nombreuses organisations culturelles de rester à flot, mais ces mesures arrivent bientôt à échéance et il faudra les prolonger pour les plus touchés.

De nombreuses organisations vont devoir supporter des coûts supplémentaires pour assurer la sécurité de leur public (p. ex., une meilleure ventilation, des protocoles de nettoyage améliorés, du désinfectant pour les mains). Le fonds de stabilisation de 3 milliards de dollars que le BFA prévoit pour les organismes sans but lucratif et de bienfaisance sera crucial. Des mécanismes de financement à long terme et durables sont nécessaires pour que le secteur culturel canadien puisse s'épanouir dans toute sa diversité. Des cibles seront définies pour surveiller les progrès réalisés en vue d'assurer la diversité des bénéficiaires du financement à long terme.

Le secteur doit être en mesure d'accéder à des sources de financement diversifiées. La culture a une incidence sur la santé, l'éducation, la justice, l'environnement, la garde d'enfants et bien d'autres choses encore. Dans un premier temps, le BFA élargira la définition d'« infrastructure communautaire » pour y inclure l'infrastructure culturelle. Les organismes culturels seront ainsi admissibles au financement du nouveau Fonds canadien de revitalisation des communautés annoncé dans le budget 2021 et de la nouvelle augmentation de 1 % de la TPS fédérale versée aux municipalités (voir le chapitre sur l'infrastructure physique). Le gouvernement fédéral travaillera également avec les parties prenantes locales du secteur culturel, en particulier celles des communautés mal desservies, afin d'identifier les possibilités d'inclure des espaces culturels dans les ententes sur les retombées locales qui seront négociées dans le cadre de tous les projets.

d'infrastructure publique à grande échelle (voir le chapitre sur la création d'emploi et le travail décent).

Nous ne pouvons pas nous attendre à ce que le secteur s'épanouisse à long terme si les artistes doivent vivoter d'une subvention à l'autre.

Bien que le Conseil des arts du Canada fournit un financement de fonctionnement pluriannuel « de base » aux grands organismes d'arts de la scène et aux institutions d'arts visuels, ce financement tend à bénéficier exclusivement à un nombre limité d'organismes bien établis.

Les artistes qui ne font pas partie de ces grands organismes sont exposés à une incertitude beaucoup plus grande. Le BFA permettra d'accroître les possibilités de financement à plus long terme, en particulier pour les artistes et les organismes issus des communautés Autochtones et en quête d'équité. Des objectifs seront établis pour favoriser la diversité des bénéficiaires du financement à long terme.

Le BFA prendra les mesures suivantes :

Demander au Conseil des arts du Canada de distribuer plus équitablement son budget considérablement augmenté, en particulier aux artistes et organismes issus des communautés Autochtones et en quête d'équité.

Élargir l'accès au financement de l'infrastructure communautaire pour inclure les organismes culturels et élargir les possibilités de financement au-delà des programmes et des sources conventionnels existants tels que Patrimoine canadien et le Conseil des arts du Canada.

Protéger les moyens de subsistance et les carrières des artistes et des travailleurs du secteur culturel. Bien qu'un soutien immédiat ait été nécessaire (et doive se poursuivre) pour aider ce secteur à survivre à la pandémie de COVID-19, il faut se rappeler que certaines de ces mesures n'auraient pas été indispensables si le filet de sécurité sociale du Canada avait suivi l'évolution des réalités économiques et sociales. Pour être prêt à faire face aux crises futures, de nombreuses améliorations sont nécessaires afin de renforcer et d'élargir l'accès aux programmes de sécurité du revenu (comme le Revenu de subsistance canadien (RSC); voir le chapitre sur la sécurité du revenu), et il faut prévoir des protections significatives pour les artistes pigistes, un type d'emploi courant dans le secteur culturel.

Renforcer le réseau canadien d'organismes sans but lucratif et de bienfaisance

Le BFA considère que les organismes sans but lucratif et de bienfaisance sont essentiels à la relance économique et à l'établissement d'une société dynamique, équitable et écologiquement saine. Le secteur des

organismes sans but lucratif et de bienfaisance a été durement touché par la pandémie et il a besoin du leadership du gouvernement fédéral pour résister à la tempête, fournir des services de première ligne, de soutien et de défense des droits, et être prêt pour l'avenir.

Le secteur non lucratif a souffert de négligence. La demande de services a augmenté, mais le financement est limité. Les règles de fonctionnement des organismes sans but lucratif et de bienfaisance sont désuètes et contre-productives. Le manque d'information sur le secteur empêche la prise de décisions fondées sur des données probantes, pourtant essentielles pour assurer la pérennité des organisations et du secteur dans son ensemble.

La pandémie a révélé les conséquences dommageables et bien connues de la dépendance à l'égard du secteur à but lucratif pour la prestation de services humanitaires essentiels. Pour mieux reconstruire, il faut renforcer les secteurs public et communautaire sans but lucratif et démocratiser les services afin qu'ils puissent être pleinement réactifs et imputables devant les communautés qu'ils desservent. Nous devons examiner le mode de financement des organismes et les façons dont les pratiques de financement actuelles entravent leur capacité à poursuivre leur mission et à servir leurs communautés.

Le développement à long terme et les investissements dans le secteur doivent commencer dès maintenant. Le rapport du Sénat, *Catalyseur du changement : une feuille de route pour un secteur de la bienfaisance plus robuste*, fait une analyse approfondie des forces et des besoins de ce secteur⁴³. Ses recommandations offrent un plan d'action stratégique pour aller de l'avant.

Élargir les soutiens aux organismes sans but lucratif et de bienfaisance

Des organisations de tout le pays ont bénéficié de l'aide d'urgence qui a été mise à la disposition des organismes sans but lucratif et de bienfaisance. Ces fonds ont permis à certains de répondre à une augmentation constante de la demande, de compenser les pertes de dons, de payer leurs frais et de maintenir leurs effectifs. La pression actuelle reste préoccupante, en particulier pour les organismes de petite taille et ceux du secteur des arts, du sport et du patrimoine, qui ont dû fermer pendant plus d'un an. Dans la perspective d'une reprise incertaine, ces organismes auront besoin d'aide pour survivre et s'adapter à un avenir très différent. Cette aide permettra de sauver des milliers d'emplois, d'atténuer les répercussions sur les économies locales et d'éviter les

coûts dévastateurs entraînés par la perte de capacités et de soutiens communautaires vitaux.

Le BFA prendra les mesures suivantes :

Créer un fonds de stabilisation sectoriel de 3 milliards de dollars afin de soutenir les coûts opérationnels directs et les investissements nécessaires pour adapter et moderniser la prestation des programmes, en veillant à ce que les organismes sans but lucratif et de bienfaisance soient prêts à tirer parti des possibilités futures de financement et de collecte de fonds. Le BFA affectera également des fonds au soutien ou à l'élargissement d'initiatives communautaires sans but lucratif qui visent à réduire les inégalités sociales ou économiques, en mettant particulièrement l'accent sur celles qui sont dirigées par des communautés en quête d'équité ou qui les desservent, en s'appuyant sur les annonces faites dans le budget 2021.

Augmenter le Fonds de développement des capacités communautaires 2SLGBTQQIA+ à 25 millions de dollars par année sur trois ans. Ce fonds est essentiel pour aider les organisations communautaires 2SLGBTQQIA+ à renforcer les politiques et programmes existants.

Promouvoir et exiger l'utilisation d'un processus d'approvisionnement local et social, notamment par le biais d'ententes sur les retombées locales, pour toutes les dépenses liées à la relance et aux nouvelles infrastructures afin de remédier aux inégalités liées à la race, au genre, à la capacité et d'autres sur le marché du travail. Cela permettra de s'assurer que les investissements prévus—y compris l'accès aux subventions d'équipement et de fonctionnement—ne sont accessibles qu'aux organismes sans but lucratif et de bienfaisance et à d'autres prestataires du secteur public (voir le chapitre sur la création d'emploi et le travail décent). Le BFA élargira le soutien aux petites et moyennes entreprises pour inclure les organismes sans but lucratif et de bienfaisance.

Prolonger le Fonds pour l'accessibilité (50 millions de dollars par année) au-delà de 2022 pour aider les organismes sans but lucratif, les refuges pour femmes, les garderies, les petites municipalités, les organisations Autochtones, les gouvernements territoriaux et les petites entreprises à compenser les coûts de rénovation, de modernisation et d'installation de technologies accessibles dans les lieux de travail.

Renforcer les relations avec les organismes sans but lucratif et de bienfaisance

Les organismes sans but lucratif et de bienfaisance sont ancrés dans les communautés qu'ils desservent et ils sont bien placés pour répondre aux défis sociaux lorsqu'ils s'en présente. Cependant, ils le font dans des conditions précaires : ils sont financés par un modèle inadéquat qui combine des dons et des legs imprévisibles, des revenus de travail et des contrats de services et de projets gouvernementaux. Ce modèle accapare beaucoup de temps et il est inefficace : il nécessite des renouvellements constants, des contacts incessants, et de nombreux contrats sont à court terme et axés sur des projets, ce qui implique des exigences de reddition de comptes onéreuses. Ce qu'il faut, comme l'indique le rapport du Sénat, ce sont des réformes claires et mesurables, notamment le passage à un financement pluriannuel, la reconnaissance du rôle du financement de base, la récupération de l'ensemble des coûts administratifs associés aux programmes et aux services, ainsi qu'une uniformisation de la reddition de comptes.

La réforme du financement est essentielle à la vitalité et à la longévité des organismes sans but lucratif et de bienfaisance; toutefois, elle nécessite un cadre juridique actualisé et adapté à son objectif, ainsi qu'une réorientation des relations avec le gouvernement fédéral. Le secteur sans but lucratif et de la bienfaisance doit être reconnu comme le partenaire essentiel qu'il est—and traité comme tel.

Le BFA prendra les mesures suivantes :

Créer un point de contact au sein du gouvernement en établissant immédiatement un secrétariat au sein d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada qui se consacrera au bien-être du secteur sans but lucratif. Cela placerait les organismes sans but lucratif et de bienfaisance—qui génèrent 8,5 % du PIB et emploient 2,4 millions de personnes, dont 80 % sont des femmes—sur un pied d'égalité avec les autres secteurs économiques⁴⁴.

Aller de l'avant avec la réforme du financement à long terme, en rendant les systèmes de financement appropriés et cohérents dans l'ensemble du gouvernement, notamment en exigeant que tous les programmes de subvention fournissent un financement flexible et pluriannuel qui couvre entièrement les coûts administratifs et de personnel des organismes sans but lucratif. Le BFA demandera également à l'Agence du revenu du Canada (ARC) de moderniser les lois fiscales afin de soutenir, plutôt que d'entraver, les activités du secteur. Les priorités clés comprennent le remplacement des règles qui régissent actuellement la façon dont les organismes de bienfaisance s'associent

à des donataires non reconnus pour permettre des partenariats plus équitables et favoriser un accès aux fonds de bienfaisance (ce qui favorisera et soutiendra l'organisation communautaire de base), ainsi que l'élimination des contraintes qui empêchent les organismes sans but lucratif d'intérêt public de gagner un revenu à réinvestir dans leur mission.

Confier à Statistique Canada un mandat clair et un soutien financier (totalisant 1 million de dollars par année) pour collecter et publier des données complètes et comparables sur le secteur des organismes sans but lucratif et de bienfaisance, à l'instar de ce qui est disponible pour les autres secteurs économiques. Cette mesure comprend la préparation de mises à jour annuelles du Compte satellite des institutions sans but lucratif et du bénévolat. Un total de 10 millions de dollars sur trois ans sera alloué pour financer le rétablissement de l'Enquête nationale auprès des organismes sans but lucratif et bénévoles, menée pour la dernière fois en 2003, afin de permettre la collecte de données essentielles sur la capacité organisationnelle, la main-d'œuvre, les populations desservies et d'autres détails en lien avec la réalisation de la mission.

Conclusion

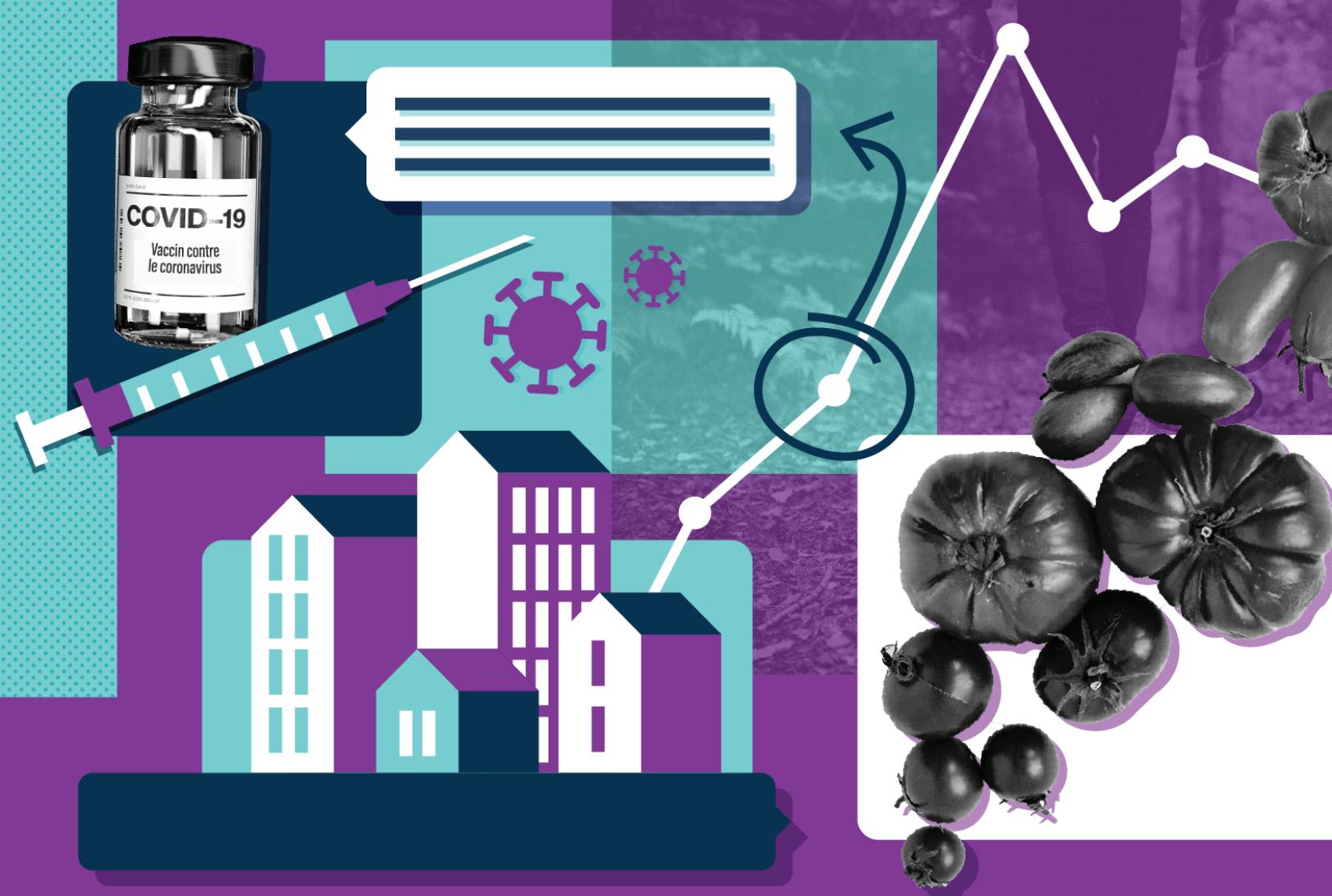
Avant que la pandémie de COVID-19 ne frappe, une réinitialisation sociale, économique et environnementale visant à promouvoir l'égalité, le bien-être et la durabilité était attendue depuis longtemps. Nous sommes à un point tournant. Nous savons que le Canada peut sortir de la crise avec une économie des soins plus forte, planifiée et gérée par le secteur public, et une main-d'œuvre de soins valorisée et plus équitablement répartie. Le renforcement et l'expansion de l'infrastructure sociale du Canada sont essentiels pour assurer la prospérité de tous et de la planète.

**Tableau 2.1 L'établissement des coûts pour les mesures d'infrastructure sociale
(en millions de dollars)**

Infrastructure sociale	2022-23	2023-24	2024-25
<i>Soins de longue durée</i>			
Créer la Commission nationale sur l'économie des soins	5	5	0
Augmenter le financement des SLD et des soins communautaires à 2 % du PIB	337	663	1 000
Établir et mettre en vigueur des normes nationales qui garantissent que les soins aux personnes âgées sont universels, publics, complets, accessibles et transférables	1 175	2 350	2 421
Établir une stratégie en matière de ressources humaines en soins de longue durée	500	0	0
<i>Services de garde d'enfants</i>			
Système national de garde d'enfants à 10 \$ par jour	4 906	6 208	7 237
Fonds déjà dans le cadre fiscal	-4 906	-6 208	-7 237
<i>Violence fondée sur le sexe</i>			
Élargir l'accès au congé pour cause de violence familiale à un minimum de 10 jours payés et de 10 jours sans solde dans les secteurs sous compétence fédérale	20	20	20
<i>Femmes Autochtones</i>			
Accélérer et soutenir le processus permettant aux femmes Autochtones admissibles d'inscrire leurs enfants en vertu de la <i>Loi sur les Indiens</i>	71	407	407
<i>Éducation postsecondaire</i>			
Établir un transfert spécial pour l'éducation postsecondaire, distinct du Transfert canadien en matière de programmes sociaux	3 000	3 090	3 183
Créer un secrétariat fédéral de l'éducation postsecondaire au sein du gouvernement fédéral	4	4	4
Financer adéquatement la recherche réalisée à l'initiative de chercheurs au Canada	185	185	185
Augmenter le soutien à la collecte de données essentielles sur le secteur postsecondaire par le biais d'une nouvelle initiative de Statistique Canada (5 millions de dollars par année)	5	5	5
Annuler le Programme canadien pour d'épargne-études et le Bon d'études canadien	-1 386	-1 436	-1 486
Éliminer le crédit d'impôt fédéral pour frais de scolarité	-1 310	-1 469	-1 649
Éliminer le crédit d'impôt pour les intérêts sur les prêts étudiants	-34	-40	-41
Éliminer le crédit canadien pour la formation	-210	-230	-815
Éliminer de façon permanente l'intérêt sur les prêts étudiants fédéraux	0	550	578
Rendre permanent le doublement de la Bourse canadienne pour étudiants	0	1 872	1 872
Créer 1 250 nouvelles bourses d'études supérieures du Canada	25	25	25
Augmenter le financement de l'éducation postsecondaire autochtone	575	650	650
Mieux réglementer le recrutement des étudiants internationaux	20	20	20
<i>Arts et culture</i>			
Créer une nouvelle enquête pour produire des données désagrégées communautaires afin de répondre aux besoins des parties prenantes du secteur culturel	10	10	10
Doubler le budget des fonds stratégiques du Conseil des arts du Canada pour soutenir les créateurs de contenu en ligne	85	85	85

Organismes sans but lucratif et de bienfaisance

Créer un fonds de stabilisation sectoriel de 3 milliards de dollars afin de soutenir les coûts opérationnels directs et les investissements nécessaires pour adapter et moderniser la prestation des programmes	1 500	1 500	0
Augmenter le Fonds de développement des capacités communautaires 2SLGBTQQIA+	25	25	25
Prolonger le Fonds pour l'accessibilité (50 millions de dollars par année) au-delà de 2022-2023	0	50	50
Créer un point de contact au sein du gouvernement en établissant immédiatement un secrétariat au sein d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada	4	4	4
Financer le rétablissement de l'Enquête nationale auprès des organismes sans but lucratif et bénévoles	6	2	2
Faire préparer par Statistique Canada des mises à jour annuelles du Compte satellite des institutions sans but lucratif et du bénévolat	1	1	1



Chapitre trois

Équité en santé

Santé et bien-être pour tous

La santé ne peut être séparée de l'environnement social, économique et politique.

La répartition inégale des facteurs qui nuisent à la santé n'est en aucun cas un phénomène naturel : elle résulte des effets conjugués de politiques et de programmes sociaux insuffisants, de modalités économiques injustes et de stratégies politiques mal pensées.⁴⁵

A PANDÉMIE DE COVID-19 a mis en lumière l'urgence de promouvoir une vision large de la politique en matière de santé avec l'équité comme pièce maîtresse⁴⁶, et la nécessité évidente d'un leadership fédéral pour y parvenir. Le BFA adopte explicitement une définition de santé qui va au-delà des soins médicaux, reconnaissant que l'accès à un système de soins de santé public et universel robuste est essentiel (et des recommandations pour le renforcer sont incluses dans ce chapitre), mais qu'il est insuffisant en soi pour soutenir la santé et le bien-être de tous. La COVID-19 a mis en évidence des inégalités qui sont endémiques à l'ensemble du système de santé. En bref, le BFA s'attaque aux causes profondes des mauvaises conditions de santé et des inégalités en santé.

Ce chapitre est articulé autour des concepts des *déterminants sociaux de la santé* et de l'*équité en santé*. Ces concepts mettent en évidence le fait—comme l'affirme sans équivoque la Commission des déterminants sociaux de la santé de l'Organisation mondiale de la santé—que la santé et le bien-être sont fortement influencés par les conditions dans lesquelles les individus naissent, grandissent, vivent, travaillent et vieillissent, ainsi que par les systèmes de priviléges et d'oppression créés et perpétués par les politiques publiques antérieures⁴⁷.

La répartition inéquitable de ces déterminants sociaux crée des inégalités en santé—des différences injustes et évitables entre les groupes sur le plan des résultats de santé—qui désavantagent particulièrement les Peuples Autochtones (y compris les Premières Nations, les Inuits et les Métis), les femmes et les personnes d'identité de genre différente, les personnes racialisées, les nouveaux arrivants, les personnes dont le statut d'immigration est précaire, les personnes handicapées et les autres personnes marginalisées⁴⁸. Les inégalités en

santé et les facteurs socioéconomiques sont à l'image de leur interaction avec des forces structurelles telles que le changement climatique, les menaces environnementales, la relation de chacun avec la terre et l'impact continu du colonialisme et du racisme. Collectivement, ces déterminants expliquent pourquoi nous avons des inégalités en matière de pouvoir, de priviléges, d'accès à la santé et de résultats sanitaires⁴⁹. L'expression *déterminants sociaux de la santé*, telle que nous l'utilisons ici, englobe ce que certains appellent les « déterminants structurels » ou les « forces sociétales ».

Les disparités se manifestent bien évidemment dans les milieux et les systèmes de soins de santé. La stigmatisation et la discrimination qui se manifestent dans le système de santé sur la base de facteurs comme la race, l'ethnicité, le sexe et la diversité de genres, l'orientation sexuelle, l'âge, le revenu, la taille corporelle et les conditions de santé telles que les handicaps physiques ou cognitifs, les maladies mentales, les troubles liés à la consommation de substances et le VIH, sont associés à de moins bons résultats sur les plans de la santé physique et mentale⁵⁰. Au Canada, l'actuelle version des soins de santé primaires produit des services qui ne tiennent pas compte de la diversité des expériences vécues. L'absence de certains services clés presque universellement nécessaires dans le système public canadien, comme les soins dentaires et l'assurance-médicaments, ainsi que le sous-financement de services comme les soins de santé mentale, laissent de nombreuses personnes sur la touche pour une question de coûts, ce qui renforce les inégalités en santé. Ces lacunes nous tiennent loin de la vision d'origine et historique d'une assurance-maladie en tant que régime complet et universel soutenu par des valeurs d'équité, de justice et de solidarité⁵¹.

En plus de s'attaquer à ces problèmes au sein du système de soins de santé du Canada, la vision d'équité en santé doit s'étendre explicitement et substantiellement au-delà du système de soins de santé. Le gouvernement fédéral actuel reconnaît qu'il est impératif de travailler avec tous les ministères et secteurs pour s'occuper de la santé, mais il n'a pas adopté une approche qui intègre la santé dans toutes les politiques ni aucun type d'arrangement pancanadien pour coordonner les relations fédérales-provinciales-territoriales autour de la santé au sens large, à savoir une santé qui inclut le bien-être et les déterminants sociaux⁵². Le bien-être et l'équité en santé sont façonnés et influencés de manière significative par les décisions gouvernementales dans des domaines politiques tels que les services sociaux, l'éducation, les transports, la protection de l'environnement, le travail et les finances. Pour se remettre

de cette pandémie mondiale, il faut un leadership fédéral plus fort, en coordination avec les provinces et les territoires.

Ce chapitre propose une feuille de route pour un changement transformateur qui fait passer les déterminants sociaux de la santé et les centres de bien-être et d'équité en santé au premier plan des indicateurs d'inclusion et de durabilité.

Le temps est venu d'intégrer l'équité en santé dans les changements transformateurs

La pandémie de COVID-19 offre une occasion capitale de promouvoir une vision plus large de la santé publique et de l'équité en santé.

D'après certains, un changement de paradigme s'est produit, à savoir que l'on se fie moins aux strictes données sur les économies de coûts des interventions sanitaires pour reconnaître plus largement la valeur inhérente d'une société en santé et équitable.

Cependant, le gouvernement fédéral actuel a toujours donné la priorité aux dépenses et aux programmes à court terme plutôt qu'aux approches transformatrices à long terme visant à soutenir le bien-être communautaire et l'équité en santé, lesquelles seraient comparables aux efforts entrepris pendant d'autres périodes de bouleversements sociaux, comme la Seconde Guerre mondiale⁵³. Bien que le cadre de qualité de vie du gouvernement fédéral présenté dans le budget fédéral de 2021 laisse entrevoir une plus grande importance accordée au bien-être communautaire⁵⁴, il n'a pas été suivi de mesures concrètes. Il faut agir maintenant, pendant que nous traversons la pandémie, que nous tentons de récupérer et de réformer les systèmes défaillants et que nous nous préparons aux crises futures.

La pandémie a montré, sans équivoque, que la santé ne peut être séparée de l'environnement social, économique et politique plus large⁵⁵. Les obstacles importants à la santé et aux soins de santé sont devenus flagrants pour de nombreuses populations, y compris les Peuples Autochtones, les Noirs et les personnes racialisées au Canada. La confiance dans nos institutions publiques s'est érodée, ce qui doit être résolu par une discussion renouvelée sur notre contrat social, les accords de transfert fiscal fédéraux et la nécessité de normes nationales pour assurer l'équité en santé pour tous (voir le chapitre introductif). L'urgence écologique et la crise des opioïdes, qui ont d'immenses répercussions sur le bien-être des communautés et l'équité en santé⁵⁶, ont été reléguées au second plan par rapport à d'autres priorités pendant la pandémie et il faut les remettre au premier plan et s'en occuper de toute urgence. Il existe un besoin évident d'adopter une nouvelle façon de penser la santé et le

bien-être en même temps que le rôle du gouvernement pour garantir des résultats équitables.

Envisager une vision plus large de l'équité en santé implique de recadrer le concept de santé lui-même. Comme en témoigne la politique publique, notre compréhension collective de la santé et de la santé publique a tendance à être étroite et superficielle. Malgré la présence et la portée des voix progressistes dans le domaine de la santé et des soins de santé, pour bien des gens, les concepts de santé et de santé publique évoquent les hôpitaux et les médecins, ou ce que les gens peuvent faire personnellement pour adopter un mode de vie sain⁵⁷.

Ces perceptions étroites sont perpétuées par les médias grand public. Même si les services de santé et les comportements individuels sont des éléments importants de la santé, ils ne représentent qu'une petite partie de l'histoire façonnée par le contexte plus large des facteurs sociaux, économiques, écologiques et coloniaux à l'origine de ce qui détermine pourquoi certaines personnes sont en bonne santé et d'autres non.

Des points à relier

Le BFA présente une plateforme qui permet de relier les points entre le bien-être et la santé, y compris sa répartition inéquitable d'un côté et ses déterminants sociaux plus larges de l'autre. Pour ce faire, il identifie et évalue le coût des propositions de politiques fédérales destinées à améliorer le bien-être de la population et l'équité en santé.

Pour structurer ce chapitre, nous nous appuyons sur deux sources. La première source est le rapport *Déterminants sociaux de la santé : les réalités canadiennes*⁵⁸, qui se veut une compilation succincte des connaissances sur les déterminants sociaux de la santé dans le contexte canadien. Deuxièmement, nous utilisons les recommandations primordiales du rapport final de 2008 de la Commission des déterminants sociaux de la santé (CDSS) de l'Organisation mondiale de la santé (OMS)⁵⁹. Fondée sur les principes de la justice sociale, la CDSS a été créée afin de recueillir et de synthétiser les données probantes sur ce qui pourrait être fait pour favoriser un mouvement mondial en faveur de l'équité en santé.

Nous sommes conscients que l'OMS a été critiquée pour sa gestion de la pandémie de COVID-19⁶⁰ qui, en partie, a été attribuable à des défis budgétaires et à une série d'intérêts financiers et politiques historiques persistants⁶¹. Cela dit, nous considérons que le rapport de la CDSS est hautement pertinent à la situation actuelle. En ce qui concerne les soins de santé en particulier, le présent chapitre s'inspire également des visions et des jalons importants qui ont marqué l'histoire de l'assurance-maladie

au Canada et de l'importance (non concrétisée) qu'ils ont toujours accordée à l'instauration d'un système public complet de services de santé⁶².

Nous commençons par une proposition générale que nous considérons fondamentale pour l'équité en santé : réorienter la gouvernance fédérale de manière à ce qu'elle soit guidée par le bien-être communautaire pour tous plutôt que par la croissance économique. Les propositions suivantes s'alignent sur cette proposition générale et s'articulent autour des trois recommandations de la CDSS, comme suit :

1. la plus longue section, « améliorer les conditions de vie quotidiennes », comprend des propositions visant à renforcer l'économie des soins, les infrastructures physiques, la politique en matière d'emploi, les aides au revenu et les soins de santé;
2. la section « lutter contre les inégalités dans la répartition du pouvoir, de l'argent et des ressources » met en lumière d'autres propositions qui visent à modifier les processus et le narratif politiques et économiques dominants;
3. la section « mesurer le problème, l'analyser et évaluer l'efficacité de l'action » comprend des propositions qui soutiennent ces activités en garantissant des données axées sur l'équité, une infrastructure de reddition de comptes et un volet éducation/formation.

Suivant le cadre de la CDSS, bon nombre de propositions relatives au bien-être et à l'équité en santé sont abordées dans d'autres chapitres du BFA auxquels nous ferons référence.

Propositions

Proposition générale

En étroite concordance avec les déterminants sociaux de la santé et l'équité en santé, le BFA propose de réorienter l'administration fédérale vers une approche de la gouvernance axée sur le bien-être, y compris en politique fiscale. Une approche axée sur le bien-être considère que le produit intérieur brut (PIB), marqueur actuel du progrès, n'est pas un bon indicateur de la santé ou de la prospérité d'une société. Elle considère également qu'il est préférable d'évaluer les répercussions à long terme des politiques sur la qualité de vie des gens plutôt que de se concentrer sur des mesures de rendement à court terme, et elle considère enfin que

la santé mentale, l'environnement et les liens sociaux ont une incidence profonde sur la santé d'une société.

Le BFA prévoit 8 millions de dollars sur trois ans pour développer, substantiellement mettre en œuvre et évaluer en continu un cadre de gouvernance dans lequel les décisions politiques sont prises en fonction de l'incidence sur la qualité de vie des gens et sur la santé et la durabilité de la planète. Ce travail pourrait s'inspirer du cadre de qualité de vie inclus dans le budget fédéral de 2021⁶³, mais il doit aller au-delà afin d'intégrer pleinement les valeurs, les connaissances et les modes de savoir Autochtones⁶⁴ et de s'attaquer à la répartition inéquitable du pouvoir, de l'argent et des ressources. Cela se fera nécessairement sur un plan collaboratif et intersectoriel, en impliquant le ministère des Finances, Statistique Canada, les communautés Autochtones et autres, les Instituts de recherche en santé du Canada, l'Agence de la santé publique du Canada et les chercheurs spécialisés en équité en santé, entre autres. D'importants travaux menés ailleurs serviront d'inspiration pour mettre en place des mécanismes robustes d'application et de reddition de comptes⁶⁵.

Dans l'esprit de la nature intersectorielle des déterminants sociaux de la santé, ce travail pourrait inclure des efforts pour réorienter et élargir la portée du dialogue et des négociations intergouvernementales au-delà du Transfert canadien en matière de santé et de la *Loi canadienne sur la santé* (qui régit les soins médicaux) pour inclure les investissements fédéraux annoncés antérieurement dans des domaines comme le logement et la garde d'enfants (c.-à-d. les déterminants sociaux de la santé). À titre d'exemple, à la lumière des coûts importants et croissants des soins de santé, des options pourraient être envisagées pour permettre, sur la base de données probantes, la recommandation aux provinces et territoires (assortie de conditions d'accès aux transferts) d'augmenter les montants dépensés dans les ministères sociaux par rapport à ceux dépensés en santé⁶⁶.

Nous sommes conscients des défis non négligeables que représentent le conservatisme traditionnel du ministère fédéral des Finances, la forte tendance au cloisonnement et à la territorialisation des gouvernements canadiens, et le phénomène du cycle électoral à un seul mandat. C'est pourquoi cette proposition de gouvernance du bien-être ratisse large en formulant des propositions créatives d'administration publique, comme des compromis entre différentes approches pour faire face à ces obstacles traditionnels à l'action pangouvernementale.

Avec la pandémie de COVID-19, la nécessité d'une approche transformatrice et transversale de la gouvernance pour atteindre l'équité

en santé ne pourrait être plus claire. **Dans le cadre de l'élaboration de ce modèle de gouvernance, le BFA engage 6 millions de dollars pour la mise sur pied d'une commission indépendante chargée de mener une enquête nationale sur la COVID-19 et l'équité en santé.**

Les propositions incluses dans le présent chapitre sont compatibles avec le cadre général de gouvernance du bien-être. Les propositions en caractères gras sont spécifiques à ce chapitre.

Améliorer les conditions de vie quotidienne

En ce qui concerne les conditions de vie quotidienne, les propositions de cette première section s'articulent autour de la description formulée par la CDSS de l'OMS en 2008 :

À cause du manque d'équité dans la façon dont les sociétés sont organisées, les possibilités de s'épanouir et d'être en bonne santé ne sont pas réparties équitablement entre sociétés et en leur sein. Les inégalités s'observent dans les conditions de vie pendant la petite enfance, dans la scolarisation, la nature de l'emploi et les conditions de travail, les caractéristiques physiques de l'environnement bâti et la qualité de l'environnement naturel. Selon la nature de ces environnements, les conditions matérielles, le soutien psychosocial et les schémas comportementaux ne sont pas les mêmes pour tous les groupes et les rendent plus ou moins vulnérables aux problèmes de santé. La hiérarchie sociale crée aussi des disparités dans l'accès et le recours aux soins, avec pour conséquence des disparités dans la promotion de la santé et du bien-être, la prévention de la maladie, les chances de rétablissement et de survie.⁶⁷

Conditions de vie, soins et scolarisation pendant la petite enfance.

Le fait que les expériences de la petite enfance ont des effets biologiques, psychologiques et sociaux immédiats et durables sur la santé a solidement été prouvé. Les recherches montrent qu'un pourcentage non négligeable d'enfants canadiens (environ un tiers des garçons et une fille sur cinq) est vulnérable dans au moins un des domaines suivants : santé physique, aptitude sociale, maturité affective, développement langagier et cognitif, communication et connaissances générales. Ces vulnérabilités ont une origine socioéconomique.

L'accès à des services de garde d'enfants abordables et de qualité peut améliorer considérablement le bien-être des enfants, mais seule une famille canadienne sur cinq environ est en mesure d'accéder

à des services de garde réglementés⁶⁸. Le BFA veillera à ce que les engagements en faveur de services de garde abordables et de qualité annoncés dans le budget fédéral de 2021 et réitérés dans la plateforme libérale soient pleinement réalisés pour toutes les familles, sans égard au revenu ou aux moyens financiers (voir le chapitre sur l'infrastructure sociale et l'économie des soins).

Des niveaux d'éducation plus élevés sont associés à une meilleure santé et tendent à mener à un revenu plus élevé, à de meilleures conditions d'emploi et de travail, à une meilleure connaissance de la santé et à de meilleures possibilités de participer aux processus citoyens et politiques. Ces avantages de l'éducation supérieure s'étendent à l'ensemble de la famille du fait qu'ils offrent aux enfants un environnement plus stable et plus sécuritaire pour grandir et se développer. Bien que le Canada se compare favorablement à d'autres pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en ce qui concerne les résultats moyens au test de lecture normalisé du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA)⁶⁹ et la participation aux études postsecondaires, les inégalités sont importantes. Il existe un lien très fort entre le rendement scolaire des enfants et le niveau d'instruction de leurs parents, ce qui montre que la mobilité sociale est limitée⁷⁰. L'empîtement continu de la privatisation à tous les niveaux de l'éducation, y compris ceux de la garde d'enfants, du primaire et secondaire et du postsecondaire⁷¹, menace d'exacerber encore davantage les inégalités en matière d'éducation et de santé.

Le BFA s'engage à financer adéquatement un système public d'éducation postsecondaire de haute qualité et à prendre des mesures pour éliminer les frais de scolarité au niveau postsecondaire (voir le chapitre sur l'infrastructure sociale et l'économie des soins).

Nature de l'emploi et conditions de travail. Les conditions d'emploi et de travail sont des déterminants importants de la santé, notamment en raison du temps considérable que nous consacrons au travail et de son incidence sur les revenus et les possibilités de la famille. L'emploi procure un revenu et un sentiment d'appartenance, et il contribue à structurer la vie quotidienne. Les dimensions du travail qui ont des implications factuelles sur la santé sont notamment la sécurité (ou la précarité) d'emploi et de revenu, les conditions physiques de travail, les contraintes et le stress du travail, les heures et les horaires, et les opportunités d'autonomie⁷².

La COVID-19 a mis en relief les inégalités au sein du marché du travail canadien. Les membres des communautés à faible revenu, racialisées, nouvellement arrivées et migrantes sont devenus les nouveaux

« travailleurs essentiels » appelés à mettre leur vie en danger pour maintenir la chaîne d'approvisionnement, desservir les épiceries, livrer de la nourriture et d'autres produits de première nécessité aux personnes qui restent à l'abri à la maison, et fournir des services de soins essentiels comme le soutien des résidents des établissements de soins de longue durée. Bon nombre de travailleurs n'ont pas eu d'autre choix que de continuer à travailler dans des conditions de promiscuité risquée parce qu'ils n'avaient pas accès à un congé de maladie payé.

Le BFA répond à cette problématique et à d'autres au moyen d'une bonification et d'un meilleur accès au système d'assurance-emploi (AE) existant, avec des exigences d'admissibilité moins élevées et un meilleur taux de remplacement du revenu, en particulier pour les personnes ayant un statut d'immigration précaire (voir le chapitre sur la sécurité du revenu).

Le BFA prévoit également une amélioration substantielle des normes de qualité et d'équité en matière d'emploi, notamment en créant une commission indépendante chargée d'étudier la politique sur le salaire minimum au Canada; en veillant à ce que les investissements fédéraux donnent lieu à des emplois stables et de qualité au Canada; en mettant en œuvre les ententes sur les retombées locales afin d'accroître les possibilités d'emplois équitables et le développement des compétences à l'échelle locale; et en renforçant la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* du gouvernement fédéral afin que les communautés racialisées et historiquement défavorisées aient un accès équitable au marché du travail (voir le chapitre sur la création d'emploi et le travail décent).

Le BFA améliorera également l'accès aux congés de maladie payés en les définissant comme une mesure d'amélioration de la santé de la population et en engageant 750 millions de dollars en 2022–2023, 2023–2024 et 2024–2025, respectivement, pour créer la Prestation de maladie du Canada. Cette prestation couvrirait 10 jours de maladie payés par année pour tous les travailleurs, y compris les travailleurs indépendants, et non pas uniquement pour ceux qui ont une maladie liée à COVID-19 (comme c'était le cas pour Prestation canadienne de maladie pour la relance économique). Il encouragera également le dépôt d'une mesure législative provinciale et territoriale obligeant tous les employeurs à offrir au moins 10 jours de congé de maladie payés à tous leurs employés.

Soutien du revenu. Le revenu est un déterminant très important de la santé; il détermine les conditions de vie générales, les comportements liés à la santé et la qualité d'autres déterminants tels que la sécurité alimentaire et le logement⁷³. La pauvreté, qui constitue un obstacle important à la santé et au bien-être, touche de façon disproportionnée

les adultes en âge de travailler et sans enfant, les Peuples Autochtones, les personnes racialisées, les personnes handicapées, les femmes et les personnes d'identité de genre différente, les nouveaux arrivants et les migrants.

Bien que le Canada dispose de certains programmes de soutien du revenu pour les personnes qui ne font pas partie de la population active rémunérée, ces programmes sont insuffisants. La Sécurité de la vieillesse (SV) et le Supplément de revenu garanti (SRG) pour les personnes âgées et l'Allocation canadienne pour enfants (ACE) pour les familles avec enfants ne répondent pas adéquatement aux besoins de base. Le soutien aux adultes en âge de travailler et sans enfant est pratiquement inexistant et totalement inadéquat pour les personnes handicapées.

Pour remédier à ces problèmes et à ces lacunes, et comme nous l'avons vu dans le chapitre sur la sécurité du revenu, le BFA s'engage à financer quatre piliers fédéraux d'un revenu de base. Ces piliers comprennent une Allocation canadienne pour enfants bonifiée et un Supplément de revenu garanti bonifié (une bonification du SRG a été annoncée dans la plateforme libérale de 2021), ainsi que la création de deux nouveaux programmes, la Prestation d'invalidité du Canada et le Revenu de subsistance canadien. Ces piliers fédéraux soutiendront le pilier provincial de l'aide sociale (qui est problématique en raison d'un soutien insuffisant et d'importants obstacles à l'accès) grâce à un nouveau supplément conditionnel au Transfert canadien en matière de programmes sociaux.

Environnement physique et bâti. Si l'équité en santé et le bien-être des communautés étaient au premier plan des décisions prises à tous les paliers de gouvernement, nos communautés seraient conçues différemment. Les routes et les trottoirs encourageraient la marche et le vélo plutôt que les embouteillages. Chaque quartier serait doté de caractéristiques favorables à la vie et à l'intégration, comme des parcs publics, des espaces verts (boisés, prairies, etc.) ou des espaces bleus (piscines communautaires, etc.). Les transports en commun seraient gratuits, une mesure qu'un nombre croissant de villes dans le monde adoptent⁷⁴. Les transports en commun sont une affaire de genre, de classe et de génération : les femmes, les jeunes et les personnes à faible revenu ou ayant un travail précaire sont plus susceptibles de les utiliser⁷⁵. Les inégalités apparaissent lorsqu'il existe des obstacles à leur utilisation (p. ex., des infrastructures insuffisantes ou inadéquates, des coûts plus élevés et des problèmes d'accessibilité physique). Le BFA créera et financera une nouvelle Agence nationale de développement communautaire, qui sera notamment chargée de collaborer avec les

provinces et les municipalités pour élaborer et coordonner une stratégie nationale de transport en commun qui pose comme priorités essentielles de réduire les émissions de gaz à effet de serre (voir le chapitre sur l'infrastructure physique) et de prendre les mesures nécessaires pour assurer un accès public.

Les logements de mauvaise qualité et les loyers de plus en plus inabordables représentent une menace majeure pour la santé et le bien-être des communautés⁷⁶. L'importance d'investir dans le logement abordable et les avantages qui en découlent sont clairs et évidents :

Lit d'hôpital : 10 900 \$ par mois. Cellule dans une prison provinciale : 4 333 \$ par mois. Lit dans un refuge, 1 932 \$ par mois. Logement social : 199,92 \$ par mois. Comprenez bien : le logement social ne sauve pas seulement des vies : il sauve aussi de l'argent.⁷⁷

En effet, le logement pourrait être l'une des interventions postpandémie les plus efficaces : une intervention qui est soutenue, en principe, par la *Loi nationale sur l'habitation du Canada*⁷⁸. Le BFA s'engage à mettre en œuvre la Stratégie nationale sur le logement (SNL) d'une manière qui réponde substantiellement aux critères clés pour atteindre l'équité en santé (voir le chapitre sur l'infrastructure physique) et à établir des normes nationales en matière de logements accessibles pour les personnes handicapées.

Le sous-financement chronique et de longue date a créé un déficit d'infrastructure de 30 milliards de dollars pour les communautés des Premières Nations. Le BFA prévoit des investissements initiaux de 2,98 milliards de dollars dans les infrastructures d'éducation et de 13,86 milliards de dollars dans la construction et la réparation de logements, de systèmes d'aqueduc et de traitement des eaux usées, de routes et d'autres espaces communautaires (voir le chapitre sur les Premières Nations).

L'absence de service Internet haute vitesse à large bande, ou sa qualité médiocre, a des répercussions négatives sur de nombreux aspects de la vie, notamment lorsqu'on veut rester en contact avec les amis et la famille, postuler à un emploi, faire ses devoirs, accéder aux services gouvernementaux, à l'éducation et aux soins de santé (voir plus loin). À l'heure actuelle, seulement 45,6 % des communautés rurales⁷⁹ et 31,3 % des ménages des Premières Nations⁸⁰ au Canada ont accès à l'Internet haute vitesse à large bande. Le budget 2021 prévoit 1 milliard de dollars pour améliorer la connectivité à haute vitesse dans les régions rurales et éloignées du Canada, ce qui porte le total des engagements à 2,75 milliards de dollars d'ici 2026. Le BFA prévoit 500 millions de dollars

pour faire en sorte que les Premières Nations aient accès à l'Internet à large bande (voir aussi le chapitre sur les Premières Nations).

Les efforts pour améliorer l'accès à l'Internet haute vitesse à large bande doivent être ancrés dans une perspective d'équité numérique, qui « vise à garantir que chacun—en particulier les groupes historiquement mal desservis ou sous-représentés—dispose des capacités en matière de technologies de l'information nécessaires à la participation civique et culturelle, à l'emploi, à l'apprentissage tout au long de la vie et à l'accès aux services essentiels »⁸¹. Une telle perspective reconnaît que la fracture numérique est une question d'équité et non pas uniquement d'infrastructure⁸².

Qualité de l'environnement naturel. La relation entre la santé humaine et les écosystèmes dont nous faisons partie est profonde et complexe. Le déterminant ultime de la santé humaine (et de la santé des autres espèces) est la santé des systèmes qui entretiennent la vie sur terre. Les « biens et services » écosystémiques que nous procure la nature sont les déterminants écologiques de la santé : oxygène, eau, nourriture, ressources naturelles diverses, biodiversité, climat stable et habitable, etc.⁸³

Les changements dans le fonctionnement des écosystèmes sont dus à des forces humaines, notamment la croissance démographique et l'urbanisation (accélérée par le lobbying intense des promoteurs immobiliers), la focalisation myope sur la croissance et le développement économiques en tant qu'indicateurs de l'état de santé d'une société, les avancées technologiques, ainsi que les changements et mouvements sociaux qui s'alignent sur ces forces, notamment l'érosion constante de la réglementation gouvernementale dans tous les domaines de la politique publique, qui a été décrite comme une catastrophe en devenir⁸⁴.

Fait significatif, les répercussions du changement climatique et de la destruction des écosystèmes ne sont pas vécues de manière égale ni équitable—ce vécu est conditionné par le racisme, la discrimination et le capacitisme environnementaux :

Partout au Canada, les décharges toxiques, les projets polluants, les pipelines à risque et l'eau potable contaminée touchent de manière disproportionnée les communautés Autochtones, noires et racialisées.⁸⁵

Les efforts visant à préserver et à protéger la biodiversité et à améliorer la qualité de l'environnement naturel doivent s'inscrire dans une perspective de justice environnementale qui privilégie la justice sociale, les droits humains et l'équité en santé⁸⁶. Le BFA formule des propositions pour atténuer le changement climatique, prévenir l'effondrement des

écosystèmes, assurer une transition équitable et créer un avenir plus durable et plus équitable (voir le chapitre sur l'infrastructure physique). Il met également en mouvement un processus pour garantir l'adoption de normes nationales de préparation et d'intervention en cas d'urgence climatique, en tenant compte de leur incidence sur les personnes handicapées, qui risquent davantage d'être laissées pour compte en cas d'urgence climatique et de se voir refuser des soins en situation d'urgence, ce qui constitue une violation de leurs droits fondamentaux.

Soins de santé. L'accès universel à des soins de santé de haute qualité financés par les fonds publics est un droit humain fondamental, en même temps qu'une composante essentielle à la qualité des conditions de vie quotidiennes contemplée par le cadre de la CDSS autour duquel le présent chapitre est articulé.

L'histoire de l'universalité de l'assurance-maladie au Canada⁸⁷ est à la fois riche et troublante. En vertu de la *Loi canadienne sur la santé* de 1984, pour que les services de santé qu'ils fournissent leur donnent droit à un soutien financier du gouvernement fédéral, les provinces et territoires doivent respecter des principes louables de gestion publique, d'intégralité, d'universalité, de transférabilité et d'accessibilité.

Cependant, la notion d'universalité a toujours eu des limites fermes et parfois explicites⁸⁸. La vision de la *Loi canadienne sur la santé* originale, qui prévoyait un ensemble complet de services publics universels, ne s'est toujours pas matérialisée et des inégalités considérables persistent en matière d'accès et d'utilisation des services. S'il est important de reconnaître la riche histoire politique et stratégique qui a produit notre système de santé actuel, il faut le faire avec un regard critique qui tient compte des causes historiques et actuelles reconnues des inégalités de pouvoir et de privilège.

Le BFA formule ses propositions relatives aux soins de santé en deux volets : i) les propositions visant à faire face à la pandémie et aux autres urgences courantes ainsi qu'aux retards de services qu'elles causent, et ii) les propositions visant à renforcer le système de santé afin qu'il soit mieux équipé pour soutenir tous les résidents du Canada⁸⁹, y compris lors de la prochaine pandémie.

Faire face à la pandémie, aux autres urgences courantes et aux retards de service qu'elles causent

Indépendamment de la façon dont évoluera la pandémie, le système de santé canadien peut s'attendre à des coûts importants pour faire face à l'accumulation massive des cas non liées à la COVID-19 : au moins 15 mois de procédures médicales, y compris des chirurgies, ont été

reportées pendant les périodes de confinement, ce qui fait craindre un dépassement des capacités des hôpitaux.

Remédier au retard accumulé. Il est impératif d'assurer une gestion solide de la pandémie, notamment un déploiement continu des vaccins, un approvisionnement fiable en EPI et des mesures de protection sur le lieu de travail pour le personnel de la santé. Sachant que la COVID-19 se transmet par voie aérienne, il faut que la ventilation des hôpitaux, des établissements de soins de santé, des écoles et de nombreux autres bâtiments publics soit modernisée. Dans le budget 2021, le gouvernement fédéral a proposé 4 milliards de dollars sous la forme d'un complément ponctuel au Transfert canadien en matière de santé⁹⁰, qui commencera à aider les systèmes de santé des provinces et territoires à se rétablir et à rattraper leur retard.

Se mettre au diapason des soins virtuels axés sur l'équité. Pour répondre en partie à la réalité des besoins continus de soins de santé pendant la pandémie, une grande partie du système de santé du Canada est passée en mode virtuel. Toutefois, la rapidité à laquelle s'est fait ce changement soulève des préoccupations quant à la qualité et à l'équité des soins virtuels et des produits de santé numériques, en même temps que des inquiétudes quant à la privatisation insidieuse du système de santé public du Canada.

Bien que la plupart des soins virtuels soient actuellement dispensés par téléphone⁹¹, l'augmentation de la disponibilité de l'Internet à large bande dans les zones rurales et reculées (voir précédemment, ainsi que le chapitre sur l'infrastructure physique) pourrait faciliter l'accès à un plus large éventail de services de santé⁹². Cette amélioration doit s'ancrer dans une approche qui tient compte des obstacles à l'équité numérique tels que la pauvreté, le manque de pratique avec les plateformes numériques, les obstacles à la culture numérique en matière de santé, le manque de contenu culturellement pertinent, linguistiquement adapté et développé en collaboration, et l'omission d'impliquer la communauté qui s'occupe des déterminants sociaux de la santé⁹³. Un cadre global d'équité en santé numérique reconnaît que les interventions en santé numérique qui ne tiennent pas compte de ces déterminants sociaux et structurels de la santé ne feront qu'élargir les inégalités.

En matière de soins de santé, en plus de la promesse faite par le gouvernement libéral dans son programme électoral de verser 400 millions de dollars sur quatre ans pour répondre à la demande croissante de soins virtuels, **le BFA s'engage à verser 100 millions de dollars sur trois ans pour faire en sorte :**

1. que Santé Canada et Inforoute Santé du Canada élaborent des normes nationales de soins virtuels qui respectent les principes de la *Loi canadienne sur la santé* afin de faciliter à travers le Canada l'accès à des soins de haute qualité et en temps requis, l'échange d'information médicale entre les provinces et territoires⁹⁴ et l'évaluation de la performance du système de santé; et
2. que Santé Canada, en collaboration avec les provinces et les territoires, soutienne l'élaboration d'une réglementation et de moyens de gouvernance pour encadrer des aspects tels que l'innovation stratégique, la sécurité, la qualité, l'équité, la commercialisation des produits de santé numériques et la réglementation entre les administrations.

L'élaboration des normes et de l'expertise gouvernementale est importante pour guider les dépenses d'infrastructure actuelles et futures, la réforme du système de santé et sa durabilité.

S'attaquer à la crise mortifère des opioïdes. La pandémie de COVID-19 a aggravé la crise des opioïdes, plusieurs communautés canadiennes rapportant un nombre record de décès, d'appels d'urgence et d'hospitalisations liés à ces drogues⁹⁵. Alors que le nombre de décès par surdose continue de grimper partout au Canada, ce problème doit devenir une priorité nationale immédiate pour faire en sorte que l'accès aux services et aux politiques qui peuvent sauver des vies ne dépende pas de la politique provinciale.

Le BFA veillera à ce que les engagements énoncés dans le programme libéral de 2021 soient pleinement tenus, notamment l'introduction d'une stratégie globale pour mettre fin à la crise des opioïdes, des activités de sensibilisation du public pour réduire la stigmatisation, un soutien aux provinces et aux territoires pour qu'ils donnent accès à une gamme complète de traitements, y compris la réduction des méfaits des drogues et l'élaboration de normes pour les programmes de traitement, ainsi qu'une réforme du *Code criminel* afin d'abroger les peines minimales obligatoires pertinentes et de prendre des mesures pour détourner les individus du système de justice pénale. En cette matière également, le leadership et la participation des communautés touchées sont essentiels pour réussir.

Propositions pour renforcer le système de santé postpandémie

La pandémie n'aurait pas dû avoir un impact aussi désastreux. Répétons-le : la pandémie n'aurait pas dû avoir un impact aussi désastreux. La COVID-19 a été une tempête parfaite.⁹⁶

La pandémie de COVID-19 a mis à nu les insuffisances de notre système de santé. Pourtant, ces insuffisances et la connaissance que nous en avons ne sont pas nouvelles⁹⁷. Sous l'inspiration de la citation qui précède, cette section formule dans un premier temps des propositions visant à renforcer la vision globale et la gouvernance des soins de santé d'une manière transversale au système, et dans un deuxième temps des propositions visant à combler des lacunes plus spécifiques en matière de soins et de services assurés.

Renforcer la gouvernance avec des mesures transversales

Éliminer le racisme, la stigmatisation et la discrimination systémiques dans l'ensemble du système de santé. La stigmatisation et la discrimination fondées sur des caractéristiques telles que la race, l'ethnicité, l'appartenance autochtone, le genre et la sexualité, l'âge, le revenu, la taille, les handicaps et les problèmes de santé (p. ex., la maladie mentale, les problèmes de toxicomanie et le VIH) sont associées à de moins bons résultats en santé physique et mentale⁹⁸. En plus de l'engagement de la plateforme libérale à l'égard d'une stratégie antiraciste renouvelée, et à la lumière du rapport de l'administrateur en chef de la santé publique de 2019, le BFA engagera 75 millions de dollars pour financer une initiative nationale coordonnée de lutte contre la stigmatisation et la discrimination dans tous les aspects du système de santé (voir également la section *Décoloniser les soins de santé aux populations Autochtones*, plus loin).

Protéger notre système public, défendre le principe d'universalité, s'opposer à la privatisation et renforcer les soins primaires. La plupart des résidents du Canada partagent la conviction profonde que l'accès aux soins de santé devrait dépendre du besoin et non de la capacité de payer. Mais notre système de santé public est menacé par une privatisation accrue et une multiplication des cliniques médicales à but lucratif qui facturent aux patients des services qui devraient être couverts par l'assurance-maladie. Les services de santé privés puisent dans le personnel médical et les ressources du système public, ce qui se traduit par des temps d'attente plus longs pour la majorité des patients. Les inégalités en matière de santé sont exacerbées par le fait que les

personnes aisées se retrouvent les premières dans la file d'attente pour obtenir des soins.

Le BFA renforcera notre système public et favorisera un rôle de leadership plus robuste du gouvernement fédéral dans les soins de santé en prenant les mesures suivantes :

1. augmenter graduellement sur 10 ans la contribution fédérale au Transfert canadien en matière de santé jusqu'à 50 %;
2. faire respecter les principes de la *Loi canadienne sur la santé* par les provinces et les territoires en retenant une partie ou la totalité des fonds de transfert lorsque les principes sont transgressés (p. ex., suivant la promesse du programme libéral, lorsque les provinces permettent la surfacturation de services assurés par l'État).
3. mobiliser l'appui du public en puisant dans son attachement profond à notre système public de santé au moyen d'une campagne de sensibilisation et de promotion continue.

Le BFA est préoccupé par les inégalités d'accès aux soins de santé. À titre d'exemple, le statut d'immigration est un obstacle à l'accès aux soins de santé au Canada, ce qui affecte de façon disproportionnée les communautés de nouveaux arrivants qui sont souvent racialisées. **Le BFA s'engage à adopter des mesures législatives pertinentes qui garantissent qu'en augmentant la contribution fédérale au Transfert canadien en matière de santé, la couverture universelle des soins de santé soit étendue à toutes les personnes, quel que soit leur statut d'immigration**, et il s'engage à veiller à ce que ces mesures soient appliquées.

Notre système de santé est largement axé sur les soins tertiaires, c'est-à-dire les soins médicaux spécialisés pour les patients hospitalisés. Les soins primaires (qui englobent un continuum de besoins allant de la prévention des maladies et de la promotion de la santé jusqu'au traitement, à la réadaptation et aux soins palliatifs) sont une zone tampon importante entre les déterminants sociaux de la santé et les soins tertiaires et ils offrent un moyen de relier le système de santé aux réalités sociales sur le terrain. Pour renforcer le leadership fédéral en matière de soins de santé, le BFA est en faveur d'un engagement à renforcer le rôle et la capacité du secteur des soins de santé primaires au sein du système. En plus des médecins et infirmières en soins primaires, des moyens de renforcer le rôle des professionnels communautaires en travail social, en soins à domicile et en réadaptation pourraient être explorés.

Reconnaitre un rôle significatif aux communautés et le soutenir.

Les résultats des recherches sur la crise de la COVID-19 à travers le monde montrent que le fait d'investir dans des relations significatives qui soient fondées sur la confiance et qui permettent la participation des communautés participation aux décisions dans tous les secteurs est un élément essentiel de toute bonne stratégie d'équité en santé⁹⁹.

Toutefois, la contribution communautaire ne fait pas partie intégrante de notre système. Vaccine Hunters Canada, le South Asian Health Network et tout un éventail d'organisations du secteur bénévole et social se sont mobilisées pour répondre aux besoins des communautés, souvent sans financement nouveau ou maintenu à long terme.

Le Canada doit reconnaître, systématiser et financer ces contributions communautaires réactives qui constituent des appuis essentiels à la grande mission de la santé publique, des soins de santé et des déterminants sociaux de la santé. **Comme approche globale pour assurer le bien-être des quartiers dans tout le pays, le BFA commencera par un investissement de 500 millions de dollars par année pour couvrir les coûts d'exploitation de 250 nouveaux centres de santé communautaire (avec les normes de financement et les mécanismes de reddition de comptes qui s'y rattachent).** Cette proposition a d'importants précédents historiques au Canada¹⁰⁰ et va dans le même sens que d'autres propositions mentionnées ailleurs dans le BFA, qui préconisent l'investissement dans le secteur communautaire et sa stabilisation (voir le chapitre sur l'infrastructure sociale et l'économie des soins).

Notre système de santé devrait avoir comme objectif central de diminuer le recours aux coûteux services de soins aigus en favorisant en amont des soins de prévention plus abordables. En plus de l'amélioration de la zone tampon des soins primaires, il existe un outil éprouvé pour cette tâche qui s'appelle la prescription sociale, soit une approche qui perçoit le patient comme une « personne à part entière » et qui fait le pont entre les services sociaux et de santé fragmentés du Canada en orientant les gens vers une gamme de soutiens et de services locaux, non cliniques, pour améliorer leur santé et leur bien-être. La prescription sociale, qui prescrit notamment du bénévolat, du soutien aux aidants, l'accès à une saine alimentation et des cours de cuisine¹⁰¹, permet de répondre aux besoins sociaux à partir de l'alimentation jusqu'à la gestion de la solitude, d'intégrer l'équité dans les soins de santé et de faciliter le suivi de l'incidence sur la santé et le système de santé des interventions qui ciblent les déterminants sociaux de la santé.

Il existe de nombreuses initiatives locales et projets pilotes en prescription sociale au Canada¹⁰², mais ils restent déconnectés. Le Canada est mûr pour une intervention systémique qui évalue rapidement les meilleures pratiques des initiatives locales en cours dans tout le pays et qui embauche des agents de liaison (autres que des professionnels en santé ou en travail social basés dans des cabinets de soins primaires et/ou des organismes communautaires ou bénévoles qui facilitent l'accès à une gamme de ressources et de soutiens communautaires¹⁰³) afin d'assurer une mise en œuvre la plus rapide possible. Notre mesure s'inspire du modèle britannique, qui a recruté 1 000 agents de liaison à l'échelle nationale en moins de trois ans. **Le BFA investira 100 millions de dollars par année pour embaucher 1 000 agents de liaison en prescription sociale dans les différentes régions du pays.**

Renforcer la santé publique. On dit que « la santé publique est la science et l'art de prévenir la maladie, de prolonger la vie et de promouvoir la santé grâce aux efforts organisés de la société »¹⁰⁴. La santé publique se distingue des autres domaines de la médecine et des soins de santé par l'accent qu'elle met sur les populations, la prévention primaire et la promotion de la santé (parallèlement à d'autres activités telles que la surveillance et la protection de la santé), ainsi que par son orientation intersectorielle pour agir en amont sur les déterminants sociaux du bien-être et de l'équité en santé.

Bien que la pandémie de COVID-19 ait propulsé la santé publique au premier plan, une vision étroite qui se résume au contrôle des maladies transmissibles sous la direction du système de santé est perpétuée¹⁰⁵. Il faut que des ressources adéquates soient consacrées au renforcement durable d'une vision plus large de la santé publique qui englobe l'ensemble de ses activités, dont plusieurs ont été mises à l'écart par manque de ressources pendant la pandémie. L'avenir de la santé publique passe par l'intégration des systèmes de santé et sociaux locaux, avec une vision audacieuse dédiée aux déterminants sociaux de la santé.

Pour remplir ce mandat, le BFA investira dans une infrastructure de santé publique dotée des ressources humaines nécessaires et d'une capacité accrue. Plus précisément, **le BFA consacrera 5 millions de dollars à l'élaboration d'un cadre juridique, réglementaire et financier pour la santé publique, en consultation avec les gouvernements provinciaux, territoriaux et Autochtones¹⁰⁶.**

Le but de ce cadre législatif et réglementaire, qui pourrait inclure une loi fédérale sur la santé publique, est de fournir une assise nationale aux fonctions et aux activités de la santé publique. Il pourrait améliorer la cohésion des communautés et des activités de santé publique en

clarifiant et en renforçant les relations entre les différents acteurs aux niveaux national (p. ex., ASPC, CIHR-IRSC, ACSP), provincial (INSPQ, SPO, centres de contrôle et de prévention de la maladie, autres entités provinciales) et local (autorités sanitaires locales, communautés), en même temps qu'offrir une réponse plus coordonnée aux urgences, comme la pandémie de COVID-19, notamment. Il veillerait à ce que les normes des programmes d'études postsecondaires en santé publique (p. ex., la maîtrise en santé publique) reflètent l'ampleur de la tâche en accordant une priorité égale aux diverses approches théoriques et méthodologiques.

En s'inspirant de pratiques en vigueur ailleurs¹⁰⁷, l'élaboration du cadre de santé publique étudiera d'autres manières de devenir un agent de santé publique au Canada (cette appellation remplacerait celle de médecin hygiéniste dans tout le pays) autrement qu'en passant par la médecine. Cela contribuera à propulser la santé publique en amont du paradigme médical. Dans la législation qui en résultera, les agents de santé publique jouiront d'une indépendance statutaire, dans les territoires de compétence où ils n'ont pas ce droit à l'heure actuelle, et ils pourront s'exprimer publiquement sans craindre d'ingérence politique ni de représailles sur des questions vitales comme la préparation aux pandémies et les causes profondes des inégalités sociales en santé.

Ce cadre de santé publique s'accompagnera d'une enveloppe pour soutenir sa mise en œuvre. En 2019, 5,7 % des dépenses totales en santé ont été attribuées aux activités de santé publique¹⁰⁸ et ce pourcentage était beaucoup plus bas dans certaines provinces. **Dans le cadre du BFA, la proportion du financement de la santé allouée aux activités de santé publique** (à définir pendant le processus d'élaboration pour garantir l'alignement aux particularités mentionnés ci-dessus) **augmentera régulièrement d'année en année pour atteindre 10 % des dépenses en santé d'ici 2024-2025** (dans certaines provinces, cela fera plus que tripler la proportion actuelle des dépenses). Une telle augmentation, ancrée dans une optique d'équité, renforcera les activités sous-financées telles que la prévention en santé dentaire et la capacité de pointe.

Décoloniser les soins de santé aux populations Autochtones. Le racisme institutionnel dans le système de santé est si grave que les populations Autochtones évitent stratégiquement les hôpitaux publics lorsqu'ils le peuvent.

En janvier 2021, à la suite du traitement raciste et de la mort de Joyce Echaquan de la nation atikamekw dans un hôpital du Québec en septembre 2020, le gouvernement fédéral a tenu deux jours de réunions

sur l'élaboration d'une loi sur les soins de santé aux communautés Autochtones. Dans son programme de 2021, le gouvernement libéral fédéral a promis de mettre pleinement en application le principe de Joyce et de veiller à ce qu'il guide l'élaboration conjointe de cette loi. Si elle se concrétise, cette loi sera une première dans l'histoire du Canada, qui n'a jamais eu de dispositions juridiques concernant la santé des populations Autochtones¹⁰⁹. **Le BFA comprend l'engagement d'élaborer et de mettre en œuvre un loi construite autour des besoins différents des Premières Nations, des Inuits et des Métis en matière de soins de santé, pilotée par les populations Autochtones qui connaissent mieux leurs propres besoins**, y compris les communautés Autochtones urbaines, par l'intermédiaire de partenariats avec des centres d'amitié et d'autres groupes et organisations dirigés par des Autochtones.

Renforcer et protéger le personnel de la santé. Infirmières, aides-soignants, médecins, agents d'accueil des urgences, concierges, spécialistes de la santé publique – ce n'est là qu'un échantillon des métiers de la santé et de la santé publique qui ont été mis à contribution dans des conditions très difficiles lorsque la pandémie de COVID-19 est survenue. Ils ont risqué leur vie et travaillé sans relâche (parfois sans l'ÉPI et les protections physique appropriés) en se mettant au service de la vie et de la santé humaines.

Dans de nombreux cas, les travailleurs de la santé ont été débordés et ont manqué de ressources. Certains ont quitté la profession, accablés par le stress et l'anxiété de devoir faire leur travail au beau milieu d'une pandémie mondiale sans soutien ni protection adéquats¹¹⁰. **Le BFA investit dans une amélioration majeure des conditions de travail, de la sécurité d'emploi et de la rémunération des travailleurs de la santé. Cette amélioration prendra la forme d'une version permanente du supplément salarial pour les travailleurs essentiels, partagé à 75 %—25 % entre les gouvernements fédéral et provinciaux (3 milliards de dollars fédéraux engagés en 2022–2023, 2023–2024 et 2024–2025). L'engagement à l'égard de la sécurité d'emploi sera intégré comme condition à la contribution fédérale.**

Le BFA soutient un leadership fédéral fort dans une stratégie de ressources humaines en santé, étayée par une démarche d'équité qui reconnaît que le fait d'avoir plus (p. ex., plus de personnel, plus d'argent) n'est pas nécessairement mieux, à moins d'être axé sur l'équité. Les travailleurs de la santé sont en grande majorité des femmes, des nouveaux arrivants au Canada et des personnes racialisées; ces travailleurs portent un double fardeau, car leurs propres communautés sont exposées de manière disproportionnée aux risques de la pandémie.

Au Canada, plus de 80 % des travailleurs de la santé sont des femmes¹¹¹. Ce fait a contribué à la dévalorisation leurs professions. Le BFA s'engage à valoriser le travail des femmes (voir le chapitre sur l'infrastructure sociale et l'économie des soins).

Le BFA prévoit également l'affectation de 90 millions de dollars sur trois ans à la création d'un organisme fédéral voué à la santé et à la sécurité au travail des travailleurs de la santé afin de mettre en œuvre une stratégie nationale inclusive en matière de ressources humaines en santé qui fera en sorte que tous les travailleurs reçoivent le soutien, les ressources et la protection qu'ils méritent au travail. La voix des travailleurs de la santé sera au centre de cette stratégie, qui comprendra la planification et la formation des ressources humaines à l'échelle nationale (p. ex., modélisation de l'offre et de la demande de RH, ententes fédérales-provinciales sur la formation et l'éducation) et qui bonifiera les salaires des travailleurs de la santé à faible revenu.

Combler les principales lacunes des services publics de santé

Au-delà des propositions transversales visant à assurer l'équité en santé, le BFA reconnaît que des lacunes importantes et plus spécifiques persistent dans notre système de santé public et universel. Le BFA s'engage à réaliser des progrès importants dans le secteur des soins aux personnes âgées, y compris les soins de longue durée et les soins à domicile (pour aider les gens à rester chez eux plus longtemps), les soins dentaires, l'assurance-médicaments et la santé mentale. Le BFA vise ainsi à concrétiser la vision d'un système de santé public, universel et complet, telle que formulée à l'origine dans la *Loi canadienne sur la santé*.

Soins aux personnes âgées. La pandémie de COVID-19 a exposé au grand jour les problèmes systémiques de longue date qui ont eu des effets négatifs profonds sur les personnes âgées, leurs familles et les travailleurs dans le secteur des soins de longue durée¹¹². Un problème majeur, rendu douloureusement clair par la pandémie, est celui de la déficience des modèles privés à but lucratif. Le BFA remédiera à la situation en introduisant une stratégie nationale de soins aux personnes âgées afin d'assurer un financement, des normes de soins et des niveaux de dotation uniformes dans les maisons de soins infirmiers et dans les programmes de soins communautaires et à domicile (par le biais du Transfert canadien en matière de santé, voir le chapitre sur l'infrastructure sociale et l'économie des soins). Le BFA souligne également la nécessité de progresser vers la désinstitutionnalisation et d'investir davantage dans l'amélioration des soins à domicile et des soins palliatifs pour les personnes âgées et les personnes handicapées.

Soins dentaires. Selon les données de Statistique Canada, plus de 30 % des Canadiens n'ont pas d'assurance dentaire et ils sont nombreux à renoncer complètement ou en partie à ces soins en raison de leur coût¹¹³. Le manque d'accès aux soins dentaires finit éventuellement par coûter cher en aval au système de santé. **Le BFA consacrera 10 millions de dollars à la mise sur pied d'un conseil consultatif relevant du Comité permanent de la santé de la Chambre des communes afin de réaliser une évaluation économique et sociale des programmes publics de soins dentaires canadiens et internationaux et de recommander des options pour une couverture publique universelle des soins dentaires au Canada. Cela impliquera d'élaborer une politique fédérale et d'assurer un leadership pour l'adoption de normes provinciales en matière de soins dentaires.**

Assurance-médicaments. Le Canada est le seul pays développé à avoir un système de santé universel qui n'inclut pas l'assurance des médicaments d'ordonnance. En instaurant une couverture publique universelle des médicaments d'ordonnance médicalement nécessaires, le Canada pourrait économiser environ 7,3 milliards de dollars par année¹¹⁴. La couverture des médicaments d'ordonnance varie considérablement d'une personne à l'autre et d'une province à l'autre. Bien des gens meurent prématurément ou souffrent inutilement parce que le coût des médicaments d'ordonnance est un obstacle. **Le BFA mettra en œuvre un régime national d'assurance-médicaments, comme le recommande le rapport final de 2019 du Conseil consultatif sur la mise en œuvre d'un régime national d'assurance-médicaments et intitulé *Une ordonnance pour le Canada : L'assurance-médicaments pour tous*.**

En premier lieu, le BFA accélérera l'élaboration d'une liste des médicaments essentiels et d'un cadre décisionnel les concernant, et la création de l'Agence canadienne des médicaments. En 2019, le gouvernement fédéral a engagé 35 millions de dollars sur quatre ans afin d'établir une agence canadienne des médicaments, mais les progrès ont été lents¹¹⁵. **Dans le BFA, les 10 millions de dollars par année déjà engagés jusqu'en 2022–2023 se poursuivront en 2023–2024 et 2024–2025, ce qui permettra d'accélérer le processus de création de l'agence et de fournir un financement durable à long terme pour assurer l'harmonisation avec les agences des provinces et territoires et les coûts d'exploitation courants.**

En second lieu, le BFA élaborera et annoncera un calendrier ferme pour la transition vers une agence canadienne des médicaments et un engagement à financer le coût initial prévu pour fournir aux résidents du Canada une couverture universelle des médicaments

d'ordonnance (autour de 4 à 10 milliards de dollars, selon la longueur de la liste des médicaments essentiels). Cela comprendra, notamment, les mesures suivantes :

1. l'établissement d'un échéancier pour le financement initial de la couverture universelle des médicaments d'ordonnance afin de donner aux Canadiens, aux fabricants de médicaments, aux employeurs et à l'industrie de l'assurance le temps de s'adapter; et
2. le versement de la contribution fédérale à l'assurance-médicaments par le biais d'un nouveau transfert « distinct » du Transfert canadien en matière de santé.

Procéder ainsi facilitera la transparence et permettra d'éviter les retards de mise en œuvre pendant que les discussions fédérales-provinciales-territoriales se poursuivent sur la contribution fédérale au financement des composantes de base existantes de l'assurance-maladie¹¹⁶.

Santé mentale. Les résultats de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes de 2018 ont montré que plus de cinq millions de personnes au Canada ont eu besoin d'une certaine aide en santé mentale au cours de l'année précédente et que près de la moitié d'entre elles sont d'avis que leurs besoins n'ont été qu'en partie ou pas du tout satisfaits. Parmi les résidents du Canada, le pourcentage de besoins non satisfaits était plus élevé (environ 60 %) pour ceux qui n'avaient pas de prestataire de soins de santé régulier¹¹⁷. Selon les données de 2019–2020, la moitié des personnes ayant besoin de services communautaires continus de counseling attendent jusqu'à un mois pour les obtenir, tandis qu'une personne sur dix attend plus de quatre mois¹¹⁸.

L'importance de la santé mentale a été mise en lumière et exacerbée par la pandémie de COVID-19. Les jeunes, en particulier, ont été profondément affectés par la perturbation de leur routine d'éducation et les restrictions imposées à leurs activités sociales et physiques¹¹⁹. Les femmes ont également été très touchées. Une enquête récente d'Oxfam Canada a révélé que 70 % des femmes ont signalé une détérioration de leur santé mentale (c'est-à-dire une augmentation des niveaux de stress, d'anxiété et de dépression) depuis le début de la pandémie en raison de leur travail de soins non rémunéré¹²⁰.

Les résultats en santé mentale se sont dégradés pour les populations marginalisées du Canada, et le lien entre les disparités structurelles et systémiques et le bien-être mental n'a jamais été aussi clair. Les populations racialisées et à faible revenu du Canada font état de

difficultés accrues pour faire face à leurs obligations financières et à d'autres besoins essentiels¹²¹. Les populations incarcérées, les personnes sans logement ou vivant dans un logement précaire et les travailleurs migrants (dont la majorité sont des Noirs, des Autochtones et des personnes racialisées) ont un accès encore plus difficile aux services de soutien en santé mentale et en toxicomanie¹²². Ces répercussions inéquitables, conjuguées au déclin général du bien-être mental au Canada, nécessiteront des investissements importants à long terme dans une approche complémentaire qui intègre la santé mentale dans toutes ses politiques.

Une stratégie nationale en santé mentale conforme aux principes de la *Loi canadienne sur la santé* et basée sur les déterminants sociaux de la santé est désespérément nécessaire¹²³. **Le BFA rejoint l'Association canadienne pour la santé mentale et ses organisations partenaires et s'engage dans un nouveau contrat social pour un Canada mentalement sain** qui reconnaît que nous avons la responsabilité de prendre soin les uns des autres et que nos gouvernements sont les institutions clés par lesquelles cette responsabilité s'exerce. Ce contrat sera axé sur le bien-être mental et la résilience, ainsi que sur les problèmes de santé mentale et, suivant les propositions formulées ailleurs dans le BFA, il portera notamment sur la santé et la sécurité psychologiques en milieu de travail, une approche globale de la santé publique en matière de politique de consommation de substances, le bien-être et la sécurité des enfants, et l'élimination de l'itinérance et de la pauvreté chroniques¹²⁴.

Le BFA veillera à ce que les engagements relatifs à la mise en œuvre d'un plan complet pour les soins de santé mentale, y compris le nouveau Transfert canadien en matière de santé mentale d'une valeur initiale de 4,5 milliards de dollars sur cinq ans annoncé dans le programme libéral de 2021, soient pleinement réalisés.

S'attaquer à la répartition inéquitable du pouvoir, de l'argent et des ressources

La deuxième recommandation générale de la Commission des déterminants sociaux de la santé (CDSS) de l'OMS (2008) a admis que :

L'inégalité des conditions de vie quotidiennes est le fait de structures et de processus sociaux profonds. L'inégalité est systématique; elle est le résultat de normes, politiques et pratiques sociales qui tolèrent voire

*favorisent les disparités d'accès au pouvoir, aux richesses et à d'autres ressources sociales indispensables [nous soulignons]*¹²⁵

En santé publique, et plus généralement dans le système de santé, il existe une tendance dominante—même lorsque l'inégalité est admise—à se concentrer sur les conséquences de cette inégalité en aval plutôt que de s'attaquer aux causes en amont, lesquelles sont structurelles, très enracinées et souvent invisibles¹²⁶. Pour remédier à cette perpétuelle dérive en aval et se diriger vers des conditions de santé et de bien-être pour tous, le BFA formule une série de propositions budgétaires visant à s'attaquer aux racines des inégalités de pouvoir, d'argent et de ressources.

Les inégalités de revenu et de richesse au Canada sont importantes, celles de la richesse en particulier ayant atteint de nouveaux sommets au cours des dernières décennies¹²⁷. Cette situation a eu pour effet d'aggraver la pauvreté dans l'un des pays les plus riches du monde, de renforcer les inégalités liées à la couleur de la peau sur le marché du travail et de rendre la classe moyenne anxieuse quant à ses perspectives d'avenir. Pendant des décennies, tous les paliers de gouvernement du Canada ont mis en œuvre des politiques néolibérales qui ont renforcé les inégalités de revenu en même temps qu'elles ont réduit les revenus, les soutiens sociaux et les services publics pour le reste d'entre nous. Tout cela ne sert qu'à matérialiser un programme de réductions d'impôt qui profite de façon disproportionnée aux nantis et qui prive les coffres publics des recettes nécessaires pour atténuer, réduire et éventuellement éliminer les inégalités de revenu. Une société très inégalitaire nuit à la cohésion, à la confiance, à l'innovation et à la productivité, en plus de créer des problèmes sociaux et de santé pour tous, même pour les riches¹²⁸.

Le BFA s'engage à réformer la fiscalité, notamment en instaurant un impôt sur la richesse, en augmentant l'impôt des sociétés et en supprimant les échappatoires fiscales qui profitent de manière disproportionnée aux personnes déjà riches, afin de garantir une manière équitable de payer les services et les infrastructures qui profitent à tous (voir le chapitre sur le système fiscal).

Certaines des inégalités les plus flagrantes en santé au Canada sont celles qui existent entre les populations Autochtones et non Autochtones¹²⁹. Ces inégalités ne peuvent être corrigées que par un engagement sincère et inébranlable en faveur d'un dialogue sérieux et inclusif avec les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis pour tous les processus qui les concernent, et par un respect

concret de l'engagement législatif à l'égard des droits exprimé dans la Déclaration des Nations Unies qui passe par la préparation et la mise en œuvre d'un plan d'action—en consultation et en collaboration avec les Peuples Autochtones—and qui comprend des mesures visant à « corriger les injustices, combattre les préjugés et éliminer toutes les formes de violence, de racisme et de discrimination » dont ils sont victimes.

Le BFA investit 2,3 milliards de dollars dans la relance économique des Premières Nations, ce qui contribuera à assurer un avenir plus prospère, inclusif et durable à tous les Canadiens, à éliminer la pauvreté et à faire en sorte que les Premières Nations soient des chefs de file dans la transition du Canada vers une économie verte. Le BFA prévoit également un investissement de 3,5 milliards de dollars pour améliorer la gouvernance financière, administrative et politique des Premières Nations (voir le chapitre sur les Premières Nations).

Une transition équitable vers une démocratie énergétique est urgente et impérative. Bien que techniquement réalisable, cette transition est bloquée par l'organisation du pouvoir économique sous la forme du capitalisme fossile, qui s'étend dans la vie politique et culturelle de diverses manières complexes¹³⁰.

Le BFA s'engage à prendre des mesures énergiques pour décarboniser l'économie en réglementant l'industrie, en sanctionnant les infractions et en cessant immédiatement de verser des fonds publics aux industries polluantes (voir le chapitre sur l'infrastructure physique).

L'« expérience incontrôlée de 40 ans d'économie néolibérale », comme certains l'appellent, a engendré au moins quatre grandes tendances qui ont eu des répercussions négatives importantes sur le bien-être et l'équité en santé : la déréglementation de la finance mondiale (c'est-à-dire le brouillage de la ligne de démarcation entre les banques commerciales et les banques d'investissement); la promotion mondiale de l'ajustement structurel et de l'austérité (notamment par le Fonds monétaire international); l'érosion de l'imposition progressive pratiquée par les gouvernements nationaux; et les changements structurels apportés sur le marché mondial du travail¹³¹.

Le BFA s'engage à négocier les relations commerciales internationales de manière à ce qu'elles combattent les inégalités et la destruction des écosystèmes (voir le chapitre sur le Canada dans le monde).

Les inégalités d'opportunités et de résultats en santé témoignent d'inégalités ou d'un manque de diversité chez ceux qui prennent les décisions, ce qui est manifeste dans le leadership des secteurs public et privé, y compris en matière d'éducation postsecondaires et de formation en santé¹³².

S'appuyant sur l'annonce faite dans la plateforme libérale de créer une bourse pour la diversité dans la fonction publique, **le BFA s'engage à élaborer et à mettre en œuvre une approche à plusieurs volets pour assurer la diversité des voix aux tables de décision, et notamment une pleine participation des communautés concernées.** Cette approche doit comprendre des efforts intentionnels et actifs pour adopter des processus d'embauche inclusifs afin de doter en personnel les différents types d'organes directeurs et d'instances décisionnelles, ainsi qu'une cartographie des parties prenantes afin de garantir que même les voix radicales/de la base soient incluses et rémunérées pour leur temps. Dans l'ensemble, la représentation ne peut pas se faire comme une démarche de pure forme.

Ces propositions sont tout à fait compatibles avec l cadre de gouvernance axée sur le bien-être que nous avons proposé en début de chapitre. On ne saurait trop insister sur leur importance pour le bien-être et l'équité en santé, une importance qui est sans commune mesure avec la brièveté de cette section.

Mesurer et comprendre le problème et évaluer les répercussions de l'action

Pour sa troisième recommandation générale, la Commission des déterminants sociaux de la santé (CDSS) de l'OMS (2008) a reconnu que :

Le monde change [rapidement] et on ignore souvent quelles conséquences les changements sociaux, économiques et politiques auront sur la santé en général et sur les inégalités en santé dans les pays et dans l'ensemble du monde. L'action sur les déterminants sociaux de la santé sera plus efficace *s'il existe des systèmes de données de base — comme les statistiques d'état civil et les données obtenues par observation systématique des inégalités en santé et des déterminants sociaux de la santé — et des mécanismes permettant d'analyser les données et de les utiliser pour élaborer des politiques, des systèmes et des programmes plus performants. La sensibilisation et la formation aux questions de déterminants sociaux de la santé sont cruciales [nous soulignons]*¹³³

La pandémie de COVID-19 a révélé de graves lacunes en matière de données, et notamment l'insuffisance des systèmes et des mécanismes à assurer la collecte, le partage et l'utilisation en temps voulu des données axées sur l'équité. La mesure dans laquelle les échanges de données entre le gouvernement fédéral et les partenaires de la santé

publique ont été insuffisants varie d'un bout à l'autre du pays et l'effet de cette situation a été dévastateur en temps de pandémie¹³⁴. Nous n'avons pas l'infrastructure nationale qui nous permettrait de collecter et de communiquer en temps voulu des données sur les activités, les travailleurs et les résultats de la santé publique locale d'une manière qui respecte l'équité en santé.

Les données prélevées dans le contexte du vécu des inégalités éclairent les décisions politiques qui visent à réduire les inégalités en santé et à améliorer les résultats en temps de pandémie. Les indicateurs et les mesures des inégalités au niveau de la collecte, de la compilation, de l'évaluation et du partage des données sont nécessaires pour soutenir la prise de décisions fondées sur l'équité. Un cadre complet d'indicateurs pour la collecte, l'analyse et la communication de données sur l'équité en santé, intégré à une reddition de comptes régulière sur l'état de santé de la population, est essentiel pour identifier les domaines où doivent se déployer les mesures qui visent à réduire les inégalités en santé au sein de la population¹³⁵.

Le BFA engage 40 millions de dollars pour l'élaboration et la mise

en œuvre d'une plateforme d'infrastructure de données sur l'équité en

santé codirigée par Statistique Canada et le Centre de gouvernance

de l'information des Premières Nations (CGIPN) en partenariat

avec l'ICIS, l'ASPC, Santé Canada, les IRSC et les communautés.

L'infrastructure nationale soutiendra et réglementera la collecte (étayée par les principes de la collecte sécuritaire de données¹³⁶), la communication et la présentation de données stratifiées afin d'examiner les déterminants sociaux de la santé sur un plan intersectionnel et de cerner des moyens d'atténuer les inégalités¹³⁷. Elle veillera également à privilégier la capacité de produire des données en direct et axées sur l'équité en cas de crise. Ce soutien comprendra des fonds pour renforcer les capacités organisationnelles des organismes de santé publique, des organismes de soins primaires et d'autres organes directeurs afin de pouvoir exécuter le mandat de reddition de comptes sur l'équité en santé, ce qui nécessite que l'équité en santé soit intégrée dans leur culture de travail¹³⁸.

Cet engagement comprend 20 millions de dollars pour la création

d'un observatoire national de la santé publique qui pourra fournir aux

gouvernements provinciaux et fédéral des données comparables,

continues, locales et axées sur l'équité en matière de capacité et de

résultats en santé publique. Une telle ressource fait actuellement défaut

en raison, notamment, de la complexité des structures de santé publique à travers le Canada¹³⁹.

La plateforme d'infrastructure de données sur l'équité en santé permettra le suivi et l'évaluation des décisions de politique publique de tous les ministères, dans la mesure où elles sont liées au bien-être et à l'équité en santé, autrement dit, qui suivra une *orientation santé dans toutes les politiques*. Elle permettra également de constater de manière transparente les promesses gouvernementales qui n'ont pas été tenues et fournira une plateforme pour la défense des intérêts des citoyens. Elle prévoira également la collecte de données sur les répercussions de la législation sur l'aide médicale à mourir, en particulier sur les personnes racialisées, Autochtones et handicapées. Dans l'ensemble, cette plateforme constituera un important mécanisme de reddition de comptes pour la proposition globale de gouvernance du bien-être décrite en début de chapitre.

Pour assurer l'équité en santé, chaque futur membre de la main-d'œuvre en soins de santé, en services sociaux et en santé publique doit avoir une compréhension approfondie des déterminants sociaux et écologiques de la santé, mais aussi la capacité d'appliquer ces connaissances. **Le BFA consacrera 1 million de dollars à l'élaboration de programmes d'études améliorés sur les déterminants sociaux de la santé pour tous les spécialistes de la santé et des services sociaux; ces programmes seront mis en œuvre par des établissements postsecondaires en collaboration avec des collèges et des associations professionnelles.** Ils comprendront des stages pratiques dans des communautés marginalisées et des formations sur les sujets suivants : sécurité culturelle, discrimination fondée sur la capacité physique et rôle des travailleurs de la santé dans l'élimination des obstacles; défense efficace des déterminants sociaux de la santé; approches narratives pour entendre et comprendre les histoires complexes de la marginalisation sociale et historique; et élaboration et mise en œuvre d'approches d'équipe dans les établissements de soins de santé et de services sociaux pour agir directement sur les déterminants sociaux de la santé¹⁴⁰.

Conclusion

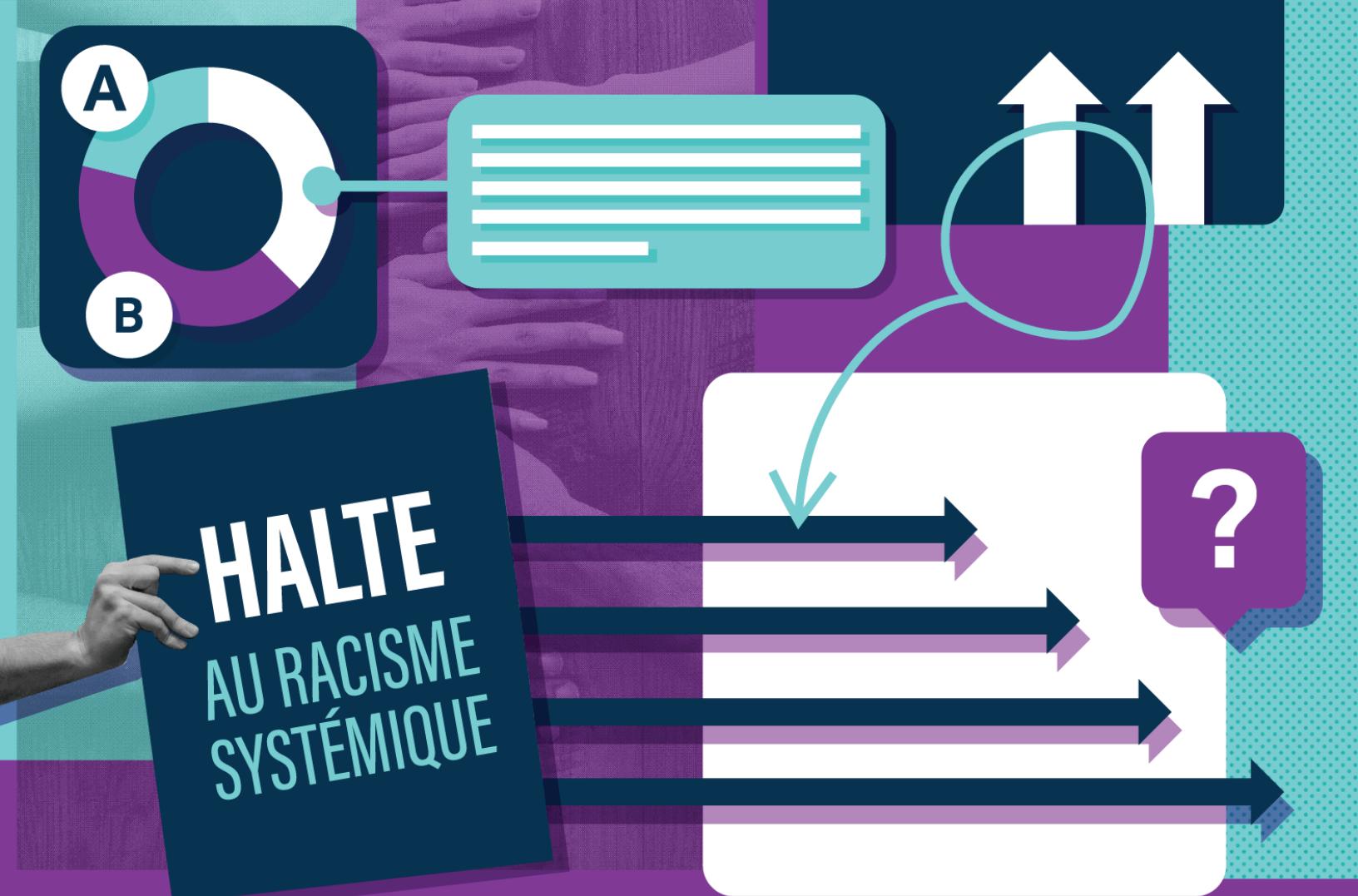
Après le consensus keynésien de l'après-guerre et l'ère néolibérale inaugurée dans les années 1980, ce chapitre propose un nouveau paradigme économique¹⁴¹ qui favorise et intègre l'objectif d'atteindre l'équité en santé en orientant la politique publique de manière à placer le bien-être des gens et de la planète au centre des préoccupations

des gouvernements. Il commence et se termine sur la prémissse que le Canada peut faire mieux pour offrir à tous des soins de santé de haute qualité, abordables et financés par l'État, mais cela ne suffit pas. Il faut profiter de cette occasion capitale pour proposer des investissements stratégiques dans un éventail de domaines intersectoriels afin d'améliorer les déterminants sociaux de la santé et d'assurer l'équité en santé.

En combinaison avec les autres chapitres du BFA, ce chapitre trace une feuille de route qui permettrait au Canada de se positionner pour répondre en toute équité aux urgences sanitaires, comme la pandémie de COVID-19 et la dévastation des écosystèmes par le changement climatique, en encourageant et en soutenant le bien-être des communautés plutôt qu'en se concentrant uniquement sur le traitement des personnes une fois qu'elles sont déjà malades. Notre feuille de route est l'antithèse de l'approche passive habituelle, qui a ignoré les déterminants sociaux de la santé pendant trop longtemps et qui nous a coûté excessivement cher.

**Tableau 3.1 L'établissement des coûts pour les mesures d'équité en santé
(en millions de dollars)**

Équité en santé	2022-23	2023-24	2024-25
<i>Soins de santé</i>			
Cadre de gouvernance dans lequel les décisions politiques sont prises en fonction de l'incidence sur la qualité de vie des gens et sur la santé et la durabilité de la planète	2,7	2,7	2,7
Enquête nationale sur la COVID-19 et l'équité en santé	3	3	0
Créer la Prestation de maladie du Canada couvrant 10 jours de maladie payés par année pour tous les travailleurs	750	750	750
Développer des normes nationales en matière de soins virtuels	33	33	33
Réponse nationale à la crise des opioïdes et des surdoses	255	255	5
Initiative nationale coordonnée de lutte contre la stigmatisation et la discrimination dans tous les aspects du système de santé	45	30	0
Augmentation substantielle des transferts aux provinces en matière de santé, de manière à couvrir 35 % de tous les coûts des soins de santé	6 812	13 625	20 437
Investir dans des centres de santé communautaire	500	500	500
Embaucher 1 000 agents de liaison en prescription sociale	100	100	100
Élaboration d'une loi canadienne sur la santé publique	5	0	0
Renouveler le supplément salarial pour les travailleurs essentiels	3 000	3 000	3 000
Créer une agence fédérale pour la santé-sécurité au travail du personnel de la santé	10	30	50
Réaliser une évaluation économique et sociale des programmes publics de soins dentaires canadiens et internationaux	10	0	0
Mettre en œuvre un régime national d'assurance-médicaments	10 203	10 582	10 978
Accélérer l'élaboration du cadre décisionnel concernant les médicaments essentiels	0	10	10
Financer une stratégie nationale en santé mentale	250	625	625
Créer une plateforme d'infrastructure de données sur l'équité en santé	20	20	0
Développer le contenu sur les déterminants sociaux de la santé	1	0	0



Chapitre quatre

Une vision pour l'inclusion et le bien-être

Pour défendre les droits de la personne à l'étranger,
le Canada doit respecter sa parole sur son propre territoire.

LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES, les communautés d'ascendance africaine et les autres communautés de couleur ont toujours été exclues des droits économiques, sociaux et culturels accordés à tous les autres résidents (voir le chapitre sur les Premières Nations). Le racisme structurel est profondément enraciné dans la tradition de colonisation du Canada : l'histoire de l'esclavage des peuples africains, les camps d'internement des Canadiens d'ascendance japonaise pendant la Seconde Guerre mondiale, le recours aux travailleurs asiatiques (chinois) comme main-d'œuvre bon marché suivi de l'exclusion des immigrants chinois, le *Règlement sur le voyage continu* et les règlements sur l'immigration qui visaient à refuser les migrants sud-asiatiques—tous ces éléments ont exclu les immigrants en fonction de leur race dès le début de l'histoire de notre nation. Le racisme structurel est également enraciné dans les effets intergénérationnels du colonialisme, du capitalisme et de l'impérialisme (et, accessoirement, des urgences climatiques) qui affectent les vagues récentes et actuelles de migration internationale. Les effets du racisme structurel se manifestent par l'inégalité des revenus, la répression excessive et l'incarcération des Peuples Autochtones et noirs, ainsi que par de profondes inégalités en matière d'éducation, de santé, d'emploi et de chances dans la vie (voir le chapitre sur l'équité en santé). Le racisme structurel continue de désavantager de façon disproportionnée les communautés Autochtones, noires, racialisées et migrantes du Canada.

Bien que le gouvernement fédéral ait appliqué la budgétisation féministe et le cadre de l'Analyse comparative entre les sexe plus (ACS+), l'équité raciale n'a pas été clairement énoncée dans le budget précédent ni dans les annonces de politiques gouvernementales. En conséquence, les résidents racialisés sont souvent exclus des mesures destinées à tous, comme le démontrent les niveaux disproportionnés de pauvreté racialisée et les inégalités raciales dans des domaines fondamentaux tels que le logement, la santé, l'éducation, etc.

L'immigration est une pierre angulaire de la politique intérieure et étrangère du Canada. L'accueil des nouveaux arrivants au Canada contribue à la croissance de notre économie, favorise le respect de nos obligations internationales envers les réfugiés du monde entier et renforce notre engagement à l'égard de la réunification des familles qui ont des êtres chers au Canada.

Malheureusement, le gouvernement ne reconnaît pas que les gains économiques nationaux découlant de l'immigration ne sont pas partagés équitablement et qu'ils se font bien souvent sur le dos d'un racisme et d'une discrimination systémiques flagrants et de violations des droits de la personne qui touchent particulièrement les travailleurs migrants et les communautés de réfugiés. À titre d'exemple, les communautés racialisées représentent une population importante et croissante d'immigrants au Canada, mais les changements apportés à la loi et aux politiques d'immigration continuent d'ériger des obstacles à leur pleine inclusion dans ce pays.

Grâce à leur courageuse organisation, les travailleurs migrants ont remporté une modeste victoire cette année lorsque le gouvernement fédéral a annoncé que la résidence permanente serait offerte à un maximum de 90 000 travailleurs étrangers temporaires et étudiants internationaux. Le gouvernement fédéral avait annoncé une mesure temporaire visant à rendre la résidence permanente accessible à certains travailleurs migrants et étudiants internationaux, mais cette mesure s'accompagnait de restrictions qui la rendaient inaccessible à la plupart de ceux qui occupent des emplois mal rémunérés—ceux-là mêmes qui travaillent en première ligne pour soigner et nourrir les Canadiens. La politique exclut également un demi-million de personnes sans papiers qui vivent et travaillent au Canada sans statut d'immigration.

La réalité est que, même avec la légère augmentation de l'allocation de résidence permanente pour les travailleurs migrants et les étudiants internationaux, les obstacles systémiques restent les mêmes. La réunification familiale est toujours limitée par des critères de revenus, des plafonds et des délais de traitement trop longs; les voies d'accès à la citoyenneté sont limitées par des frais et des tests difficiles. L'Entente sur les tiers pays sûrs conclue avec les États-Unis exclut une grande majorité de demandeurs d'asile et met leur vie en danger lorsqu'ils cherchent à entrer au Canada en quête de sécurité.

En tant que défenseur autoproclamé des droits de la personne et des opportunités économiques à l'étranger, le Canada se doit de respecter ses engagements sur son propre territoire également.

Un plan d'action national contre le racisme

Le BFA financera des efforts visant à lutter contre le racisme et à créer un plan d'action national contre le racisme, avec des stratégies concrètes comportant des objectifs réalisables, des cibles mesurables et un échéancier. Plus précisément, le BFA :

- maintiendra le financement du Secrétariat fédéral de lutte contre le racisme et le détachera du ministère du Patrimoine canadien;
- augmentera de 50 % le financement de la Commission canadienne des droits de la personne pour lutter contre le racisme et le racisme systémique;
- entreprendra un examen socioéconomique intersectionnel de toutes les mesures d'urgence fédérales liées à la COVID-19 sous les angles suivants : racialisation, appartenance autochtone, genre et genres marginalisés, orientation sexuelle et capacité physique, et il collaborera avec les provinces pour qu'elles entreprennent des examens similaires;
- rendra obligatoire la collecte de données ventilées par race et autres identités sociodémographiques dans tous les programmes gouvernementaux;
- assurera la mise en application complète d'une *Loi sur l'équité en matière d'emploi* à jour qui démantèle les inégalités raciales et autres sur le plan de la promotion, du maintien en poste et de l'embauche (voir le chapitre sur la création d'emploi et le travail décent);
- appliquera un cadre équitable sur les retombées locales à tous les investissements du gouvernement fédéral et veillera au respect des conditions des contrats, y compris en obtenant un engagement explicite en faveur de l'équité raciale (voir le chapitre sur la création d'emploi et le travail décent).

Une évaluation indépendante du racisme systémique au sein de la GRC

Le budget fédéral de 2021 a annoncé 75 millions de dollars sur cinq ans et une enveloppe permanente de 13,5 millions de dollars à la GRC pour lutter contre le racisme systémique au moyen de nouveaux processus de recrutement et de formation, d'engagements communautaires et d'autres mesures. Il est maintenant établi que la GRC n'a pas été efficace dans

sa lutte contre le racisme systémique. Fournir un financement important à une organisation qui n'est pas équipée pour combattre un racisme structurel profondément enraciné (et qui n'a pas la confiance de plusieurs des communautés auprès desquelles elle s'engage) serait un exercice inefficace.

Le BFA retirera à la GRC le reste des 75 millions de dollars sur cinq ans pour le réaffecter à un examen indépendant du racisme systémique au sein de la GRC. Cet examen produira des recommandations détaillées pour combattre le racisme systémique dans le recrutement, la promotion, la formation et l'implication auprès de la communauté. Le BFA veillera également à ce que cet examen indépendant soit piloté par la communauté et fasse appel aux communautés Autochtones, noires et racialisées.

Un programme de régularisation du statut

Trop de gens continuent de passer entre les mailles du filet d'un système injuste d'immigration et de détermination du statut de réfugié. Des personnes qui vivent et travaillent sans papiers au Canada depuis de nombreuses années se voient régulièrement refuser des droits fondamentaux et sont victimes de discrimination en raison de leur statut d'immigration. Il faut que cela change immédiatement.

Les nouveaux arrivants au Canada sont de plus en plus souvent privés de statut par un système qui favorise l'immigration temporaire avec des droits limités et précaires, comparativement à l'immigration permanente avec des droits complets et garantis. À titre d'exemple, des personnes attendent pendant des années que leur demande de statut de réfugié soit traitée. Trop d'entre elles se voient ensuite injustement refuser le statut de réfugié sur la base de politiques arbitraires comme celle de la liste des pays sûrs désignés. Après un accident du travail, les travailleurs migrants sont congédiés ou mis à l'écart et traités comme des déchets. Les travailleurs migrants de soins sont liés par leur permis de travail à des employeurs spécifiques, ce qui crée des conditions propices à l'exploitation et aux abus.

Il est plus que temps de créer un système d'immigration qui traite tous les réfugiés et les migrants avec dignité et respect plutôt que comme des marchandises jetables. Cela passe en premier lieu par la création d'un programme complet de régularisation pour les réfugiés et les migrants sans statut. Il faut ensuite s'assurer que tous les futurs migrants qui

entrent au Canada obtiennent un statut d'immigrant permanent afin de mettre un terme au cycle de précarité et d'exploitation.

Le gouvernement fédéral a introduit plusieurs programmes pilotes de régularisation du statut d'immigration au cours des dernières années. Ces programmes sont généralement limités à une petite catégorie très restreinte de demandeurs et comportent des obstacles importants qui empêchent ou réduisent considérablement leur accès. En attendant, des centaines de milliers de personnes sans statut d'immigration n'ont aucune possibilité d'obtenir ce statut. **Le BFA crée un programme de régularisation afin que tous les réfugiés et les migrants puissent obtenir un statut d'immigrant et avoir accès à des protections, à la dignité et au respect.**

Entre 2011 et 2015, le gouvernement fédéral a augmenté les frais de citoyenneté de 100 \$ à 530 \$ et ajouté de nouveaux frais de 100 \$ pour le « droit à la citoyenneté ». Depuis, Statistique Canada a constaté que le taux de citoyenneté est en baisse, en particulier chez les personnes à faible revenu. **Le BFA élimine tous les frais de citoyenneté (100 millions de dollars par année).**

Les exigences de revenu minimum pour les parrains potentiels de parents et de grands-parents et le plafond annuel de parrainage ont un impact négatif disproportionné sur les résidents racialisés du Canada. Les familles originaires de la Chine et de l'Inde sont particulièrement désavantagées par l'impossibilité de parrainer des parents et des grands-parents. **Le BFA élimine le plafond annuel et les exigences de revenu minimum dans le programme de parrainage familial.**

L'alinéa 117(9)d) du *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés* impose une interdiction à vie du parrainage de membres de la famille qui n'ont pas été déclarés dans la demande de parrainage¹⁴². Cette disposition a entraîné la séparation de familles ainsi que d'énormes difficultés pour les familles touchées. En juillet 2019, le gouvernement fédéral a introduit un projet pilote pour remédier à cet obstacle, mais il n'a permis l'accès qu'à des réfugiés et à des immigrants parrainés. Beaucoup d'autres personnes, y compris celles qui ont pu venir au Canada en tant que travailleurs migrants, sont exclues. **Le BFA abroge cette disposition punitive du Règlement et élargit le projet pilote pour parrainer les membres non déclarés de la famille et inclure tous ceux qui étaient auparavant considérés inadmissibles.**

L'immigration familiale représente moins de 40 % de l'ensemble du programme d'immigration, et l'immigration humanitaire du Canada, encore moins. Le programme d'immigration économique privilégie les candidats qui ont un niveau élevé de compétences et d'éducation. En

revanche, ceux qui se destinent à des emplois dits peu qualifiés, qui sont aussi faiblement rémunérés, sont limités au programme des travailleurs migrants. Or, ce programme ne permet pas la résidence permanente, ce qui rend les travailleurs totalement vulnérables à l'exploitation et aux abus et les tient séparés de leur famille pendant de longues périodes.

Le BFA assouplit les critères du programme de réunification familiale et augmente les quotas. Il élargit également le programme d'immigration économique aux demandeurs de toutes les professions et de tous les niveaux de compétence.

Au cours de la dernière décennie, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) a interprété l'article 91 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR) d'une manière qui interdit aux organismes sans but lucratif de fournir gratuitement de l'aide aux personnes en quête d'un statut d'immigrant ou de réfugié. L'intention initiale de cette disposition était d'empêcher les personnes sans scrupules d'exploiter et de frauder les gens en monnayant leur aide en matière d'immigration.

Les organismes sans but lucratif fournissent une assistance gratuite plus que nécessaire et ils n'étaient pas visées par l'article 91. Mais à cause de cette interprétation, les réfugiés et les migrants à faible revenu qui ont besoin d'aide et n'ont pas les moyens de se payer un avocat ou un consultant se retrouvent sans aucun soutien. Un nombre important d'entre eux sont des migrants racialisés et des femmes –qui sont surreprésentés dans les statistiques sur la pauvreté au Canada. Et pendant ce temps, les employés du centre d'appel de l'IRCC dirigent régulièrement ces personnes vers des ONG pour obtenir de l'aide, ce qui contredit clairement les actions des autres employés de l'IRCC.

Le BFA modifie l'article 91 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* et son règlement d'application afin de soustraire aux sanctions les organismes sans but lucratif et leurs employés qui fournissent à leurs clients une aide gratuite en matière d'immigration. Le BFA permet également aux organismes sans but lucratif d'avoir accès à tous les services d'établissement et d'intégration financés par le gouvernement fédéral afin qu'ils puissent fournir une aide à toutes les personnes qui en ont besoin, quel que soit leur statut d'immigration.

Les services d'établissement financés par le gouvernement fédéral sont offerts uniquement aux résidents permanents et aux réfugiés au sens de la Convention. Ces services sont gratuits et fournissent des informations de base, mais importantes, sur les droits et les prestations en matière d'emploi, de logement, de services, de soins de santé,

d'éducation, etc. Un nombre important de personnes qui ont besoin d'accéder aux services d'établissement n'y sont pas admissibles, notamment les demandeurs d'asile, les travailleurs migrants, les étudiants étrangers et leur famille, ainsi que les personnes qui ont obtenu la citoyenneté canadienne, mais dont les besoins en matière d'établissement ne sont toujours pas satisfaits.

Le BFA augmente le budget de l'IRCC en lien avec les services d'établissement de 5 millions de dollars par année pour faire face à cette importante expansion.

Tableau 4.1 L'établissement des coûts pour les mesures d'inclusion et le bien-être (en millions de dollars)

Inclusion et bien-être	2022-23	2023-24	2024-25
Maintenir le financement du Secrétariat fédéral de lutte contre le racisme	13	13	13
Augmenter de 50 % le financement de la Commission canadienne des droits de la personne pour lutter contre le racisme	17	17,25	17,77
Mandater le gouvernement fédéral et les provinces d'entreprendre un examen socioéconomique intersectionnel de toutes les mesures d'urgence fédérales liées à la COVID-19	1	0	0
Retirer à la GRC le financement restant pour les mesures antiracisme	-15	-18	-15
Examen indépendant du racisme systémique au sein de la GRC	15	18	15
Soutenir les organisations communautaires qui luttent contre le racisme asiatique au niveau local	11	11	11
<i>Immigration, réfugiés et citoyenneté</i>			
Éliminer tous les frais de citoyenneté	75	100	100
Fournir l'accès aux services d'établissement et d'intégration à tous, quel que soit le statut d'immigration	5	5	5



Chapitre cinq

Le bien-être des Premières Nations

Refléter la manière dont les Premières Nations conçoivent le bien-être.

COMME L'EXPRIME L'ASSEMBLÉE des Premières Nations de la Colombie-Britannique dans sa publication intitulée *Centering First Nations Concepts of Wellbeing: Toward a GDP-Alternative Index in British Columbia*, les Peuples Autochtones considèrent que le PIB est une vision très étroite de ce qu'est bonne vie et que ce concept « est trompeur et laisse de côté une grande partie de ce qui fait que la vie vaut la peine d'être vécue et soit productive, heureuse et épanouissante. Et nous ne sommes pas les seuls à penser ainsi »¹⁴³ (voir également le chapitre sur l'équité en santé).

Tout au long de l'année dernière, les gouvernements des Premières Nations ont fait preuve d'un dévouement inébranlable pour protéger leurs citoyens contre la COVID-19 tout en militant en faveur de meilleurs résultats socioéconomiques. Le BFA reconnaît que les Peuples Autochtones sont les mieux placés pour identifier leurs problèmes et travailler à l'élaboration de solutions pour améliorer leur santé et leur bien-être en partenariat avec les gouvernements. Tout effort visant à mieux reconstruire doit refléter la manière dont les Premières Nations conçoivent le bien-être, une conception qui va au-delà de la mesure du PIB et de son augmentation, afin de s'assurer que les Premières Nations puissent durablement stimuler la croissance économique et être en première ligne des efforts de relance du Canada.

Cette partie du BFA présente un plan en cinq points pour assurer le bien-être des Premières Nations qui a été rédigé par et pour les peuples des Premières Nations.

Un plan en cinq points pour le bien-être des Premières Nations

Infrastructure

Des décennies de sous-financement chronique ont créé un trou de 30 milliards de dollars dans les infrastructures des Premières Nations, ce

qui a exacerbé la menace de la COVID-19. Des investissements initiaux de 2,98 milliards de dollars dans l'infrastructure éducative et de 13,86 milliards de dollars dans la construction et la réparation des logements, des systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, des routes et d'autres espaces communautaires sont nécessaires pour préserver le bien-être des Premières Nations contre les futures crises sanitaires et climatiques. Sans infrastructures adéquates, les Premières Nations ne sont tout bonnement pas en mesure de prendre des mesures de santé publique essentielles comme la distanciation sociale ou le lavage des mains.

Le BFA fait des investissements pour combler le manque d'infrastructures dans toutes les catégories d'actifs des communautés des Premières Nations.

Selon un rapport de 2015, les dépenses d'infrastructures publiques produisent une activité économique et un rendement bien supérieurs au montant dépensé. On estime qu'elles génèrent 9,4 emplois par million de dollars dépensé. De plus, 44 cents de chaque dollar dépensé en infrastructures publiques par les gouvernements fédéral et provinciaux sont récupérés en recettes fiscales additionnelles¹⁴⁴.

Connectivité

Les Premières Nations continuent de se heurter à des obstacles à l'innovation en raison de l'accès inéquitable à un Internet fiable à haut débit. La COVID-19 a accéléré la transition vers les services en ligne et les Premières Nations, en particulier dans les régions éloignées et nordiques du Canada, ne disposent toujours pas de l'infrastructure de base nécessaire pour fréquenter l'école, accéder aux services de soins de santé et être compétitives dans l'économie de plus en plus numérique du Canada. En matière de large bande, l'objectif du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes n'est présentement atteint que pour 31,3 % des ménages des Premières Nations, comparativement à 85,7 % des autres ménages au Canada¹⁴⁵.

Le BFA investit 500 millions de dollars pour assurer le développement, la maintenance et l'exploitation d'une infrastructure à large bande fiable, y compris dans les régions éloignées et nordiques.

Développement économique

Les Premières Nations doivent être en mesure de stimuler la reprise économique afin d'assurer un avenir plus prospère, inclusif et durable à tous les résidents du Canada. En 2016, 47 % des membres des Premières

Nations étaient âgés de moins de 25 ans, comparativement à 28 % pour la population non autochtone. L'âge moyen de la population des Premières Nations était de 30,6 ans, comparativement à 41 ans pour la population non autochtone. Le nombre de personnes des Premières Nations en âge de travailler (25 à 64 ans) a augmenté de 18 % entre 2011 et 2016, alors qu'il n'a augmenté que de 2 % pour la population non autochtone¹⁴⁶.

Le BFA investit 2,3 milliards de dollars pour faire en sorte que les Premières Nations soient des chefs de file de la reprise économique verte du Canada. Cet investissement soutiendra l'une des populations dont la croissance démographique est la plus rapide au pays, il contribuera à la constitution et au maintien d'une main-d'œuvre nécessaire et il aidera à éradiquer la pauvreté. De plus, en s'assurant que les Premières Nations soient des chefs de file dans la transition du Canada vers une économie verte, le Canada sera mieux en mesure de respecter ses engagements en matière de climat.

Gouvernance

Malgré une gestion efficace des répercussions de la COVID-19 de la part des gouvernements des Premières Nations, leur réussite reste tributaire des apports financiers du gouvernement canadien. Selon Daniel Wilson, conseiller spécial de l'Assemblée des Premières Nations, « le budget actuel de gouvernance des Premières Nations représente un peu plus de 3 % des dépenses, alors que la plupart des organisations gouvernementales fonctionnent dans une fourchette de 10 % à 15 %. Cette situation est tout simplement intenable pour nos gouvernements »¹⁴⁷. Pour assurer la réussite et le bien-être des peuples des Premières Nations, il est essentiel d'aider les gouvernements des Premières Nations à concevoir des approches fondées sur les priorités des Premières Nations.

Le BFA engage 3,5 milliards de dollars pour soutenir l'amélioration de la gouvernance financière, administrative et politique des Premières Nations. Cela permettra à ces dernières de conserver du personnel qualifié, d'assurer le développement institutionnel et d'accroître la prestation de services des gouvernements des Premières Nations à leurs citoyens. Il s'agit de l'infrastructure essentielle nécessaire à la réduction des inégalités, à la mise en œuvre des autres investissements décrits dans le présent chapitre et à l'établissement des fondements de l'autodétermination des Premières Nations.

Souveraineté alimentaire

La crise de la COVID-19 a exacerbé l'insécurité alimentaire des ménages et des communautés Autochtones. L'insécurité alimentaire était déjà répandue dans ces communautés : elle touchait près de la moitié des familles des Premières Nations avant même que la COVID-19 ne frappe. Les confinements et les fermetures de routes provoqués par la pandémie ont encore plus menacé les approvisionnements (en particulier les aliments importés) et ont fait ressortir la fragilité de l'approche actuelle en matière d'acquisition de nourriture.

La demande d'aliments traditionnels ou du terroir culturellement appropriés augmente et n'est pas satisfaite. Ces aliments sont essentiels pour améliorer la santé, renforcer le lien avec la terre et la culture et donner aux membres de la communauté un sentiment de fierté.

Le BFA soutiendra la souveraineté alimentaire des Autochtones de la manière suivante :

- en réformant Nutrition Nord Canada (NNC), notamment en augmentant les soutiens aux récoltes terrestres à un minimum de 25 % des dépenses totales de NNC;
- en apportant un soutien direct aux groupes dirigés par des Autochtones et au service des Autochtones qui se concentrent sur les systèmes alimentaires Autochtones, en doublant le montant des dépenses du programme d'infrastructure alimentaire locale;
- en aidant les communautés à redynamiser les modes d'alimentation Autochtones grâce à un nouveau Fonds pour les modes d'alimentation Autochtones qui soutiendra des activités telles que les cuisines communautaires, les programmes de jardinage, les serres, les programmes de soutien aux chasseurs et les camps de chasse à l'oie, ainsi que d'autres infrastructures dirigées par les communautés;
- en soutenant, à l'aide d'un nouveau fonds de 15 millions de dollars sur trois ans, les épiceries coopératives dirigées par des Autochtones et autres épiceries sans but lucratif, ainsi que d'autres aliments et fournitures traditionnels et du terroir.

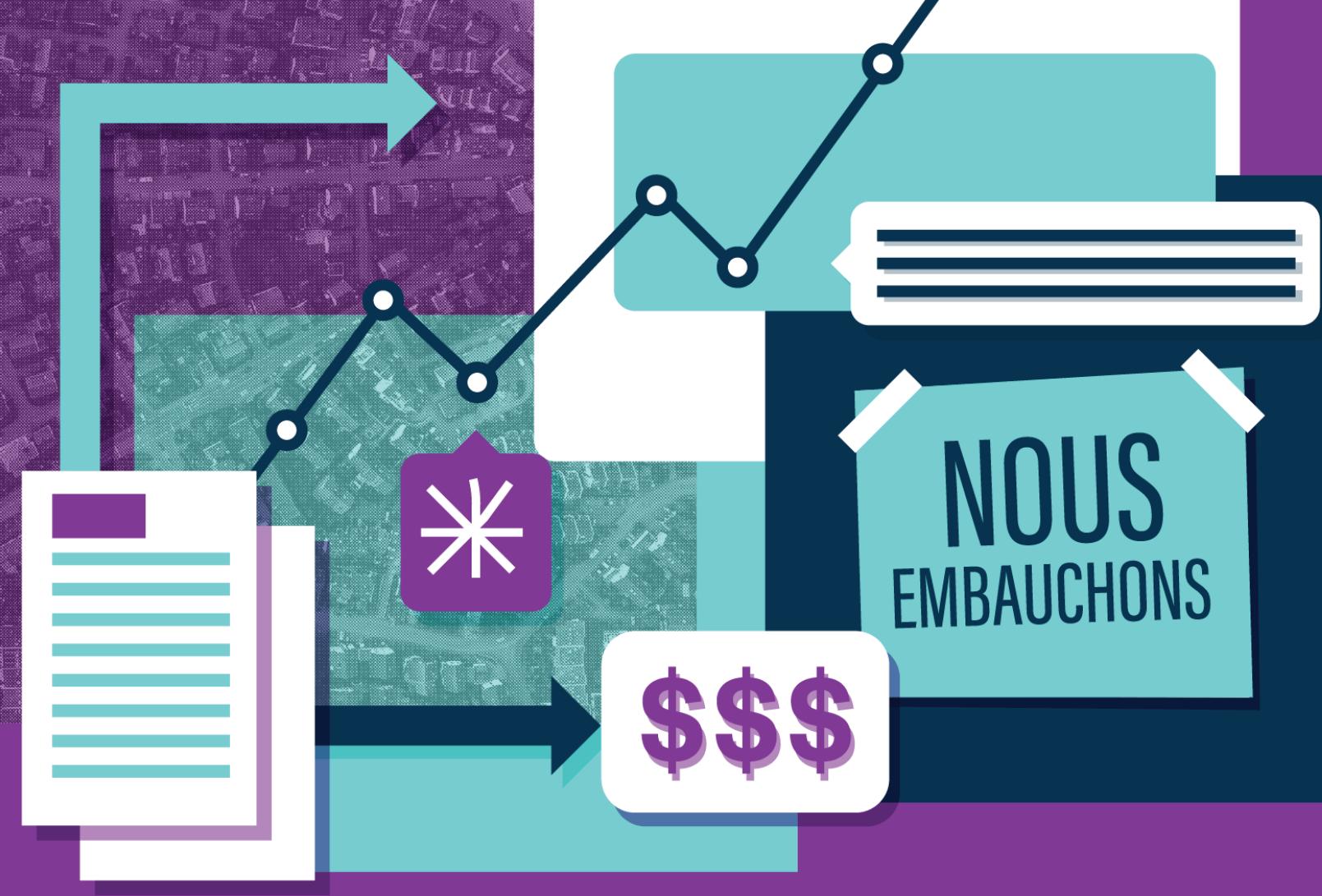
Conclusion

Les Peuples Autochtones sont les mieux placés pour identifier et développer des moyens d'améliorer leur santé et leur bien-être. Rédigée par et pour les peuples des Premières Nations, cette section du BFA

a proposé un plan en cinq points pour y parvenir, grâce à des fonds consacrés au renforcement de l'infrastructure, de la connectivité, du développement économique, de la gouvernance et de la souveraineté alimentaire des Autochtones.

Tableau 5.1 L'établissement des coûts pour les mesures de bien-être des Premières Nations (en millions de dollars)

Bien-être des Premières Nations	2022-23	2023-24	2024-25
<i>Investissements pour combler le manque d'infrastructures dans toutes les catégories d'actifs des communautés des Premières Nations</i>			
Assurer le développement, la maintenance et l'exploitation d'une infrastructure à large bande fiable pour les Premières Nations			
Faire en sorte que les Premières Nations soient des chefs de file de la reprise économique verte du Canada	500	500	500
Soutenir l'amélioration de la gouvernance financière, administrative et politique des Premières Nations	2 300	2 300	2 300
Réformer Nutrition North Canada	3 500	3 500	3 500
Doubler le financement des infrastructures alimentaires locales pour appuyer les groupes Autochtones (cuisines communautaires, programmes de jardinage, serres, etc.)	19	20	22
Fonds pour les modes d'alimentation Autochtones (cuisines communautaires, programmes de jardinage, serres, etc.)	12	12	12
Soutien aux épiceries coopératives sans but lucratif dirigées par des Autochtones	10	10	0
Soutien aux épiceries coopératives sans but lucratif dirigées par des Autochtones	5	5	5



Chapitre six

Une vision pour la création d'emploi et le travail décent

Il n'y a aucune raison de laisser les Canadiens croupir au chômage.

BIEN QUE CERTAINS secteurs de l'économie canadienne aient rebondi après le choc initial de la pandémie, le nombre de chômeurs de longue durée (ceux qui sont au chômage depuis six mois ou plus) a fortement augmenté par rapport à la période prépandémique, ce qui indique que de nombreux travailleurs qui ont perdu leur emploi lors du confinement initial n'ont pas été en mesure de retrouver du travail, malgré une recherche active¹⁴⁸.

En août 2021, 394 300 travailleurs canadiens étaient au chômage depuis six mois ou plus, et 245 800 l'étaient depuis un an ou plus¹⁴⁹. L'augmentation du chômage a été particulièrement importante chez les jeunes hommes, tandis que les jeunes femmes étaient plus susceptibles de quitter la population active et n'ont pas été comptées comme chômeurs.

Après 19 mois, la pandémie a entraîné un taux de chômage de longue durée plus élevé que toutes les autres récessions depuis la fin des années 1970¹⁵⁰. Ces chiffres pourraient annoncer que la pandémie laissera des « cicatrices » à long terme chez les travailleurs, en particulier ceux qui sont confrontés à une discrimination croisée, ce qui aura des répercussions durables en termes de détérioration des compétences, de décrochage du marché du travail, de baisse permanente des revenus au cours de la vie et, éventuellement, de problèmes de santé. Un leadership fédéral est nécessaire pour créer les conditions qui permettront d'aider les travailleurs à réintégrer le marché du travail rémunéré et pour s'attaquer aux désavantages et aux obstacles structurels auxquels les communautés marginalisées sont confrontées (voir le chapitre sur l'inclusion et le bien-être). Cela passe par des investissements dans des services de garde d'enfants de haute qualité ainsi que par des normes d'emploi et des protections solides.

En fournissant de manière proactive les programmes dont les Canadiens ont besoin, le BFA créera de nouveaux emplois et ramènera rapidement le taux de chômage au niveau d'avant la pandémie. Il n'y a

aucune raison de laisser les Canadiens croupir au chômage alors qu'il y a tant de travail à faire.

Chaque année, environ 1,9 million d'employés travaillent pour des entreprises qui fournissent des biens et des services d'une valeur approximative de 25 milliards de dollars au gouvernement fédéral. En imposant des conditions aux employeurs dont les employés relèvent de la compétence fédérale ou qui souhaitent accéder aux contrats fédéraux, le gouvernement fédéral est bien placé pour susciter d'énormes changements et améliorer directement les normes du travail fédérales.

En établissant des conditions d'emploi minimales, les politiques en matière de contrats équitables peuvent contribuer à relever les normes sur les marchés du travail locaux, à créer des conditions de concurrence équitables pour les entrepreneurs qui se disputent les marchés publics, à améliorer l'équité, à étendre les protections aux travailleurs pigistes et à empêcher une dépréciation des salaires, des avantages et des conditions de travail sous l'effet de la concurrence.

En créant une passerelle vers de nouvelles possibilités d'emploi grâce à des formations ciblées et accessibles, le BFA facilitera également un retour rapide à un emploi à long terme pour les personnes les plus durement touchées par la pandémie. Pour les femmes, il s'agira notamment de faciliter l'accès à un travail décent, par exemple dans les secteurs émergents de l'économie verte, ainsi que d'investir dans les secteurs qui sont présentement à majorité féminine, tels que les services de santé et les soins aux enfants. Investir dans l'économie des soins permettra d'améliorer la situation des travailleuses, en plus d'avoir des répercussions positives en cascade sur l'économie, l'environnement et les communautés.

Le BFA et la création d'emploi

Dans le cadre du programme du BFA, la création d'emploi joue un rôle important. Le BFA créerait près de 700 000 emplois d'ici 2025 rien qu'en raison de ses changements de politique. Cela s'ajouteraient aux effets de la diminution des restrictions liées à la pandémie sur la création d'emploi dans les années à venir.

Bien que le taux de chômage soit susceptible de baisser sous l'effet du plan gouvernemental pour atteindre 5,8 % en 2023 et 5,4 % en 2024 (voir les prévisions macroéconomiques), le programme du BFA poussera ces taux à la baisse pour atteindre un taux de chômage de 5 % ou moins selon l'année (voir le tableau 6.1). Ces emplois BFA nouvellement créés

Table 6.1 Crédit d'emploi projetée du BFA

	2022	2023	2024	2025
Emplois créés par le BFA (en milliers)		321	601	644
Population (en milliers)	31 357	31 670	31 987	32 307
Taux de participation	65,1 %	66,0 %	66,7 %	66,7 %
Population active (en milliers)	20 413	20 902	21 335	21 549
Salariés (en milliers)	18 862	19 832	20 300	20 418
Taux d'emploi	60,2 %	62,6 %	63,5 %	63,2 %
Chômeurs (en milliers)	1 551	1 070	1 035	1 131
Taux de chômage	7,6 %	5,1 %	4,9 %	5,2 %

seraient en grande partie en santé et dans les infrastructures, compte tenu des investissements importants dans ces secteurs.

Par contre, les nouveaux transferts aux ménages à faible revenu devraient aussi générer de nouveaux emplois. Contrairement aux ménages à revenu plus élevé, les ménages à faible revenu sont beaucoup plus susceptibles de dépenser tout ce qu'ils ont. Les nouveaux transferts qui leur sont destinés sont donc beaucoup plus susceptibles de se traduire immédiatement par de nouvelles dépenses dans l'économie et donc par de nouveaux emplois pour fournir ces services et ces biens. Les ménages à revenu élevé sont plus susceptibles d'épargner les nouveaux transferts gouvernementaux, ce qui limite leur effet sur la croissance économique.

Des salaires et des conditions de travail équitables au palier fédéral

Le gouvernement fédéral portera le salaire minimum à 15 \$ l'heure en avril 2022. Cette décision politique aurait dû être prise depuis longtemps. Les militants réclament un salaire minimum de 15 \$ l'heure depuis cinq ans et, déjà, ce montant n'est plus suffisant.

Dorénavant, le gouvernement fédéral devrait s'en remettre à une commission pour étudier l'incidence des bas salaires sur les travailleurs, les emplois et l'économie et pour faire des recommandations en vue d'augmenter le salaire minimum. Plusieurs pays, dont le Japon, l'Australie et l'Allemagne, ont créé une commission sur les bas salaires pour conseiller leur gouvernement et s'assurer que les politiques sur le salaire minimum reposent sur des faits et des preuves. À titre d'exemple, la

« Low Pay Commission » du Royaume-Uni a constaté qu'au fil des ans, l'augmentation du salaire minimum n'avait eu que peu d'incidence sur les heures travaillées ou les niveaux d'emploi des travailleurs à bas salaire¹⁵¹. La commission sur les bas salaires devrait être indépendante et disposer des ressources nécessaires pour mener des recherches et des analyses solides sur les questions relatives au marché du travail.

Le BFA établira une commission indépendante sur les bas salaires qui sera chargée d'étudier la politique du salaire minimum au Canada et ses répercussions sur les travailleurs, les entreprises et l'économie.

Les gouvernements doivent donner l'exemple en intégrant de bons emplois dans toutes les opérations organisationnelles. Au lieu de créer des emplois précaires, ils doivent assurer la stabilité, la sécurité, un revenu décent et l'accès aux avantages sociaux dans tous les secteurs de l'économie et pour tous les groupes de travailleurs, en particulier les plus marginalisés, comme le recommande une récente étude parlementaire sur le travail précaire¹⁵². Comme le prévoit la nouvelle *Loi canadienne sur l'accessibilité*, les gouvernements doivent également tout mettre en œuvre pour assurer l'équité et la diversité dans l'embauche et les opérations à travers le pays, en augmentant la représentation des personnes handicapées et d'autres groupes sous-représentés à tous les niveaux de la fonction publique et en fournissant les soutiens et les aménagements nécessaires aux travailleurs pour qu'ils puissent décrocher et conserver un emploi.

L'une de ces politiques équitables, la *Loi sur les justes salaires et les heures de travail*, a été abrogée en 2012. **Le BFA rétablira une politique fédérale sur les justes salaires** qui s'appliquera à tous les projets de construction financés par le gouvernement fédéral dans le secteur public élargi, qu'ils soient financés en totalité ou en partie par le gouvernement et quel que soit le modèle de financement. Cette politique visera tous les travailleurs, y compris les entrepreneurs indépendants, et elle définira le « juste salaire » comme étant l'ensemble de la rétribution et non uniquement le salaire. Elle établira des barèmes salariaux et les mettra régulièrement à jour en utilisant une formule claire et concise, soustraite à toute ingérence politique. Les conditions établies dans les conventions collectives seront utilisées comme information pour établir les taux de salaire en vigueur. Enfin, les travailleurs seront protégés par des programmes d'assurance-santé solides, par des programmes publics tels que l'assurance-maladie et l'assurance-médicaments, ou par des assurances-santé complémentaires achetées à titre privé.

Le BFA permettra de s'assurer que la création d'emplois stables et de haute qualité au Canada soit une condition d'obtention du financement fédéral.

Assurer la diversité et les retombées locales par le biais des marchés publics

Pour la prochaine décennie, le gouvernement fédéral a affecté des milliards de dollars aux infrastructures publiques afin de construire et d'entretenir des logements, des routes, des transports en commun, des systèmes d'approvisionnement en eau, en électricité et en télécommunications dans des communautés urbaines et rurales. Rien ne garantit toutefois que ces projets garantiront des emplois et des possibilités d'affaires équitables pour les Peuples Autochtones, les Noirs et les personnes racialisées, les femmes et les personnes de genres marginalisés, les personnes handicapées, les anciens combattants, les jeunes vulnérables et les nouveaux arrivants—qui sont souvent exclus des emplois et des possibilités d'affaires liés aux infrastructures.

Le BFA veillera à ce que les marchés publics fédéraux augmentent la valeur sociale et contribuent au développement communautaire. Des ententes sur les retombées locales dans les projets d'infrastructure à venir seront conclues afin d'élargir les possibilités d'emploi et de développement des compétences au niveau local, notamment au sein des communautés vulnérables et désavantagées. Ces ententes comprendront de solides programmes de formation et d'apprentissage pour assurer un accès équitable aux possibilités d'emploi.

La modernisation des pratiques d'approvisionnement récemment entreprise par Services publics et Approvisionnement Canada a fait des progrès pour ce qui est d'évaluer dans quelle mesure l'approvisionnement social peut générer des retombées locales intentionnelles. Dans le cadre de cette initiative, le BFA exigera que les ententes sur les retombées locales adoptent une démarche d'équité intersectionnelle, en accordant la priorité aux demandes de financement provenant de groupes Autochtones, noirs, racialisés, de femmes et d'autres genres et communautés marginalisés (dans la mesure du possible).

Le BFA encouragera et exigera le recours aux marchés publics locaux et sociaux, y compris les ententes sur les retombées locales, pour toutes les dépenses liées à la relance et aux nouvelles infrastructures afin de remédier aux inégalités raciales, de genre, de capacité et autres sur le marché du travail¹⁵³. Cela permettra de s'assurer que les investissements

prévus—y compris l'accès aux subventions d'équipement et de fonctionnement—soient exclusivement accessibles aux organismes sans but lucratif, aux organismes de bienfaisance¹⁵⁴ et aux autres prestataires du secteur public. Le BFA permettra également aux organismes sans but lucratif et de bienfaisance d'accéder aux aides nouvelles et existantes destinées aux petites et moyennes entreprises.

Nous devons également veiller à ce que les programmes tiennent compte des besoins des personnes handicapées, tant en termes de possibilités d'emploi que de services à la clientèle. L'accessibilité doit être considérée comme une priorité absolue dans tout nouveau développement d'infrastructures essentielles.

Cependant, le potentiel de valeur sociale augmentée et de développement communautaire issu des approvisionnements va au-delà de la diversification des intérêts pour inclure des pratiques plus larges d'équité et d'égalité tout au long de la chaîne de fournisseurs. Les acheteurs et les fournisseurs ont souvent besoin de formation pour assurer le succès à long terme des politiques d'approvisionnement. En confiant les marchés à des entreprises sociales locales, on s'assure que les coopératives et les organismes sans but lucratif puissent multiplier les retombées sociales et économiques des dépenses publiques d'infrastructure.

De plus, les lignes directrices sur les avantages communautaires en matière d'emploi et les ententes sur les retombées locales des grands projets d'infrastructure sont des mécanismes essentiels qui permettent de s'assurer que les effets des investissements gouvernementaux soient partagés par tous. La politique fédérale sur les avantages communautaires en matière d'emploi s'est avérée être un outil très précieux pour créer de nouvelles possibilités pour les apprentis, les Peuples Autochtones, les femmes, les personnes handicapées, les anciens combattants, les jeunes, les immigrants récents, les petites et moyennes entreprises et les entreprises sociales. Les opportunités sur le marché des emplois directs et indirects et tout au long de la chaîne d'approvisionnement sont stimulées par l'activation de chaque infrastructure et de chaque projet de construction connexe. L'élargissement de ces politiques est essentielle à une approche économique inclusive.

Les ententes sur les retombées locales peuvent garantir que les projets publics procurent des avantages équitables et durables aux travailleurs et aux entreprises locaux. Lorsqu'elles sont bien faites, ces ententes profitent également à l'industrie de la construction, qui peine à trouver des travailleurs qualifiés pour répondre à la demande croissante

et qui doit se préparer aux départs à la retraite imminents. ConstruForce Canada prévoit qu'au cours de la prochaine décennie, la demande de main-d'œuvre en construction au Canada s'intensifiera et que le secteur aura besoin de plus de 300 000 nouveaux travailleurs.

Le BFA reprend là où le projet de loi C-344, qui aurait permis au ministre des Travaux publics d'exiger une évaluation des retombées locales, s'est arrêté après avoir été rejeté par le Sénat en 2019. Au fur et à mesure que nous nous rétablissons de la pandémie, qui a touché de façon disproportionnée les communautés noires, Autochtones et racialisées, les femmes et les jeunes, le meilleur endroit où trouver des travailleurs qualifiés est localement, dans les secteurs de la population qui ont un faible taux de participation dans l'industrie de la construction.

Le BFA accordera la priorité aux entreprises qui appartiennent à des communautés Autochtones, noires, racialisées et autres en quête d'équité ou qui les soutiennent afin de garantir l'accès et la participation de ces populations aux marchés publics fédéraux.

Pour combattre le racisme systémique qui désavantage les communautés Autochtones, noires et racialisées en matière d'emploi, d'opportunités d'affaires et de perspectives sur le marché du travail, le budget fédéral peut faire en sorte que les marchés publics de tous les projets ciblent les communautés défavorisées. **Le BFA veillera à ce que les fonds utilisés pour la passation de marchés, la consultation et l'approvisionnement profitent à ces communautés en tant que mécanismes pour lutter contre les résultats médiocres sur le marché du travail.**

Pour s'attaquer aux obstacles systémiques à l'emploi qui ont un impact disproportionné sur les personnes historiquement marginalisées, le Canada a besoin d'une législation fédérale solide et complète sur l'équité en matière d'emploi—élargie pour inclure les Peuples Autochtones, les Noirs, les personnes racialisées, les femmes, les personnes de genres marginalisés, les personnes handicapées et les personnes 2SLGBTQQIA+. La législation devrait être documentée, mise en œuvre, surveillée, dotée de ressources et appliquée sur la base d'une optique intersectorielle et désagréée.

Le BFA renforcera la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* fédérale afin de s'assurer que les groupes racialisés et autres en quête d'équité et les communautés historiquement défavorisées aient un accès équitable au marché du travail. Il veillera à ce que le Groupe de travail sur la révision de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* ait le mandat et les ressources nécessaires pour renforcer la portée, l'administration et l'application de la Loi en adoptant une optique

intersectionnelle pour identifier les groupes susceptibles d'être victimes de discrimination en milieu de travail et en élargissant l'applicabilité de la Loi aux employeurs qui travaillent avec le gouvernement fédéral par l'intermédiaire du Programme de contrats fédéraux.

Au cours de la pandémie, le gouvernement fédéral a créé le « Groupe de travail sur les femmes dans l'économie » afin de s'attaquer aux répercussions inégales de la COVID-19 sur l'emploi des femmes. Néanmoins, le besoin demeure que le gouvernement mobilise les « meilleures idées » des différents experts non seulement pour la relance postpandémique, mais aussi en prévision de futures crises. **Le BFA permettra de créer un groupe de travail permanent sur les femmes et l'économie**, au coût de 5 millions de dollars par année.

Des perspectives de travail pour le 21e siècle

Le BFA établira un nouveau Fonds de perfectionnement et d'intégration des travailleurs (FPIT) qui couvrira les coûts de formation, le remplacement du revenu, l'apprentissage et d'autres soutiens pour garantir un droit effectif à la formation continue à tous les travailleurs, sans égard à la participation au marché du travail ou à l'admissibilité à l'assurance-emploi, avec des seuils de dépenses minimales pour les Canadiens traditionnellement mal desservis (p. ex., les travailleurs handicapés, les travailleurs âgés, les Peuples Autochtones, les nouveaux arrivants, les travailleurs à faible revenu, les travailleurs précaires, les jeunes travailleurs, les femmes ayant de jeunes enfants et les hommes et femmes marginalisés), ainsi qu'un soutien à l'alphabétisation et aux compétences essentielles pour favoriser une croissance inclusive. Le Fonds favorisera la formation dans des domaines d'importance stratégique, notamment les nouveaux emplois dans l'économie durable/écologique et dans l'économie des soins du Canada.

Le Canada n'exploite pas pleinement le potentiel de sa population à participer à l'économie et il n'offre pas non plus à toutes les personnes qui vivent au Canada la possibilité de s'engager dans la population active. Les taux de participation plus faibles des Peuples Autochtones, des femmes avec enfants, des travailleurs à faible revenu ayant peu d'éducation formelle, des personnes handicapées et des travailleurs de plus de 55 ans, ainsi que les problèmes de longue date qui ont favorisé le sous-emploi des immigrants et des réfugiés récents, font obstacle à une reprise inclusive. La crise de la COVID-19 a créé des obstacles supplémentaires à l'emploi des jeunes travailleurs et des femmes avec enfants, tandis que

la crise climatique appelle à renoncer aux industries qui dépendent des combustibles fossiles, ce qui entraînera inévitablement le déplacement des travailleurs de certaines communautés à plus grande échelle.

L'accès à des programmes de formation et de requalification des adultes de haute qualité est essentiel pour faire participer les travailleurs sous-représentés et pour réintégrer ceux qui ont été évincés du marché du travail, tout en ouvrant les perspectives dont tous les travailleurs ont besoin pour s'épanouir dans leur carrière sur un marché du travail qui évolue rapidement, en particulier les travailleurs à faible revenu ayant peu d'éducation formelle.

Malheureusement, le système canadien d'éducation des adultes et de formation professionnelle est terriblement mal adapté à la tâche à accomplir. À l'heure actuelle, le financement fédéral passe par divers programmes, mais il est en grande partie axé sur les bénéficiaires de l'assurance-emploi et sur des programmes spécifiques qui sont généralement de courte durée et qui fournissent peu de compétences transférables. L'investissement des employeurs dans la formation de la main-d'œuvre a diminué depuis le début des années 1990 et le Canada accuse un retard par rapport à d'autres pays comparables sur le plan de la formation informelle en milieu de travail, ce qui laisse peu de marge pour acquérir les compétences nécessaires qui permettront de s'extirper d'un emploi sans avenir, cloisonné selon le sexe et faiblement rémunéré. Pour reconstruire une économie postpandémique qui soit inclusive, il faut un soutien accru au développement des compétences et à la formation.

La nouvelle Allocation canadienne pour la formation (ACF) est mal ciblée et trop modeste pour répondre à l'ampleur du défi auquel les travailleurs sont confrontés. Bien que ces derniers puissent avoir accès à certains crédits d'impôt comme le Crédit canadien pour la formation, et bien qu'ils puissent utiliser l'assurance-emploi pour couvrir certains coûts et s'absenter de leur emploi pour suivre une formation grâce à la Prestation de soutien à la formation de l'assurance-emploi, quatre semaines de formation sur quatre ans sont insuffisantes pour la plupart des travailleurs. De plus, l'ACF laisse en plan les travailleurs défavorisés qui ont besoin d'un soutien à la formation plus intensif, dont plusieurs qui ne seraient pas admissibles à l'assurance-emploi selon les règles prépandémiques. **Le BFA permettra d'injecter environ 200 millions de dollars de financement par année dans le nouveau FPIT.**

Le BFA augmentera également de manière significative le financement des programmes et des initiatives de formation dans tous les secteurs, y compris pour soutenir les approches novatrices en matière de formation professionnelle. Plutôt que de financer uniquement des programmes

restrictifs et de courte durée, la formation des adultes (incluant les programmes de base d'écriture et de calcul, ainsi que des cours d'anglais plus accessibles pour les immigrants et les réfugiés) devrait être financée sur l'ensemble du spectre. Il faut que les travailleurs déplacés et les chômeurs puissent suivre des programmes postsecondaires plus longs.

Le BFA exige également que les employeurs consacrent au moins 1 % de leur masse salariale à la formation et au perfectionnement, avec une pénalité de 2 % versée au FPIT en cas de non-respect. Enfin, le BFA établit un ratio d'apprentissage obligatoire pour tous les projets d'infrastructure et les contrats d'entretien fédéraux, avec des placements réservés aux groupes en quête d'équité

Coût : 1,4 milliard de dollars par année

Une garantie d'emploi pour les jeunes

Les personnes qui entreront sur le marché du travail pendant la pandémie et immédiatement après auront plus de mal à trouver un premier emploi. Les jeunes femmes, en particulier, pourraient réduire leur participation au marché du travail en raison de leurs responsabilités familiales, ce qui creusera l'écart entre les sexes en matière d'emploi et de rémunération et aura des conséquences durables tout au long de leur vie. Le chômage est très élevé chez les jeunes racialisés et les jeunes handicapés.

Pour pallier l'augmentation des taux de chômage et du nombre de jeunes qui ne sont ni en emploi, ni aux études, ni en formation (l'indicateur NEET de l'OCDE), le BFA établira une garantie nationale pour la jeunesse qui donnera aux moins de 30 ans le droit à l'éducation continue, à l'apprentissage, à la formation ou à un emploi de qualité dans les quatre mois suivant leur entrée au chômage ou leur sortie de l'éducation formelle.

En collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les employeurs, les établissements scolaires et de formation, les organisations de jeunes et les syndicats, la garantie pour la jeunesse stimulera l'offre de formations en apprentissage et de possibilités d'éducation et de formation professionnelle de haute qualité. Elle fera appel à des programmes d'emploi direct et à des mesures incitatives bien conçues, comme des subventions salariales ciblées, pour créer des perspectives d'emploi de qualité pour les jeunes.

La garantie pour la jeunesse financera une assistance et des services individualisés pour les jeunes qui sont confrontés à des obstacles multiples et offrira une formation préparatoire adaptée aux besoins

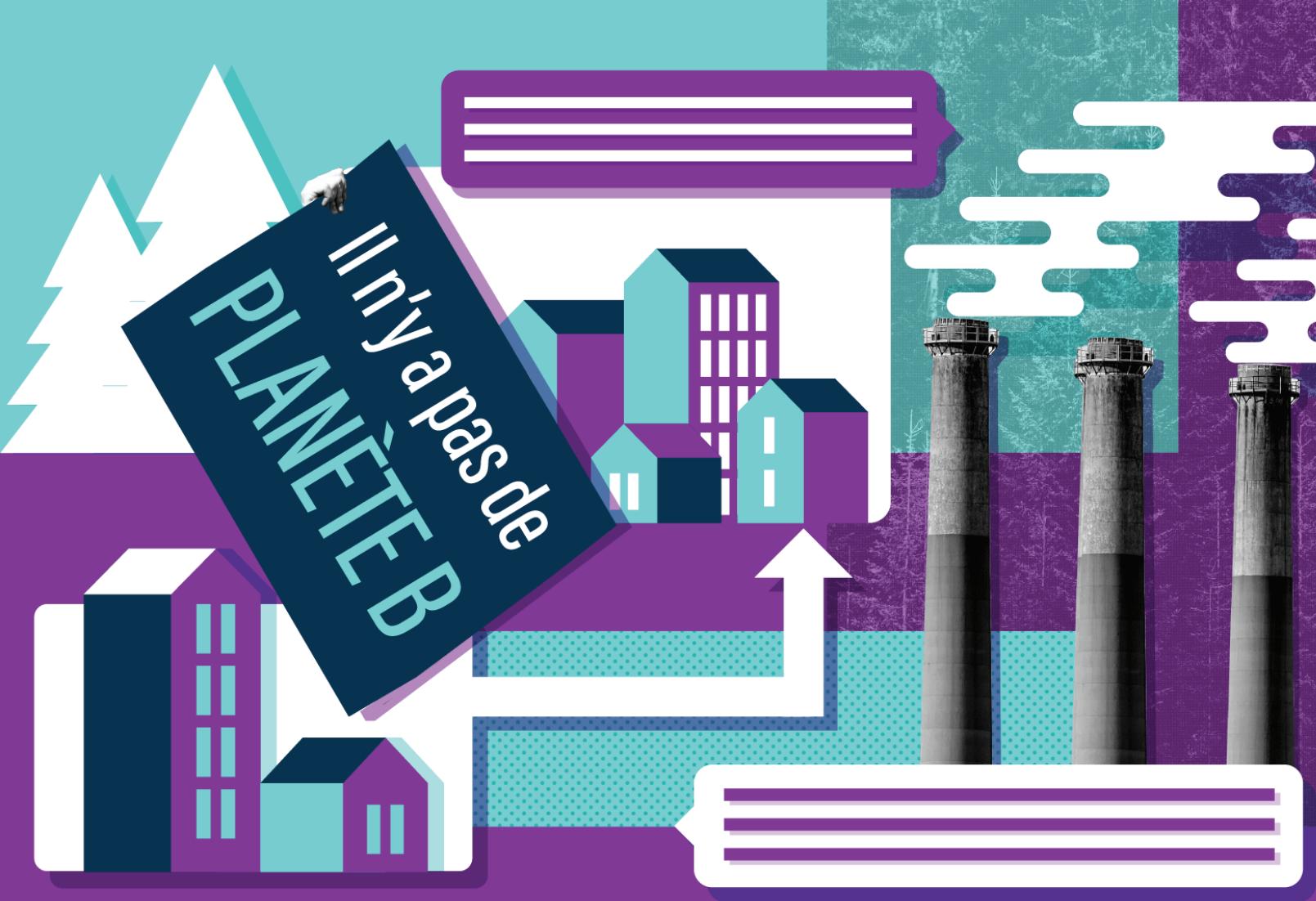
individuels. Les conditions d'emploi et de participation à la formation respecteront les normes établies par les conventions collectives.

Le BFA identifiera également les domaines clés qui ont grand besoin qu'une formation soit fournie par cette garantie, notamment la transition écologique, les soins aux personnes âgées et les soins aux enfants (voir le chapitre sur l'infrastructure sociale et l'économie des soins).

Coût : 3 milliards de dollars par année

Tableau 6.2 L'établissement des coûts pour les mesures de création d'emploi et le travail décent (en millions de dollars)

Création d'emploi et travail décent	2022-23	2023-24	2024-25
Créer une commission sur les bas salaires	2,5	2,5	0
Rendre permanent le Groupe de travail permanent sur les femmes et l'économie	5	5	5
Éliminer l'Allocation canadienne pour la formation	-210	-230	-250
Créer le Fonds pour le développement des compétences et les possibilités d'emploi (FDCPE)	1 400	1 400	1 400
Créer une garantie d'emploi pour les jeunes	3 000	3 000	3 000



Chapitre sept

Une infrastructure physique pour les personnes, la biodiversité et la planète

Protéger le monde naturel garantit une vie décente à tous ceux qui y vivent.

AU CANADA, NOUS ne protégeons pas notre environnement naturel et nous ne fournissons pas l'infrastructure physique essentielle dont les gens ont besoin pour vivre une vie saine, sécuritaire et épanouissante. C'est inacceptable pour un pays aussi vaste et aussi riche. Le BFA met le Canada sur la voie d'une harmonie avec le monde naturel qui garantit une vie décente à tous ceux qui y vivent.

Pour que le Canada fasse sa part dans l'atténuation de la crise climatique mondiale, nous devons prendre des mesures plus énergiques pour réduire les émissions de gaz à effet de serre tout en investissant dans des infrastructures résilientes et à faible empreinte carbone. S'appuyant sur les engagements du gouvernement à atteindre des émissions nettes nulles d'ici 2050, le BFA resserre la réglementation environnementale et adopte une démarche plus concrète de transition vers une économie qui s'éloigne de l'exploitation et de la consommation de combustibles fossiles.

L'abandon du charbon, du pétrole et du gaz naturel a un coût, en particulier pour les travailleurs et les communautés dont la subsistance dépend présentement de l'industrie des combustibles fossiles. Le BFA s'engage à assurer une transition équitable vers une économie à faible empreinte carbone pour ceux qui sont les plus touchés par le passage à des alternatives plus écologiques. En outre, le BFA s'engage à diversifier la main-d'œuvre de l'économie écologique afin que les avantages de la décarbonisation—et non de l'extraction des combustibles fossiles—soient partagés plus largement avec les groupes historiquement marginalisés.

L'investissement dans une infrastructure physique respectueuse du climat doit aller au-delà du secteur de l'énergie. En tant que principaux centres de population et sièges de la plupart de nos activités économiques, les villes canadiennes jouent un rôle central dans la démarche vers une économie sans carbone. Le BFA propose une vision de la ville qui repose à la fois sur la durabilité et la justice sociale, dans le but de créer des communautés viables, équitables et dynamiques à travers le pays.

À cette fin, le BFA s'attaque à l'un des plus grands défis auxquels sont confrontées les communautés canadiennes par les temps qui courent : la crise du logement. Bien que le gouvernement fédéral ait introduit la Stratégie nationale sur le logement (SNL) et une disposition législative qui reconnaît le droit légal au logement, il y a encore 1,6 million de personnes qui ont besoin d'un logement de base au Canada et on estime à 235 000 le nombre de personnes qui sont en situation d'itinérance ou de précarité du logement¹⁵⁵. Ces personnes sont, de façon disproportionnée, des Autochtones, des personnes racialisées, des nouveaux arrivants, des personnes handicapées ou des personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale. Le gouvernement fédéral n'est pas sur la bonne voie pour respecter son engagement à mettre fin à l'itinérance chronique d'ici 2030. Des réformes majeures des systèmes de logement et d'itinérance sont nécessaires. Le BFA réoriente les programmes de logement existants vers les personnes qui en ont le plus besoin et introduit de nouveaux programmes pour combler les lacunes dont sont victimes les locataires et les communautés Autochtones.

Alors qu'il nourrit des communautés dans tous les coins du pays, le secteur agricole canadien joue un rôle qui n'est pas apprécié à sa juste valeur dans la protection de l'environnement naturel. En revanche, l'agriculture est aussi une importante source d'émissions de gaz à effet de serre qui a été largement ignorée dans les plans climatiques du Canada. Le BFA veut s'éloigner d'une industrie agricole axée sur l'exportation pour investir dans une infrastructure soutenant les fermes familiales et les communautés agricoles qui mettent l'accent sur une production climatiquement résiliente et à faibles émissions destinée au marché intérieur.

L'environnement et le changement climatique

Le BFA impose un moratoire immédiat sur les nouveaux projets d'extraction de combustibles fossiles et met en place un calendrier d'abandon progressif de l'exploitation du charbon, du pétrole et du gaz naturel comme carburants d'ici 2040.

Le BFA prévoit un moratoire immédiat sur les nouveaux projets d'exploitation du charbon, du pétrole et du gaz naturel qui sont incompatibles avec la nécessité de réduire radicalement les émissions mondiales de gaz à effet de serre. En s'appuyant sur le succès de la cessation rapide de la production d'électricité au charbon au Canada, le BFA imposera une cessation réglementaire progressive des activités

d'exploitation des combustibles fossiles et une interruption de toutes les subventions connexes d'ici 2040 (voir le chapitre sur le système fiscal). Certaines exceptions seront possibles pour les utilisations non combustibles de pétrole et de gaz (p. ex., plastiques et engrais).

En garantissant mieux l'abandon inévitable de l'exploitation des combustibles fossiles au Canada, on réduira la possibilité que de nouvelles infrastructures deviennent inexploitables et on encouragera les investissements privés productifs dans des solutions de recharge à faible empreinte carbone. Cela enverra un message fort aux communautés pour qu'elles diversifient leur économie, de même qu'aux jeunes travailleurs pour qu'ils fassent carrière dans des industries plus écologiques.

Le BFA permettra l'établissement d'un budget permanent de 1,5 milliard de dollars par année pour la conservation de la nature.

Au Canada, la perte de biodiversité se poursuit à un rythme alarmant, en phase avec la hausse des températures mondiales due au changement climatique. Ces dernières années, le gouvernement fédéral a inscrit la conservation de la nature et les solutions climatiques écologiques parmi ses priorités, notamment en promettant de planter deux milliards d'arbres pour un coût de 3 milliards de dollars. Toutefois, comparativement à la gravité de la perte de biodiversité, l'ampleur des investissements accuse un retard considérable.

Le BFA investira 1,4 milliard de dollars par année pour gérer les zones terrestres et marines protégées, en mettant l'accent sur la conservation et l'intendance par des Autochtones. Un flux de financement permanent permettra de mieux aider les gouvernements Autochtones, provinciaux et territoriaux à assumer la responsabilité de la gestion de la nature, tout en encourageant la création de nouvelles zones protégées.

Une somme additionnelle de 100 millions de dollars par année sera investie en science du climat et de la biodiversité, avec notamment une stratégie fédérale en matière de biodiversité, un système amélioré de surveillance et de reddition de comptes sur l'eau douce et une meilleure collecte de données environnementales.

Le BFA augmentera les engagements financiers du Canada en matière de climat de 1,6 milliard de dollars par année, dont 50 % seront affectés à l'adaptation au climat.

Au cours des cinq dernières années, le portefeuille de financement climatique du Canada a été fortement dépendant du crédit—ce qui contraste fortement avec l'engagement déclaré du pays à œuvrer pour un monde plus sûr et plus durable. Lors du sommet du G7 en 2021, le Canada s'est engagé à doubler sa contribution au financement mondial de la lutte contre le changement climatique, en portant son investissement à

5,3 milliards de dollars sur cinq ans. Pour respecter ses obligations en vertu de l'Accord de Paris et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Canada doit indiquer ces engagements dans son cadre financier et les porter à 8 milliards de dollars sur cinq ans.

Jusqu'à présent, le financement climatique du Canada a été destiné essentiellement à l'atténuation des émissions, et une grande partie des fonds ont été dirigés vers des organisations multilatérales. Les montants alloués ont été insuffisants pour soutenir les mesures d'adaptation essentielles au renforcement de la résilience des communautés dont la vie et les moyens de subsistance sont les plus touchés par la crise climatique. En assurant un meilleur équilibre entre l'adaptation et l'atténuation et en donnant la priorité à des mécanismes qui garantissent des investissements prévisibles à long terme et des décaissements raisonnablement rapides, l'efficacité des investissements du Canada sera conforme à la Politique d'aide internationale féministe (voir le chapitre sur le Canada dans le monde).

Le BFA adaptera la formule de recyclage des recettes du système national de tarification du carbone afin de réinvestir dans les initiatives provinciales de réduction des émissions.

Le seuil fédéral du prix carbone est fixé à 50 \$ par tonne d'équivalent de carbone pour 2022 et il doit augmenter de 15 \$ par année jusqu'à 170 \$ la tonne en 2030. La presque totalité des recettes générées par le système, qui devraient s'élever à environ 8 milliards de dollars par année¹⁵⁶, est transférée aux ménages sous la forme d'un remboursement d'impôt forfaitaire, une petite partie étant allouée aux entreprises et aux organisations.

Le recyclage des recettes auprès des ménages peut compenser la nature régressive de la tarification du carbone, mais la totalité des recettes n'a pas nécessairement à être recyclée de cette manière. En ciblant les ménages à faible revenu comme destinataires des transferts, on peut éliminer l'impact régressif du système de tarification en utilisant aussi peu que 10 % des recettes totales¹⁵⁷.

Le BFA réaffectera la majeure partie des recettes fédérales provenant de la tarification du carbone aux ménages à revenu moyen ou élevé et les consacrera à des initiatives de réduction des émissions dans les provinces où les recettes sont générées. En vertu de cet arrangement, ces gouvernements provinciaux devront utiliser les fonds pour investir dans des mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques. Cette mesure n'entraîne pas d'impact fiscal net pour le gouvernement fédéral.

Le BFA retirera aux ménages à revenu moyen à élevé la majorité des recettes fédérales de la tarification du carbone qui leur sont attribuées pour les affecter plutôt à des initiatives de réduction des émissions dans les provinces où les recettes sont générées. En vertu de cet arrangement, les provinces devront utiliser les fonds pour investir dans des mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques. Le coût fiscal net de cette mesure pour le gouvernement fédéral est nul.

Une transition équitable

Le BFA créera la Commission permanente pour une transition équitable afin de superviser et de gérer la transition du Canada vers l'abandon de l'exploitation des combustibles fossiles.

Les pays qui ont proposé un programme concret de transition équitable, comme l'Allemagne et la Nouvelle-Zélande, ont un point commun important qui est d'avoir créé un organisme durable et indépendant pour superviser et gérer le processus de transition. Le Groupe de travail sur la transition équitable du Canada, qui a fonctionné de 2017 à 2019, était un pas dans la bonne direction. Malheureusement, la capacité de cet organisme à promouvoir un programme significatif a été entravée par un mandat étroit, des contraintes de temps et des ressources insuffisantes.

Le BFA établit une commission permanente et indépendante sur la transition équitable et engage 5 millions de dollars par année pour que cette commission supervise et coordonne le programme de transition équitable du gouvernement fédéral. Son mandat ne sera pas limité à des industries ni à des régions géographiques particulières. La Commission sera plutôt chargée de veiller à ce que tous les organes du gouvernement prennent des mesures énergiques pour abandonner progressivement l'exploitation et la consommation de combustibles fossiles, tout en aidant les travailleurs et les collectivités de l'ensemble du pays à adopter des solutions de recharge plus écologiques.

La Commission comprendra des représentants d'une grande variété de parties prenantes, dont des syndicats, des groupes de la société civile, des communautés Autochtones, des personnes handicapées, des associations d'entreprises, des experts indépendants et des fonctionnaires de tous les paliers de gouvernement, avec lesquels elle entretiendra un dialogue permanent.

En plus de sa fonction de coordination, la Commission élaborera, en collaboration avec les communautés concernées, des feuilles de route

régionales pour la transition afin de planifier la fin de la dépendance aux combustibles fossiles.

Le BFA établira une prestation de transition équitable afin de soutenir les travailleurs des communautés qui assurent leur subsistance avec les combustibles fossiles dans leur transition vers des industries plus écologiques.

Lorsqu'un projet d'extraction comme une mine de charbon ferme ses portes, de nombreux mineurs et travailleurs contractuels et de service se retrouvent sans emploi. Le BFA créera une prestation mensuelle de transition équitable de 2 000 \$ pour compenser la perte de revenu des travailleurs à la suite de la fermeture d'installations d'exploitation de combustibles fossiles ou d'entreprises connexes dans les régions les plus touchées par les politiques climatiques.

La prestation sera disponible aussi longtemps que nécessaire pour aider les travailleurs déplacés à suivre une nouvelle formation ou à se réinsérer dans le marché du travail. La prestation pourra également faire office de revenu de raccordement, une politique utile pour soutenir les travailleurs qui approchent l'âge de la retraite et qui ne peuvent raisonnablement pas se recycler dans une nouvelle carrière dans l'intervalle.

Le BFA allouera 100 millions de dollars par année pendant 20 ans (durée de la période d'abandon progressif des combustibles fossiles au Canada) afin de fournir un soutien généreux et prévisible à ces travailleurs.

Le BFA créera une société d'État de diversification économique pour investir dans l'introduction d'industries alternatives dans les communautés qui dépendent présentement de l'exploitation des combustibles fossiles.

Bien qu'essentiel, le soutien au revenu ne créera pas de nouvelles possibilités d'emploi dans les communautés qui vont abandonner l'exploitation des combustibles fossiles. Pour que ces communautés restent dynamiques et durables à long terme, elles vont devoir diversifier leur économie régionale.

Le BFA créera une nouvelle société d'État fédérale de diversification économique qui fera partie de la Banque de l'infrastructure du Canada reconstituée (voir ci-dessous). Cette société d'État aura pour mandat d'investir dans des industries de remplacement (p. ex., réoutillage de l'industrie énergétique et autres initiatives qui réduisent directement les émissions de gaz à effet de serre), plus particulièrement dans les régions qui abandonnent l'exploitation des combustibles fossiles.

Contrairement aux organisations existantes comme Diversification de l'économie de l'Ouest Canada, qui tente d'attirer des capitaux privés, cette nouvelle société d'État donnera la priorité à la propriété publique directe des nouvelles infrastructures. Les projets de propriété publique sont souhaitables parce qu'ils peuvent donner la priorité à la création d'emploi plutôt qu'à la rentabilité à court terme. La société d'État de diversification économique aura pour mission de créer de bons emplois durables pour tous ceux qui en veulent ou en ont besoin dans les collectivités touchées.

Pour proposer une alternative véritablement durable à l'exploitation des combustibles fossiles, de nouveaux investissements dans la diversification économique doivent être réalisés à une échelle comparable à celle qui est pratiquée dans le secteur abandonné des combustibles fossiles. Le BFA fournira à la société d'État de diversification économique 15 milliards de dollars par année sur cinq ans, par l'intermédiaire de la Banque de l'infrastructure du Canada (voir ci-après), afin que des solutions de rechange soient mises en place rapidement.

L'infrastructure communautaire

Le BFA réformerà la Banque de l'infrastructure du Canada (BIC) en lui imposant le mandat d'investir dans des infrastructures détenues et exploitées par le secteur public, et il accordera à la BIC un financement de 20 milliards de dollars par année en plus de son enveloppe existante pour soutenir ce mandat.

Actuellement, la Banque de l'infrastructure du Canada (BIC) se sert d'un petit budget de fonds publics de démarrage pour attirer des investissements du secteur privé et d'autres paliers de gouvernement dans les infrastructures. Cette façon de faire s'avère infructueuse : la BIC n'a jamais réussi à attirer les énormes capitaux privés qu'elle avait promis. De plus, elle coûte inutilement cher. Les investisseurs privés exigent un rendement de 7 % à 8 %, alors que les infrastructures financées par des fonds publics ne peuvent rapporter que des intérêts, qui sont bien inférieurs à 2 %—un niveau historiquement bas.

Le BFA réoriente la BIC pour en faire une banque à financement entièrement public ayant pour mandat d'investir dans des infrastructures détenues et exploitées par le secteur public. La nouvelle BIC fournira également des prêts à faible coût aux municipalités, aux gouvernements Autochtones et à d'autres organismes publics afin de développer d'importants projets d'infrastructure qui sont dans l'intérêt du public.

Pour accélérer ce nouveau mandat, le BFA allouera 20 milliards de dollars par année sur cinq ans à la BIC, en surplus de son enveloppe existante. À moyen terme, la majeure partie de ce nouveau financement (15 milliards de dollars par année) sera affectée à des investissements dans des infrastructures à faible empreinte carbone dans les communautés qui dépendent de l'exploitation des combustibles fossiles (par l'intermédiaire de la société d'État de diversification économique que nous avons vue précédemment) afin d'aider ces régions à s'affranchir rapidement de leur dépendance à l'égard de l'exploitation du charbon, du pétrole et du gaz naturel. Comme ces investissements devraient s'amortir à long terme, le coût fiscal net de cette mesure est nul.

Les 5 milliards de dollars par année qui restent serviront à financer des infrastructures durables dans le reste du pays, notamment l'expansion des transports en commun, la production d'électricité propre et les initiatives d'adaptation au climat.

Pour s'assurer un partage équitable des bénéfices de ces nouveaux investissements, le BFA exigera que des ententes sur les retombées locales soient négociées dans le cadre de tous les projets d'infrastructure publique à grande échelle (voir le chapitre sur la création d'emploi et le travail décent).

Le BFA augmentera la taxe nationale sur les produits et services (TPS) de 1 % afin de créer une nouvelle source de financement permanente pour les municipalités.

La tradition fédérale et provinciale qui consiste à refiler les responsabilités aux municipalités a eu comme résultat que de nombreuses villes du pays se retrouvent avec une demande énorme de services essentiels, mais pas assez de revenus pour les fournir. Par rapport aux paliers supérieurs de gouvernement, les municipalités ont peu de leviers pour augmenter leurs revenus et répondre à des demandes croissantes.

Pour commencer à combler le manque de financement des municipalités, le BFA rétablira le taux de la TPS fédérale à 6 %, ce qui générera autour de 8 à 9 milliards de dollars par année en nouvelles recettes, lesquelles augmenteront au rythme de l'économie en général. Ces nouveaux fonds seront spécifiquement alloués aux municipalités en fonction de leur population, de leur budget et du niveau actuel de leurs services. Ils ne seront pas intégrés aux recettes fédérales générales.

Le gouvernement Harper a ramené la TPS fédérale de 7 % à 6 % en 2006, puis à 5 % en 2008. L'augmentation du BFA se situe donc amplement dans la norme historique.

Le BFA créera la nouvelle Agence nationale de développement communautaire pour soutenir et coordonner les initiatives municipales de développement communautaire.

La nouvelle Agence nationale de développement communautaire administrera et répartira les recettes générées par la hausse de la TPS et travaillera avec les municipalités pour les aider à élaborer des stratégies visant à faire progresser les objectifs de développement communautaire. L'Agence travaillera également avec les provinces, les villes et la nouvelle Commission permanente pour une transition équitable (voir précédemment) afin d'élaborer et de coordonner une stratégie nationale de transport en commun qui pourrait inclure un service public d'autobus interurbain, un plan national de gestion durable des actifs municipaux et une stratégie nationale de réaménagement des friches industrielles. Cette dernière guidera et soutiendra les efforts de revitalisation des anciens sites industriels en vue d'une utilisation communautaire et économique productive.

En collaboration avec le Conseil du Trésor, l'Agence veillera également à ce que les actifs appartenant au gouvernement fédéral—y compris les terrains, les bâtiments et les parcs automobiles—soient utilisés pour promouvoir les objectifs de développement communautaire.

Le logement

Le BFA nommera immédiatement un défenseur fédéral du logement et renforcera la capacité du Conseil national du logement qui seront dotés des pouvoirs et des ressources nécessaires afin d'identifier les violations systémiques du droit au logement et d'y remédier efficacement.

Dix ans après que le Comité des droits de l'homme des Nations Unies a exhorté le Canada à mettre en œuvre des mesures positives pour lutter contre l'itinérance, le Canada a adopté la *Loi sur la stratégie nationale sur le logement* de 2019, qui reconnaît que « le logement revêt un caractère essentiel pour la dignité inhérente à la personne humaine et pour son bien-être » et que « le droit à un logement suffisant est un droit fondamental de la personne confirmé par le droit international ». La Loi exige l'élaboration d'une stratégie nationale sur le logement (SNL) pour concrétiser progressivement le droit au logement et offrir aux personnes et aux groupes défavorisés la possibilité de présenter à un défenseur fédéral du logement des observations sur des questions systémiques. Toutefois, la *Loi sur la stratégie nationale sur le logement* du Canada n'est

toujours pas pleinement en vigueur et le Canada n'a pas nommé de défenseur fédéral du logement non plus.

Les mécanismes établis dans la *Loi sur la stratégie nationale sur le logement* promettent de transférer le pouvoir aux détenteurs de droits. Cependant, un leadership politique est nécessaire pour atteindre l'objectif de mettre fin à l'itinérance et de répondre aux besoins essentiels en matière de logement.

En plus de nommer un défenseur fédéral du logement, le BFA évaluera et modifiera la Stratégie nationale sur le logement et les autres politiques en matière de logement afin de s'assurer que les programmes ont un impact réel et positif sur ceux qui sont les plus touchés par la crise du logement et de l'itinérance au Canada. Il s'agit notamment des personnes qui ont eu des débâcles avec le système de justice pénale, de celles dont le statut d'immigration est précaire, des personnes handicapées qui ont besoin d'un logement et de services de soutien pour vivre de façon autonome au sein de la collectivité, des travailleurs migrants, des femmes à faible revenu et des personnes de genres marginalisés, des aidants naturels seuls et des résidents des collectivités rurales et éloignées.

Le BFA assurera la transparence du processus, notamment en évaluant si les investissements de la Stratégie nationale sur le logement respectent le seuil voulant que 25 % des investissements doivent avoir un impact sur les femmes, les filles et les personnes d'identité de genre différente¹⁵⁸.

Le BFA élargira et accélérera la création de logements sociaux abordables et durables.

Au moins 300 000 nouvelles unités de logement abordable sont nécessaires pour résoudre la crise du logement et de l'itinérance au Canada¹⁵⁹. Le manque de logements abordables est l'une des principales causes de l'itinérance¹⁶⁰. Des programmes de construction neuve sont nécessaires pour assurer qu'une partie de ces unités soit abordable grâce à des subventions importantes. Des initiatives d'aide au loyer et des programmes améliorés de sécurité du revenu sont également nécessaires (voir le chapitre sur la sécurité du revenu).

Le BFA profite de l'occasion pour élargir le parc de logements accessibles, ce qui est impératif pour répondre aux besoins des personnes handicapées¹⁶¹ qui représentent environ le tiers des 2,4 millions de personnes en situation de besoin impérieux de logement au Canada¹⁶², car elles sont victimes de discrimination et leur choix de logements est radicalement limité.

L'actuelle Stratégie nationale sur le logement propose d'ajouter 150 000 nouveaux logements sur 10 ans, soit 15 000 par année, en

combinant 50 000 sites de logements communautaires réaménagés et 100 000 nouveaux sites. Le BFA propose de faire passer cet objectif à 250 000 unités au moyen d'une combinaison d'acquisitions et de nouvelles constructions. Tous les logements seront de conception universelle et un minimum de 10 % des nouveaux logements seront réservés aux ménages Autochtones urbains. Plus précisément, le BFA fournira 3,5 milliards de dollars supplémentaires par année au Fonds national de co-investissement pour le logement afin de construire 100 000 logements de plus sur 10 ans, pour un total de 350 000 nouveaux logements créés par la SNL.

Le BFA investira 1 milliard de dollars par année dans des logements supervisés permanents pour des clients nouveaux et existants.

L'actuelle SNL ne prévoit aucune disposition spécifique en matière de logements supervisés (c'est-à-dire des logements abordables avec services sociaux sur place) en dépit du fait que l'un des objectifs déclarés de la stratégie est de réduire l'itinérance chronique de 50 %. Le BFA fournira 2 milliards de dollars de financement annuel supplémentaire pour l'acquisition, la réaffectation et la construction de nouveaux logements supervisés permanents.

Le succès des nouveaux logements supervisés dépend 1) de l'existence de programmes et soutiens locaux efficaces et adaptés aux besoins des personnes à risque ou sans abri, et 2) de la coordination des services entre les secteurs de services et les bailleurs de fonds. Ces fonds d'investissement permettront de créer 10 000 nouvelles unités de logement supervisé par année dont les services seront assurés par des fournisseurs sans but lucratif.

Le BFA créera un fonds d'acquisition de logements pour soutenir l'achat de biens locatifs existants par des fournisseurs de logements communautaires sans but lucratif, dans le but de maintenir l'offre de logements abordables pour les ménages à revenu faible ou moyen sur le long terme.

En plus des nouvelles constructions, l'acquisition de biens immobiliers existants est essentielle pour créer un parc de logements abordables. Une action immédiate est nécessaire pour empêcher la spéulation causée par les fiducies de placement immobilier (FPI) et les grands fonds de placement qui récupèrent les biens immobiliers défraîchis, entraînant le déplacement et l'appauvrissement des ménages à faibles revenus.

Grâce à une combinaison de prêts et de subventions, le BFA aidera les fournisseurs de logements sans but lucratif et coopératifs à acquérir et à exploiter des propriétés résidentielles existantes. Les bénéficiaires seront

soumis à des objectifs explicites de maintien de logements abordables et accessibles. Le secteur du logement sans but lucratif est bien placé pour proposer des solutions efficaces qui permettront de relever efficacement les défis d'abordabilité tout en stimulant l'économie. C'est important pour un pays qui est encore au cœur d'une urgence de santé publique et d'une récession économique.

Pour soutenir la création de logements sociaux abordables, le BFA introduira un fonds d'acquisition de terrains publics qui visera 7 500 unités par année à un coût fiscal net de 340 millions de dollars par année¹⁶³. Suivant ces mêmes paramètres, les terrains fédéraux potentiels seront identifiés et mis à la disposition de partenaires communautaires sans but lucratif pour la construction de logements abordables.

Le BFA mettra fin à l'incitatif fiscal aux acheteurs d'une première maison, ce qui permettra d'économiser 30 millions de dollars par année.

Cet incitatif ne contribue guère à améliorer l'abordabilité des logements, car il cible les acheteurs qui sont déjà assez riches pour avoir épargné de l'argent dans un REER. En fait, l'incitatif contribue à l'envolée du prix des actifs dans un marché immobilier privé en surchauffe.

Le BFA appuiera la mise en œuvre de stratégies de logement pour les Autochtones des zones urbaines, rurales et nordiques en ciblant des fonds et en prévoyant un élargissement des options de construction de logements permanents et la mise sur pied des soutiens connexes.

Les Autochtones sont nettement surreprésentées parmi les sans-abri au Canada et ils sont 11 fois plus susceptibles que les non-Autochtones d'avoir recours à un refuge d'urgence¹⁶⁴. Dans un rapport récent, le directeur parlementaire du budget indique que 124 000 ménages Autochtones ont besoin d'un logement, dont 37 500 personnes sans abri au cours d'une année donnée¹⁶⁵.

L'omission la plus flagrante dans la Stratégie nationale sur le logement de 2017, et dans les annonces politiques qui en ont découlé, c'est l'absence de stratégie dédiée au logement autochtone en milieu urbain, rural et nordique—en dépit du fait que 80 % des Autochtones du Canada vivent dans ces milieux (autrement dit, hors réserve)¹⁶⁶.

Pour remédier aux disparités dans les conditions de logement en milieu urbain, rural et nordique, le Canada a besoin d'investissements durables dans des options de logements permanents à une échelle qui correspond aux besoins. Ces investissements viendront compléter ceux qui sont entrepris dans les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis¹⁶⁷.

La Stratégie nationale sur le logement révisée prévoira un minimum de 10 % de nouvelles constructions ou acquisitions pour soutenir la Stratégie de logement pour les Autochtones.

Le BFA introduira la Prestation de soutien aux locataires résidentiels pour faire face à la crise postpandémique imminente d'évictions.

L'insuffisance du parc d'unités locatives existantes aux loyers correspondant à la capacité de payer des individus est un facteur majeur qui contribue à l'itinérance. À titre d'exemple, l'écart entre la composante logement de l'aide sociale et le loyer médian d'un studio (célibataire) ou d'un appartement de deux chambres (parent seul avec un enfant) va de 0 \$ à l'Île-du-Prince-Édouard à près de 700 \$ en Colombie-Britannique, pour une moyenne de 390 \$ pour une personne célibataire et de 478 \$ pour un parent seul¹⁶⁸.

La pandémie de COVID-19 a encore exacerbé ces inégalités, en particulier pour les locataires à faible revenu qui sont déjà marginalisés, comme les femmes, les Noirs, les Autochtones, les communautés racialisées, les ménages homosexuels et les personnes handicapées. Les membres de ces populations, dont beaucoup figurent parmi les plus durement touchés par les pertes d'emploi et de revenus, risquent maintenant d'être évincés de leur logement en raison de l'accumulation de loyers impayés. On estime que les locataires de plus de 250 000 unités de logement au Canada ont accumulé plus de 350 millions de dollars d'arriérés de loyer depuis le début de la pandémie.

Le BFA créera la Prestation de soutien aux locataires résidentiels (PSLR) pour faire face à la crise grandissante des arriérés de loyer et des évictions au Canada. En vertu de la PSLR, les locataires incapables de payer leur loyer pendant la pandémie seront admissibles à un paiement qui rétablira la proportion de leur loyer par rapport à leur revenu à son niveau d'avant la pandémie. Cette prestation offrira essentiellement une aide au loyer rétroactive pour aider les locataires à rembourser les arriérés de loyer accumulés pendant la pandémie. Le coût de cette mesure sera de 214 millions de dollars.

L'agriculture

Le BFA augmentera la capacité des infrastructures de production, de transformation, de stockage, de transport et da distribution des produits agricoles locaux, régionaux et nationaux.

Il existe un potentiel important pour les agriculteurs familiaux du Canada de desservir le marché intérieur canadien et de retenir une plus grande proportion de l'argent des consommateurs au sein de nos économies nationales, régionales et locales. Cependant, la production agricole diversifiée qui est nécessaire pour un système alimentaire plus résilient ne peut se concrétiser que si l'infrastructure de soutien existe. Les budgets fédéraux précédents ont financé une croissance orientée vers l'exportation, ce qui s'est traduit par 1) un accent sur la production de matières premières destinées à l'exportation, et 2) la centralisation et la concentration de la transformation alimentaire canadienne, ce qui crée des déserts infrastructurels. Le BFA renversera cette tendance comme suit.

En premier lieu, le BFA investira dans la construction de nouveaux abattoirs ainsi que dans la remise en état et la réouverture d'abattoirs titulaires d'un permis provincial. En cette époque où les consommateurs veulent de plus en plus soutenir les producteurs locaux et où les éleveurs adoptent des systèmes de pâturage respectueux du climat, l'accès aux abattoirs a diminué dans de nombreuses régions. Ce goulot d'étranglement infrastructurel est l'un des nombreux obstacles à la croissance de systèmes alimentaires régionaux dynamiques dans tout le Canada.

En second lieu, le BFA fournira une compensation pour la perte des marchés soumis à la gestion de l'offre en raison de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM). Cette compensation encouragera la transformation à la ferme, la commercialisation directe, ainsi que les systèmes de production alternatifs pour les produits laitiers, la volaille et les œufs qui respectent le cadre du système de gestion de l'offre. Il pourrait s'agir d'initiatives comme la fabrication artisanale de fromage, l'élevage de volaille de pâturage, la distribution de lait en appareils automatiques et la livraison locale pour permettre l'utilisation de contenants de verre réutilisables.

En troisième lieu, le BFA apportera un soutien au développement de coopératives, ce qui permettra aux producteurs alimentaires locaux de mettre leurs ressources et leur main-d'œuvre en commun afin de construire et d'exploiter des infrastructures locales et régionales de stockage, de distribution et de commercialisation.

Et enfin, le BFA permettra d'améliorer la capacité d'adopter des réglementations efficaces dans l'intérêt public afin de favoriser une plus grande confiance du public dans l'agriculture canadienne. Pour ce faire, il faut embaucher, former et soutenir le perfectionnement professionnel continu de la prochaine génération de personnel scientifique et

technique, en plus de fournir un soutien administratif organisationnel. Les installations existantes doivent être entretenues et améliorées et de nouvelles installations doivent être construites. Les organismes de réglementation indépendants doivent être en mesure d'évaluer scientifiquement les nouveaux produits, de réévaluer les produits existants, de repérer les problèmes émergents et de les aborder de façon proactive.

Le Prochain cadre stratégique pour l'agriculture qui est en vigueur présentement dispose d'un budget total de 3 milliards de dollars pour les investissements stratégiques. Les fonds actuellement utilisés pour les voyages d'affaires éclair et d'autres activités de promotion des exportations devraient être réorientés vers ces nouvelles initiatives.

Le BFA encouragera la sélection végétale publique en augmentant le financement de la recherche en cette matière et en veillant à ce que le public reste propriétaire des nouvelles variétés végétales.

La sélection végétale publique continuera de produire des semences de haute qualité adaptées aux conditions de croissance canadiennes et produisant des cultures que nos clients nationaux et internationaux apprécient. Le BFA permettra de rebâtir notre capacité de sélection végétale afin de s'assurer que les développeurs de végétaux canadiens travaillent sur la gamme complète des cultures nécessaires à un système agricole diversifié qui possède la résilience requise pour s'adapter au climat et en atténuer les effets, ainsi que pour soutenir adéquatement la sécurité alimentaire nationale. Le BFA veillera également à ce qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada enregistre et conserve la propriété des nouvelles variétés.

Il est urgent d'augmenter le budget du secteur public consacré à la sélection végétale, car les changements climatiques et les pressions exercées par les maladies et les ravageurs influencent les conditions de croissance. Les agriculteurs, qui doivent faire face à des risques plus élevés en raison de l'imprévisibilité des conditions météorologiques et de l'accélération des catastrophes météo—comme la sécheresse, les inondations, les gelées précoces et le stress thermique—ont besoin de semences qui produisent bons résultats et qui sont disponibles sans avoir à verser des redevances élevées à des multinationales comme Bayer et Corteva.

Pour les installations de recherche agricole qui participent à la sélection végétale, le BFA rétablira le financement aux niveaux d'avant 2012 (rajustés à l'inflation) plus 10 % pour la reconstruction et le réoutillage (40 millions de dollars sur trois ans). Les installations qui ont été fermées seront remplacées ou reconstruites. Le financement

de la sélection des cultures mineures sera doublé par rapport aux niveaux d'avant 2012. La sélection de cultures mineures est nécessaire pour assurer une meilleure rotation des cultures en tant que stratégie d'adaptation au climat, et pourtant, cette pratique a pour ainsi dire disparu.

Le BFA créera Administration canadienne pour la résilience des exploitations agricoles (ACREA) pour coordonner la réponse du secteur agricole aux changements climatiques (coût de 50 millions de dollars).

Dans le sillage du désert de poussière des années 1930, le Canada a créé l'Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP) qui a aidé les agriculteurs à conserver les sols, à prévenir l'érosion, à développer les ressources en eau et à gérer les pâturages. Cette agence a été maintenue jusqu'à son démantèlement par le gouvernement Harper entre 2009 et 2013. Comme les effets du changement climatique s'aggravent, la nécessité d'une surveillance et d'un leadership fédéraux en agriculture devient évidente.

La nouvelle ACREA sera de portée nationale, sera modernisée pour faire face aux défis climatiques du 21^e siècle. L'ACREA sera responsable des tâches suivantes :

1. embaucher, former et gérer des agronomes au sein de la fonction publique (voir plus loin);
2. administrer des tests de sol gratuits, détaillés et standardisés;
3. créer et exploiter des fermes de démonstration où des approches agricoles durables à faibles intrants et produisant peu d'émissions peuvent être affinées et présentées;
4. diriger la collecte et l'interprétation des données pour quantifier les progrès, mettre en évidence les réussites et diffuser les meilleures pratiques;
5. superviser un ambitieux programme pancanadien de protection et de restauration des sols.

L'ACREA créera et financera également une série de nouveaux programmes agro-environnementaux pour soutenir les pratiques agricoles durables. Il est possible de réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur agricole en éduquant les agriculteurs et en adoptant de nouvelles méthodes de gestion des terres. L'agence fournira une série de mesures incitatives et de soutien pour encourager les agriculteurs à adopter des pratiques de gestion optimales, notamment des rotations culturales améliorées, des cultures

de couverture, des approches à faible niveau d'intrants, une meilleure gestion du fumier, ainsi que la protection et la reconstitution des sols. Les agriculteurs seront encouragés à élaborer des plans de réduction des émissions, des plans de gestion des nutriments, des plans de santé des sols et des plans environnementaux globaux pour les exploitations agricoles. Ces initiatives aideront les agriculteurs à mieux comprendre leurs émissions de GES et leur impact écologique.

À plus long terme, ces programmes soutiendront les agriculteurs dans leur transition vers des approches de production alternatives ou améliorées, telles que l'agroécologie, l'agriculture régénérative, la production biologique, la gestion holistique, la réduction des intrants et des émissions, le renforcement des sols et les systèmes favorisant la biodiversité.

Le BFA financera l'embauche, la formation et le déploiement de plus de 1 000 fonctionnaires agronomes indépendants (100 millions de dollars).

Chaque aspect de la transformation de nos systèmes de production—y compris la complexification des rotations, l'amélioration du pâturage et l'efficacité de l'utilisation des engrains—nécessite le soutien d'agronomes indépendants. Contrairement à leurs homologues du secteur commercial, les agronomes indépendants de la fonction publique peuvent se concentrer sur la réduction des intrants, la réduction des émissions, la durabilité et la santé des sols. Pour encourager les agriculteurs, une mesure clé consistera à offrir les services d'agronomie gratuits, soutenus par une analyse gratuite du sol pour les niveaux de carbone, de nutriments, d'infiltration de l'eau et de biodiversité des micro-organismes.

Tableau 7.1 L'établissement des coûts pour les mesures d'infrastructure physique (en millions de dollars)

Infrastructure physique	2022-23	2023-24	2024-25
<i>Protection de l'environnement</i>			
Gestion des zones terrestres et marines protégées, science du climat et de la biodiversité	1 500	1 500	1 500
Augmentation des engagements financiers du Canada en matière de climat	1 600	1 600	1 600
<i>Transition équitable et stratégie industrielle</i>			
Création de la Commission permanente pour une transition équitable	5	5	5
Création de la prestation de transition équitable afin de soutenir les travailleurs des communautés qui assurent leur subsistance avec les combustibles fossiles dans leur transition vers des industries plus écologiques	100	100	100
<i>Infrastructure communautaire</i>			
Financement stable à long terme des infrastructures (valeur 1 % de la TPS)	8 720	9 040	9 340
<i>Logement abordable et itinérance</i>			
Fonds national de co-investissement pour le logement afin de construire 100 000 logements de plus sur 10 ans, pour un total de 350 000 nouveaux logements créés par la SNL et le BFA	3 100	3 500	3 500
Nouveaux logements supervisés permanents à loyer abordable	1 000	1 000	1 000
Fonds d'acquisition de terres et d'actifs existants	340	340	340
Annulation de l'incitatif fiscal aux acheteurs d'une première maison	-29	-30	-31
Soutien aux locataires résidentiels	214	0	0
<i>Agriculture et aliments</i>			
Encourager la sélection végétale publique	20	20	20
Créer l'Administration canadienne pour la résilience des exploitations agricoles	10	30	50
Financer l'embauche, la formation et le déploiement de plus de 1 000 fonctionnaires agronomes indépendants	70	70	70



Chapitre huit

Le Canada dans le monde

Vers la poursuite d'un ordre économique international
plus équitable et plus équilibré.

A PANDÉMIE DE COVID-19 a fait ressortir la nature interconnectée de nos grands défis mondiaux ainsi que la vulnérabilité aux chocs de nos systèmes sociaux et économiques. Elle a également montré à quel point le monde est éloigné de l'atteinte des objectifs mondiaux de prospérité humaine énoncés dans les Objectifs de développement durable (ODD).

Il y a six ans, les pays ont convenu que les vastes écarts internationaux en matière de pauvreté, d'inégalité, d'éducation, d'égalité des genres, d'industrialisation, de travail décent, de protection de l'environnement et d'autres domaines ne peuvent être comblés qu'au moyen d'une coordination internationale cohérente. Près de deux ans après le début de la pandémie, l'ONU prévient que nous nous éloignons de plus en plus de ces objectifs mondiaux¹⁶⁹.

« Près d'une personne sur trois dans le monde n'a pas pu accéder à une alimentation adéquate en 2020, soit une augmentation de près de 320 millions de personnes en un an, a déclaré le secrétaire général de l'ONU, António Guterres, en juillet 2021. La violence contre les femmes a atteint des niveaux choquants et a doublé et triplé dans certains endroits » (traduction libre).

Le fardeau du travail de soins et domestique non rémunéré et la prédominance des femmes dans les secteurs de l'hôtellerie et des soins professionnels ont pour effet d'évincer les femmes de la population active, a ajouté M. Guterres. Au Canada, dix fois plus de femmes que d'hommes ont quitté le marché du travail depuis février 2020, selon un rapport publié en mars 2021 par la RBC¹⁷⁰. En raison des pertes d'emplois liées à la pandémie et de l'instabilité économique, l'Organisation internationale du travail (OIT) prévient qu'il y aura 13 millions de femmes de moins dans la population active dans le monde en 2021 qu'en 2019¹⁷¹.

Les inégalités se sont aggravées pendant la pandémie. Comme Oxfam l'a souligné cette année, neuf nouveaux milliardaires ont été créés grâce aux profits monopolistiques des produits pharmaceutiques liés à la COVID-19, y compris les vaccins. Huit milliardaires existants ont vu leur

fortune augmenter de 32 milliards de dollars, ce qui suffirait pour vacciner tous les habitants de l'Inde¹⁷². Au Canada, pendant que 5,5 millions de travailleurs ont perdu leur emploi ou ont vu leur temps de travail réduit de moitié au plus fort de la pandémie, les 47 milliardaires canadiens figurant sur la liste annuelle du magazine Forbes ont augmenté leur fortune de 78 milliards de dollars¹⁷³.

En tant que pays relativement riche, le Canada disposait de l'autonomie fiscale et de la cote de crédit nécessaires pour contenir la propagation de la pandémie sur son territoire en achetant des vaccins à grande échelle, tout en introduisant de nouveaux programmes de soutien du revenu pour protéger les personnes et les entreprises contre les perturbations économiques. En revanche, les pays historiquement défavorisés et massivement endettés ont dû choisir entre l'effondrement économique et l'endiguement de la pandémie, ce qui a entraîné des décès qui auraient pu être évités et compromis les perspectives économiques pour plusieurs générations.

Alors que le gouvernement fédéral a acheté cinq fois plus de doses que ce qu'il nous aurait fallu pour vacciner l'ensemble de la population, le Canada a retardé les négociations à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) afin de déroger à plusieurs articles de l'Accord de l'OMC sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) pour faciliter le déploiement mondial de la production, du traitement et de l'équipement médical lié au vaccin contre la COVID-19.

La dérogation à l'Accord sur les ADPIC, proposée en octobre dernier par l'Inde et l'Afrique du Sud (avec le soutien de plus de 60 autres pays membres de l'OMC), aurait pu sauver d'innombrables vies et moyens de subsistance. Au lieu de cela, la proposition est restée bloquée au Conseil des ADPIC jusqu'à l'été 2021, l'Union européenne faisant de l'obstruction et les gouvernements canadien et américain retardant les efforts pour faire avancer les négociations. Tous sont conscients que la production actuelle de vaccins ne réussira pas à couvrir neuf personnes sur dix dans la plupart des pays en développement d'ici 2024.

L'incohérence des relations et politiques internationales du Canada, sans parler de leur incompatibilité avec les ODD, n'est malheureusement pas nouvelle. Lorsqu'il est question de politiques canadiennes d'aide au développement, de commerce, de diplomatie, de sécurité et de défense, l'incohérence est la norme.

À titre d'exemple, en dépit de l'engagement du Canada à l'égard des ODD, seulement 30 cents de chaque tranche de 100 \$ de revenu national sont investis dans la résolution des problèmes mondiaux qui

nous touchent tous. L'aide publique au développement (APD) du Canada est bien en deçà de l'objectif mondial de 0,7 % du revenu national brut et se situe à son niveau le plus bas en 50 ans. Le contraste est frappant avec les subventions élevées accordées par l'intermédiaire d'[Exportation et développement Canada](#) et d'autres, au bénéfice d'exportations à forte empreinte carbone qui nuisent gravement aux objectifs de développement et de lutte contre le changement climatique du Programme 2030¹⁷⁴.

Sur le plan de la soi-disant sécurité, le Canada a versé 300 millions de dollars en aide humanitaire et 22 millions de dollars au processus de paix mené par l'ONU dans le Yémen ravagé par la guerre depuis 2015. Mais le gouvernement a également permis qu'un contrat d'armement de [14,8 milliards de dollars](#) avec l'Arabie saoudite (négocié par le gouvernement Harper) aille de l'avant, en dépit des preuves que des armes de fabrication canadienne étaient utilisées dans le conflit¹⁷⁵. Lorsque l'on met ensemble ces contradictions, le discours [de dernière minute](#) du gouvernement Trudeau aux pays africains et le manque d'engagement plus large du Canada auprès d'autres pays membres de l'ONU intéressés par une collaboration multilatérale, on ne s'étonne guère que le Canada ait perdu pour la deuxième fois son vote pour obtenir un siège au Conseil de sécurité de l'ONU en 2020¹⁷⁶.

En ce qui concerne le commerce, le Canada ne lit manifestement pas les signes. La désindustrialisation, le déclin écologique massif, l'inégalité persistante entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci, et les faibles attentes du public en matière d'emplois stables et bien rémunérés dans les pays du Nord et du Sud ont fondamentalement affaibli les arguments en faveur d'une plus grande libéralisation du commerce et des investissements comme condition *sine qua non* de la politique économique nationale. Pourtant, le Canada continue de réclamer, à l'OMC et dans ses négociations commerciales bilatérales, des restrictions toujours plus serrées en matière de politique publique.

L'impératif existentiel pour les pays d'éliminer les émissions de carbone de l'économie au cours des deux prochaines décennies nécessitera des niveaux presque sans précédent d'intervention gouvernementale et de coopération internationale à grande échelle. Les architectures juridiques actuelles en matière de commerce et d'investissement entravent, voire même interdisent les mesures de transition équitable ou du Nouveau Pacte vert mondial, lesquelles passent par l'introduction ou l'élargissement des services publics et des politiques visant à accroître la capacité industrielle nationale dans les pays à faible revenu. Une vaste réforme de la politique commerciale s'impose.

Le leadership politique et l'engagement mondial du Canada comptent. Il est temps de s'assurer que cet engagement est cohérent et stratégique tout en étant ancré dans les principes féministes et antiracistes, le respect des droits de la personne, la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) et la poursuite d'un ordre économique international plus équitable et plus équilibré.

Les recommandations suivantes du BFA dans les domaines du développement international, de la diplomatie et du commerce international apporteront de la cohérence à la politique étrangère du Canada. Cette orientation stratégique renforce également la stratégie industrielle intérieure du Canada, l'élargissement de la fonction publique et la transition équitable pour les travailleurs des secteurs de l'armement et de l'exploitation pétrolière et gazière du Canada.

Fait important, le fait d'assurer l'engagement stratégique du Canada n'aggrave en rien le déficit budgétaire du pays. Tous ces engagements peuvent être réalisés à un coût nul en réaffectant les fonds entre les ministères et les priorités stratégiques, comme l'explique le présent chapitre.

Développement international et politique étrangère

Élaborer une politique étrangère féministe cohérente en s'appuyant sur les bonnes pratiques de la Politique d'aide internationale féministe (PAIF)

Dès sa première année, le BFA investit 2 millions de dollars dans un processus consultatif d'une durée d'un an visant à guider l'élaboration d'une politique étrangère cohérente, articulée autour de valeurs féministes et antiracistes. Au cours des deuxième et troisième années, le BFA allouera un total de 5 millions de dollars à des réformes ministérielles visant à rendre nos institutions conformes à cette nouvelle politique. L'objectif principal de ces réformes est de s'assurer que les institutions et les missions du Canada à l'étranger fonctionnent selon des structures, mécanismes et processus qui respectent les principes féministes et les droits de la personne.

Démilitarisation et désarmement humanitaire

Une politique étrangère guidée par des principes féministes et antiracistes appelle à un réexamen critique des causes profondes de la violence, de l'oppression, des inégalités et des conflits au sein des institutions, mécanismes et processus gouvernementaux. Il s'agit

notamment de remettre en question le militarisme et de promouvoir la non-violence et la sécurité humaine au sein d'une politique de sécurité fondamentalement transformée, fondée sur la diplomatie, les droits de la personne, la démocratie, l'aide internationale, les soins de santé et la justice économique—et non sur les armes et les moyens de dissuasion.

Le désarmement est cohérent avec les principes féministes et il est économiquement stratégique. La production d'armes et le profit drainent les finances publiques pour soutenir des systèmes de guerre qui facilitent la violence sexuelle et sexiste, la traite des êtres humains et les violations des droits de la personne—prolongeant ainsi les conflits armés. Les armes autonomes et la militarisation du cyberspace amplifient ces déséquilibres de pouvoir. Une politique d'égalité des genres au sein des institutions militaires n'est pas suffisante pour démanteler les institutions de guerre.

Le désarmement est cohérent avec les principes féministes et il est économiquement stratégique. La production d'armes et le profit drainent les finances publiques pour soutenir des systèmes de guerre qui facilitent la violence sexuelle et sexiste, la traite des êtres humains et les violations des droits de la personne –prolongeant ainsi les conflits armés. Les armes autonomes et la militarisation du cyberspace amplifient ces déséquilibres de pouvoir. Une politique d'égalité des genres au sein des institutions militaires n'est pas suffisante pour démanteler les institutions de guerre.

L'abandon de l'acquisition prévue de nouveaux avions de chasse, le retrait de la participation du Canada au consortium des chasseurs F-35 dirigé par les États-Unis et l'annulation du contrat de défense antimissile [Aegis Combat Systems](#) avec Lockheed Martin permettraient de libérer suffisamment de fonds publics pour couvrir une grande partie des nouvelles dépenses du BFA.

Le coût sur la durée de vie (environ 30 ans) des nouveaux avions à réaction a [récemment été estimé](#) à environ 77 milliards de dollars¹⁷⁷, tandis que le prix initial du système de défense antimissile est de 1,7 milliard de dollars US (2,14 milliards de dollars canadiens)¹⁷⁸. Le Canada a dépensé en moyenne 24 millions de dollars par année depuis 1997 [pour continuer à faire partie du consortium F35](#), ce qui lui assure un rabais sur l'achat éventuel de cet avion de combat longtemps retardé et la possibilité de soumissionner pour des contrats potentiellement lucratifs de construction et de maintenance¹⁷⁹.

Le BFA annule l'achat de nouveaux avions de chasse et de systèmes de défense antimissile, pour une économie estimée à 3,1 milliards de dollars par année pendant 30 ans (en termes de

comptabilité d'exercice). Cette somme comprend le coût d'achat initial, le coût sur la durée de vie des appareils et l'entretien estimé du système de défense antimissile. Cet argent sera réorienté vers l'amélioration de l'aide publique au développement du Canada et vers des mesures de développement industriel intérieur au profit des travailleurs canadiens (voir le chapitre sur la création d'emploi et le travail décent).

Le BFA prend les mesures supplémentaires suivantes, neutres sur le plan des coûts (pour le gouvernement), en matière de démilitarisation et de désarmement humanitaire :

- le Canada suivra l'exemple de son propre traité sur les mines terrestres en faisant progresser les pourparlers internationaux sur le développement d'un instrument juridique visant à interdire les armes autonomes, et il adhérera au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires;
- le Canada mettra fin à la production et au transfert d'armes susceptibles d'entraîner des violations des droits de la personne et du droit humanitaire international, conformément au Traité sur le commerce des armes et à la législation canadienne sur les exportations d'armes;
- les dépenses militaires seront diminuées chaque année au même rythme que l'augmentation de l'aide publique au développement (APD), qui s'élève en moyenne à un peu plus de 2 milliards de dollars par année. Les économies militaires seront réorientées vers l'éducation, les soins de santé, les droits de la personne, la protection de l'environnement, le logement et la préparation de la main-d'œuvre canadienne à l'avenir par le biais de stratégies de développement industriel et de développement des compétences, entre autres initiatives qui favorisent une véritable sécurité humaine.

Le BFA augmentera l'aide internationale du Canada à la hauteur de la juste part du pays, allouera 7,7 milliards de dollars sur trois ans à la reprise mondiale post-COVID-19 et investira des ressources supplémentaires dans l'économie des soins rémunérés et non rémunérés.

Le Canada ne tient pas ses promesses sur la scène internationale. Ses contributions sont constamment bien inférieures à ses engagements internationaux et à la moyenne mondiale en matière d'aide internationale, il n'a pas réussi à augmenter le nombre de réfugiés qu'il accepte et il délivre de moins en moins d'[offres de résidence permanente](#)¹⁸⁰ (voir le chapitre sur l'inclusion et le bien-être).

L'APD est de plus en plus considérée comme un investissement public mondial dans les défis fondamentaux qui nous touchent tous : l'urgence climatique, l'injustice économique, les pandémies mondiales et la volatilité politique. Le Canada a un impératif normatif et stratégique de faire mieux.

Le BFA augmente l'APD du Canada de façon graduelle et prévisible sur cinq ans, jusqu'à ce qu'elle atteigne 0,7 % du revenu national brut (RNB). Au cours de la première année du BFA, l'APD augmentera de 3,3 milliards de dollars, puis de 2,2 milliards de dollars au cours de chacun des exercices 2023-2024 et 2024-2025, puis de 2 milliards de dollars par année pendant deux autres années. Après cela, l'augmentation de l'APD sera liée au RNB.

Dans un appel mondial sans précédent, le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, l'Organisation mondiale du commerce et l'Organisation mondiale de la santé ont proposé qu'une réponse mondiale à la COVID-19 de 50 milliards de dollars US vienne garantir un déploiement équitable des thérapeutiques, outils de dépistage, vaccins et autres fournitures médicales et paramédicales afin de freiner la pandémie à travers le monde¹⁸¹.

Le BFA contribue donc à la reprise mondiale suite à la COVID-19 à hauteur de 2 milliards de dollars d'APD supplémentaire en 2022-2023. Cette somme s'ajoute aux contributions en nature de vaccins et autres contributions financières déjà engagées et au soutien au transfert de technologies et de connaissances par le biais du pool d'accès aux technologies liées à la COVID (C-TAP).

En mai 2021, lors du Forum Génération Égalité, le Canada s'est engagé à consacrer 100 millions de dollars en nouveaux fonds « à des programmes autonomes portant sur le travail rémunéré et non rémunéré lié à la prestation de soins dans les pays à faible et à moyen revenu où le Canada fournit une aide internationale »¹⁸². Pour faire face à ce que l'on qualifie de « pandémie fantôme » de violence conjugale, de chômage et de reculs dans pratiquement tous les domaines de l'égalité entre les sexes, **le BFA double cette somme avec 100 millions de dollars supplémentaires en financement permanent pour les investissements internationaux dans l'économie des soins et les services respectueux des genres.**

Gouvernance du commerce et de l'investissement

Orienter le système commercial multilatéral vers une prospérité partagée pour tous

Un quart de siècle de libéralisation du commerce et de l'investissement au niveau mondial, sous l'égide de l'OMC et de milliers d'accords internationaux de libre-échange et d'investissement, n'a pas réussi à intégrer équitablement les pays à revenu faible ou intermédiaire au sein de l'économie mondiale. La modeste diminution de la pauvreté absolue au cours de cette période ([qui s'est inversée pendant la pandémie¹⁸³](#)) ne compense guère les dégâts écologiques considérables, l'augmentation des inégalités et des formes de travail précaires, la stagnation des salaires et la perte d'espace politique développementaliste de l'ère de l'« hypermondialisation ».

Le BFA réoriente l'Organisation mondiale du commerce afin qu'elle soutienne un système commercial multilatéral visant à assurer une prospérité partagée pour tous et la réalisation des objectifs de développement durable des Nations Unies, au minimum.

Le BFA demande à Affaires mondiales Canada de réorienter la politique commerciale canadienne à l'OMC en adoptant les positions suivantes :

- **Cesser les travaux sur les initiatives de déclaration commune (IDC) sur la facilitation des investissements, la réglementation nationale des services, le commerce électronique et les micro, petites et moyennes entreprises.** L'Afrique du Sud et l'Inde ont affirmé que ces négociations plurilatérales exclusives (c'est-à-dire impliquant un nombre limité de pays et sans mandat de négociation officiel) n'ont pas de statut juridique à l'OMC et sapent l'architecture de base de l'organisme. Les [groupes de la société civile mondiale](#) affirment également que les IDC profiteront principalement aux multinationales des pays riches, au détriment du développement industriel durable (y compris le soutien aux entreprises et services numériques nationaux), de l'expansion des services publics et de la protection de la vie privée (notamment en raison des exigences de localisation des données du secteur public) dans les pays à revenu faible ou intermédiaire¹⁸⁴.
- **Fixer un plancher mondial pour les droits et les protections des travailleurs,** comme le propose l'Organisation internationale du travail dans son programme pour le travail décent. Le Canada, les États-Unis et le Mexique ont fait des progrès en matière de renforcement des

droits des travailleurs et d'application de la loi dans l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) et ils devraient s'en inspirer dans leurs négociations multilatérales à l'OMC.

- **Soutenir fermement un ensemble de propositions pour une plus grande marge de manœuvre politique**, en s'appuyant sur le programme Traitement spécial et différencié (TSD) de l'OMC, comme objectif principal des négociations à court terme de l'OMC. À l'OMC, le Canada ne devrait plus soutenir les efforts visant à appliquer des exigences « de transparence et de notification » que les pays à faible revenu et les pays les moins avancés (PMA) ont du mal à respecter. Le Canada devrait plutôt insister, avec les PMA, sur une plus grande transparence des procédures et des négociations de l'OMC et sur une documentation adéquate de toutes les réunions.
- **Soutenir pleinement la proposition de l'Inde et de l'Afrique du Sud, soutenue par plus de 100 membres de l'OMC, de suspendre les droits de propriété intellectuelle sur les vaccins, traitements et équipements liés à la COVID-19 pour la durée de la pandémie.** Les contraintes de l'ADPIC, qui globalisent les préférences politiques extrêmes des grandes pharmaceutiques dans le domaine des droits de propriété intellectuelle—qui ont pour effet d'exclure d'autres stratégies industrielles viables (p. ex., fondées sur la fabrication de produits génériques)—doivent faire l'objet d'une dérogation permanente pour les PMA. Pour accélérer le rétablissement mondial de la pandémie, le Canada ajoutera les vaccins et les traitements contre la COVID-19 et ses variants à l'annexe 1 de la *Loi sur les brevets* et collaborera avec les organismes de réglementation des pays en développement et des PMA à la production et l'exportation de leurs produits génériques.
- **Négocier une dérogation climatique permanente à l'OMC** afin que les pays puissent appliquer des mesures rapides de décarbonisation et de protection de l'environnement—and même des mesures qui encouragent la création d'emplois nationaux, ce qui est essentiel pour une transition équitable—sans craindre de provoquer un différend à l'OMC.

Se retirer des traités d'investissement ayant un mécanisme de règlement des différends investisseurs-États

Le mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États (MRDIE) permet aux entreprises et aux investisseurs étrangers de contourner les tribunaux locaux et de poursuivre des pays, parfois pour

des milliards ou même des dizaines de milliards de dollars, lorsqu'ils estiment qu'une décision gouvernementale a injustement nui à leurs investissements ou à leur capacité d'en tirer profit. Le Canada a signé des douzaines de traités contenant un MRDIE, mais il a récemment accepté que le MRDIE de l'ALENA et de l'ACEUM renégocié soit supprimé.

Près des deux tiers (64 %) de toutes les demandes de règlement contre le Canada ont visé des décisions de gestion de l'environnement ou des ressources qui ont été prises par les gouvernements fédéral ou provinciaux. Une part plus importante des cas canadiens de demande de règlement à l'étranger vise les mêmes types de mesures. Comme l'a déclaré Chrystia Freeland, alors ministre des Affaires étrangères, [à la fin des négociations de l'ACEUM](#) en 2018, la décision du Canada de retirer le MRDIE du nouvel ALENA a renforcé « le droit du gouvernement de réglementer, dans l'intérêt du public, pour protéger la santé publique et l'environnement »¹⁸⁵.

Le BFA demande à Affaires mondiales Canada de commencer à éliminer progressivement les MRDIE partout où il y en a dans les traités de commerce et d'investissement actuels et de cesser de négocier de nouveaux accords comportant un MRDIE à l'avenir, y compris en ce qui concerne le Royaume-Uni, le pacte du Mercosur et l'Indonésie. Affaires mondiales Canada pourrait avoir besoin de ressources supplémentaires pour gérer l'ampleur de ces négociations internationales, mais cet argent serait plus que compensé par les économies réalisées sur les frais juridiques et les éventuels règlements futurs des demandes de règlement de différend contre le Canada¹⁸⁶.

Appliquer les principes de l'équité pour les personnes handicapées dans l'élaboration de la politique commerciale internationale

Les personnes handicapées et, en particulier, les femmes et les personnes de genres marginalisés ayant un handicap sont invisibles dans la politique commerciale du Canada. À titre d'exemple, en tant qu'utilisateurs plus fréquents des services de santé et des médicaments, les personnes handicapées sont touchées de façon disproportionnée par les dispositions de l'ACEUM et de l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne, lesquelles influent à la hausse sur prix des médicaments en élargissant la protection des brevets, ou encouragent la prestation de services publics par le secteur privé, selon un rapport de 2004 commandé par le gouvernement fédéral¹⁸⁷.

Tenir compte des principes de l'équité pour les personnes handicapées dans la politique commerciale et dans les négociations commerciales du Canada pourrait produire de meilleurs résultats pour ces gens, de la même manière que le gouvernement dit espérer le faire pour les femmes, les Peuples Autochtones, les entrepreneurs racialisés et les petites et moyennes entreprises grâce à son programme de commerce inclusif.

Le BFA embauche trois (3) analystes équivalents temps plein (ETP) au sein d'Affaires mondiales Canada pour veiller à ce que les réalités des personnes handicapées soient prises en compte dans la politique commerciale à l'avenir. Un autre million de dollars sera alloué en 2022-2023 pour évaluer l'incidence des accords commerciaux du Canada sur les personnes handicapées et pour développer les principes de l'équité pour les personnes handicapées en étroite collaboration avec ces dernières et les organisations de la société civile qui les représentent.

Se conformer à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples Autochtones (DNUDPA)

Comme l'a fait remarquer l'Assemblée des Premières Nations, le paysage juridique des droits des Peuples Autochtones s'est considérablement transformé depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange nord-américain en 1994 et la création de l'OMC l'année suivante. En particulier, le soutien inconditionnel du Canada à la DNUDPA oblige le gouvernement à collaborer de bonne foi avec les Peuples Autochtones du pays pour toute décision politique, législative et administrative les concernant, y compris la politique commerciale.

La consultation des Peuples Autochtones sur la politique commerciale canadienne est sporadique et ne respecte pas les droits énoncés dans la DNUDPA. De nombreux traités originaux signés par les Premières Nations avec les colonisateurs européens contenaient des clauses qui garantissaient à ces nations le droit exclusif au commerce et à l'utilisation des ressources sur leurs terres¹⁸⁸. Les accords de libre-échange du Canada, en revanche, protègent principalement le droit des capitaux multinationaux à exploiter et à tirer profit d'activités (p. ex., projets d'extraction, activités commerciales, fourniture de services numériques) réalisées au Canada, y compris sur les territoires Autochtones non cédées et protégées par des traités.

Bien que l'ACEUM ne contienne pas de chapitre consacré aux droits des Autochtones, comme le réclame l'Assemblée des Premières Nations et d'autres voix Autochtones, il existe une exception générale très claire pour toute mesure qu'une partie « juge nécessaires pour remplir

ses obligations légales envers les Peuples Autochtones ». Cela devrait couvrir les obligations juridiques, sociales, économiques, culturelles et morales d'un État envers les Peuples Autochtones, telles qu'elles sont protégées par la DNUDPA et le droit des traités.

Bien qu'il s'agisse d'un pas en avant par rapport à l'ALENA, cette disposition « se révélera sans doute insuffisante, puisque le soin d'adopter volontairement toutes ses obligations envers les Peuples Autochtones est laissé aux parties au lieu de le rendre obligatoire », indique un [rapport collaboratif sur les négociations de l'ACEUM](#) de 2019¹⁸⁹. De plus, l'ACEUM « ne reconnaît pas les impacts et le fardeau disproportionné des effets globaux du libre-échange sur les Autochtones ».

Le BFA établit un comité consultatif autochtone permanent chargé de contribuer et de participer à toutes les négociations commerciales canadiennes, en veillant à ce qu'il y ait un équilibre entre les genres et les régions parmi les membres du comité. Ce comité sera distinct du comité consultatif de la société civile proposé plus loin en reconnaissance du statut égal des Peuples Autochtones et de l'État au Canada.

Le BFA engage également 60 millions de dollars sur cinq ans pour améliorer la capacité des Premières Nations à participer aux délégations canadiennes de commerce international et aux négociations commerciales.

Créer un programme fédéral d'aide à l'ajustement commercial

Contrairement à d'autres pays, dont les États-Unis, le Canada ne fournit pas actuellement d'aide spécifiquement destinée aux travailleurs négativement affectés par des mesures commerciales. Un tel programme doit intégrer une variété de mesures améliorées de maintien de l'emploi, de stabilisation du revenu et de formation, y compris un accès à un meilleur partage du travail, à des suppléments de revenu, à des incitatifs à la retraite et à un soutien à la formation et à la réinstallation.

Le BFA établit un programme fédéral d'aide à l'ajustement commercial pour les travailleurs qui subissent une perte d'emploi, une réduction de salaire ou une diminution des heures de travail en raison d'une augmentation des importations, de différends commerciaux ou d'autres questions liées au commerce.

Créer un comité consultatif permanent de la société civile

Le Canada ne dispose pas d'un organe consultatif formel et institutionnalisé parmi les acteurs de la société civile pour documenter, évaluer et/ou critiquer les résultats de la politique commerciale et pour définir les futures priorités commerciales. Les États-Unis ont leur Advisory

Committee for Trade Policy and Negotiations (ACTPN) pour remplir ce rôle. Le Comité économique et social européen joue un rôle similaire parmi les institutions de l'Union européenne, où il conseille Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la politique commerciale et d'autres questions économiques.

Le BFA crée le Comité consultatif indépendant de la société civile sur le commerce composé d'organisations de l'industrie, des syndicats et d'autres organisations de la société civile n'appartenant pas à l'industrie, qui sera chargé de fournir des orientations stratégiques aux responsables parlementaires et ministériels. Le comité facilitera le dialogue participatif sur les questions de politique commerciale entre les Canadiens, et il évaluera la mise en œuvre et les résultats sociaux des dispositions commerciales sur la société canadienne.

Favoriser la protection des droits de la personne en entreprise

Le BFA crée un Bureau du commissaire à la protection des droits de la personne dans les entreprises, tel que proposé par le Réseau canadien sur la reddition de comptes des entreprises (RCRCE) et tel qu'inclus dans la législation en instance sur la diligence raisonnable obligatoire en matière de droits de la personne. Le commissaire est chargé de recevoir et d'examiner les rapports d'évaluation de la diligence raisonnable en matière de droits de la personne des entreprises canadiennes afin de s'assurer qu'ils contiennent les renseignements requis pour toutes les filiales pertinentes et les relations de la chaîne d'approvisionnement. Le Bureau du commissaire tiendra également un site Web où ces rapports seront accessibles au public. Le commissaire peut imposer des sanctions pécuniaires si les entreprises ne se conforment pas aux exigences de rapport.

Revoir le programme de coopération internationale du Canada en matière de réglementation

Depuis 2018, le gouvernement fédéral a financé un vaste programme de « modernisation » de la réglementation afin d'aligner la politique réglementaire canadienne sur les demandes des entreprises, qui souhaitent moins de « paperasserie » et une réglementation plus cohérente entre le Canada et ses partenaires commerciaux. Le budget 2019 a alloué de nouvelles dépenses permanentes de 3,1 millions de dollars par année pour soutenir les efforts continus de coopération réglementaire internationale et interprovinciale du Secrétariat du Conseil du Trésor. Le budget fédéral de 2021 a dépensé 6,1 millions de dollars sur deux ans pour maintenir en activité pendant deux années

supplémentaires un petit comité consultatif externe non représentatif sur la compétitivité réglementaire.

Le BFA consacre 1 million de dollars par année pendant deux ans à l'élargissement du Comité consultatif sur la compétitivité réglementaire afin d'y inclure au moins un représentant du milieu syndical, de la santé publique et de l'environnement, dans le but d'améliorer la transparence des activités actuelles de coopération internationale et interprovinciale en matière réglementaire. Les discussions du Comité, ainsi que toutes les réunions intergouvernementales des organismes de réglementation et du secteur privé qui sont liées à la coopération en matière de réglementation, seront méticuleusement documentées et les détails seront rendus publics sur le site Web du gouvernement canadien. Ce nouveau financement du BFA permettra aux organismes de réglementation ministériels de veiller à ce que l'élaboration de la réglementation ne soit pas accaparée par des groupes de pression de l'industrie au Canada ou des partenaires commerciaux du Canada.

Le BFA réoriente également les efforts de coopération internationale du Canada en matière de réglementation vers la lutte contre le changement climatique et l'amélioration de la santé publique mondiale dans le sillage de l'actuelle pandémie de COVID-19. Aucun autre défi social ou économique n'est plus pressant. En ce qui concerne les changements climatiques, la coopération en matière de réglementation sera axée sur les connaissances, le transfert de technologie et l'expérimentation coordonnée afin de garantir des méthodes de production énergétique et de fabrication écologiques.

Tableau 8.1 L'établissement des coûts pour les mesures du Canada dans le monde (en millions de dollars)

Le Canada dans le monde	2022-23	2023-24	2024-25
<i>Développement international et politique étrangère</i>			
Élaborer une politique étrangère conforme aux principes féministes	2	2,5	2,5
Annuler le contrat des F-35 et les contrats de missiles	-3 066	-3 066	-3 066
Diminuer les dépenses militaires	-3 300	-2 200	-2 200
Augmenter l'aide internationale du Canada	3 300	2 200	2 200
Investir dans l'économie des soins et les services respectueux des genres	50	50	0
<i>Gouvernance du commerce et de l'investissement</i>			
Orienter le système commercial multilatéral vers une prospérité partagée pour tous	1,5	0,5	0,5
Négocier des accords commerciaux conformes à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples Autochtones (DNUDPA)	7	6	5
Améliorer la capacité des Premières Nations à participer aux délégations canadiennes de commerce international et aux négociations commerciales	12	12	12
Créer un programme fédéral d'aide à l'ajustement commercial	80	80	80
Créer un comité consultatif permanent de la société civile	7	6	5
Créer le Bureau du commissaire à la protection des droits de la personne dans les entreprises	10	10	10
Réorienter le Comité consultatif sur la compétitivité réglementaire vers la lutte contre le changement climatique	1	1	0



Chapitre neuf

Vers un système fiscal plus équitable

La question n'est pas de savoir si nous pouvons le payer,
mais plutôt comment nous allons le payer.

PENDANT TROP LONGTEMPS, le Canada a appliqué un programme de faible imposition au **détriment** des services publics, du soutien du revenu, du renouvellement des infrastructures, de la prévention en santé, de l'aggravation des inégalités de revenu et de richesse et de la préparation aux situations d'urgence. La pandémie de COVID-19 a toutefois poussé le gouvernement fédéral à engager des dépenses à la hauteur de l'ampleur des nouveaux défis posés au système de soins de santé, au marché du travail et à l'économie. Par conséquent, et pour toutes ces bonnes raisons, le gouvernement fédéral a encouru un déficit plus important que la normale. Le Canada avait besoin de leadership en temps de crise—cela a permis de sauver des vies et d'éviter des faillites personnelles. En situation déficitaire, il y a parfois des pressions politiques pour que les dépenses publiques soient réduites, mais ce serait la mauvaise voie à suivre pour de nombreuses raisons, en particulier parce qu'un besoin continu de leadership du gouvernement fédéral se fait sentir alors que le Canada continue de naviguer au cœur d'une pandémie mondiale avec les nombreuses incertitudes que cela comporte.

Le BFA présente une feuille de route complète pour un rétablissement plus inclusif et plus équitable de la pandémie, ainsi que des mesures qui tiennent compte des enseignements tirés pour nous préparer aux crises futures et investir dans des mesures qui font cruellement défaut pour atténuer l'urgence climatique. Voici une occasion unique d'investir dans les mesures qui rendront le Canada et la planète plus durables. La question n'est pas de savoir si nous *pouvons* le payer, mais plutôt *comment* nous allons le payer. Dans ce chapitre, nous présentons un plan détaillé pour rétablir la progressivité du régime fiscal canadien et en tirer une version plus équitable afin d'assurer l'abordabilité à long terme d'importantes dépenses de programmes pour réduire les inégalités sociales mises en évidence par la pandémie.

Nos propositions comprennent une série d'options visant à mettre en œuvre un impôt sur la richesse, à supprimer les échappatoires fiscales, à lutter contre l'évasion fiscale et à améliorer la transparence en cette

matière, à résoudre la crise du logement et à renforcer l'action en faveur du climat grâce à une tarification plus efficace de la pollution.

Rendre le système fiscal plus progressif

Les gouvernements fédéral et provinciaux ont tellement réduit les impôts des particuliers et des sociétés riches au cours des dernières décennies que, lorsque tous les impôts sont pris en compte, le 1 % le plus riche paie un taux d'imposition global inférieur à celui de tous les autres groupes de revenus, y compris les 10 % les plus pauvres¹⁹⁰. Une enquête menée par ProPublica en juin 2021 a montré que de nombreux milliardaires américains n'ont payé aucun impôt sur le revenu certaines années; il en va probablement de même pour les milliardaires canadiens. Il faut rétablir la progressivité de notre système fiscal en augmentant les taux d'imposition des particuliers riches à revenu élevé et des grandes sociétés rentables, tout en veillant à ce que les Canadiens ayant des niveaux de revenu et de richesse plus faibles reçoivent les avantages auxquels ils ont droit.

Impôt annuel sur la richesse. Les principaux milliardaires canadiens ont augmenté leur richesse de près de 100 milliards de dollars pendant la pandémie. Dans son discours du Trône de 2020, le gouvernement fédéral a promis d'explorer des moyens de taxer l'extrême inégalité des richesses, mais il n'a encore rien fait. La seule façon de régler ce problème d'accumulation excessive de richesses par ceux qui font déjà partie des plus riches est de mettre en place un nouvel impôt sur la richesse. En utilisant les chiffres du Bureau du directeur parlementaire du budget (BDPB), nous estimons qu'un impôt sur la richesse modestement progressif de 1 % pour les patrimoines supérieurs à 10 millions de dollars, de 2 % pour les patrimoines supérieurs à 100 millions de dollars et de 3 % pour les patrimoines supérieurs à 1 milliard de dollars générerait près de 20 milliards de dollars par année¹⁹¹.

Revenus : 19,8 milliards de dollars

Impôt sur les superprofits en temps de pandémie. Parmi les 111 grandes entreprises canadiennes analysées dans le cadre d'une étude récente, le tiers ont réalisé des bénéfices records pendant la pandémie¹⁹². À l'époque des guerres mondiales, le Canada et d'autres pays ont introduit un impôt sur les bénéfices excédentaires à un taux qui pouvait aller jusqu'à 80 % sur les bénéfices supérieurs à ce qui était considéré « normal ». Le BDPB a calculé qu'un impôt de 15 % sur le revenu des

sociétés ayant réalisé des bénéfices supérieurs à la normale en 2020 générerait près de 8 milliards de dollars¹⁹³.

Revenus : 8 milliards de dollars

Récupérer la subvention salariale auprès des sociétés

particulièrement rentables. Plusieurs grandes entreprises ont profité de la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC, qui avait pour but d'aider les employeurs canadiens à couvrir les salaires des employés) pour augmenter leurs profits, verser des dividendes aux actionnaires et payer une rémunération excessive et des primes supplémentaires à leurs dirigeants. Lorsque la SSUC a été annoncé pour la première fois, nous avons demandé qu'elle soit assortie de conditions beaucoup plus strictes interdisant notamment le rachat d'actions, les primes aux dirigeants, les parachutes dorés et le versement de dividendes aux actionnaires, ainsi qu'une disposition visant à récupérer par voie fiscale les sommes versées par les entreprises qui n'en ont finalement pas eu besoin¹⁹⁴. Le BFA récupérera ces fonds auprès des entreprises dont les revenus dépassent le niveau de la déduction pour petites entreprises.

Revenus : 10 millions de dollars

Rétablissement des taux d'imposition des sociétés. Des dizaines d'années de réduction de l'impôt des sociétés ont coûté aux gouvernements fédéral et provinciaux des centaines de milliards de dollars, sans pour autant réussir à stimuler l'emploi et la croissance économique¹⁹⁵. Selon des estimations du BDPB, chaque point de pourcentage d'augmentation du taux général d'imposition des sociétés entraîne une augmentation des recettes de 1,6 milliard de dollars. Par conséquent, le rétablissement du taux général du Canada de 15 % à 20 % et le rétablissement du taux des petites entreprises de 9 % à 12 % généreraient environ 10 milliards de dollars par année¹⁹⁶.

Revenus : 10 milliards de dollars

Introduire un impôt minimum des sociétés. De nombreuses grandes entreprises parviennent à ne pas payer d'impôt ou à recevoir des remboursements d'impôt, même lorsqu'elles déclarent des bénéfices à leurs actionnaires. À l'instar des propositions du président américain Biden, le BFA introduira un impôt minimum de 15 % sur le revenu comptable des grandes sociétés dont le revenu est supérieur à 1 milliard de dollars¹⁹⁷.

Revenus : 1 milliard de dollars

Introduire la déclaration de revenus automatique. Trop de personnes à faible revenu et vulnérables ne reçoivent pas les prestations auxquelles elles ont droit. La déclaration de revenus automatique contribuera à résoudre ce problème tout en réduisant le temps et

l'argent considérables que les Canadiens consacrent à sa production chaque année. Le gouvernement fédéral s'est engagé à introduire la déclaration de revenus automatique pour les Canadiens à faible revenu—une initiative cruciale qui devrait être combinée à d'autres formes de soutien, comme des mécanismes d'éducation et de sensibilisation, des programmes communautaires de bénévolat fiscal et l'accès à des renseignements et à de l'aide en temps opportun.

Bien que cela n'implique pas de coûts permanents, un investissement initial important serait nécessaire pour mettre en place ce nouveau système.

Coût : 100 millions de dollars

Impôt sur le capital des grandes sociétés. Jadis, les gouvernements fédéral et provinciaux du Canada avaient un système plus large qui imposait le capital des sociétés, de façon similaire à l'impôt sur la richesse des particuliers. Malheureusement, au cours des dernières décennies, cet impôt ont été réduits à néant sous la pression des entreprises¹⁹⁸. En l'absence d'un système solide d'imposition du capital, les sociétés ont amassé des centaines de milliards de dollars en liquidités excédentaires qu'elles n'investissent pas dans l'économie.

À l'heure actuelle, l'impôt fédéral sur le capital des sociétés est limité aux institutions financières dont le capital utilisé est supérieur à 1 milliard de dollars, et il peut être réduit en fonction du montant de l'impôt sur le revenu qu'elles paient. Les impôts provinciaux sur le capital peuvent également venir réduire l'impôt fédéral sur le revenu des sociétés¹⁹⁹.

Ainsi, bien qu'il existe toujours sur le papier, l'impôt sur le capital ne fait rien ou presque pour augmenter l'impôt global par les sociétés. Le BFA renforcera cet impôt en élargissant sa base d'imposition, en augmentant les taux et en éliminant les exemptions.

Revenus : 1 milliard de dollars

Supprimer les échappatoires fiscaux

La plupart des priviléges et échappatoires fiscaux du Canada profitent principalement aux particuliers qui ont des revenus élevés et aux grandes entreprises, ce qui contribue à perpétuer les inégalités de richesse, de race et de genre²⁰⁰. Le gouvernement fédéral pourrait générer 30 milliards de dollars supplémentaires par année en éliminant ou en resserrant certaines échappatoires régressives, ce qui générerait également des revenus importants pour les provinces lorsque leurs systèmes fiscaux utilisent la base fédérale.

Augmenter le taux d'inclusion des gains en capital des particuliers et des entreprises. Pendant que les Canadiens ordinaires paient le plein taux d'imposition sur leur revenu d'emploi, ceux qui accumulent des revenus de placements ou d'entreprise ne paient que la moitié de ce taux. Cet arrangement injuste élargit l'écart de richesse et coûte au gouvernement fédéral plus de 20 milliards de dollars par année²⁰¹. Le président américain Joe Biden a annoncé son intention d'imposer les gains en capital au plein taux pour les millionnaires. Le Canada devrait emboîter le pas. Malheureusement, les premières années de ce changement rapporteront beaucoup moins, car les riches réaliseront leurs gains en capital avant la mise en œuvre du nouveau taux.

Revenus : 20 milliards de dollars

Introduire une taxe sur les activités financières. La plupart des services financiers ont été exclus de l'obligation de payer la TPS, ce qui constitue une préférence fiscale injuste qui a profité à ce secteur. Une décennie après *Occupy Wall Street*, les secteurs de la finance et de l'assurance continuent de bénéficier des dizaines d'années de réductions d'impôt et de taux d'imposition préférentiels, ce qui leur a permis de rester rentables tout au long des crises financières, y compris la pandémie de COVID-19. Les plus grandes banques et compagnies d'assurance du Canada sont arrivées en tête de liste des grandes entreprises qui ont réalisé des bénéfices pendant la pandémie. Une taxe sur les activités financières appliquée à la rémunération et aux bénéfices du secteur financier, comme le propose le Fonds monétaire international (FMI), tirerait efficacement parti de la valeur ajoutée du secteur financier et générerait environ 10 milliards de dollars par année²⁰².

Revenus : 10 milliards de dollars

Plafonner à 1 million de dollars de la déduction pour dépense

salariale des sociétés. La rémunération des cadres supérieurs et autres dirigeants de haut niveau continue de grimper²⁰³. Malgré cela, les sociétés canadiennes sont autorisées à déduire cette rémunération croissante de leur revenu imposable, alors qu'il existe une limite de 1 million de dollars par dirigeant aux États-Unis. Le BFA fera de même en limitant cette dépense déductible à un million de dollars par employé. Cette mesure enverra un signal aux sociétés et permettra au gouvernement fédéral d'économiser des centaines de millions de dollars par année.

Revenus : 500 millions de dollars

Plafonner le CELI à 70 000 \$ à vie. Le budget 2021-2022 doit voir plus loin que les prochaines années et tenir compte des coûts importants à long terme du non-plafonnement du compte d'épargne libre d'impôt (CELI). Le CELI illimité est une échappatoire qui profite principalement

aux Canadiens à revenu élevé. Le plafonnement de cette échappatoire ne générera peut-être pas de recettes importantes aujourd’hui, mais d’ici dix ans, il permettra au gouvernement fédéral d’économiser des milliards de dollars par année.

Revenus : 150 millions de dollars

Limiter le crédit d’impôt pour dividendes. Le crédit d’impôt pour dividendes est destiné à compenser les actionnaires pour l’impôt sur le revenu que les sociétés paient. Cependant, de nombreuses sociétés paient très peu d’impôt et la moitié des bénéfices va aux 1 % les plus riches. En limitant le crédit d’impôt pour dividendes à l’impôt réellement payé, le gouvernement fédéral pourrait économiser 1 milliard de dollars par année²⁰⁴.

Revenus : 1 milliard de dollars

Lutter contre l’évasion fiscale et améliorer la transparence

Le Canada perd au moins 10 milliards de dollars par année en raison de l’évasion fiscale internationale des sociétés, et le montant réel pourrait être au moins le double, selon le Bureau du directeur parlementaire du budget²⁰⁵. L’évasion fiscale internationale coûte des milliards de dollars en revenus diminués. En outre, elle aggrave les inégalités et crée un environnement commercial inéquitable dans lequel les grandes multinationales bénéficient d’un avantage fiscal considérable par rapport aux petites entreprises. Nous devrions être à la tête des réformes nationales et internationales au lieu d’être à la traîne des autres pays.

Sévir contre les stratagèmes d’évasion fiscale largement utilisés.

Depuis de nombreuses années, l’OCDE demande aux pays de sévir contre les stratagèmes les plus répandus d’évasion fiscale des sociétés, mais le Canada tarde à le faire. Le gouvernement fédéral devrait s’attaquer dès maintenant à ces stratagèmes. Il pourrait notamment limiter la déductibilité des intérêts à un maximum de 20 % des bénéfices des sociétés et imposer des limites strictes à l’utilisation de la propriété intellectuelle pour transférer les bénéfices vers des territoires de compétence à faible taux d’imposition²⁰⁶. Le gouvernement fédéral devrait également mettre fin aux nombreux accords signés ces dernières années qui permettent le rapatriement en franchise d’impôt, à partir de paradis fiscaux, de revenus qui n’ont été imposés dans aucun des deux pays.

Revenus : 2,5 milliards de dollars

Investir dans l'Agence du revenu du Canada. Le BFA investira des ressources supplémentaires dans l'Agence du revenu du Canada (ARC) afin de soutenir le travail d'enquête, d'exécution de la loi et de poursuite dans les dossiers d'évasion fiscale des sociétés et d'évasion fiscale à l'étranger, et afin d'augmenter les pénalités contre les sociétés et les riches particuliers qui fraudent le fisc et contre les cabinets comptables et juridiques professionnels qui favorisent l'évasion fiscale. Le BDPB a estimé un retour sur investissement de plus de 4 \$ pour chaque dollar supplémentaire investi dans l'ARC²⁰⁷.

Revenus : 3,4 milliard de dollars

S'attaquer à la crise du logement

Le logement est un besoin fondamental et un droit humain. Pourtant, on le traite comme une entreprise lucrative au Canada, et non comme un bien public. Il en résulte une rareté des logements abordables, en particulier des logements locatifs. L'une des principales causes de ce problème est une concentration préoccupante de propriétaires, car les 20 plus grands propriétaires du Canada possédaient environ 20 % de toutes les unités locatives en 2017. La plupart de ces propriétaires sont des fiducies de placement immobilier (FPI), décrites comme des « véhicules financiers qui gèrent des actifs pour le compte d'investisseurs »²⁰⁸.

Freiner les FPI. Les FPI ont repris un nombre extraordinaire d'immeubles à logements multiples qui ont augmenter les loyers auparavant abordables au-delà des lignes directrices, à un point tel que de nombreux logements sont devenus inabordables. De plus, les FPI ne paient pas, ou très peu, d'impôt sur les bénéfices qui sont versés aux détenteurs de parts. Cette faveur fiscale injuste a aidé les FPI à se développer de manière agressive, ce qui, combiné à de fortes hausses de loyer, a réduit de manière significative l'offre de logements abordables²⁰⁹. Le BFA se range aux côtés d'ACORN Canada pour demander au gouvernement fédéral d'éliminer cette exemption fiscale ou, du moins, de la lier à une augmentation de l'offre de logements abordables.

Revenus : 120 millions de dollars

Renforcer l'action climatique par une tarification plus efficace de la pollution

La COVID-19 n'est pas la seule menace pour la santé et le bien-être économique du Canada. Des mesures beaucoup plus audacieuses sont nécessaires pour combattre l'urgence climatique et s'orienter vers une transition équitable.

Mettre fin aux subventions aux combustibles fossiles. Il est hypocrite de défendre l'action climatique tout en continuant à accorder des subventions fiscales et autres aux industries qui polluent. Le gouvernement fédéral devrait éliminer toutes les subventions publiques aux combustibles fossiles et réorienter ces revenus vers des initiatives de transition équitable²¹⁰.

Revenus : 300 millions de dollars

Renforcer le cadre de la taxe sur le carbone en éliminant les priviléges accordés aux grands émetteurs et en introduisant une taxe sur le carbone à la frontière. Les grands émetteurs sont responsables de plus de 40 % des émissions totales du Canada, mais ils paient moins de 6 % des revenus tirés de la tarification du carbone²¹¹. Une taxe sur le carbone cohérente devrait être appliquée à toutes les émissions des grands émetteurs. Le Canada devrait également instaurer des droits d'émission de carbone sur les importations en provenance de pays qui ne prennent pas de mesures climatiques adéquates, ainsi que des rabais sur les exportations canadiennes vers ces pays. Ces mesures rendraient l'industrie canadienne plus compétitive et augmenteraient les recettes du gouvernement fédéral d'environ 3 milliards de dollars par année.

Revenus : 3 milliards de dollars

**Tableau 9.1 L'établissement des coûts pour les mesures de système fiscal
(en millions de dollars)**

Un système fiscal plus équitable	2022-23	2023-24	2024-25
<i>Imposition</i>			
Imposer la richesse	-19 800	-19 800	-19 800
Imposer les superprofits en temps de pandémie— 15 % pour les sociétés ayant enregistré des bénéfices supérieurs à la normale	-8 000	0	0
Récupérer la subvention salariale touchée par les sociétés ayant enregistré des bénéfices élevés	-50	0	0
Augmenter le taux d'imposition des sociétés de 15 % à 20 %	-7 870	-8 177	-8 479
Augmenter le taux d'imposition des petites entreprises de 9 % à 12 %	-2 271	-2 360	-2 447
Créer un impôt minimum de 15 % sur le revenu comptable des grandes sociétés	-1 000	-1 000	-1 000
Introduire la déclaration de revenus automatique	100	0	0
Imposer le capital des grandes sociétés	-1 000	-1 000	-1 000
Augmenter le taux d'inclusion des gains en capital des particuliers et des entreprises	-10 788	-16 181	-22 229
Introduire une taxe sur les activités financières	-10 000	-10 200	-10 404
Plafonner à 1 million de dollars de la déduction pour dépense salariale des sociétés	-500	-500	-500
Plafonner le CELI à 70 000 \$ à vie	-130	-150	-170
Réformer le crédit d'impôt pour dividendes	-1 000	-1 000	-1 000
Sévir contre les stratagèmes d'évasion fiscale largement utilisés	-2 500	-2 500	-2 500
Investir dans l'Agence du revenu du Canada afin de soutenir le travail d'enquête, d'exécution de la loi et de poursuite dans les dossiers d'évasion fiscale	850	850	850
Augmenter les revenus en enquêtant davantage	-3 400	-3 400	-3 400
Éliminer les exemptions fiscales liées aux FPI	-120	-120	-120
Éliminer les subventions aux combustibles fossiles	-300	-300	-300
Appliquer la taxe carbone aux grands émetteurs et introduire une taxe carbone à la frontière	-3 000	-3 000	-3 000



Chapitre dix

Projections économiques et fiscales

L'un n'est pas possible sans l'autre : excédent dans un secteur implique qu'un autre secteur soit déficitaire.

ES EFFORTS CONSIDÉRABLES déployés par les gouvernements au cours de la première année de la pandémie de COVID-19 ont permis d'éviter le pire des dommages économiques que les Canadiens auraient pu subir.

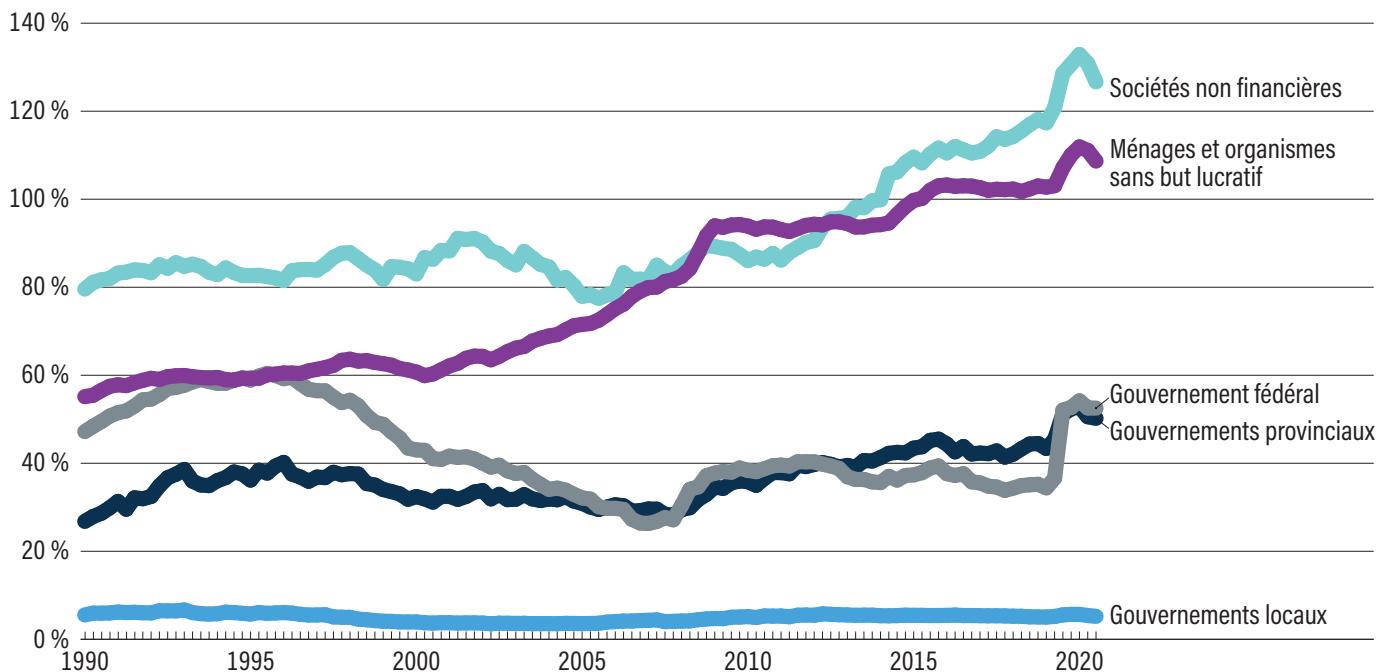
La plus grande partie de l'effort est venue du gouvernement fédéral, qui a assumé 84 % du coût de toutes les mesures directes liées à la COVID-19 dans tout le Canada²¹². Si l'on considère le soutien aux entreprises et aux particuliers, la contribution fédérale est encore plus frappante : 93 cents de chaque dollar sont provenus du gouvernement fédéral.

La conséquence pour les finances fédérales est claire : le déficit et la dette du gouvernement fédéral en 2020–2021 sont exceptionnellement élevés. Dans l'ensemble, la dette des provinces et des territoires a augmenté aussi, en raison de la baisse des revenus et de l'ajout de programmes de moindre envergure que les programmes fédéraux. Par contre, si la dette fédérale a augmenté de 20 points par rapport au PIB, elle reste en-deçà des sommets historiques et ne devrait pas augmenter dans les prochaines années, comme nous le verrons plus loin.

D'autre part, le secteur privé continue de maintenir un niveau d'endettement plus élevé. Le ratio dette/PIB du secteur des ménages, qui était stable à environ 100 % du PIB depuis un certain temps, a atteint un pic à plus de 112 % en 2020 (bien que cela soit en partie attribuable à la baisse du PIB).

Le ralentissement récent de la croissance et la hausse du PIB nominal ont entraîné un léger déclin au deuxième trimestre de 2021. L'augmentation de la dette des ménages est exclusivement due à l'augmentation de la dette hypothécaire. Les prêts non hypothécaires sont restés relativement constants et le crédit à la consommation a légèrement diminué depuis le début de la pandémie, mais l'explosion des prix de l'immobilier, combinée à l'utilisation importante des programmes de report d'hypothèque, a fait exploser la dette hypothécaire globale en 2020.

Figure 10.1 Dette/PIB selon le secteur



Source Tableaux 36-10-0580-01 et 36-10-0103-01 de Statistique Canada et calculs de l'auteur

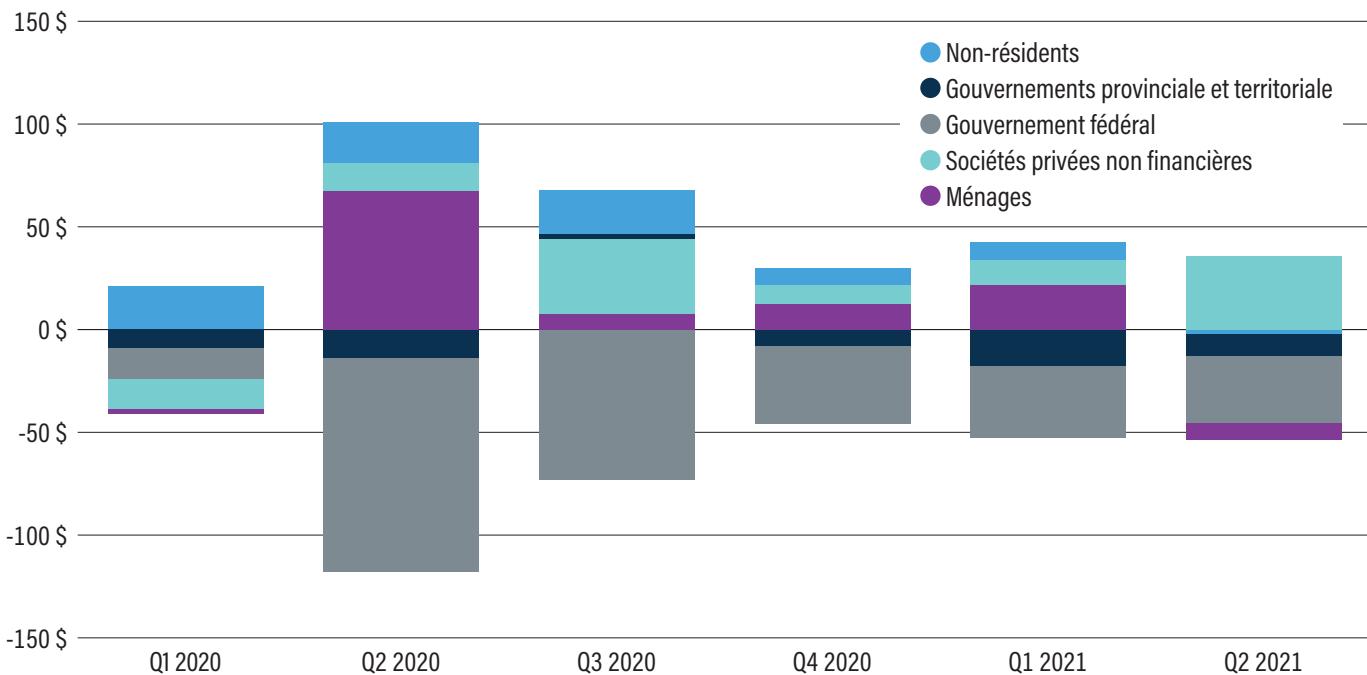
L'endettement continu du secteur corporatif s'est également accéléré pendant la pandémie. Il était sur une trajectoire ascendante depuis 2012, passant de 88 % à 127 %, selon les données les plus récentes. Une légère réduction des obligations de sociétés en circulation a été observée, notamment au premier trimestre 2021, mais les nouvelles émissions semblent reprendre de la vigueur.

Les transferts record du gouvernement fédéral aux familles, en particulier à faible revenu, ont probablement fait baisser le taux de pauvreté en 2020²¹³. La faiblesse record des taux d'intérêt a probablement incité les ménages et les sociétés à contracter des prêts plus importants. Malgré l'augmentation de la dette fédérale, celle-ci reste à un niveau bien inférieur à celui du secteur privé.

Les déficits et les excédents sont souvent abordés comme des concepts moraux : les déficits étant intrinsèquement « mauvais » et les excédents intrinsèquement « bons ». L'ennui avec cette moralisation simpliste est que l'un n'est pas possible sans l'autre : excédent dans un secteur implique qu'un autre secteur soit déficitaire. La figure 10.2 illustre ce fait en ce sens que la somme des excédents et des déficits des cinq grands secteurs pour un trimestre donné est égale à zéro.

Figure 10.2 Déficit et surplus pandémiques selon le secteur

En milliards



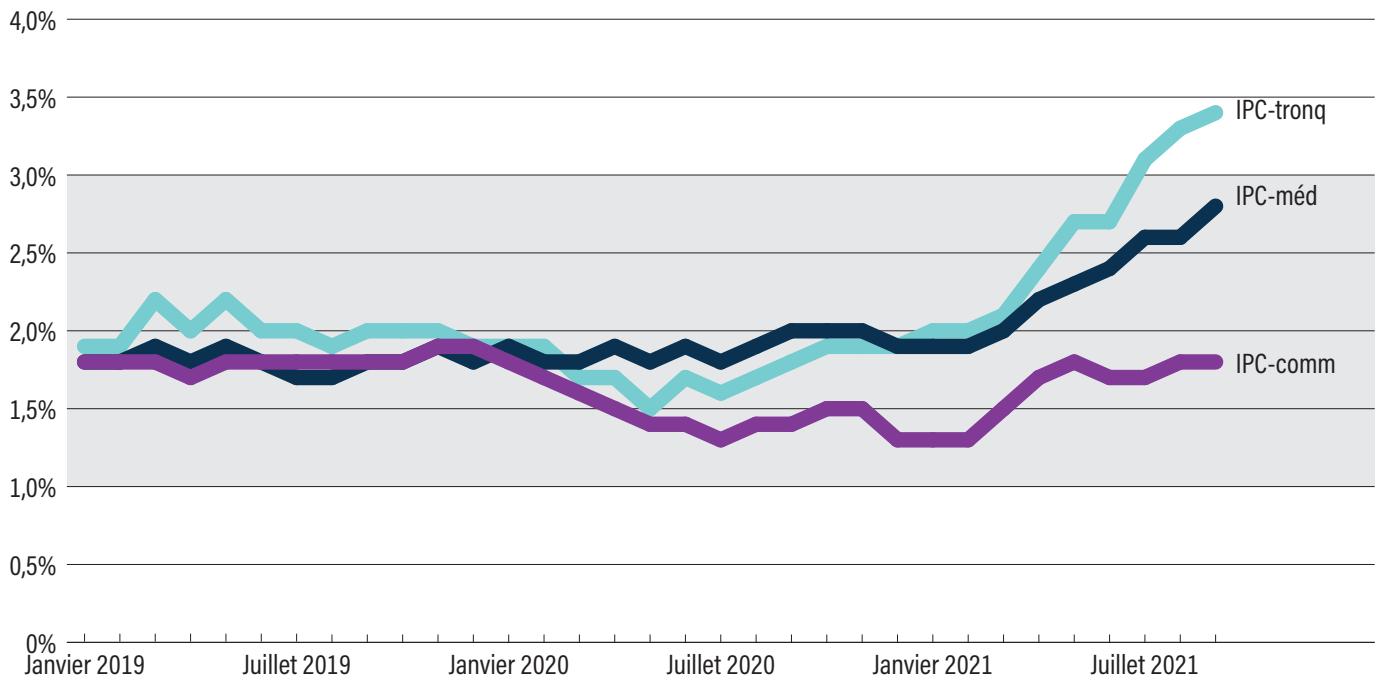
Source Tableau 36-10-0578-01 de Statistique Canada

En outre, pour évaluer l'utilité ou l'effet négatif d'un déficit, il faut comprendre où l'excédent correspondant s'est créé. À titre d'exemple, n'eût été des dépenses fédérales liées à la pandémie, une grande partie du déficit aurait été enregistrée dans le secteur privé et le secteur des entreprises, d'où des contraintes plus importantes pour ménages et les entreprises.

Le déficit fédéral le plus important de la pandémie a été enregistré entre mars et juin 2020, avec 104 milliards de dollars transférés au cours de ce seul trimestre. À l'époque, les principaux bénéficiaires de l'aide étaient les ménages, qui ont reçu 67 milliards de dollars. Cela est attribuable à la création rapide de la PCU, ainsi qu'à divers transferts ponctuels à tous les particuliers qui recevaient des transferts fédéraux préexistants (p. ex., comme l'ACE). Au cours de ce trimestre, les non-résidents ont touché un surplus de 21 milliards de dollars et les sociétés, 14 milliards de dollars.

Au troisième trimestre de 2020, le secteur des entreprises affichait l'excédent le plus important, probablement en raison de la mise en place de la SSUC et d'autres programmes de soutien aux entreprises. Après ce sommet initial, le surplus des ménages a chuté. Au dernier trimestre,

Figure 10.3 Mesures de l'inflation de la Banque du Canada



Source [Banque du Canada](#)

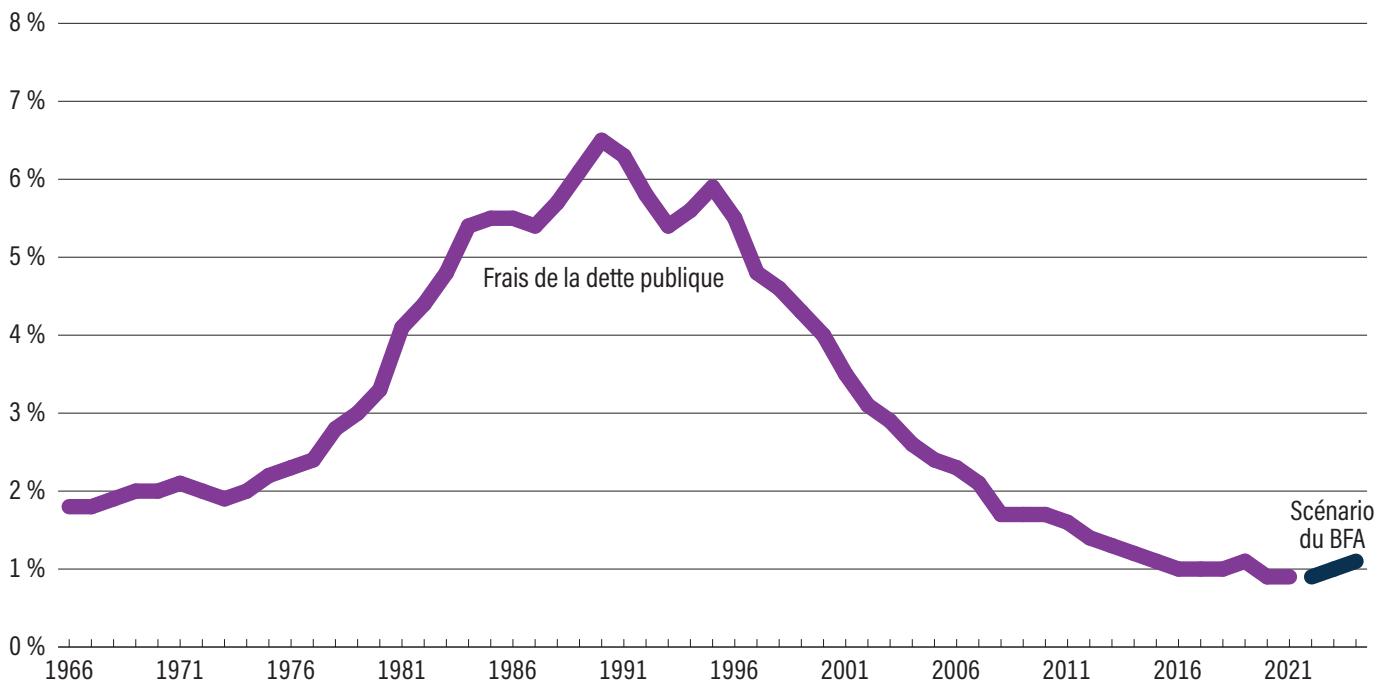
les ménages sont redevenus déficitaires, comme ils l'ont été pour pratiquement toutes les périodes depuis le milieu des années 1990.

Le secteur des entreprises est resté en position de surplus jusqu'au trimestre le plus récent. Au début de la pandémie, les déficits fédéraux, et dans une certaine mesure provinciaux, ont créé des surplus principalement pour les ménages. Au fur et à mesure de l'évolution de la pandémie, ces déficits gouvernementaux en sont venus à soutenir les surplus des entreprises—une tendance qui pourrait devenir inquiétante si le soutien aux entreprises se poursuit.

Comme les prix ont grimpé en flèche dans certaines régions grâce à un regain de croissance économique à l'été 2021, on a accordé beaucoup d'attention à la hausse de l'inflation. La Banque du Canada n'utilise pas l'indice global brut des prix à la consommation. Elle produit plutôt trois de ses propres mesures, reproduites à la figure 10.3. Officiellement, la Banque souhaite que ces mesures se situent dans une fourchette de 1 % à 3 %, le point médian étant de 2 %. Mais en pratique, la cible de 2 % n'est pas un point médian mais un plafond.

Pour tous les mois écoulés depuis janvier 2000, les mesures de la Banque n'ont été supérieures au point médian que de 21 % à 27 % du temps. Les trois autres quarts du temps, elles ont été inférieures au point

Figure 10.4 Coût du service de la dette fédérale
Coût du service de la dette fédérale par rapport au pourcentage du PIB



Source 2020 Tableaux de référence financiers, Budget 2020 et Budget 2021

médian de 2 %. Si le point médian était réellement un point médian, la probabilité d'être au-dessus ou au-dessous de ce point serait d'environ 50 %, et non pas de 27 % au maximum. Au cours du mois le plus récent, une seule des mesures, l'IPC-tronq, s'est située à l'extérieur de la fourchette souhaitée et elle n'est dans cette fourchette que depuis deux mois. Les deux autres mesures sont restées dans la fourchette souhaitée.

Bien que l'inflation soit présentement plus élevée que ce qu'auraient pu donner les augmentations habituelles et prévues, elle a surtout ramené l'IPC à sa tendance à long terme après plusieurs mois de déprime pandémique. De plus, l'inflation a augmenté dans des proportions similaires chez de nombreux alliés du Canada, car la plupart des hausses de prix persistantes sont attribuables à des problèmes dans la chaîne d'approvisionnement mondiale. Ni les dépenses gouvernementales ni les taux d'intérêt de la Banque du Canada ne peuvent être tenus responsables de l'inflation la plus récente.

En d'autres termes, le taux d'inflation reste effectivement dans la fourchette des 1 % à 3 % fixée par la Banque du Canada.

L'un des facteurs les plus importants des déficits records établis pendant la pandémie a été les taux d'intérêt très bas qui les ont financés.

Comme le montre la figure 10.4, le service de la dette fédérale par rapport au PIB est tombé à un niveau record de 0,9 % en 2020–2021 et 2021–2022. Jamais, depuis au moins les années 1960, le gouvernement fédéral n'a payé aussi peu (en fonction de la taille de l'économie) pour financer la dette nationale, et ces chiffres incluent tout le soutien lié à la pandémie. Malgré toute l'hystérie déficitaire du passé, la dette devient radicalement peu coûteuse à financer. Le gouvernement a fait en sorte d'assurer un soutien historique aux entreprises et aux particuliers tout en finançant la plupart des coûts de santé provinciaux et en payant moins d'intérêts qu'à n'importe quel autre moment des 60 dernières années (en fonction du PIB).

Le BFA, malgré d'importantes dépenses fédérales supplémentaires, ne change pas grand-chose à cette situation, comme le montre la figure 10.6.

Prévisions de référence

À l'instar des budgets fédéraux, le Budget fédéral alternatif inclut toutes les mesures des lois adoptées précédemment. Dans son scénario, le BFA comprend tous les éléments qui ont déjà été adoptés dans le budget 2021. Bien que les partis aux élections de l'automne 2021 aient proposé de nombreuses mesures, aucune n'a été adopté par le Parlement. De plus, comme le gouvernement n'est pas majoritaire, c'est encore moins évident de savoir quelles mesures seront effectivement mises en œuvre au cours de la prochaine session législative. Par conséquent, aucune des mesures proposées dans les plateformes électorale n'a été incluse dans l'établissement des coûts du BFA sauf si le contraire est explicitement indiqué. Le BFA se veut donc un plan pour le nouveau gouvernement fédéral qui a pour base ce qui s'est passé avant les élections.

Les prévisions de référence du BFA sont tirées du rapport produit par le Bureau du directeur parlementaire du budget en août 2021 en vue des élections²¹⁴. Compte tenu de l'évolution rapide de l'actualité économique, les estimations du budget fédéral d'avril 2021 sont déjà dépassées. Les prévisions du BFA utilisent comme base les prévisions du BDPB.

On s'attend à une forte croissance économique en 2022 et 2023, lorsque le frein de la pandémie sur la croissance économique sera levé. Toutefois, cette croissance ralentira à partir de 2024. Les déficits fédéraux pour 2022 devraient diminuer rapidement jusqu'en 2025 si aucune autre mesure n'est prise. Avec cette forte croissance, le ratio dette/PIB diminuera dans les années à venir.

Tableau 10.1 Prévisions de référence (BDPB)

Indicateurs macroéconomiques	2022	2023	2024	2025
PIB nominal (en millions de dollars)	2 501 000 \$	2 679 000 \$	2 783 000 \$	2 886 000 \$
Croissance du PIB réel	6,1 %	4,2 %	1,9 %	1,6 %
Inflation du PIB	6,9 %	2,7 %	2,0 %	2,1 %
Croissance du PIB nominal	13,4 %	7,1 %	3,9 %	3,7 %
Emploi				
Employés actifs (en milliers)	18 862	19 511	19 699	19 774
Taux d'emploi	60,2 %	61,6 %	61,6 %	61,2 %
Au chômage (en milliers)	1 551	1 201	1 124	1 129
Taux de chômage	7,6 %	5,8 %	5,4 %	5,4 %
Transactions budgétaires (en millions de dollars)				
	2021-22	2022-23	2023-24	2024-25
Revenus	367 200 \$	394 500 \$	415 300 \$	433 800 \$
Dépenses de programme	483 700 \$	413 700 \$	423 300 \$	426 200 \$
Service de la dette	21 700 \$	23 500 \$	27 500 \$	32 400 \$
Équilibre budgétaire (excédent/déficit)	-138 200 \$	-42 700 \$	-35 500 \$	-24 800 \$
Dette de clôture (déficit accumulé)	1 194 100 \$	1 236 800 \$	1 272 300 \$	1 297 100 \$
Indicateurs budgétaires en pourcentage du PIB				
Revenus/PIB	14,7 %	14,7 %	14,9 %	15,0 %
Dépenses de programme/PIB	19,3 %	15,4 %	15,2 %	14,8 %
Équilibre budgétaire/PIB	-5,5 %	-1,6 %	-1,3 %	-0,9 %
Dette/PIB	47,7 %	46,2 %	45,7 %	44,9 %

Source Bureau du directeur parlementaire du budget, Coût des mesures proposées pendant la campagne électorale de 2021 : prévision de référence, tableaux 1 et 2

Le tableau 10.2 présente l'impact global de tous les éléments chiffrés du BFA, tel que détaillé dans le tableau 10.3. Le BFA complet s'ajoute au scénario de base présenté au tableau 10.1. De façon générale, le BFA prévoit une augmentation substantielle des dépenses fédérales, jusqu'à 17,5 % du PIB dès la troisième année—un niveau que le Canada a déjà atteint dans les années 1970 et 1980. Cependant, de nouvelles mesures générant des revenus sont également mises en œuvre afin que ceux qui s'en sortent le mieux économiquement pendant la pandémie contribuent davantage aux programmes fédéraux. Le ratio des revenus fédéraux augmente pour atteindre presque 18 % du PIB, un niveau similaire à celui de la fin des années 1980 et du début des années 1990.

Tableau 10.2 Scénario du BFA

	2021-22	2022-23	2023-24	2024-25
PIB nominal (en millions de dollars)	2 501 000 \$	2 700 000 \$	2 844 000 \$	2 954 000 \$
Croissance du PIB nominal	13,4 %	8,0 %	5,3 %	3,9 %
Revenus (en millions de dollars)				
Prévisions de référence	367 200 \$	394 500 \$	415 300 \$	433 800 \$
Revenu net produit par les mesures du BFA		72 000 \$	69 900 \$	76 600 \$
Recettes fiscales supplémentaires attribuables au PIB plus élevé		4 200 \$	11 700 \$	15 700 \$
Total	367 200 \$	470 700 \$	496 900 \$	526 100 \$
Dépenses de programme (en millions de dollars)				
Prévisions de référence	483 700 \$	413 700 \$	423 300 \$	426 200 \$
Mesures de programme nettes du BFA		66 700 \$	78 200 \$	86 500 \$
Total	483 700 \$	480 400 \$	501 500 \$	512 700 \$
Service de la dette	21 700 \$	23 400 \$	27 300 \$	32 000 \$
Équilibre budgétaire (excédent/déficit)	-138 200 \$	-33 100 \$	-31 900 \$	-18 600 \$
Dette à la clôture (déficit accumulé)	1 194 100 \$	1 227 200 \$	1 259 100 \$	1 277 700 \$
Indicateurs budgétaires en pourcentage du PIB				
Revenus/PIB	14,7 %	17,4 %	17,5 %	17,8 %
Dépenses de programme/PIB	19,3 %	17,8 %	17,6 %	17,4 %
Équilibre budgétaire/PIB	-5,5 %	-1,2 %	-1,1 %	-0,6 %
Dette/PIB	47,7 %	45,5 %	44,3 %	43,3 %

Le BFA ne déplacerait pas le déficit fédéral vers un autre secteur. En revanche, les nombreuses années de faibles déficits fédéraux et de déficits élevés des ménages ont entraîné un déséquilibre de l'endettement au Canada, ce qui signifie maintenant que le secteur privé a un endettement beaucoup trop élevé pour lesquelles il paie un taux d'intérêt beaucoup plus élevé, ce qui menace la croissance économique future. C'est pourquoi le BFA maintient les déficits fédéraux afin de créer des surplus dans le secteur des ménages. Le coût de la dette fédérale est historiquement bas, car le service de la dette par rapport au PIB demeure égal ou inférieur à 1 % du PIB, ce qui ne s'est pas vu au Canada depuis au moins les années 1960.

Bien que le tableau 10.2 porte exclusivement sur les incidences financières de la BFA, ses incidences sur l'emploi sont également substantielles, avec la création de près de 700 000 emplois d'ici la troisième année. Ces emplois seraient spécifiquement liés aux mesures

du BFA dans leur ensemble et non pas à la reprise en général. Le chapitre *sur l'emploi et la création d'emplois* examine plus en détail ces incidences globales.

Les nouvelles dépenses du BFA ne sont pas concentrées dans un seul domaine, mais couvrent plusieurs domaines critiques de la reprise postpandémique.

Les nouveaux soutiens les plus importants du BFA sont destinés aux programmes provinciaux de santé par l'intermédiaire d'une augmentation substantielle des transferts aux provinces en matière de santé, de manière à couvrir 35 % de tous les coûts des soins de santé, comme le réclament les provinces. De plus, le BFA s'engage à verser 11 milliards de dollars par année pour mettre sur pied régime national d'assurance-médicaments, et 6 milliards de dollars sur trois ans pour instaurer des normes nationales de soins de longue durée.

Une partie importante du BFA est constitué par les nouveaux soutiens du revenu qui tiennent compte des enseignements tirées de la pandémie avec le programme de la PCU. Le BFA mettrait en place le Revenu de subsistance canadien de 5 000 \$ par année pour tous les adultes en âge de travailler et introduirait la Prestation d'invalidité du Canada de 11 000 \$ par année. Des améliorations majeures à l'assurance-emploi entreraient également en vigueur, comme l'instauration d'un seuil de 500 \$ par semaine pour les prestations et une contribution régulière du gouvernement fédéral à la caisse de l'assurance-emploi.

De nouveaux projets d'infrastructure majeurs viendraient également soutenir une nouvelle croissance économique. Ils seraient réalisés dans les communautés Autochtones, avec plus de 8 milliards de dollars distribués sur trois ans. Les municipalités se verrait accorder tout un point de pourcentage des revenus tirés de la TPS, ce qui représente 27 milliards de dollars sur trois ans. Le logement abordable serait un point central, avec plus de 13 milliards de dollars distribués au cours des trois prochaines années.

Le tableau 10.3 dresse une liste complète des programmes du BFA qui sont expliqués plus en détail dans ces pages. Toutes les mesures figurant dans ce tableau sont possibles sans contraintes économiques particulières. Les contraintes sont plutôt de nature purement politique, ce qui va dans le sens de la philosophie du BFA, à savoir qu'un budget se résume à des choix.

Tableau 10.3 Interventions proposées par le BFA (en millions de dollars)

Sécurité du revenu	2022-23	2023-24	2024-25
Pauvreté			
Créer le Revenu de subsistance canadien pour les 18 à 62 ans (net de l'annulation de l'ACT)	5 470	5 744	6 031
Maintenir l'ACT pour les parents pendant cinq ans	886	600	500
Créer la Prestation d'invalidité du Canada (net de l'annulation du crédit pour personnes handicapées)	909	4 000	6 600
Ramener à 63 ans l'âge d'admissibilité au SRG au lieu de bonifier la SV	1 646	2 323	2 474
Annuler la bonification de la SV pour les 75 ans et plus	-1 660	-2 343	-2 495
Améliorer l'aide sociale provinciale de 10 % par l'entremise du Transfert canadien en matière de programmes sociaux	2 040	2 040	2 040
Assurance-emploi			
Établir une condition d'admissibilité uniforme à l'AE de 360 heures ou 12 semaines (diminution par rapport aux 420 heures actuelles)	180	180	180
Établir un maximum permanent de 50 semaines pour les prestations régulières d'assurance-emploi	500	2 000	2 000
Lever la période d'attente d'une semaine pour les prestations	230	230	230
Donner une plus grande visibilité au programme Travail partagé de l'AE	100	100	100
Éliminer l'indemnité de cessation d'emploi de l'équation du droit aux prestations d'AE	100	100	100
Harmoniser le maximum de rémunération assurable de l'AE avec le nouveau plafond des gains du RPC	53	53	53
Conserver le minimum de 500 \$ par semaine pour les prestations d'AE	1 900	1 900	1 900
Rétablissement les prestations spéciales d'AE pour les travailleurs migrants qui cotisent	18	18	18
Établir le financement fédéral du système d'AE à 1 milliard \$ pour chaque point de pourcentage où le taux de chômage dépasse 4 %	2 500	2 200	2 000
Meilleur soutien des laissés pour compte			
Réduire à trois ans l'exigence de résidence de la SV	1 430	1 430	1 430
Rendre les enfants réfugiés admissibles à l'Allocation canadienne pour enfants	160	160	160
Permettre la distribution des prestations fédérales en dehors du système fiscal	100	100	100
Renoncer au remboursement de la PCU pour les personnes vivant dans la pauvreté	822	0	0
Introduire une exonération additionnelle de 3 500 \$ du revenu tiré du RPC pour empêcher la récupération du SRG	50	75	100
Infrastructure sociale			
Soins de longue durée			
Créer la Commission nationale sur l'économie des soins	5	5	0
Augmenter le financement des SLD et des soins communautaires à 2 % du PIB	337	663	1 000
Établir et mettre en vigueur des normes nationales qui garantissent que les soins aux personnes âgées sont universels, publics, complets, accessibles et transférables	1 175	2 350	2 421
Établir une stratégie en matière de ressources humaines en soins de longue durée	500	0	0
Services de garde d'enfants			
Système national de garde d'enfants à 10 \$ par jour	4 906	6 208	7 237
Fonds déjà dans le cadre fiscal	-4 906	-6 208	-7 237

Violence fondée sur le sexe

Élargir l'accès au congé pour cause de violence familiale à un minimum de 10 jours payés et de 10 jours sans solde dans les secteurs sous compétence fédérale	20	20	20
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----	----	----

Femmes Autochtones

Accélérer et soutenir le processus permettant aux femmes Autochtones admissibles d'inscrire leurs enfants en vertu de la <i>Loi sur les Indiens</i>	71	407	407
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----	-----	-----

Éducation postsecondaire

Établir un transfert spécial pour l'éducation postsecondaire, distinct du Transfert canadien en matière de programmes sociaux	3 000	3 090	3 183
Créer un secrétariat fédéral de l'éducation postsecondaire au sein du gouvernement fédéral	4	4	4
Financer adéquatement la recherche réalisée à l'initiative de chercheurs au Canada	185	185	185
Augmenter le soutien à la collecte de données essentielles sur le secteur postsecondaire par le biais d'une nouvelle initiative de Statistique Canada (5 millions de dollars par année)	5	5	5
Annuler le Programme canadien pour d'épargne-études et le Bon d'études canadien	-1 386	-1 436	-1 486
Éliminer le crédit d'impôt fédéral pour frais de scolarité	-1 310	-1 469	-1 649
Éliminer le crédit d'impôt pour les intérêts sur les prêts étudiants	-34	-40	-41
Éliminer le crédit canadien pour la formation	-210	-230	-815
Éliminer de façon permanente l'intérêt sur les prêts étudiants fédéraux	0	550	578
Rendre permanent le doublement de la Bourse canadienne pour étudiants	0	1 872	1 872
Créer 1 250 nouvelles bourses d'études supérieures du Canada	25	25	25
Augmenter le financement de l'éducation postsecondaire autochtone	575	650	650
Mieux réglementer le recrutement des étudiants internationaux	20	20	20

Arts et culture

Créer une nouvelle enquête pour produire des données désagrégées communautaires afin de répondre aux besoins des parties prenantes du secteur culturel	10	10	10
Doubler le budget des fonds stratégiques du Conseil des arts du Canada pour soutenir les créateurs de contenu en ligne	85	85	85

Organismes sans but lucratif et de bienfaisance

Créer un fonds de stabilisation sectoriel de 3 milliards de dollars afin de soutenir les coûts opérationnels directs et les investissements nécessaires pour adapter et moderniser la prestation des programmes	1 500	1 500	0
Augmenter le Fonds de développement des capacités communautaires 2SLGBTQQIA+	25	25	25
Prolonger le Fonds pour l'accessibilité (50 millions de dollars par année) au-delà de 2022–2023	0	50	50
Créer un point de contact au sein du gouvernement en établissant immédiatement un secrétariat au sein d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada	4	4	4
Financer le rétablissement de l'Enquête nationale auprès des organismes sans but lucratif et bénévoles	6	2	2
Faire préparer par Statistique Canada des mises à jour annuelles du Compte satellite des institutions sans but lucratif et du bénévolat	1	1	1

	2022-23	2023-24	2024-25
Équité en santé			
<i>Soins de santé</i>			
Cadre de gouvernance dans lequel les décisions politiques sont prises en fonction de l'incidence sur la qualité de vie des gens et sur la santé et la durabilité de la planète	2,7	2,7	2,7
Enquête nationale sur la COVID-19 et l'équité en santé	3	3	0
Créer la Prestation de maladie du Canada couvrant 10 jours de maladie payés par année pour tous les travailleurs	750	750	750
Développer des normes nationales en matière de soins virtuels	33	33	33
Réponse nationale à la crise des opioïdes et des surdoses	255	255	5
Initiative nationale coordonnée de lutte contre la stigmatisation et la discrimination dans tous les aspects du système de santé	45	30	0
Augmentation substantielle des transferts aux provinces en matière de santé, de manière à couvrir 35 % de tous les coûts des soins de santé	6 812	13 625	20 437
Investir dans des centres de santé communautaire	500	500	500
Embaucher 1 000 agents de liaison en prescription sociale	100	100	100
Élaboration d'une loi canadienne sur la santé publique	5	0	0
Renouveler le supplément salarial pour les travailleurs essentiels	3 000	3 000	3 000
Créer une agence fédérale pour la santé-sécurité au travail du personnel de la santé	10	30	50
Réaliser une évaluation économique et sociale des programmes publics de soins dentaires canadiens et internationaux	10	0	0
Mettre en œuvre un régime national d'assurance-médicaments	10 203	10 582	10 978
Accélérer l'élaboration du cadre décisionnel concernant les médicaments essentiels	0	10	10
Financer une stratégie nationale en santé mentale	250	625	625
Créer une plateforme d'infrastructure de données sur l'équité en santé	20	20	0
Développer le contenu sur les déterminants sociaux de la santé	1	0	0
Inclusion et bien-être	2022-23	2023-24	2024-25
Maintenir le financement du Secrétariat fédéral de lutte contre le racisme	13	13	13
Augmenter de 50 % le financement de la Commission canadienne des droits de la personne pour lutter contre le racisme	17	17,25	17,77
Mandater le gouvernement fédéral et les provinces d'entreprendre un examen socioéconomique intersectionnel de toutes les mesures d'urgence fédérales liées à la COVID-19	1	0	0
Retirer à la GRC le financement restant pour les mesures antiracisme	-15	-18	-15
Examen indépendant du racisme systémique au sein de la GRC	15	18	15
Soutenir les organisations communautaires qui luttent contre le racisme asiatique au niveau local	11	11	11
<i>Immigration, réfugiés et citoyenneté</i>			
Éliminer tous les frais de citoyenneté	75	100	100
Fournir l'accès aux services d'établissement et d'intégration à tous, quel que soit le statut d'immigration	5	5	5
Bien-être des Premières Nations	2022-23	2023-24	2024-25
<i>Investissements pour combler le manque d'infrastructures dans toutes les catégories d'actifs des communautés des Premières Nations</i>			
Assurer le développement, la maintenance et l'exploitation d'une infrastructure à large bande fiable pour les Premières Nations	500	500	500
Faire en sorte que les Premières Nations soient des chefs de file de la reprise économique verte du Canada	2 300	2 300	2 300
Soutenir l'amélioration de la gouvernance financière, administrative et politique des Premières Nations	3 500	3 500	3 500

Reformer Nutrition North Canada	19	20	22
Doubler le financement des infrastructures alimentaires locales pour appuyer les groupes Autochtones	12	12	12
Fonds pour les modes d'alimentation Autochtones (cuisines communautaires, programmes de jardinage, serres, etc.)	10	10	0
Soutien aux épiceries coopératives sans but lucratif dirigées par des Autochtones	5	5	5
Création d'emploi et travail décent	2022-23	2023-24	2024-25
Créer une commission sur les bas salaires	2,5	2,5	0
Rendre permanent le Groupe de travail permanent sur les femmes et l'économie	5	5	5
Éliminer l'Allocation canadienne pour la formation	-210	-230	-250
Créer le Fonds pour le développement des compétences et les possibilités d'emploi (FDCPE)	1 400	1 400	1 400
Créer une garantie d'emploi pour les jeunes	3 000	3 000	3 000
Infrastructure physique	2022-23	2023-24	2024-25
<i>Protection de l'environnement</i>			
Gestion des zones terrestres et marines protégées, science du climat et de la biodiversité	1 500	1 500	1 500
Augmentation des engagements financiers du Canada en matière de climat	1 600	1 600	1 600
<i>Transition équitable et stratégie industrielle</i>			
Création de la Commission permanente pour une transition équitable	5	5	5
Création de la prestation de transition équitable afin de soutenir les travailleurs des communautés qui assurent leur subsistance avec les combustibles fossiles dans leur transition vers des industries plus écologiques	100	100	100
<i>Infrastructure communautaire</i>			
Financement stable à long terme des infrastructures (valeur 1 % de la TPS)	8 720	9 040	9 340
<i>Logement abordable et itinérance</i>			
Fonds national de co-investissement pour le logement afin de construire 100 000 logements de plus sur 10 ans, pour un total de 350 000 nouveaux logements créés par la SNL et le BFA	3 100	3 500	3 500
Nouveaux logements supervisés permanents à loyer abordable	1 000	1 000	1 000
Fonds d'acquisition de terres et d'actifs existants	340	340	340
Annulation de l'incitatif fiscal aux acheteurs d'une première maison	-29	-30	-31
Soutien aux locataires résidentiels	214	0	0
<i>Agriculture et aliments</i>			
Encourager la sélection végétale publique	20	20	20
Créer l'Administration canadienne pour la résilience des exploitations agricoles	10	30	50
Financer l'embauche, la formation et le déploiement de plus de 1 000 fonctionnaires agronomes indépendants	70	70	70
Le Canada dans le monde	2022-23	2023-24	2024-25
<i>Développement international et politique étrangère</i>			
Élaborer une politique étrangère conforme aux principes féministes	2	2,5	2,5
Annuler le contrat des F-35 et les contrats de missiles	-3 066	-3 066	-3 066
Diminuer les dépenses militaires	-3 300	-2 200	-2 200
Augmenter l'aide internationale du Canada	3 300	2 200	2 200
Investir dans l'économie des soins et les services respectueux des genres	50	50	0

Gouvernance du commerce et de l'investissement

Orienter le système commercial multilatéral vers une prospérité partagée pour tous	1,5	0,5	0,5
Négocier des accords commerciaux conformes à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples Autochtones (DNUDPA)	7	6	5
Améliorer la capacité des Premières Nations à participer aux délégations canadiennes de commerce international et aux négociations commerciales	12	12	12
Créer un programme fédéral d'aide à l'ajustement commercial	80	80	80
Créer un comité consultatif permanent de la société civile	7	6	5
Créer le Bureau du commissaire à la protection des droits de la personne dans les entreprises	10	10	10
Réorienter le Comité consultatif sur la compétitivité réglementaire vers la lutte contre le changement climatique	1	1	0

Un système fiscal plus équitable	2022-23	2023-24	2024-25
<i>Imposition</i>			
Imposer la richesse	-19 800	-19 800	-19 800
Imposer les superprofits en temps de pandémie – 15 % pour les sociétés ayant enregistré des bénéfices supérieurs à la normale	-8 000	0	0
Récupérer la subvention salariale touchée par les sociétés ayant enregistré des bénéfices élevés	-50	0	0
Augmenter le taux d'imposition des sociétés de 15 % à 20 %	-7 870	-8 177	-8 479
Augmenter le taux d'imposition des petites entreprises de 9 % à 12 %	-2 271	-2 360	-2 447
Créer un impôt minimum de 15 % sur le revenu comptable des grandes sociétés	-1 000	-1 000	-1 000
Introduire la déclaration de revenus automatique	100	0	0
Imposer le capital des grandes sociétés	-1 000	-1 000	-1 000
Augmenter le taux d'inclusion des gains en capital des particuliers et des entreprises	-10 788	-16 181	-22 229
Introduire une taxe sur les activités financières	-10 000	-10 200	-10 404
Plafonner à 1 million de dollars de la déduction pour dépense salariale des sociétés	-500	-500	-500
Plafonner le CELI à 70 000 \$ à vie	-130	-150	-170
Réformer le crédit d'impôt pour dividendes	-1 000	-1 000	-1 000
Sévir contre les stratagèmes d'évasion fiscale largement utilisés	-2 500	-2 500	-2 500
Investir dans l'Agence du revenu du Canada afin de soutenir le travail d'enquête, d'exécution de la loi et de poursuite dans les dossiers d'évasion fiscale	850	850	850
Augmenter les revenus en enquêtant davantage	-3 400	-3 400	-3 400
Éliminer les exemptions fiscales liées aux FPI	-120	-120	-120
Éliminer les subventions aux combustibles fossiles	-300	-300	-300
Appliquer la taxe carbone aux grands émetteurs et introduire une taxe carbone à la frontière	-3 000	-3 000	-3 000
Total des changements aux dépenses du BFA	66 673	78 209	86 503
Total des changements aux revenus du BFA	-71 968	-69 948	-76 630

Notes

- 1 Les opinions et politiques présentées dans le Budget fédéral alternatif ne reflètent pas nécessairement celles des auteurs ou de leurs organisations.
- 2 Canada 2030 Agenda. Discussion avec le ministre Hussen et les bénéficiaires du programme ODD à propos de la stratégie Aller de l'avant ensemble, 19 mars 2021. Consulté sur <https://www.facebook.com/Can2030Agenda/videos/1880806935410892>.
- 3 L'âge limite pour le RSC serait de 62 ans au lieu de 64 ans, car le BFA ramène l'âge d'admissibilité au SRG de 65 à 63 ans.
- 4 Migrant Rights Network (2021, 9 avril). *Underinsured: Ending the Exclusion of Migrants from EI*. Mémoire du Migrant Rights Network au Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées (HUMA). Consulté sur <https://migrantworkersalliance.org/wp-content/uploads/2021/04/MRN-Submissions-to-HUMA-on-EI.pdf>.
- 5 TUAC Canada et Alliance des travailleurs agricole (2014, mars). *La grande escroquerie canadienne : Argument économique en faveur du rétablissement complet des prestations spéciales d'assurance-emploi pour les travailleurs participant au PTAS*. Consulté sur <http://www.tuac.ca/templates/ufcwcanada/images/directions14/march/1420/The-Great-Canadian-Rip-Off-An-Economic-Case-for-Restoring-Full-EI-Special-Benefits-Access-to-SAWP-Workers-FR.pdf>.
- 6 Courchene, Thomas et Allan, John (2009, 1^{er} septembre). « A short history of EI, and a look at the road ahead », *Options politiques*. Consulté sur <https://policyoptions.irpp.org/fr/magazines/employment-insurance/a-short-history-of-ei-and-a-look-at-the-road-ahead/>.
- 7 Parlement du Canada, Chambre des communes (2009). *Projet de loi C-428 : Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse (exigence de résidence)*. Consulté sur <https://parl.ca/DocumentViewer/fr/40-3/projet-loi/C-428/premiere-lecture>.
- 8 Kevin Milligan et Tammy Schirle (2016, juillet). *The Pressing Question: Does CPP Expansion Help Low Earners?* CD Howe Institute. Consulté sur https://www.cdhowe.org/sites/default/files/attachments/research_papers/mixed/e-brief_241_0.pdf.
- 9 Foundational Economy Collective (2020). 2020 Manifesto for the Foundational Economy.
- 10 Moira Donegan (2021, 14 avril). « How domestic labor became infrastructure », *The Atlantic* (traduction libre).
- 11 Nathan M. Stall, Aaron Jones, Kevin A. Brown et coll. (2020). « Risque d'éclosions de COVID-19 et de décès de résidents dans les foyers de soins de longue durée à but lucratif ». *JAMC*.
- 12 Katherine Scott (2021). Women, work and COVID: Priorities for supporting women and the economy. Centre canadien de politiques alternatives.
- 13 David Lasby (2021). « Les effets persistants de la pandémie de COVID-19 ». *Enquête sectorielle*, Imagine Canada.
- 14 Anna Coote et Edward Percy (2020). *The Case for Universal Services*, Polity Press.
- 15 Ian Gough (2021). Move the debate from Universal Basic Income to Universal Basic Services. Laboratoire des politiques inclusives de l'UNESCO (traduction libre).
- 16 Gerlinde Verbist et coll. (2012). « The Impact of Publicly Provided Services on the Distribution of Resources: Review of New Results and Methods ». *Documents de travail de l'OCDE sur les questions sociales, l'emploi et les migrations*, n° 130.
- 17 Jim Stanford (2020). Le rôle des services éducatifs et de garde à l'enfance dans la relance de l'économie canadienne après la COVID-19. Centre for Future Work.
- 18 Anna Coote, Pritika Kasliwal et Andrew Percy (2019). *Universal Basic Services: A literature review*. Institute for Global Prosperity, p. 8 (traduction libre).
- 19 Jerome De Henau et Susan Himmelweit (2020). « A care-led recovery from COVID-19: Investing in high quality care to stimulate and rebalance the economy ». *Feminist Economics*. DOI: 10.1080/13545701.2020.1845390, p. 2 (traduction libre).

- 20** Institut national sur le vieillissement (2019). Enabling the future provision of long-term care in Canada.
- 21** Heather Gilmour (2018). « Le recours aux soins à domicile structurés au Canada ». *Rapports sur la santé*, vol. 29, n° 9, Statistique Canada, n° 82-003-X au catalogue.
- 22** Institut national sur le vieillissement (2019).
- 23** Sheila Block et Simran Dhunna (2019). What does it cost to care? Improving wages and staffing levels in Ontario's long-term care facilities. Centre canadien de politiques alternatives, bureau de l'Ontario.
- 24** Katherine Scott (2020, 6 décembre). « December 6th: A day to honour lives lost and to fight for a comprehensive national action plan against gender-based violence » *Behind the Numbers*.
- 25** Mariam Shanouda et Jessica De Marinis (2020). « Le protocole de triage de l'Ontario : il faut procéder avec prudence ». *Options politiques*, IRPP.
- 26** Enquête nationale sur les femmes et les filles Autochtones disparues et assassinées (2019). Réclamer notre pouvoir et notre place : rapport final.
- 27** Ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables de la condition féminine (2021). Déclaration commune pour un Canada sans violence fondée sur le sexe.
- 28** A. Dale, K. Maki et R. Nitia (2021). Expert Engagement to Address and Prevent Gender-Based Violence Final Report. Hébergement Femmes Canada.
- 29** Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU), Fédération canadienne des étudiantes et étudiants (FCÉÉ), Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), Alliance de la Fonction publique du Canada (AFPC) et Syndicat national des employées et employés généraux du secteur public (SNEGSP) (2020). L'éducation pour toutes et tous.
- 30** OCDE, *Regards sur l'éducation 2020 : Les indicateurs de l'OCDE*. Tableau C3.1.
- 31** ACPPU (2018). De l'ombre à la lumière : les expériences du personnel académique contractuel.
- 32** L'éducation pour toutes et tous, p. 17.
- 33** Bureau du directeur parlementaire du budget (2016), Dépenses fédérales pour l'éducation postsecondaire.
- 34** Emploi et Développement social Canada (2015), Rapport d'évaluation sommative sur le Programme canadien pour l'épargne-études.
- 35** Jordan Press (2017, 2 décembre). « Very few canadians are using low-income benefits. Now, Liberals are going to spend millions to reverse that ». *The National Post*.
- 36** Compte satellite de la culture, Indicateurs nationaux de la culture, 2019.
- 37** Hill Strategies Recherche (2020, 18 mars). *Tendances démographiques de la participation aux arts au Canada en 2016*.
- 38** Business for the Arts, *Culture Track*, 2018.
- 39** Groupe de recherche sur la culture d'Ottawa (GRCO) (2021). « Participation à la population active culturelle et revenu des travailleurs culturels racisés », *Faits saillants sur la population*.
- 40** Groupe de recherche sur la culture d'Ottawa (GRCO) (2021). « Participation à la population active culturelle et revenu des travailleurs culturels Autochtones ». *Faits saillants sur la population*.
- 41** Racial Equity Media Collective (REMC), mémoire sur le projet de loi C-10, 2021, p. 5 (traduction libre).
- 42** Compte satellite de la culture, Indicateurs nationaux de la culture, 2019–2020.
- 43** Comité sénatorial spécial sur le secteur de la bienfaisance (2018). Catalyseur du changement : une feuille de route pour un secteur de la bienfaisance plus robuste.
- 44** Statistique Canada (2019, 5 mars). « Institutions sans but lucratif et bénévolat : contribution économique, 2007 à 2017 ». *Le quotidien*.
- 45** Commission des déterminants sociaux de la santé de l'Organisation mondiale de la santé (2008). *Combler le fossé en une génération : instaurer l'équité en santé en agissant sur les déterminants sociaux de la santé*. Consulté sur <https://www.who.int/publications/i/item/WHO-IER-CSDH-08.1>.
- 46** McLaren, Lindsay et Hennessy, Trish (2020). « A Broader Vision of Public Health ». *The Monitor* (Centre canadien de politiques alternatives), 31 décembre. Consulté sur <https://www.policyalternatives.ca/publications/monitor/broader-vision-public-health>.
- 47** Raphael, Dennis; Bryant, Toba; Mikkonen, Juha; et Raphael, Alexander (2021). *Déterminants sociaux de la santé : les réalités canadiennes* (2^e édition). Consulté sur https://www.thecanadianfacts.org/Les_realites_canadiennes-2021.pdf.
- 48** Centre de collaboration nationale des déterminants de la santé (2013). *L'équité en santé : parlons-en*. Consulté sur https://nccdh.ca/images/uploads/comments/Lequite_en_sante_Parlons-en_2013.pdf.

- 49** Organisation panaméricaine de la santé (2019). « Sociétés justes : équité en santé et vie digne. Rapport de la Commission de l'Organisation panaméricaine de la santé sur l'équité et les inégalités en santé dans les Amériques ». Consulté sur <https://iris.paho.org/handle/10665.2/51614>. Raphael, Dennis (éd.) (2016). *Social Determinants of Health: Canadian Perspectives* (3^e édition). Canadian Scholars. Consulté sur <https://www.canadianscholars.ca/books/social-determinants-of-health-3rd-edition>.
- 50** Agence de la santé publique du Canada (2019). *Lutte contre la stigmatisation : vers un système de santé plus inclusif—Rapport de l'administratrice en chef de la santé publique sur l'état de la santé publique au Canada 2019*. Consulté sur <https://www.canada.ca/content/dam/phac-aspc/documents/corporate/publications/chief-public-health-officer-reports-state-public-health-canada/addressing-stigma-what-we-heard/stigma-fre.pdf>.
- 51** Dunlop, Marilyn E. (2015, 4 mars, dernière édition). « Politique sur la santé ». *L'encyclopédie canadienne*. Consulté sur <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/politique-sur-la-sante>.
- 52** Bureau du premier ministre (2021, 15 janvier). *Lettre de mandat supplémentaire de la ministre de la Santé*. Consulté sur <https://pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat/2021/01/15/lettre-de-mandat-supplementaire-de-la-ministre-de-la-sante>.
- 53** Klein, Seth (2020). *A Good War: Mobilizing Canada for the Climate Emergency*. ECW Press. Consulté sur <https://www.sethklein.ca/book>.
- 54** Gouvernement du Canada (2019, 19 avril). *Mesurer ce qui importe : Vers une stratégie sur la qualité de vie pour le Canada*. Ministère des Finances Canada. Consulté sur <https://www.canada.ca/en/department-finance/services/publications/measuring-what-matters-toward-quality-life-strategy-canada.html>; McLaren, Lindsay (2021, 14 mai). *A quality of life strategy for Canada could be life changing*. Blogue Think Upstream. Consulté sur <https://www.thinkupstream.ca/post/a-quality-of-life-strategy-for-canada-could-be-life-changing>.
- 55** McLaren, Lindsay et Hennessy, Trish (2020). « A Broader Vision of Public Health ». *The Monitor* (Centre canadien de politiques alternatives), 31 décembre. Consulté sur <https://www.policyalternatives.ca/publications/monitor/broader-vision-public-health>.
- 56** Association canadienne de santé publique (2015, mai). *Les changements globaux et la santé publique : Qu'en est-il des déterminants écologiques de la santé?* Consulté sur https://www.cpha.ca/sites/default/files/assets/policy/edh-discussion_f.pdf.
- 57** Snyder, Jo; Cheff, Rebecca; et Roche, Brenda (2016, décembre). *Perceptions of the Social Determinants of Health across Canada: An Examination of the Literature*. Wellesley Institute. Consulté sur <https://www.wellesleyinstitute.com/publications/perceptions-of-the-social-determinants-of-health-across-canada/>.
- 58** Raphael, Dennis; Bryant, Toba; Mikkonen, Juha; et Raphael, Alexander (2021). *Déterminants sociaux de la santé : les réalités canadiennes* (2^e édition). Consulté sur https://www.thecanadianfacts.org/Les_realites_canadiennes-2021.pdf.
- 59** Commission des déterminants sociaux de la santé de l'Organisation mondiale de la santé (2008). *Combler le fossé en une génération : instaurer l'équité en agissant sur les déterminants sociaux de la santé*. Consulté sur <https://www.who.int/publications/i/item/WHO-IER-CSDH-08.1>.
- 60** Possamai, Mario (2020). *Vivre dans la crainte*. Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et infirmiers. Consulté sur https://static1.squarespace.com/static/5f6cf5f31b4f4b396a560f8c/t/5f8f3f4dcda3f190aea0ed8/1603223402539/a_time_of_fear_possamai_exec_fr.pdf.
- 61** Rucchetto, Anne; Sultana, Anjum; Januwalla, Alia; Hagos, Eden; et Gordon, Dara (2020, 7 mai). « Trump's Funding Cuts to WHO Sets a Dangerous Precedent ». *healthydebate*. Consulté sur <https://healthydebate.ca/2020/05/topic/trumps-funding-cut-to-who/>.
- 62** Musée canadien de l'histoire (2010, 21 avril, dernière mise à jour). *La lutte pour l'assurance-maladie : L'histoire des soins de santé au Canada, 1914–2007*. Consulté sur <https://www.museedelhistoire.ca/cmc/exhibitions/hist/medicare/medic01f.html>.
- 63** Gouvernement du Canada (2021, 19 avril). « Annexe 4—Énoncé sur l'égalité des genres, la diversité et la qualité de vie ». *Budget 2021*. Consulté sur <https://www.budget.gc.ca/2021/report-rapport/anx4-fr.html>.
- 64** Podlasly, Mark; Von Der Porten, Suzanne; Kelly, Dara; et Lindley-Peart, Max (2020, novembre). *Centering First Nations Concepts of Wellbeing: Toward a GDP-Alternative Index in British Columbia*. Assemblée des Premières Nations de la Colombie-Britannique. Consulté sur <https://www.bcafn.ca/sites/default/files/docs/reports-presentations/BC%20AFN%20FINAL%20PRINT%202020-11-23.pdf>.
- 65** Gouvernement de Nouvelle-Zélande (2019) *The Wellbeing Budget 2019*. Conseil du Trésor, 30 mai. Consulté sur The Wellbeing Budget 2019; Gouvernement du Pays de Galles (2021). *The Future Generations Commissioner for Wales*. Consulté sur <https://www.futuregenerations.wales>.

- 66** Dutton, Daniel J; Forest, Pierre-Gerlier; Kneebone, Ronald D; et Zwicker, Jennifer D (2018, 22 janvier). « Effect of provincial spending on social services and health care on health outcomes in Canada: an observational longitudinal study ». *JAMC*. Consulté sur <https://www.cmaj.ca/content/190/3/E66>.
- 67** Commission des déterminants sociaux de la santé de l'Organisation mondiale de la santé (2008). *Combler le fossé en une génération : instaurer l'équité en agissant sur les déterminants sociaux de la santé*. Consulté sur <https://www.who.int/publications/item/WHO-IER-CSDH-08.1>, p. 3.
- 68** Raphael, Dennis; Bryant, Toba; Mikkonen, Juha; et Raphael, Alexander (2021). *Déterminants sociaux de la santé : les réalités canadiennes* (2^e édition). Consulté sur https://www.thecanadianfacts.org/Les_realites_canadiennes-2021.pdf.
- 69** Page Web du programme PISA : <https://www.oecd.org/pisa-fr/>.
- 70** Raphael, Dennis; Bryant, Toba; Mikkonen, Juha; et Raphael, Alexander (2021). *Déterminants sociaux de la santé : les réalités canadiennes* (2^e édition). Consulté sur https://www.thecanadianfacts.org/Les_realites_canadiennes-2021.pdf.
- 71** Centre canadien de politiques alternatives (2020, hiver-printemps). *Our Schools, OurSelves*. Consulté sur <https://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/OSOS%20Winter%202020.pdf>.
- 72** Raphael, Dennis; Bryant, Toba; Mikkonen, Juha; et Raphael, Alexander (2021). *Déterminants sociaux de la santé : les réalités canadiennes* (2^e édition). Consulté sur https://www.thecanadianfacts.org/Les_realites_canadiennes-2021.pdf.
- 73** Raphael, Dennis; Bryant, Toba; Mikkonen, Juha; et Raphael, Alexander (2021). *Déterminants sociaux de la santé : les réalités canadiennes* (2^e édition). Consulté sur https://www.thecanadianfacts.org/Les_realites_canadiennes-2021.pdf.
- 74** Now Staff (2019, 16 décembre). « The Case for Free Public Transit in Toronto ». *Now*. Consulté sur <https://nowtoronto.com/news/free-public-transit-toronto-john-tory>.
- 75** Statistique Canada (2017, 29 novembre). « Déplacement domicile-travail : faits saillants du recensement de 2016 ». *Le Quotidien*. Consulté sur <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/171129/dq171129c-fra.htm>.
- 76** Raphael, Dennis; Bryant, Toba; Mikkonen, Juha; et Raphael, Alexander (2021). *Déterminants sociaux de la santé : les réalités canadiennes* (2^e édition). Consulté sur https://www.thecanadianfacts.org/Les_realites_canadiennes-2021.pdf.
- 77** Dsani, Naheed. Gazouillis sur Twitter @NaheedD. Statistiques tirées de l'Observatoire canadien sur l'itinérance, <https://www.homelesshub.ca/costofhomelessness>.
- 78** Gouvernement du Canada (1985, 28 juin). *Loi nationale sur l'habitation* (en vigueur en 2021). Consulté sur <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/n-11/>.
- 79** Gouvernement du Canada (2021, 19 mars). *Fonds pour la large bande : Comblor le fossé numérique au Canada*. Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC). Consulté sur <https://crtc.gc.ca/fra/internet/internet.htm>.
- 80** Gouvernement du Canada (2019) *Rapport de surveillance des communications 2019*. Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC). Consulté sur <https://crtc.gc.ca/pubs/cmr2019-fr.pdf>.
- 81** National Digital Inclusion Alliance (sans date). *Definitions*. Consulté sur <https://www.digitalinclusion.org/definitions/> (traduction libre).
- 82** Ahmed, Nasma et Harper-Merrett, Toby (2020, 13 novembre). *The 'Digital Divide' is about equity, not infrastructure. First Policy Response*. Consulté sur <https://policyresponse.ca/the-digital-divide-is-about-equity-not-infrastructure/>.
- 83** Association canadienne de santé publique (2015, mai). *Les changements globaux et la santé publique : Qu'en est-il des déterminants écologiques de la santé?* Consulté sur https://www.cpha.ca/sites/default/files/assets/policy/edh-discussion_f.pdf.
- 84** Hennessy, Trish (2011, 22 février). *Une catastrophe se dessine : L'érosion silencieuse du système de réglementation du Canada*. Centre canadien de politiques alternatives. Consulté sur <https://www.policyalternatives.ca/publications/reports/une-catastrophe-se-dessine>.
- 85** MacDonald, Elaine (2020, 18 septembre). *Environmental racism in Canada: What is it, what are the impacts, and what can we do about it?* Ecojustice. Consulté sur <https://ecojustice.ca/environmental-racism-in-canada/>.
- 86** Buse, Chris et Patrick, Rebecca (2020). « Climate change glossary for public health practice: from vulnerability to climate justice ». *Journal of Epidemiology and Community Health*, vol. 74, n° 10, pp. 867-871.
- 87** Wikipedia. *Medicare (Canada)*. Consulté sur [https://en.wikipedia.org/wiki/Medicare_\(Canada\)](https://en.wikipedia.org/wiki/Medicare_(Canada)).

- 88** Lux, Maureen (2018, 31 janvier, dernière mise à jour). « Hôpitaux indiens au Canada ». *L'encyclopédie canadienne*. Consulté sur <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/indian-hospitals-in-canada>.
- 89** Nous utilisons intentionnellement le terme « résidents du Canada » plutôt que « Canadiens » afin d'inclure davantage les résidents permanents, les demandeurs d'asile, les personnes ayant un statut d'immigration précaire, ainsi que les Inuits, les Métis et les membres des Premières Nations qui ne s'identifient pas nécessairement comme des Canadiens.
- 90** Gouvernement du Canada (2021, 19 avril). *Budget 2021 : Une relance axée sur les emplois, la croissance et la résilience*. Consulté sur <https://www.budget.gc.ca/2021/home-accueil-fr.html>.
- 91** Inforoute Santé Canada (2021, 21 juillet). *Expériences des soins de santé durant la COVID-19 déclarées par des Canadiens*. Consulté sur <https://www.infoway-inforoute.ca/fr/component/edocman/ressources/rapports/evaluation-des-avantages/3836-experiences-des-soins-de-sante-durant-la-covid-19-declarees-par-des-canadiens?Itemid=107>.
- 92** Koch, Katarina (2020, juin). *The digital divide and the lack of broadband access during COVID-19*. École de politique publique, Université de Calgary. Consulté sur <https://www.policyschool.ca/wp-content/uploads/2020/06/Infrastructure-Trends-Digital-Divide.pdf>.
- 93** Crawford, Allison et Serhal, Eva (2020). « Digital health equity and COVID-19: The innovation curve cannot reinforce the social determinants of health », *Journal of Medical Internet Research*, vol. 22(6). Resta, Paul; Laferrière, Thérèse; McLaughlin, Robert; et Kouraogo, Assetou (2018). « Issues and challenges related to digital equity: an overview », dans J. Voigt et coll. (éd.), *Second Handbook of Information Technology in Primary and Secondary Education*. Springer International Handbooks of Education. Consulté sur https://crites.ulaval.ca/sites/default/files/full-text/resta2018_referenceworkentry_issuesandchallengesrelatedtodi.pdf. Graham, Garth N.; Ostrowsky, Mary Lynn; et Sabina, Alyse B. (2016). « Population health-based approaches to utilizing digital technology: a strategy for equity ». *Journal of Public Health Policy*, vol. 37, pp. 154–166.
- 94** Groupe de travail sur les soins virtuels (2020). *Soins virtuels : Recommandations pour la création d'un cadre pancanadien—rapport du Groupe de travail sur les soins virtuels*. Association médicale canadienne, Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, Collège des médecins de famille du Canada. Consulté sur <https://policybase.cma.ca/fr/permalink/politique14440>.
- 95** Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances (sans date). Page Web sur les opioïdes. Consultée sur <https://www.ccsa.ca/fr/opioides>.
- 96** Mario Possamai a été conseiller principal du juge Archie Campbell, qui a dirigé la Commission sur le SRAS en Ontario en 2003, d'après un rapport de la FCSII.
- 97** Gouvernement du Canada (2007, 30 novembre). *Commissions fédérales sur les soins de santé*. Consulté sur <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/systeme-soins-sante/commissions-enquetes/commissions-federales-soins-sante.html>.
- 98** Agence de la santé publique du Canada (2019). *Lutte contre la stigmatisation : Vers un système de santé plus inclusif—Rapport de l'administratrice en chef de la santé publique sur l'état de santé publique au Canada 2019*. Consulté sur <https://www.canada.ca/content/dam/phac-aspc/documents/corporate/publications/chief-public-health-officer-reports-state-public-health-canada/addressing-stigma-what-we-heard/stigma-fre.pdf>.
- 99** Haldane, Victoria et coll. (2021). « Health systems resilience in managing the COVID-19 pandemic: lessons from 28 countries ». *Nature Medicine*, vol. 27, pp. 964–980.
- 100** Par exemple, voir la page Web « History » de la Saskatoon Community Clinic : <https://www.saskatooncommunityclinic.ca/history/>.
- 101** Alliance pour des communautés en santé (sans date). Page Web *Rx : Communauté—La prescription sociale en Ontario*. Consultée sur <https://www.allianceon.org/fr/prescription-sociale>.
- 102** Zillich, Tom (2021, 21 avril). « 'Social prescriptions' connect Surrey seniors to activities and other services they need », *Surrey Now-Leader*. Consulté sur <https://www.surreynowleader.com/community/fraser-health-backed-program-involves-gp-referrals-to-a-seniors-community-connector-with-diversecity/>. Croix-Rouge canadienne (sans date). Page Web *Connexion Nouveau-Brunswick*. Consultée sur <https://connectionnb.redcross.ca/fr-ca>.
- 103** Kiely, Bridget et coll. (2019). « Effectiveness of link workers providing social prescribing on health outcomes and costs for adult patients in primary care and community settings. A protocol for a systematic review of the literature », *HRB Open Research*, vol. 2, p. 21.
- 104** Organisation mondiale de la santé, Bureau régional de l'Europe (sans date). Page Web *Public health services*. Consultée sur <https://www.euro.who.int/en/health-topics/Health-systems/public-health-services/public-health-services>.

- 105** Hancock, Trevor; Kershaw, Paul; McLaren, Lindsay; MacDonald, Marjorie; Turner, Shannon; et Jackson, Suzanne F. (2020, 15 juin). « There is much more to public health than COVID-19. Healthy Debate ». Consulté sur <https://healthydebate.ca/2020/06/topic/more-to-public-health-than-covid/>. McLaren, Lindsay et Hennessy, Trish (2020, 31 décembre). « A Broader Vision of Public Health ». *The Monitor* (Centre canadien de politiques alternatives). Consulté sur <https://www.policyalternatives.ca/publications/monitor/broader-vision-public-health>.
- 106** Parlement du Canada, Chambre des communes (2020, 9 avril). *Comité permanent de la santé*. Consulté sur <https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/43-1/HESA/reunion-11/temoignages#Int-10817555>.
- 107** National Health Service (Royaume-Uni). Page Web *Specialty training in public health*. Consultée sur <https://www.healthcareers.nhs.uk/career-planning/study-and-training/graduate-training-opportunities/specialty-training-public-health>.
- 108** Institut canadien d'information sur la santé (2021). *Tendances des dépenses nationales de santé 2020*. Consulté sur <https://www.cihi.ca/sites/default/files/document/rhex-trends-2020-narrative-report-fr.pdf>.
- 109** Gouldhawke, Mike (2021, 4 février). *The failure of federal Indigenous healthcare policy in Canada*. Yellowhead Institute. Consulté sur <https://yellowheadinstitute.org/2021/02/04/the-failure-of-federal-indigenous-healthcare-policy-in-canada/>.
- 110** Grant, Kelly (2021, 16 juillet). « Canadian nurses are leaving in droves, worn down by 16 merciless months on the front lines of COVID-19 ». *The Globe and Mail*. Consulté sur <https://www.theglobeandmail.com/canada/article-canadian-nurses-are-leaving-in-droves-worn-down-by-16-merciless-months/>.
- 111** Kirby, Dale (2008, 1^{er} décembre). « Women are 80% of Canadian healthcare workers ». *Maclean's*. Consulté sur <https://www.macleans.ca/education/uniandcollege/women-are-80-of-canadian-healthcare-workers/>.
- 112** Toohey, Ann et Hogan, David (2021, mai-juin). « More than an urgent need ». Revue de l'ouvrage *Neglected No More* d'André Picard. *The Monitor*, Centre canadien de politiques alternatives.
- 113** Gouvernement du Canada (2010, 16 avril). *Enquête canadienne sur les mesures de santé—Statistiques sur la santé buccodentaire, 2007-2009*. Statistique Canada. Consulté sur <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/vie-saine/rapports-publications/sante-buccodentaire/enquete-canadienne-mesures-sante.html>.
- 114** Université de la Colombie-Britannique, École de la santé publique et des populations (sans date). *Universal public drug coverage would save Canada billions*. Consulté sur <https://www.spph.ubc.ca/universal-public-drug-coverage-would-save-canada-billions/>.
- 115** Gouvernement du Canada (2021, 1^{er} avril). *Le gouvernement du Canada désigne la personne qui dirigera le Bureau de transition vers une Agence canadienne des médicaments*. Santé Canada. Consulté sur <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/nouvelles/2021/04/le-gouvernement-du-canada-designe-la-personne-qui-dirigera-le-bureau-de-transition-vers-une-agence-canadienne-des-medicaments.html>.
- 116** Norris, Sonya (2020). *Le financement fédéral des soins de santé*. Bibliothèque du Parlement, Parlement du Canada. Consulté sur https://lop.parl.ca/sites/PublicWebsite/default/fr_CA/ResearchPublications/201845E. Santé Canada (2019). *Une ordonnance pour le Canada : l'assurance-médicaments pour tous—Rapport final du Conseil consultatif sur la mise en œuvre d'un régime national d'assurance-médicaments*. Gouvernement du Canada. Consulté sur <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/organisation/a-propos-sante-canada/mobilisation-publique/organismes-consultatifs-externes/mise-en-oeuvre-regime-assurance-medicaments/rapport-final.html>. Raza, Danyaal et Xie, Edward (2021, 13 avril). *Budget 2021: Time to Take Action on Pharmacare*. Institut Broadbent. Consulté sur https://www.broadbentinstitute.ca/budget_2021_time_to_take_action_on_pharmacare. Grignon M, Longo CJ, Marchildon GP et Officer S (2020). « The 2018 decision to establish an Advisory Council on adding pharmaceuticals to universal health coverage in Canada ». *Health Policy*, vol. 124(1), pp. 7-11.
- 117** Statistique Canada (2019, 7 octobre). « Besoins en soins de santé mentale, 2018 ». *Feuilles d'information de la santé*. Consulté sur <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/82-625-x/2019001/article/00011-fra.htm>.
- 118** Institut canadien d'information sur la santé (2021, 26 mai). *Mesure de l'accès aux services de santé prioritaires*. ICIS. Consulté sur <https://www.cihi.ca/fr/mesure-de-lacces-aux-services-de-sante-prioritaires>.
- 119** CTV News, bureau d'Edmonton (2021, 19 mai). « Pandemic grind impacting mental health of Canada's youth: study ». CTV News. Consulté sur <https://edmonton.ctvnews.ca/pandemic-grind-impacting-mental-health-of-canada-s-youth-study-1.5435562>. Commission de la santé mentale du Canada (2020). *La vie en confinement : les répercussions de la COVID-19 sur la santé mentale des jeunes au Canada*. Consulté sur https://www.mentalhealthcommission.ca/wp-content/uploads/drupal/2021-02/lockdown_life_fr.pdf.

- 120** Oxfam Canada (2020, 18 juin). *71 per cent of Canadian women ...* Consulté sur <https://www.oxfam.ca/news/71-per-cent-of-canadian-women-feeling-more-anxious-depressed-isolated-overworked-or-ill-because-of-increased-unpaid-care-work-caused-by-covid-19-oxfam-survey/>.
- 121** Association canadienne pour la santé mentale (2020). *Les conséquences de la COVID-19 sur la santé mentale des populations vulnérables*. Consulté sur https://cmha.ca/wp-content/uploads/2021/07/FR_UBC-CMHA-COVID-19-Report.FINAL2_.pdf. Moyser, Melissa (2020, 2 septembre). *La santé mentale des groupes de population désignés comme minorités visibles au Canada dans le contexte de la pandémie de COVID-19*. Statistique Canada. Consulté sur <https://www150.statcan.gc.ca/n1/en/pub/45-28-0001/2020001/article/00077-fra.pdf>.
- 122** Commission de la santé mentale du Canada (2021). *COVID-19, santé mentale et usage de substances en milieu correctionnel : points à considérer pour atténuer les vulnérabilités systémiques—Document d'information*. Consulté sur https://mentalhealthcommission.ca/wp-content/uploads/drupal/2021-07/COVID_19_Corrections_Policy_Brief_fr_0.pdf. Anderssen, Erin (2020, 21 juin). « Crowded housing, tenuous jobs, and starting over in the midst of a pandemic raise risk of mental-health issues for immigrants and refugees ». *The Globe and Mail*. Consulté sur <https://www.theglobeandmail.com/canada/article-crowded-housing-tenuous-jobs-and-starting-over-in-the-midst-of-a/>. Spadocia, Lori (2020, 7 octobre) « Fix the mental health system as part of an inclusive recovery ». *Options politiques*. Consulté sur <https://policyoptions.irpp.org/magazines/october-2020/fix-the-mental-health-system-as-part-of-an-inclusive-recovery/>.
- 123** Silver, Janet E (2021, 10 mars). « Mental health advocates call for increased funding, support for post-COVID services ». *iPolitics*. Consulté sur <https://ipolitics.ca/2021/03/10/mental-health-advocates-call-for-increased-funding-support-for-post-covid-services/>.
- 124** Canadian Mental Health Association(2021, 23 mars). *Un nouveau « contrat social » pour un Canada en bonne santé mentale*. Consulté sur <https://cmha.ca/fr/brochure/un-nouveau-contrat-social-pour-un-canada-en-bonne-sante-mentale/>.
- 125** Commission des déterminants sociaux de la santé de l'Organisation mondiale de la santé (2008). *Combler le fossé en une génération : instaurer l'équité en santé en agissant sur les déterminants sociaux de la santé*. Consulté sur <https://www.who.int/publications/i/item/WHO-IER-CSDH-08.1>, p. 14.
- 126** McLaren, Lindsay; Masuda, Jeff; Smylie, Janet; et Zarowsky, Christina (2020). « Décomposer la vulnérabilité : vers un langage qui favorise la compréhension et la résolution des iniquités sociales en santé publique ». *Revue canadienne de santé publique*, vol. 111, pp. 1-3.
- 127** Osberg, Lars (2021, 1^{er} mars). *From Keynesian Consensus to Neo-Liberalism to the Green New Deal: 75 Years of Income Inequality in Canada*. Centre canadien de politiques alternatives. Consulté sur <https://www.policyalternatives.ca/publications/reports/75-years-of-income-inequality-canada>. Hemingway, Alex (2021, 14 avril). « One year later: Canadian billionaire wealth up by \$78 billion ». *Policynote*. Consulté sur <https://www.policynote.ca/the-rich-and-the-rest-of-us/>. Macdonald, David (2021, 4 janvier). *The Golden Cushion: CEO Compensation in Canada*. Centre canadien de politiques alternatives. Consulté sur <https://www.policyalternatives.ca/publications/reports/golden-cushion>.
- 128** Wilkinson, Richard G et Pickett, Kate. 2009. *The Spirit Level: Why Equality is Better for Everyone*. Centre de collaboration nationale des déterminants de la santé. Collection de ressources. <https://nccdh.ca/fr/resources/entry/the-spirit-level>.
- 129** Loppie Reading, Charlotte et Wein, Fred I(2009). *Health Inequalities and Social Determinants of Aboriginal Peoples' Health*. Centre de collaboration nationale de la santé autochtone. Consulté sur https://www.nccah-ccnsa.ca/docs/social%20determinates/nccah-loppie-wien_report.pdf.
- 130** Carroll, William K (éd.) (2021). *Regime of Obstruction: How Corporate Power Blocks Energy Democracy*. AU Press. Consulté sur <https://www.aupress.ca/books/120293-regime-of-obstruction/>.
- 131** Labonté, Ronald et Stuckler, D David (2016). « The rise of neoliberalism: how bad economics imperils health and what to do about it ». *Journal of Epidemiology and Community Health*, vol. 70, pp. 312-318.
- 132** Duong, Diana (2021, 4 novembre). « Why isn't Canada's healthcare system as diverse as its patients? » *Regina Leader-Post*. Consulté sur <https://leaderpost.com/wellness/racism-healthcare-canada/wcm/cbe01e90-ef3c-47a2-8b3f-9b2ce2791384>. Gouvernement du Canada (2021, 22 janvier)1. *Diversité et équité en matière d'emploi*. Consulté sur <https://www.canada.ca/fr/gouvernement/fonctionpublique/mieux-etre-inclusion-diversite-fonction-publique/diversite-equite-matiere-emploi2.html>.
- 133** Commission des déterminants sociaux de la santé de l'Organisation mondiale de la santé (2008). *Combler le fossé en une génération : instaurer l'équité en santé en agissant sur les déterminants sociaux de la santé*. Consulté sur <https://www.who.int/publications/i/item/WHO-IER-CSDH-08.1>, p. 28.

- 134** Possamai, Mario (2020) *Vivre dans la crainte*. Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et infirmiers. Consulté sur https://static1.squarespace.com/static/5f6cf5f31b4f4b396a560f8c/t/5f8f34dcda3f190aea0ed8/1603223402539/a_time_of_fear_possamai_exec_fr.pdf.
- 135** Centre de collaboration nationale des maladies infectieuses (2020, septembre). *Mesurer ce qui compte en plein cœur de la pandémie de COVID-19—Indicateurs d'équité pour la santé publique*. Consulté sur https://nccdh.ca/images/uploads/comments/NCCDH-Measuring-what-counts-equity-indicators_FR.pdf. Centre de collaboration nationale des déterminants de la santé (2015). *Cadre d'action axé sur l'équité pour l'élaboration de rapports sur l'état de santé de la population*. Consulté sur https://nccdh.ca/images/uploads/comments/PHSR_Action_Framework_FR_final.pdf.
- 136** First Nations Information Governance Centre (2021). *Les principes de PCAP des Premières Nations*. Consulté sur <https://fnigc.ca/fr/les-principes-de-pcap-des-premieres-nations/>. The Black Health Equity Working Group. Consulté sur <https://blackhealthequity.ca>.
- 137** Centre de collaboration nationale des maladies infectieuses (2020, septembre). *Mesurer ce qui compte en plein cœur de la pandémie de COVID-19—Indicateurs d'équité pour la santé publique*. Consulté sur https://nccdh.ca/images/uploads/comments/NCCDH-Measuring-what-counts-equity-indicators_FR.pdf.
- 138** Centre de collaboration nationale des déterminants de la santé (2021). *Projet sur la capacité organisationnelle*. Consulté sur <https://nccdh.ca/fr/our-work/organizational-capacity-project/>.
- 139** Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé (2018). *Profil structurel de la santé publique au Canada*. Consulté sur https://www.ccnpps.ca/712/Profil_structurel_de_la_sante_publique_au_Canada.ccnpps.
- 140** Unity Health Toronto (2021). *Social Determinants of Health*. Consulté sur <https://unityhealth.to/social-determinants-of-health/>; Université de Colombie-Britannique. *EQUIP Health Care*. Consulté sur <https://equiphealthcare.ca/about/our-team/>. Agence des services provinciaux de santé de Colombie-Britannique. Page Web *San'yas Indigenous Cultural Safety Training*. Consulté sur <https://www.sanyas.ca>.
- 141** Osberg, Lars (2021, 2 mars). *From Keynesian Consensus to Neo-Liberalism to the Green New Deal: 75 Years of Income Inequality in Canada*. Centre canadien de politiques alternatives. Consulté sur <https://www.policyalternatives.ca/publications/reports/75-years-of-income-inequality-canada>.
- 142** Gouvernement du Canada (sans date). Page Web *Politique d'intérêt public visant à faciliter l'immigration de certains étrangers parrainés qui sont exclus en application de l'alinéa 117(9)d) ou 125(1)d) du Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés*. Consultée sur <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/mandat/politiques-directives-operationnelles-ententes-accords/exclus.html>.
- 143** Podlasly, Mark; von der Porten, Suzanne; Kelly, Dara; et Lindley-Peart, Max (2020, novembre). *Centering First Nations Concepts of Wellbeing: Toward a GDP-Alternative Index in British Columbia*. Assemblée des Premières Nations de Colombie-Britannique. Consulté sur <https://www.bcafn.ca/sites/default/files/docs/reports-presentations/BC%20AFN%20FINAL%20PRINT%202020-11-23.pdf>.
- 144** Centre for Spatial Economics (2015, 25 juin). *The Economic Benefits of Public Infrastructure Spending in Canada*. Préparé pour l'Institut Broadbent. Consulté sur <https://www.broadbentinstitute.ca/infrastructure>.
- 145** Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (2020). *Rapport de surveillance des communications 2019*. Consulté sur <https://crtc.gc.ca/fra/publications/reports/policymonitoring/2019/>.
- 146** Statistique Canada (2021) *Produits de données, Recensement de 2016*. N° 98-400-X2016155 au catalogue. Consulté sur <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/index-fra.cfm>.
- 147** Témoignage de Daniel Wilson, Assemblée des Premières Nations, devant le Comité permanent des finances de la Chambre des communes, 5 février 2020.
- 148** Notons que les travailleurs qui cessent de chercher un emploi, par exemple parce qu'ils pensent qu'il n'y en aura pas dans leur domaine pendant les restrictions imposées aux rassemblements par la pandémie, ne sont pas inclus dans les statistiques officielles du chômage et ne sont donc pas comptabilisés comme chômeurs de longue durée.
- 149** Statistique Canada. Tableau 14-10-0342-01 : Durée du chômage, données mensuelles désaisonnalisées. Consulté sur https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv!recreate-nonTraduit.action?pid=1410034201&selectedNodeIds=2D6%2C3D1%2C5D1%2C6D1&checkedLevels=0D1%2C1D3%2C3D1&refPeriods=20210401%2C20210801&dimensionLayouts=layout2%2Clayout3%2Clayout2%2Clayout2%2Clayout2%2Clayout3%2Clayout2&vectorDisplay=false&request_locale=fr
- 150** Voir Mohanad Moetaz (2021, 21 février). « COVID-19 causing more long-term unemployment than 2008 recession », *C/C News*. Consulté sur <https://www.cicnews.com/2021/02/covid-19-causing-more-long-term-unemployment-than-2008-recession-0217189.html#gs.3yyupb>.

- 151** Low Pay Commission du Royaume-Uni. Page Web *Low Pay Commission Research 2019*. Consulté sur <https://www.gov.uk/government/publications/low-pay-commission-research-2019>.
- 152** Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées de la Chambre des communes (2019, juin). *Emploi précaire : Comprendre l'évolution de la nature du travail au Canada*. Consulté sur <https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/421/HUMA/Reports/RP10553151/humarp19/humarp19-f.pdf>.
- 153** Voir la page Web *Relance inclusive*, sur <https://www.inclusiverecovery.ca/?locale=fr>.
- 154** Ontario Nonprofit Network (2020). Page web *Non profit business model*. Consultée sur <https://theonn.ca/our-work/our-financing/nonprofits-deliver/>.
- 155** Richard, Lucie et coll. (2021, 12 janvier). « Testing, infection and complication rates of COVID-19 among people with a recent history of homelessness in Ontario, Canada: a retrospective cohort study ». *CMAJ Open*, 9(1):E1-9. Epub.
- 156** Bureau du directeur parlementaire du budget (2020, 4 février). *Examen de l'analyse financière et distributive du système fédéral de tarification du carbone*. Consulté sur https://www.pbo-dpb.gc.ca/web/default/files/Documents/Reports/RP-1920-024-S/RP-1920-024-S_fr.pdf.
- 157** Commission de l'écofiscalité du Canada (2016, avril). *Des choix judicieux : Options de recyclage des recettes de la tarification du carbone* (p. 11). Consulté sur <http://ecofiscal.ca/wp-content/uploads/2016/04/Commission-Ecofiscalite-Choix-judicieux-tarification-carbone-recyclage-recettes-Rapport-avril-2016.pdf>.
- 158** Schwan, Kaitlin et coll. (2020). *The State of Women's Housing Need & Homelessness in Canada: Key Findings*. Observatoire canadien sur l'itinérance. Consulté sur <https://womenshomelessness.ca/wp-content/uploads/Key-Findings-State-of-Womens-Homelessness.pdf>.
- 159** Richter, Tim (2021, 20 avril). *What Budget 2021 Means for Ending Homelessness*. Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance. Consulté sur <https://caeh.ca/budget-2021-analysis/>.
- 160** Pomeroy, Steve (2020, juillet). *Recovery for All: Proposals to Strengthen the National Housing Strategy and End Homelessness*. Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance. Consulté sur <https://caeh.ca/wp-content/uploads/Recovery-for-All-Report-July-16-2020.pdf>.
- 161** Inclusion Canada (collectif) (2017, 15 mai). *Meeting Canada's Obligations to Affordable Housing and Supports for People with Disabilities to Live Independently in the Community*. Mémoire présenté au Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à un logement convenable, 15 mai. Consulté sur <https://inclusioncanada.ca/wp-content/uploads/2018/05/Canada-Right-to-Housing-for-Persons-with-Disabilities-May-15-2017.pdf>.
- 162** SCHL (2008). « Personnes ayant une incapacité et vivant dans des ménages aux prises avec des besoins impérieux en matière de logement, selon le sexe et les modalités de logement, 2001 ». *L'observateur du logement au Canada*.
- 163** Lee, Marc (2021, 16 mars). *How to Build Affordable Rental Housing in Vancouver*. Centre canadien de politiques alternatives, bureau de Vancouver. Consulté sur <https://www.policynote.ca/build-non-profit/>.
- 164** Gouvernement du Canada (2018). *Points saillants de l'étude nationale sur les refuges 2005 à 2016*. Consulté sur <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/sans-abri/etude-refuges-2016.html>.
- 165** Bureau du directeur parlementaire du budget (2021, 11 février). *Logement pour les Autochtones vivant en milieu urbain, rural et nordique*. Consulté sur <https://pbo-dpb.s3.ca-central-1.amazonaws.com/artefacts/f60fafdc0149db209aac5327a640c0293e5ccf5bce4c1cec1d0b2deb2d15eea1>.
- 166** Statistique Canada (2018). *Profil de la population autochtone, Recensement de 2016*. N° 98-510-X2016001 au catalogue.
- 167** Indigenous Housing Caucus Working Group (2018). *A For Indigenous By Indigenous Housing Strategy*. Canadian Housing and Renewal Association.
- 168** Pomeroy, Steve (2020, juillet). *Recovery for All: Proposals to Strengthen the National Housing Strategy and End Homelessness*. Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance. Consulté sur <https://caeh.ca/wp-content/uploads/Recovery-for-All-Report-July-16-2020.pdf> (page 13). Ces propositions sont basées sur le loyer provincial moyen—plus le loyer est élevé sur le marché, plus l'écart grandit.
- 169** Organisation des Nations Unies (2021, 13 juillet). « UN chief says race to reach SDGs 'can and must' be turned around ». *UN News*.
- 170** Dawn Desjardins et Carrie Freestone (2021, 4 mars). « La COVID-19 a assombri davantage les perspectives des Canadiens dont les emplois sont menacés ». *Leadership avisé RBC*, Banque Royale du Canada.
- 171** Organisation internationale du travail (2021, 19 juillet). *Les femmes seront moins nombreuses que les hommes à retrouver du travail dans la période post-COVID-19*.

- 172** Oxfam International (2021, 20 mai). *COVID vaccines create 9 new billionaires with combined wealth greater than cost of vaccinating world's poorest countries.*
- 173** Alex Hemingway (2021, 14 avril). « One year later: Canadian billionaire wealth up by \$78 billion ». *Policy Note.*
- 174** Karen Hamilton, Julia Levin et Bronwen Tucker (2020, juillet). *Le rôle d'Exportation et développement Canada dans le sauvetage du secteur pétrolier et gazier exposé.* Rapport conjoint d'Oil Change International, d'Above Ground d'Environmental Defence.
- 175** Leyland Cecco (2020, 9 juin). « Canada doubles weapons sales to Saudi Arabia despite moratorium ». *The Guardian* du Royaume-Uni.
- 176** Leyland Cecco (2020, 18 juin). « Canada's failed UN security council bid exposes Trudeau's 'dilettante' foreign policy ». *The Guardian* du Royaume-Uni.
- 177** Emma McKay, Fiona McKay et Rachel Small (2021, février). *From Acquisition to Disposal: Uncovering the true cost of 88 new fighter jets*, reportage de la No Fighter Jets Coalition.
- 178** Joe Gould (2021, 11 mai). « US approves \$1.7 billion Aegis missile defense sale to Canada ». *Defense News.*
- 179** Lee Berthiaume (2021, 21 juillet). « Canada spends another US\$71-million on F-35 amid calls to cancel fighter jet purchase », *The Globe and Mail*.
- 180** Jeremiah Rodriguez (2021, 13 juillet), « Canada's rejections of residency applications on humanitarian grounds spiked in 2020: advocates », *CTV News*.
- 181** Ed Silverman (2021, 1^{er} juin). « A perilous point': Global agencies call for \$50 billion investment to combat Covid-19 », *STAT News*.
- 182** Affaires mondiales Canada (2021, 5 août). *Nouveaux investissements du Canada en faveur de l'égalité des genres dans le monde.*
- 183** Nishant Yonzan et coll. (2020, 9 novembre). « The impact of COVID-19 on global poverty under worsening growth and inequality », *Data Blog* de la Banque Mondiale.
- 184** Third World Network (2021, 16–28 février). « WTO members remain in disagreement », *Third World Economics*, n° 717.
- 185** Bureau du Premier ministre (2018, 1^{er} octobre). *Discours du premier ministre Trudeau et de la ministre Freeland lors de la conférence de presse concernant l'Accord États-Unis-Mexique-Canada.*
- 186** Toutes les demandes de règlement des différents investisseurs-États connues contre le Canada, à l'exception d'une seule, ont été déposées par des entreprises basées aux États-Unis. La suppression du MRDIE dans le nouvel ALENA garantit donc déjà certaines économies futures au gouvernement en attendant la fin de la période de trois ans post-ratification de l'ACEUM au cours de laquelle des demandes peuvent encore être présentées. Cela dit, le Canada participe à l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP), qui comprend un MRDIE standard (semblable à celui de l'ALENA), et il envisage de négocier la protection des investissements dans le cadre d'un accord de libre-échange à venir avec le Royaume-Uni, dont les entreprises sont très procédurières en matière d'arbitrage d'investissement international.
- 187** Stienstra, Deborah; Watters, Colleen; Grant, Hugh; Huang, Hui-Mei; et Troschuk, Lindsey (2004, juillet). *Les femmes handicapées et la libéralisation du commerce.*
- 188** Présentation de Pamela Palmater à la conférence Beyond Neoliberalism, organisée par le Centre canadien de politiques alternatives et le Trade Justice Network avec l'appui de Rosa Luxemburg Stiftung-New York Office, Ottawa, le 30 octobre 2019.
- 189** Ethan Earle, Manuel Pérez-Rocha et Scott Sinclair (éd.) (2019, juin). *Beyond NAFTA 2.0: Toward a Progressive Trade Agenda for People and Planet* (traduction libre).
- 190** Lee, Marc (2007, novembre). *Eroding Tax Fairness: Tax Incidence in Canada, 1999–2005.* Centre canadien de politiques alternatives. Consulté sur https://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National_Office_Pubs/2007/Eroding_Tax_Fairness_web.pdf.
- 191** Sanger, Toby et Beauchesne, Erika (2020, novembre). *Il est temps de taxer les inégalités extrêmes de richesse.* Canadiens pour une fiscalité équitable. Consulté sur https://www.taxfairness.ca/sites/default/files/resource/canadian_for_tax_fairness_-_billionaires_report_2020_french_final.pdf.
- 192** Cochrane, D.T. (2020, décembre). *Corporations making record profits in the pandemic.* Canadiens pour une fiscalité équitable. Consulté sur https://www.taxfairness.ca/sites/default/files/resource/c4tf_record_profits_report_tues_dec_22_2020.pdf.
- 193** Bureau du directeur parlementaire du budget (2021, 27 avril). *Montant estimatif d'un impôt sur les bénéfices exceptionnels.* Consulté sur <https://distribution-a617274656661637473.pbo-dpb.ca/d3fa429fc84906f951cbd306954cd0677594738a2154bc904e30a73a74573696>.
- 194** Sanger, Toby (2020, 31 mars). « Much stronger conditions needed on federal wage subsidy program ». *The Monitor.* Consulté sur <https://monitormag.ca/articles/much-stronger-conditions-needed-on-federal-wage-subsidy-program>.

- 195** Sanger, Toby (2020, janvier). *Corporate Income Tax Freedom Day*. Canadiens pour une fiscalité équitable. Consulté sur https://www.taxfairness.ca/sites/default/files/resource/corporate_income_tax_freedom_report_2020.pdf.
- 196** Bureau du directeur parlementaire du budget (2020, octobre). *Simulateur budgétaire*. Consulté sur <http://www.readyreckoner.ca/?locale=fr-CA>.
- 197** Department of the Treasury des États-Unis (2021, avril). *The Made in America Tax Plan*. Consulté sur https://home.treasury.gov/system/files/136/MadeInAmericaTaxPlan_Report.pdf.
- 198** Clemens, Jason; Emes, Joel et Scott, Rodger (2002, avril). « The Corporate Capital Tax: Canada's Most Damaging Tax ». *Publicly Policy Sources*, Institut Fraser, avril. Consulté sur <https://www.fraserinstitute.org/sites/default/files/CorporateCapitalTaxSec1.pdf>.
- 199** Kagan, Julia (2021, janvier). « Capital Tax ». *Investopedia*. Consulté sur <https://www.investopedia.com/terms/c/capital-tax.asp#citation-8>.
- 200** Macdonald, David (2019, mars). *Are Tax Loopholes Sexist? The Gender Distribution of Federal Tax Expenditures*. Centre canadien de politiques alternatives. Consulté sur <https://www.policyalternatives.ca/publications/reports/are-tax-loopholes-sexist>.
- 201** Gouvernement du Canada (2020). *Rapport sur les dépenses fiscales fédérales : Concepts, estimations et évaluations 2020 : partie 2*. Consulté sur <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/services/publications/dépenses-fiscales/2020/partie-2.html>.
- 202** Sanger, Toby (2011, avril). *Fair Shares: How Banks, Brokers and the Financial Industry Can Pay Fairer Taxes*. Centre canadien de politiques alternatives. Consulté sur <https://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2011/04/Fair%20Shares.pdf>.
- 203** Macdonald, David (2021, janvier). *The Golden Cushion: CEO Compensation in Canada*. Centre canadien de politiques alternatives. Consulté sur <https://policyalternatives.ca/publications/reports/golden-cushion>.
- 204** Gouvernement du Canada (2020). *Rapport sur les dépenses fiscales fédérales : Concepts, estimations et évaluations 2020 : partie 2*. Consulté sur <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/services/publications/dépenses-fiscales/2020/partie-2.html>.
- 205** Bureau du directeur parlementaire du budget (2019, juin). Constatations préliminaires concernant la fiscalité internationale. Consulté sur https://www.cbo-dpb.gc.ca/web/default/files/Documents/Reports/2019/Preliminary-Findings-International-Taxation/Report_final_f.pdf.
- 206** Bureau du directeur parlementaire du budget (2019). « Restreindre le recours excessif à la déductibilité des intérêts ». *Estimation des coûts d'une proposition faite en campagne électorale*. Consulté sur https://www.cbo-dpb.gc.ca/web/default/files/Documents/ElectionProposalCosting/Results/33254198_FR.pdf.
- 207** Bureau du directeur parlementaire du budget (2020, octobre). *Rendement estimé des dépenses fédérales additionnelles pour l'observation fiscale des entreprises*. Consulté sur https://www.cbo-dpb.gc.ca/web/default/files/Documents/Reports/RP-2021-026-S/RP-2021-026-S_fr.pdf.
- 208** Tranjan, Ricardo (2020, 31 mars). « Struggling Homeowners Not Your Typical Landlord: The Case for Rent Forgiveness ». *The Monitor*. Consulté sur <https://monitormag.ca/articles/struggling-homeowners-not-your-typical-landlord-the-case-for-rent-forgiveness>.
- 209** ACORN Canada (2021, février). *Rein in the REITs*. Consulté sur https://acorncanada.org/sites/default/files/Rein%20in%20the%20REITs_English_0.pdf.
- 210** Institut international du développement durable (2020, février). *Subventions fédérales aux combustibles fossiles au Canada en 2020*. Consulté sur <https://www.iisd.org/system/files/publications/canada-fossil-fuel-subsidies-2020-fr.pdf>.
- 211** Bureau du directeur parlementaire du budget (2020, février). *Examen de l'analyse financière et distributive du système fédéral de tarification du carbone*. Consulté sur https://www.cbo-dpb.gc.ca/web/default/files/Documents/Reports/RP-1920-024-S/RP-1920-024-S_fr.pdf.
- 212** David Macdonald (2021, août). *Encore régler la note : Dépenses COVID-19 des gouvernements fédéral et provinciaux*. Centre canadien de politiques alternatives.
- 213** Statistique Canada (2021, 7 septembre), « Comptes économiques du secteur des ménages canadiens répartis pour le revenu, la consommation et l'épargne, quatrième trimestre de 2020 ». *Le Quotidien*.
- 214** Bureau du directeur parlementaire du budget (2021, 16 août), *Coût des mesures proposées pendant la campagne électorale de 2021 : Prévision de référence*. Consulté sur <https://www.cbo-dpb.gc.ca/fr/blog/news/RP-2122-016-S--2021-election-proposal-costing-baseline--cout-mesures-proposees-pendant-campagne-electorale-2021-prevision-reference>.



CANADIAN CENTRE
for POLICY ALTERNATIVES
CENTRE CANADIEN
de POLITIQUES ALTERNATIVES